This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DQK
Chalmel

E. Drouin
juin 1862

DQK
~~114~~ F

J/350

TABLETTES

CHRONOLOGIQUES.

TABLETTES

CHRONOLOGIQUES

DE L'HISTOIRE

CIVILE ET ECCLÉSIASTIQUE

DE TOURAINE,

SUIVIES

DE MÉLANGES HISTORIQUES

Relatifs à la même Province;

PAR J.-L. CHALMEL, DE TOURS.

TOURS,

Chez LETOURMY, Imprimeur-Libraire.

1818.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

DE L'IMPRIMERIE DE LETOURMY.

JE n'ai point l'intention de présenter cet opuscule comme une histoire, ni même comme un abrégé de l'histoire de Touraine. Ce n'est, comme son titre l'indique, qu'un simple répertoire où les faits principaux sont rangés dans leur ordre chronologique, de manière à pouvoir se graver facilement dans la mémoire. J'ai recueilli avec soin, après avoir discuté avec toute la critique dont je puis être capable, les époques les plus mémorables, soit par rapport aux personnes et aux évènemens, soit par rapport aux antiquités et établissemens publics, et je les ai présentées dégagées de toute espèce de réflexions qui sont un attribut de l'histoire, tandis que la précision et la brièveté doivent être le premier mérite d'un mémorial purement chronologique. Cependant tous ces articles, isolés en apparence, s'enchaînent tellement les uns avec les autres, qu'ils peuvent donner dans leur ensemble une idée générale de l'histoire du pays. Je conviens même que, s'il n'en était pas ainsi, cet ouvrage serait sans but et sans utilité. On y trouvera, ce qu'on chercherait vainement ailleurs, la no-

menclature exacte de tous les personnages qui ont eu le gouvernement ou l'administration de la province depuis les Romains jusqu'à nous : ainsi l'on y verra les rois de France qui l'ont eue en partage ; leurs comtes ou *missi dominici ;* les comtes héréditaires qui l'ont possédée en toute souveraineté ; les ducs apanagistes ; la série des archevêques et celle des conciles ; celle des sénéchaux amovibles ou héréditaires, des gouverneurs grands-baillis, des gouverneurs-lieutenans-généraux, et enfin des intendans. Si je n'ai point fait mention des fonctionnaires subalternes, on en concevra facilement la raison. Je n'ai également donné place dans ces tablettes qu'à un petit nombre des savans et des hommes de lettres nés dans l'ancienne Touraine ; ainsi l'on ne sera point surpris de n'y voir figurer que ceux qui ont acquis une grande célébrité. Plus de trois cents articles, se reproduisant presque toujours sous la même forme, n'eussent pas manqué de devenir très-fastidieux (*), et d'ailleurs ce tra-

(*) Le même motif m'a déterminé à en écarter la série entière des maires de Tours, que je compte donner dans un traité séparé.

vail est destiné à faire partie de l'histoire générale que je me propose de publier. Il n'en est pas de même de ceux qui se sont distingués par des actions d'éclat. Je me suis fait un devoir de ne rien omettre de ce qui pouvait donner du lustre à un pays jusqu'ici condamné à une espèce d'oubli historique, et par cela même injustement maltraité (*) par ceux qui n'en ont eu qu'une connaissance superficielle.

Tout le monde sait que les commencemens de l'histoire de France sont très-obscurs. Celle des tems qui ont précédé la conquête des Romains l'est beaucoup plus encore; ou, pour mieux dire, elle nous est à-peu-près inconnue. Ce qu'on en a écrit est purement conjectural, et n'est pas de nature à

(*) Je pourrais citer, par exemple, l'abbé de Longuerue (*Longueruana*, tome 2, page 96) qui dit en parlant d'André Duchêne : « Il était de Tours, ville qui, je » crois, n'a jamais donné que lui qui ait eu du nom dans » les lettres. Ces gens-là aiment la bonne chère, la bonne » pâtisserie, et ne songent qu'à boire et à manger. » Malgré sa prodigieuse mémoire, le docte abbé avait probablement oublié qu'à l'époque où il écrivait, la Touraine avait déjà produit Rabelais, Racan, Descartes, Quillet, Brodeau, Commire, Rapin et beaucoup d'autres : mais l'abbé de Longuerue qui ne connaissait, qui n'estimait que l'histoire, comptait pour rien tous les autres genres de littérature.

satisfaire un esprit délicat qui aime mieux se résoudre à ignorer tout-à-fait qu'à ne recevoir que des notions fausses ou hasardées. Je n'ai donc point tenté de remonter jusqu'à ces tems reculés, sur lesquels Jules-César seul eût pu nous transmettre plus de lumières, s'il ne se fût pas borné à parcourir la Gaule uniquement en conquérant, et s'il eût consacré à une observation plus approfondie des mœurs et des coutumes une partie des grands talens qui le distinguaient, soit comme général, soit comme écrivain. Lors même que j'eusse essayé d'en parler, il m'eût été impossible d'assigner aux évènemens des dates certaines, et la méthode chronologique que j'ai adoptée était le premier obstacle à ce genre de recherches.

Les huit premiers siècles de l'histoire de Touraine se ressentent de l'obscurité, et par conséquent de la stérilité de ces tems; et ce n'est guères qu'à l'époque des comtes héréditaires que les évènemens commencent à acquérir quelqu'intérêt et quelque certitude. Jusques-là les matières ecclésiastiques en embrassent la plus grande partie. C'est cette période de comtes héréditaires qui cons-

titue essentiellement l'histoire de la province, encore est-elle intimement liée à celle de l'Anjou dont les comtes l'étaient également du Maine et de la Touraine. Depuis la réunion de celle-ci à la couronne, en 1204, elle n'eut plus que des ducs apanagistes; dès-lors son histoire cesse en quelque façon d'être particulière et se confond avec celle du reste du royaume. Cependant, comme il est des évènemens qui lui sont propres; comme on voit figurer sur la scène du monde des personnages célèbres nés dans son sein; que plusieurs rois y ont fixé leur cour, et qu'ainsi que toutes les autres provinces elle a plus ou moins ressenti les commotions qui ont agité la France à différentes époques, cette troisième partie, plus rapprochée de nous, n'est pas moins intéressante que la seconde.

En suivant avec attention l'ordre que j'ai établi, on verra la Touraine gouvernée par les Romains comme province gauloise, depuis leur conquête jusqu'en 480, qu'elle passa sous la domination des Visigoths qui ne la possédèrent pas long-tems, puisqu'ils en furent entièrement chassés par Clovis,

après la célèbre bataille de Vouillé ou Vouglé près Poitiers. Sous les rois de la première race la France formait trois ou quatre royaumes différens; j'ai eu soin d'indiquer ceux d'entre ces rois qui eurent successivement la Touraine en partage, jusqu'au moment où Pépin en 752 réunit ces différens royaumes et en forma la monarchie française.

Sous ces premiers rois le gouvernement de la province était confié à des comtes amovibles ou gouverneurs qui étaient révocables à la volonté du souverain. Nous ne connaissons que 14 de ces comtes, et encore assez imparfaitement. L'histoire ne nous a pas même conservé les noms de ceux qui durent se succéder depuis Eborin en 587, jusqu'au règne de Charlemagne où nous trouvons Eudes I.er revêtu de ce titre en 807.

A ces *missi dominici* succèdent les comtes héréditaires dont Thibaut-le Tricheur fut le premier en 941, et Arthus de Bretagne le 15.e et dernier en 1199, Jean roi d'Angleterre, qui devait succéder à Arthus son neveu, en ayant été dépouillé par l'arrêt de confiscation que Philippe Auguste fit prononcer contre lui. La Touraine ne commença à for-

mer un apanage qu'en 1328, ou même en 1356. On compte 15 ducs apanagistes jusqu'en 1576; dès ce moment elle ne fut plus donnée à aucun prince.

Quoique tous les établissemens monastiques aient disparu, j'aurais cru mon travail incomplet, si je n'eusse rappelé la date de leur fondation, sur-tout lorsqu'elle se rattache à des personnages ou à des évènemens essentiellement historiques. D'ailleurs il m'a semblé que tous ceux qui s'intéressent à l'histoire d'un pays, doivent être également curieux de connaître au moins l'origine de ces monumens de la piété, et quelquefois de la superstition de nos ayeux.

Au reste je me suis sévèrement interdit tout ce qui pouvait être étranger à la province, et si j'ai rappelé quelques usages, quelques coutumes, quelques étymologies, c'est qu'elles sortaient naturellement du sujet. Il en est de même des anecdotes que je n'ai pas trop multipliées afin de conserver à ce mémorial le caractère qui lui est propre. Enfin j'ai tâché que chacun des articles qui le composent présentât quelque chose qu'il importait de ne pas ignorer, et si quelques-

uns, au premier apperçu, semblent n'offrir que peu d'intérêt, on pourra faire attention que si je les insère, c'est parce qu'ils se lient à quelque ancienne coutume propre à faire connaître les mœurs, le langage du tems, la population, la valeur des espèces, la situation des lieux à ces diverses époques, ou en un mot tout autre objet dont on serait fort souvent embarrassé d'indiquer l'origine.

On sait que jusqu'à l'époque de 1567 l'usage en France était de commencer les années à Pâques. Il en résulte souvent dans la chronologie la différence d'une année, lorsque les évènemens ont eu lieu dans les trois premiers mois. Je dois prévenir que, pour plus d'uniformité toutes mes années partent du 1.er janvier, chaque fois que la chose est possible, car j'en excepte les chartes et les lettres-patentes auxquelles j'ai laissé leurs dates primitives, parce qu'une méthode contraire, loin d'éclaircir et de simplifier, n'eût fait qu'apporter de la confusion dans la partie la plus essentielle de l'histoire.

On s'étonnera peut-être, qu'ayant le

projet de publier une histoire complette de la Touraine, je me sois décidé à n'en présenter d'abord qu'un apperçu nécessairement imparfait : mais j'observerai que j'ai voulu par-là inspirer le désir de connaître plus en détail les faits que je n'expose ici que sommairement ; que ce mémorial d'ailleurs est beaucoup plus propre qu'une histoire en trois ou quatre volumes, à être mis entre les mains du plus grand nombre des lecteurs ; enfin qu'il est rédigé de manière à avoir encore son utilité lorsque l'ouvrage complet aura paru, puisqu'il formera une espèce de table des matières. Il pourra sur-tout suffire aux jeunes gens qui, avant que d'être parvenus à l'âge où on peut lire l'histoire avec quelque fruit, en auront déjà les époques les plus intéressantes gravées dans leur mémoire. En général ce n'est point dans des tablettes ou des abrégés chronologiques qu'on apprend solidement l'histoire. Leur véritable utilité est d'en faciliter l'étude à ceux qui l'ignorent, ou d'offrir sans beaucoup de recherches les dates des évènemens à ceux qui la savent déjà.

J'ai joint à la fin de ce volume, sous le titre de *Mélanges historiques*, quelques dissertations sur différens points de notre histoire, peu connus ou mal éclaircis jusqu'à nous. J'avais d'abord conçu le dessein de publier, sous le même titre de *Mélanges*, un volume entièrement composé de pareilles dissertations, de pièces inédites et de traductions toutes relatives à la Touraine, et qui par leur nature n'étaient pas susceptibles d'entrer dans mon histoire générale, à moins de la rendre inutilement beaucoup plus volumineuse : mais ayant abandonné ce projet, je me suis borné à extraire de ce travail quelques morceaux qui m'ont semblé pouvoir être convenablement placés à la suite d'un ouvrage également consacré à l'histoire de la province.

TABLETTES
CHRONOLOGIQUES
DE L'HISTOIRE
CIVILE ET ECCLÉSIASTIQUE
DE TOURAINE.

L'AN 55 AVANT J. C. ROMAINS.

LA Touraine ou les peuples appelés *Turones* sont soumis aux Romains par Jules-César. Les Gaules furent alors partagées en trois provinces ; la Celtique, la Belgique, et l'Aquitanique. La Touraine se trouva comprise dans la Gaule Celtique.

54.

A l'exemple de quelques autres peuples des Gaules, les Turones s'étant révoltés contre la domination romaine, envoient 8000 hommes au secours de Vercingetorix, généralissime des Gaulois, assiégé dans Alise ville de l'Auxois, par l'armée de César. Aucun peuple ne fournit un contingent plus fort.

53.

Les Turones, les Andes ou Angevins ; les Pictes ou Poitevins, dans l'espoir d'ôter à

ROMAINS. César les moyens de faire subsister son armée, brûlent toutes leurs villes qui alors n'étaient construites qu'en bois.

49.

César part pour la conquête de la Gaule Aquitanique, et laisse à Tours deux légions ou 40,000 hommes, pour contenir tous les pays voisins de l'Océan. C'est l'époque présumée du camp romain construit sur les hauteurs de Luynes, où on en découvre encore les traces, ainsi que celles de l'aqueduc qui fournissait de l'eau au camp.

Ap. J.-C. l'an 21.

Les Andes et les Turones se révoltent de nouveau contre les Romains. Les premiers sont réduits par Ælius-Aviola qui avait appelé à son secours les cohortes de Lyon : mais, pour soumettre les Turones, il est obligé d'attendre la légion que lui envoie Vitellius-Varro, préfet de la Basse-Bretagne, à laquelle se joignent les forces de plusieurs chefs gaulois qui veulent ainsi se faire pardonner leur rebellion. Florus et Sacrovir ayant été défaits, se donnent la mort plutôt que de se soumettre.

29.

Auguste partage la Gaule en quatre grandes régions. Dans cette division, la Gaule Aquitanique est étendue jusqu'aux rives de la

Loire, et la Touraine méridionale en fait partie. Le nord se trouve appartenir à la Lyonnaise. ROMAINS.

119.

L'empereur Hadrien vient à Tours, à qui il accorde le titre de ville libre. Ce privilège est constaté par les fragmens de deux inscriptions antiques, gravées sur deux pierres qui se trouvent dans une cave de l'archevêché, au-dessous de la cathédrale. Sur la première on lit : *Civitas Tur. libera.* Et sur l'autre : *Nepoti Turonum lib.* Le titre de ville libre donnait à la cité qui en jouissait, le droit d'avoir son sénat, ses lois, et ses magistrats parmi lesquels on distinguait le prince du sénat, et le défenseur de la cité. (Voyez l'an 1658.)

139.

Dans le partage des Gaules en quatorze provinces, sous Antonin-Pieux, Tours et Rouen sont les métropoles de la seconde Lyonnaise. Lyon et Sens l'étaient de la première.

150.

Nouveau partage en dix-sept provinces. La cité des Turones est la métropole de la 3.e Lyonnaise, qui comprenait les villes de Tours, d'Angers, du Mans, et l'Armorique, autrement la Bretagne, division

ROMAINS. qui forma dans la suite la suffragance de l'archevêché de Tours. On la nommait aussi simplement la troisième province des Gaules, sans autre désignation. C'est ce qu'on voit par une inscription qui se trouve à Lyon, et que Jacob Spon rapporte dans ses Miscellanea. *PATERNO URSO TURONO, OMNIBUS HONORIBUS APUD SUOS FUNCTO. GALLIARUM PRÆFECTO EX CIVITATE SUA III. PROVINCIÆ GALLIÆ.*

250.

Sous le consulat de Trajanus-Decius et de Maximus-Gratus, St. Gatien est envoyé en Touraine pour prêcher l'évangile. Il est le premier évêque de Tours. Quoique l'on assigne assez communément cette date à sa mission, on n'est cependant pas d'accord sur l'époque précise où elle eut lieu. Quelques-uns même la révoquent en doute.

281.

L'empereur Domitien ayant fait arracher toutes les vignes dans les Gaules, vers l'an 93, Probus, franc d'origine, parvenu à l'empire, permet aux Gaulois de replanter leurs vignobles. Ceux de la Touraine en peuplent de nouveau leurs coteaux.

297.

Mort de St. Gatien. Il est enterré hon

la ville, dans le cimetière des chrétiens, au lieu où est maintenant Notre-Dame-la-Riche. ROMAINS.

319.

St. Martin naît à Sabarie, ville de la Pannonie, aujourd'hui Stain, ou plus probablement Sarwar, dans la Basse-Hongrie, où l'on prétend qu'Ovide mourut en revenant de son exil.

341.

Après une vacance de siège de 37 ans, St. Lidoire ou Litoire, né à Tours, en est nommé évêque.

346.

Mort de St. Maximin, évêque de Tréves, né en Touraine, ainsi que St. Maixent et St. Jouin ses frères.

347.

St. Lidoire fait bâtir la première église qu'il y ait eu à Tours, au moyen de l'abandon qu'un des principaux sénateurs de la ville lui fait de sa maison. Cette église qui n'était qu'une simple chapelle dans l'origine, est devenue par la suite la cathédrale, d'abord sous le nom de St. Maurice, ensuite sous celui de St. Gatien.

360.

St. Martin bâtit un monastère à Ligugé près Poitiers. C'est le premier qu'il y ait eu dans les Gaules. Avant lui il n'en existait

ROMAINS. qu'en Orient, où St. Antoine avait fondé en 270 le premier établissement de solitaires.

375.

Mort de St. Lidoire : il est enterré dans la chapelle qu'il avait fait construire auprès de la sépulture de St. Gatien, et qui a existé rue St. Lidoire jusqu'à la fin du 16.e siècle. St. Martin qui était alors dans son monastère de Ligugé, est choisi pour lui succéder. Il refuse l'épiscopat. On use d'adresse pour le faire venir à Tours, où l'un des principaux habitans, nommé Ruzé, le reçoit et le détermine à accepter. Si la famille Ruzé en Touraine était descendue de lui, elle était à coup sûr une des plus anciennes de la monarchie.

376.

Anicien premier comte de Tours, envoyé par l'empereur Gratien pour gouverner la Touraine, fait construire à Amboise un nouveau château sur les ruines de l'ancien. Un peu au-dessus de ce château on voit les traces d'un fort qui s'appelait encore dans le 17.e siècle *la Motte-Anicien*, aujourd'hui la Motte aux Connins ou Connils (Lapins.)

377.

Premiers fondemens du monastère de Marmoutier, qui fut le second des Gaules. Il en devint le premier, lorsque celui de Li-

gugé eut cessé d'exister, ce qui lui fit donner le nom de *Majus Monasterium*, ou en vieux français *Maire-Moustier*.

400.

St. Martin meurt à Candes. Les Poitevins veulent s'emparer de son corps qui est apporté et enseveli à Tours entre St. Gatien et St. Lidoire. St. Brice, son élève, lui succède, suivant le desir que St. Martin en avait témoigné.

401.

Après la mort de St. Martin, la direction du monastère qu'il avait fondé à Marmoutier est confiée à l'un des religieux nommé Galbert, que l'on peut considérer comme le premier abbé de cette célèbre abbaye.

411.

La Grande-Bretagne ayant secoué le joug des Romains, d'après le refus qu'avait fait l'empereur Honorius de venir les secourir, son exemple est suivi par plusieurs provinces de la Gaule, et notamment par la 3.e Lyonnaise dont la Touraine faisait partie.

417.

L'empereur Honorius accorde une amnistie aux provinces Gauloises révoltées, à condition qu'elles rentreront sous son obéissance; mais les Turones refusent de souscrire à cette condition.

ROMAINS.

420.

Les Visigoths assiègent la ville de Tours. Flavius-Marcianus, qui fut depuis empereur, les force à en lever le siège. Adrien de Valois croit que ce siège n'eût lieu qu'en 428, sous le règne de l'empereur Valentinien III, et nous ne voyons rien qui empêche d'adopter l'opinion de ce savant critique.

430.

On place sous Aichard, second abbé de Marmoutier, l'évènement des sept dormans, moines de cette abbaye, et parens, dit-on, de St. Martin, qui moururent tous sept le même jour. Grégoire de Tours a écrit leur histoire. Il y a peu d'années on montrait encore leur chapelle taillée dans le roc et fondée en 845 sous l'invocation de la Vierge, par le comte Vivien, abbé de St. Martin.

433.

St. Brice, accusé d'adultère avec une femme voilée de son église, s'en justifie par la preuve du feu, et par l'aveu de l'enfant qui déclare tout haut que Brice n'est pas son père. Il n'en est pas moins forcé par le peuple d'abandonner son siège et de se retirer à Rome.

438.

La ligue Armorique, formée des Tourangeaux, des Angevins et des Bretons, veut

continuer de se soustraire au joug des Romains : mais elle échoue dans son entreprise, et le général romain Aétius reprend une partie de la Touraine.

ROMAINS.

439.

Aétius partage les terres de la Touraine et des provinces riveraines de la Loire, entre les habitans et les Alains qui servaient dans l'armée romaine : mais ceux-ci en dépouillent, par la force des armes, ces habitans qui sont obligés d'aller chercher un asyle chez leurs voisins.

440.

Le pape Léon-le-Grand renvoie St. Brice à Tours, après sept ans d'exil, pour y reprendre ses fonctions épiscopales.

444.

Les Turones, de nouveau révoltés contre les Romains, sont encore une fois obligés de céder à la force des armes et de subir le joug.

446.

Les peuples de l'Armorique viennent mettre le siège devant la ville de Tours occupée par les Romains qui résistent à leur attaque.

447.

St. Brice meurt après avoir tenu le siège de Tours pendant 47 ans. Il a sa sépulture

ROMAINS. dans la chapelle qu'il avait érigée sur le tombeau de St. Martin. St. Eustoche lui succède.

452.

Thorismond, roi des Visigoths, déclare la guerre aux Alains qui occupaient la rive droite de la Loire, et les soumet à son obéissance ; mais, aussitôt le départ de son armée, ils dévastent de nouveau la Touraine, l'Anjou et les autres rives de la Loire.

453.

Premier concile de la province ecclésiastique de Touraine, tenu à Angers. Il comprend 12 canons, dont le 3.e défend aux hommes de se faire eunuques. On sait que la province ecclésiastique comprenait les évêchés du Mans, d'Angers et ceux de la Bretagne.

461.

Après la mort de Majorien, les Tourangeaux reconnaissent Sèvere III pour empereur, malgré le général romain Ægidius-Afranius qui s'était déclaré contre lui.

— Premier concile tenu à Tours, et le 2.e de la province. Il contient 12 canons, dont le 2.e recommande aux prêtres et aux diacres mariés de s'abstenir de leurs femmes, et à tous les clercs d'éviter l'ivresse. Quelques-uns pensent, non sans fondement, qu'il n'eut lieu qu'en 482.

462.

Le général Ægidius-Afranius assiège le château de Chinon, et ne peut parvenir à s'en emparer, son camp s'étant trouvé inondé à la suite d'un orage épouvantable obtenu, dit-on, par les prières de St. Maxme. Cette défection prépare la chûte de la puissance romaine dans ces contrées.

464.

Mort de St. Eustoche, 5.e évêque de Tours. Il a pour successeur St. Perpet ou Perpétue, son parent, riche seigneur d'Auvergne.

465.

Troisième concile de la province, tenu à Vannes. On y arrête 16 canons. Le 2.e excommunie les hommes qui abandonnent leurs femmes pour en prendre d'autres, si ce n'est pour cause d'adultère bien prouvé; et le dernier défend à tous les ecclésiastiques de se servir des livres sacrés pour apprendre l'avenir.

469.

Perpétue, dès le commencement de son épiscopat, entreprend de faire construire en l'honneur de St. Martin, la basilique la plus belle et la plus spacieuse qui fût alors dans toutes les Gaules.

473.

Euric, roi des Visigoths, se rend maître

ROMAINS. du Berri et d'une partie de la Touraine, qu'il rend ensuite à l'empereur Népos.

475.

Agilon, 2e comte de Tours, est nommé par Perpétue son exécuteur testamentaire. On ignore en quel tems il commença à gouverner la Touraine pour les Romains. Le testament de Perpétue, par lequel il donne à l'église de St. Martin ses terres de Savonnières et de Berthenay, est daté des kalendes de mai, l'an du post-consulat de Léon-le-Jeune; ce qui répond au 1.er mai 475.

479.

Le roi Childéric I.er passe à Tours, à la tête d'une armée formidable : mais, à la prière de Bazine sa femme, et en considération de St. Martin, quoiqu'il ne fût pas chrétien, il ordonne qu'il ne soit fait aucun tort aux habitans de la ville de Tours qu'il accueille favorablement.

VISIGOTHS.

480.

La Touraine cesse d'être sous la domination des Romains, qui l'avaient possédée pendant 535 ans. Elle passe en partie sous celle d'Euric, roi des Visigoths, et est unie au royaume d'Aquitaine qui commençait au delà de la Loire, d'après la division faite sous l'empire d'Auguste.

484.

Alaric succède à Eurio son père. Il persécute les chrétiens, et sur-tout ceux de Tours qu'il accuse de vouloir livrer la province au roi des Francs.

494.

Mort de St. Perpetue. Indépendamment de l'église de St. Martin, il avait fait bâtir celles d'Avoine, de Barrou, Monnoye, Ballan et Vernou. Il a Volusien pour successeur.

498.

Alaric bannit Volusien de son siège, et l'exile auprès de Toulouse. Cet exil devient la cause ou le prétexte des démêlés qui ne tardent pas à s'élever entre Clovis et ce roi visigoth.

500.

Volusien est décapité dans le comté de Foix, par ordre d'Alaric qui le soupçonnait avec raison d'être dans le parti de Clovis. Pendant son épiscopat il avait fait construire une église à Manthelan. Vérus est élu à sa place.

504.

Entrevue de Clovis et d'Alaric dans une île de la Loire, vis-à-vis Amboise. Les deux rois s'y font de grandes démonstrations d'amitié, et pour laisser à la postérité des marques de cette alliance, leurs soldats

VISIGOTHS. élèvent les deux buttes de terre que l'on nomme aujourd'hui les Danges de Sublaine. Clovis fait frapper à cette occasion plusieurs monnaies sur lesquelles on lit : *Ambacia*: *Ambacium castrum* : *Ambacia vico*. Les revers portent les noms des monétaires : Chabellicus, Dommacarus.

506.

Verus est arrêté par les Visigoths, et envoyé en exil. Il a pour successeur Licinius, abbé d'un petit monastère placé auprès de celui de St. Martin, et qui prit le nom de St. Venant, son 2.e abbé.

507.

Clovis passe à Tours avec une aile de son armée, pour aller combatre Alaric. Il fait hommage de son cheval à St. Martin, en reconnaissance des heureux présages qu'il en reçoit. Alaric est en effet vaincu et tué de la main de Clovis, à dix mille de Poitiers, sur le Clain, dans les champs de Vouillé, *in campo Vocladensi*, disent les auteurs du tems. A la suite de cette victoire, les Visigoths sont entièrement chassés de la Touraine méridionale qui passe sous l'empire des Francs.

508.

CLOVIS. Quelques mois après la mémorable bataille de Vouillé, Clovis revient à Tours. Il reçoit

dans l'église de St. Martin les ambassadeurs de l'empereur Anasthase qui lui envoie par eux la pourpre, la chlamyde, le diadême, enfin tous les ornemens consulaires. Il se fait couronner à Tours ; rachète son cheval, moyennant 200 pièces d'or, et parcourt la ville en jettant au peuple des monnaies d'or et d'argent. C'est à tort que le président Hénaut place cet évènement en 510. CLOVIS.

511. CLODOMIR.

Après la mort de Clovis, arrivée le 27 novembre, la Touraine tombe en partage à Clodomir, roi d'Orléans, dont les états comprenaient en outre Sens, Auxerre, Angers, le Mans, et la Novempopulanie qui se composait des peuples d'Auch, de Lectoure, de Comminges, d'Éause ou la Ciotat, de Couserans, d'Armagnac, du Bigorre, des Gascons et des Aquitains.

519.

Mort de Licinius, 9.e évêque de Tours. Théodore et Procule, après avoir été chassés de leurs sièges par les Bourguignons, se réfugient en Touraine et, par la protection de la reine Clotilde, sont appelés à celui de Tours qu'ils occupent tous les deux simultanément.

520.

Mort de St. Florent évêque d'Orange, né

CLODOMIR. en Touraine. C'est lui qui a donné son nom à la ville de Florenzuola ou Firenzuola en Italie.

521.

Après deux ans de siège, Théodore et Procule meurent dans le cours de la même année. Dinifius leur succède, par nomination du roi.

523.

Ommatius est nommé évêque de Tours, *ex jussu Clodomeris regis*, suivant Grégoire de Tours. Il agrandit l'église de St. Gervais et de St. Protais, bâtie précédemment par St. Eustoche sur les murs de la ville.

526.

CLOTAIRE I. Clotaire I.er, après avoir égorgé ses deux neveux, fils de Clodomir, partage leurs états avec son frère Childebert. Il a pour sa part Orléans, Tours, Angers et le Mans.

Léon, premier abbé connu de St. Martin, succède à Ommatius. Léon était auparavant un sculpteur en bois, fort habile dans son art. Il n'occupe le siège que pendant l'espace de six mois.

527.

Francilio ou Vincilius, sénateur de la ville de Poitiers, est le 14.e évêque de Tours. Il était marié, mais n'avait point d'enfans de sa femme nommée Claire. Il

donne la plus grande partie de ses biens à son église, et meurt deux ans après, à la suite d'un breuvage qu'un de ses domestiques lui avait apporté; ce qui fit conjecturer, non sans fondement, qu'il avait été empoisonné.

CLOTAIRE I.

529.

Francilion étant mort, Injuriosus, né à Tours, en est nommé évêque. La Peyre, dans sa chronologie sainte, lui donne le titre de chancelier de France sous le roi Childebert; mais rien ne confirme cette assertion.

544.

Clotaire rend un édit d'après lequel toutes les églises doivent payer à son trésor le tiers de leur revenu. L'évêque de Tours, Injuriosus, malgré que tous les autres prélats y eussent déjà consenti, refuse avec fermeté de se soumettre à cet édit, en observant au roi que le bien de l'église étant celui des pauvres, n'est point destiné à remplir ses coffres. Il se retire, sans même prendre congé de lui. Le roi s'emporte d'abord; mais craignant le courroux de St. Martin, il envoie vers l'évêque quelques officiers chargés de présens, en le faisant prier de lui pardonner et d'invoquer pour lui le saint évêque de Tours.

CLOTAIRE I.

545.

Ste. Clotilde, veuve de Clovis, meurt à Tours le 3 juin. Son corps est transporté solemnellement à Paris par ordre de ses enfans Childebert et Clotaire, et enterré dans l'église de St. Pierre, aujourd'hui Ste. Généviève.

546.

Ste. Monégonde, après la mort de Ste Clotilde, établit un monastère de filles dans l'église de St. Pierre, qui delà prend la dénomination de St. Pierre-le-Puellier. *St. Petrus Puellaris.*

— St. Baud, grand référendaire sous Clotaire I.er, est élu évêque de Tours après Injuriosus. Il était seigneur d'Amboise et de Verneuil, lieu de sa naissance, où son corps fut depuis transféré, à la prière de Sulpice d'Amboise. En 1086, il fut apporté de Verneuil à la collégiale de Loches.

547.

Alpin gouverne la Touraine dont il est le 3.e comte. On donnait ce nom à tous les gouverneurs des provinces. Nous ne savons rien autre chose de lui, sinon qu'il fut guéri au tombeau de St. Martin, suivant Grégoire de Tours, d'une maladie dont il souffrait depuis un an.

548.

St. Baud établit un chapitre dans la cathédrale de Tours, en séparant la manse des chanoines d'avec le revenu de l'évêque, ce qui constitue ce chapitre le plus ancien, ou du moins l'un des plus anciens de la France.

549.

Le prêtre Eufrône, qui fut depuis appelé à l'évêché de Tours, fait construire l'église de St. Symphorien, d'où l'on doit conclure que déjà ce faubourg avait une population assez considérable. Le défaut de pont d'ailleurs devait rendre souvent très-difficiles les communications avec la ville de Tours.

552.

Gontran I.er, ou Gonthaire, abbé de St. Venant-de Tours, succède à l'évêque St. Baud. Plusieurs ambassades dont il avait été chargé l'avaient rendu recommandable sous le rapport des talens : mais le déréglement de ses mœurs deshonora son épiscopat.

556.

Caton, prêtre du diocèse de Clermont, est nommé évêque de Tours par Clotaire I.er, après la mort de Gontran arrivée l'année précédente : mais il refuse parce qu'il n'a pas été élu par le peuple et le clergé. Le siège reste vacant pendant près d'une année. Eufrône est nommé à sa place.

CLOTAIRE I.

559.

Incendie qui consume une partie de la ville de Tours et presque toutes ses églises. Eufrône en fait rebâtir deux, et construire celle de St. Vincent.

560

Willacaire, duc d'Aquitaine, est poursuivi par ordre de Clotaire, pour avoir favorisé la rebellion de Chramne son fils, gendre du duc. Il se réfugie auprès du tombeau de St. Martin. Les gens de Clotaire n'osant pas y pénétrer pour l'en arracher, incendient l'église avec laquelle Willacaire est consumé. Le roi la fait réparer à ses frais et couvrir en étain.

561.

Clotaire vient au tombeau de St. Martin. Il meurt dans la même année. Ses états sont partagés entre ses quatre fils. Chérébert ou Caribert obtient le royaume de Paris, dont Tours, distrait de celui d'Orléans, se trouve faire partie. Il promet avec serment aux Tourangeaux, qu'il ne leur imposera aucunes nouvelles lois ni coutumes : ce qui prouve que dès ce temps la province avait ses lois et ses coutumes particulières. (Voyez l'année 1260.)

CARIBERT.

565.

Ingeltrude, fille de Clotaire I.er, et

Waldetrade sa sixième femme, fondent à Tours un monastère de filles, connu sous le nom de Notre-Dame-de-l'Écrignole. Au nombre des religieuses était Bertofelde, fille de Caribert. CARIBERT.

566.

Second concile de Tours, le 4.e de la province. Le 12.e de ses 27 canons recommande à tous les évêques mariés, de vivre avec leurs femmes comme si c'était leurs sœurs. Le 13.e canon du concile de Tulle tenu en 962 permit au contraire aux ecclésiastiques, et même aux évêques, de vivre conjugalement avec leurs épouses.

Notre concile est l'époque où l'on commença à dater du règne des rois de France. La suscription porte : « *Eufronius, Turonicæ civitatis episcopus, has constitutiones nostras relegi et subscripsi; notavi sub die XV. kal. decembris anno VI. regni domini nostri Chariberti gloriosissimi regis.* » Ce qui donne la date du 17 novembre 566, sixième année commencée du règne de Charibert, qui succéda à Clotaire le 10 novembre 561.

567.

Sigebert a la Touraine en partage, après Caribert mort sans enfans : mais Clovis, le plus jeune des fils de Chilpéric, s'empar- SIGEBERT.

SIGEBERT. de cette province, au nom et par ordre de son père, qui profite de l'absence de Sigebert son frère, occupé de sa guerre contre les Huns.

CHILDEBERT II.

568.

Sigebert, roi de Metz, et Gontran son frère, roi d'Orléans, reprennent la Touraine sur Chilpéric, après avoir battu Clovis et mis son armée en déroute.

569.

Gaïson, 4.e comte de Touraine, veut faire revivre un rôle d'impositions fait sous Clotaire, tendant à abolir les privilèges de la ville de Tours; l'évêque Eufrône s'y oppose. Sigebert devant qui l'affaire est portée, fait jeter le rôle au feu, en considération de St. Martin, et quelque tems après prive Gaïson de son gouvernement.

570.

Ste. Monégonde meurt à Tours le 2 juillet. Elle est enterrée dans l'église du monastère qu'elle avait fondé en 546.

571.

L'évêque Eufrône consacre une église à Ste. Maure, sur le lieu même où l'on avait découvert son tombeau et celui de Ste Brigite. Ce lieu s'appelait alors *Arciacum*. Il s'y forme d'abord un bourg, qui devient bientôt une petite ville portant le nom de Ste. Maure.

572.

St. Iriès, abbé d'Atane en Limousin, par son testament daté de la onzième année du règne de Sigebert, constitue St Martin l'héritier de tous ses biens, conjointement avec l'abbaye d'Atane, à condition que ce dernier monastère restera à perpétuité soumis à celui de St. Martin de Tours.

573.

St. Eufrône meurt à l'âge de 70 ans. On lui dut les églises de St. Vincent qui alors était hors la ville, de Truie, de Ceré, et d'Orbigné. Grégoire l'historien occupe le siège après lui.

575.

Origine de l'abbaye de St. Julien de Tours. Grégoire en consacre l'église sous l'invocation de ce saint, dont il avait rapporté les reliques d'Auvergne.

— Gontran ayant rompu le traité de paix qu'il avait fait avec Sigebert, Chilpéric profite de cette division pour reprendre ce qu'il avait perdu dans la dernière guerre, et principalement la Touraine, que Théodebart son fils brûle et saccage en partie, après avoir défait les troupes de Sigebert. Il contraint le reste de se rendre à discrétion, et à lui payer de fortes contributions. Théodebert à son tour est battu par les généraux de Sigebert,

CHILDEBERT II. Godégesille et Gontran-Boson, et est tué par ce dernier, vers le mois de novembre.

Sigebert meurt et Chilpéric s'empare de la Touraine, au préjudice de Childebert auquel elle appartenait de droit par le décès de son père.

576.

Ruccolène, comte ou gouverneur du Maine, ravage la Touraine par ordre de Chilpéric. Il fait le siège de la ville de Tours; mais une crue subite de la Loire le force à le lever.

— Leudastes, 5.e comte de Touraine, est dépouillé de son gouvernement, dans lequel il est ensuite rétabli à la sollicitation de Grégoire de Tours. Il était parvenu à cet emploi, de simple officier des cuisines qu'il était chez le roi Caribert, dont il avait été le comte-d'étable, *comes stabuli*, que l'on appela depuis connétable.

577.

Mérovée, fils de Chilpéric, s'évade de l'abbaye de St.-Calais où le roi voulait le forcer à se faire moine, et se réfugie à Tours, où il reste deux mois dans le cloître de St. Martin. Chilpéric, irrité contre les habitans qui, malgré sa défense, l'en avaient laissé sortir, envoie en Touraine des troupes qui désolent le pays.

Lorsque Mérovée était à Tours, Chilpéric n'avait pas voulu user de violence pour le faire enlever, redoutant la colère de St. Martin : mais il avait envoyé un nommé Balduin avec une lettre par laquelle il priait le saint de lui faire connaître s'il lui était permis de faire enlever de force son fils, ainsi que Gontran-Boson général du tems de Sigebert. Un papier blanc devait contenir la réponse. Le saint n'en ayant point fait pendant les trois jours que le papier resta exposé, Chilpéric crut ne devoir rien entreprendre, et son fils lui échappa.

578.

Les Tourangeaux, les Angevins et les Poitevins se réunissent pour faire la guerre à Varoc comte de Bretagne.

579.

Ste. Radegonde, veuve de Clotaire I.er, donne à l'église de St. Martin la maison qu'elle habitait à Tours, et y fonde un monastère d'hommes qui dans la suite fut érigé en paroisse, vers l'an 1203, sous le nom de Sainte Croix.

580.

Leudastes est une seconde fois privé de son gouvernement de Touraine par Chilpéric, pour cause d'exactions. Le roi laisse au peuple et à son évêque le droit de se choisir

CHILDEBERT II.

un nouveau gouverneur. Eunomius est élu mais ce sixième comte est également révoqué pour la même cause.

— Grégoire de Tours se justifie au concile de Braine, dans le Soissonnois, de l'accusation de Leudaste qui lui imputait d'avoir dit que la reine Frédégonde vivait en adultère avec Bertchramne évêque de Bordeaux. Leudaste prend la fuite; son complice Riculfe est arrêté, et attaché à un arbre où pendant l'espace de six heures il est frappé de coups de verges et de courroies par tous les passans.

581.

Changement du titre de comte en celui de duc de Touraine. Berulfus est le premier à qui il est conféré. La Touraine et l'Aquitaine étaient alors les deux seules provinces gouvernées par des ducs.

582.

Les peuples du Berri entrent à main armée dans la Touraine et en ravagent les campagnes.

— Le 9.e canon du concile de Mâcon approuve le jeûne institué par St. Perpétue, sous le nom de carême de la St. Martin. Il était si religieusement observé, que Louis VII, dit le Jeune, fut obligé d'avoir une dispense du pape Alexandre III pour boire

du vin et avoir un plat de poisson sur sa table le vendredi.

583.

Le duc de Touraine, ayant rassemblé des troupes, prend sa revanche et ravage à son tour le Berri.

584.

Chilpéric étant mort, les Tourangeaux se déclarent pour Childebert roi d'Austrasie, leur prince légitime : mais Gontran roi d'Orléans les contraint à le reconnaître pour souverain, sous le prétexte de la minorité de Childebert né en 570.

585.

Par la médiation de Grégoire de Tours, Gontran rend à Childebert la Touraine et ses autres états.

— Sicharius, célébrant à Manthelan avec Austrégisile et d'autres habitans, la fête de Noël, le prêtre du lieu lui envoie un clerc, chargé de l'inviter à venir se réjouir avec lui et les siens. Le clerc est tué par un des convives, ami ou parent d'Austrégisile. Sicharius prend les armes en faveur du mort, et il en résulte une guerre locale qui arme les uns contre les autres les habitans de ce canton. La paix est enfin rétablie par les soins de l'évêque Grégoire.

CHILDEBERT II.

586.

Ennodius, comte de Poitiers, est le second duc de Touraine à la place de Berulfus que Childebert destitue quelque tems après son avènement.

— Le roi envoie Grégoire de Tours en ambassade vers Gontran, pour lui demander du secours contre les Lombards.

587.

Le titre de duc de Touraine est supprimé, d'après les réclamations d'Eborin que cette nouvelle dignité privait de ses droits. Il semblerait, d'après cette circonstance, qu'il y avait simultanément un duc et un comte. Au reste, on ignore complettement quels ont été les comtes de Tours, depuis cet Eborin jusqu'au règne de Charlemagne, c'est-à-dire, pendant l'espace de 224 ans.

588.

Gontran veut déclarer la guerre à son neveu Childebert roi d'Austrasie, au sujet de l'alliance que celui-ci se proposait de faire avec Récarède roi d'Espagne : mais il est une seconde fois appaisé par les représentations de l'évêque de Tours, et la paix n'est plus troublée entre ces deux rois.

— Sicharius, à la suite d'un festin, est tué par Chramnisinde, fils d'Austrégisile, pour venger la mort de son père. La reine Brune-

haut qui protégeait Sicharius, fait confisquer les biens de Chramnisinde à qui ils sont rendus par la suite.

589.

A la prière de Grégoire de Tours, Childebert exempte la Touraine d'impôts, et déclare par un diplôme qu'à l'avenir elle ne sera plus comprise sur aucun rôle.

— Ingoberge, veuve de Caribert qui l'avait répudiée, meurt à Tours et lègue en mourant une grande partie de ses biens à l'église de St. Martin. Elle était mère de Bertofelde qui fonda l'Ecrignole.

590.

Dédicace de l'église cathédrale de Tours, construite par son évêque Grégoire. Elle est mise sous l'invocation de St. Maurice, chef de la légion Thébéenne, martyrisé à Agaune quatre ans auparavant, avec tous ses compagnons d'armes.

— Cuppa, auparavant comte d'Etable, c'est-à-dire, grand écuyer de Chilpéric, fait une irruption en Touraine, dans le dessein d'en enlever le bétail et de piller les habitans : ceux-ci se réunissent en armes, le poursuivent et reprennent sur lui tout le butin qu'il avait déjà fait.

— Ingeltrude meurt à Tours, âgée de 81 ans. Elle institue sa nièce pour lui succéder en

CHILDEBERT II.

qualité d'abbesse de l'Ecrignole. Sa fille Berthegunde se présente pour occuper sa place. Les religieuses refusent de la recevoir. Elle en porte ses plaintes au roi Childebert, qui ordonne que Berthegunde reprendra tous les biens de son père et de sa mère, même ceux qui avaient été donnés au monastère fondé par Ingeltrude; Berthegunde fait en conséquence dépouiller ce monastère auquel elle ne laisse que les quatre murailles.

591.

Grégoire de Tours consacre l'église de St. Gervais et de St. Protais qu'il avait fait reconstruire. Cette église, la plus ancienne de la ville et dans laquelle St. Martin avait coutume d'officier, fut détruite dans le 17.e siècle pour agrandir le palais archiépiscopal.

595.

Mort de Grégoire de Tours, né en Auvergne en 542. C'est à lui que l'on doit le peu de connaissances que nous avons des premiers tems de notre monarchie. Il a pour successeur Pélage, le même à qui le pape Grégoire-le-Grand adresse ses 53, 54, 55, 56 et 57.e lettres, par lesquelles on le croirait évêqué de Turin et non de Tours, erreur qui vient de ce que, dans une notice des Gaules, Tours est désigné par ces mots, *Civitas Torinorum*.

596.

THIERRI II.

La Touraine, après la mort de Childebert, tombe en partage à son second fils Thierri II, roi d'Orléans et de Bourgogne.

598.

St. Austin ou Augustin vient à Tours, en se rendant dans la Grande-Bretagne où il était envoyé par le pape Grégoire-le-Grand, pour y prêcher la foi. On le distingue de l'évêque d'Hippône par la qualification d'apôtre d'Angleterre.

602.

Luparius monte sur le siège de Tours, après la mort de Pélage I.er

610.

THÉODEBERT II.

Théodebert, roi d'Austrasie, force son frère Thierri, roi d'Orléans, à lui céder l'Alsace et la Touraine.

— St. Columban, abbé de Luxeuil, en descendant la Loire pour retourner en Irlande, s'arrête à Tours. Il y est reçu avec de grands honneurs par l'évêque Luparius, auquel il prédit, en dînant, que le roi Thierri et ses enfans mourront, et qu'avant trois ans toute sa famille sera éteinte, ce qui arriva effectivement en 612.

613.

CLOTAIRE II.

Thierri ayant vaincu son frère Théodebert, le fait mourir ainsi que ses deux fils,

CLOTAIRE II.

dans l'espoir d'usurper ses états ; mais Clotaire II, roi de Soissons, s'en empare et par conséquent règne sur la Touraine.

614.

Aigiric ou Agiric succède à l'évêque Luparius. On ne doit pas le confondre avec un Agiric qui fut abbé de St. Martin en 650.

617.

Ginaldus ou Givaldus est élu évêque après la mort d'Aigiric.

619.

Le moine anonyme de Marmoutier et le P. Le Cointe donnent pour successeur à Ginaldus un évêque nommé Valatus : mais s'il a existé, il a occupé le siège si peu de tems, qu'aucun autre historien n'en fait mention. Dans la même année Sigélaïcus est élu. Il était parent du roi Dagobert, et marié, car ce fut son fils Sigiran, ou plutôt St. Cyran, qui fonda en Berri l'abbaye de ce nom.

622.

Léobaldus ou Liébaud est nommé évêque après la mort de Sigélaïcus.

625.

Modégisile succède à Liébaud. Il assiste en 635, avec tous ses suffragans, au concile de Rheims.

628.

DAGOBERT I.

Aussitôt que Clotaire II est mort, Dagobert I.er, son fils aîné, s'empare de la plus grande partie des états de son père, dans lesquels il fait entrer la Touraine et une portion de l'Aquitaine.

630.

Dans le partage fait entre Dagobert I.er et Caribert II son frère, ce dernier obtient la ville et le château de Loches, comme dépendances du royaume d'Aquitaine.

638.

CLOVIS II.

La Touraine tombe en partage à Clovis II, qui succède à son père Dagobert.

— Latinus obtient le siège de Tours après Modégisile.

640.

On dépose les restes de St. Brice dans une châsse faite par St. Eloy, le plus habile ouvrier en ce genre qui existât de son tems.

650.

Latinus étant mort, Carigisile est choisi pour lui succéder.

652.

Rigobert succède à Carigisile.

654.

Papolène succède à Rigobert.

656.

CLOTAIRE III.

Clotaire III, roi de Neustrie et de Bourgogne, héritier des états de son père Clo-

CLOTAIRE III.

vis II, règne sur la Touraine, mais seulement sur la portion qui ne faisait point partie de l'Aquitaine.

658.

Cinquième concile provincial, tenu à Nantes par Papolène. On y fit vingt canons. Le premier ordonne aux curés, avant que de commencer la messe les dimanches et fêtes, de faire sortir de l'église tous ceux qui ne sont pas de la paroisse, excepté les voyageurs. On voit, par le dernier canon, qu'à cette époque l'ancienne superstition druidique n'était pas encore éteinte dans nos contrées, puisqu'il est enjoint aux évêques et à leurs officiers de faire abattre et brûler les arbres révérés par le peuple, et de renverser également les pierres, objet de son culte.

660.

Chrotbert succède à Papolène. Il accorde au monastère de St. Martin de Tours le privilège d'exemption de la juridiction des évêques. Quelques-uns lui donnent Robert pour successeur : mais tout démontre que c'est le même personnage, et que la différence n'est que dans la manière de prononcer le nom. Les Français naturels, ne pouvant imiter la prononciation des Français Sicambriens, ajoutaient toujours un *CH* avant l'*R* ou l'*L*.

661.

CLOTAIRE III.

Bulle long-temps fameuse du pape Adéodat, qui sanctionne le privilège d'exemption accordé à St. Martin par l'évêque Chrotbert.

670.

THIERRI III.

Clotaire III étant mort sans enfans, son frère Thierri III est déclaré roi de Neustrie et de Bourgogne. La Touraine en fait partie.

691.

CLOVIS III.

La Touraine passe, avec la Neustrie, sur la tête de Clovis III, fils de Thierri III, qui, comme son père, n'eut que le nom de roi, les maires du palais ayant usurpé la plénitude de l'autorité royale.

695.

CHILDEBERT III.

Childebert III succède à son frère Clovis dans tous ses états, dont la Touraine fait partie.

702.

Pélage II occupe le siège de Tours après la mort de Chrotbert.

705.

Evartius succède à Pélage II. Quelques-uns le nomment Ebartius; le *V* à l'exemple des Grecs, étant souvent pris pour le *B* chez les Latins.

711.

DAGOBERT III.

La Touraine continue à faire partie du

DAGOBERT III.

royaume de Bourgogne et de Neustrie, auquel Dagobert III est appelé par la mort de son père Childebert.

712.

Mort de St. Richmir abbé, né en Touraine. Il avait fait bâtir, sur son propre héritage, un monastère dont il fit don à l'église : mais on ignore et le nom de ce monastère, et le lieu où il était situé.

714.

Le successeur d'Evartius, Ibbon, confirme en 723 les privilèges d'exemption accordés aux moines de St. Martin qui, dit-il, vivaient exemplairement sous la règle de St. Benoît.

715.

CHILPÉRIC II.

Les Français choisissent pour roi Chilpéric (Daniel), fils de Childéric II, au préjudice de Thierri, fils de Dagobert. Il a pareillement la Touraine en partage.

720.

THIERRI IV.

Thierri IV, qui avait été exclus de la couronne, y est rappelé. La Touraine fait partie de ses états, sur lesquels cependant Charles-Martel, duc d'Austrasie, règne bien plus que lui.

724.

Gontran II est élu évêque après la mort d'Ibbon. Il était abbé de St. Martin, et ce fut de son tems que ce monastère se choisit

un évêque dans son sein. Parvenu à l'épiscopat, il confirme ce privilège. Le pape Etienne II, par une bulle datée de l'an 757, accorda depuis le même privilège à l'abbaye de St. Denis. THIERRI IV.

732.

Bataille mémorable livrée auprès de Tours, dans laquelle Charles-Martel défait entièrement les Sarrasins et leur tue plus de 200,000 hommes. Plusieurs historiens veulent qu'elle ait eu lieu en 727. Elle se donna à deux lieues de Tours, dans l'endroit qu'on nomme aujourd'hui *les Landes de Charlemagne*, quoiqu'on dût dire de Charles-Martel : mais l'usage a prévalu. Paul-Emile assure que Charles avait donné à la ville de Tours l'ordre de n'ouvrir ses portes qu'au vainqueur, ce qui prouve que le lieu du combat n'en était pas éloigné.

735.

Didon ou Vidon, successeur de Gontran II, ne tient le siège de Tours que pendant l'espace d'environ huit mois.

736.

Raimbert ou Rigambert succède à Didon. Le pape Zacharie lui adressa une lettre en 748. On croit qu'il mourut 4 ans après.

742.

Childéric III est le dernier roi de Neus- CHILDÉRIC III.

CHILDÉRIC III.

trie qui ait possédé la Touraine, Pepin ayant réuni sous son autorité toute la monarchie française dès l'an 747, et sous le nom de roi dès 752.

— Pepin et Carloman enlèvent au duc d'Aquitaine la ville de Loches, dont ils emmènent les habitans prisonniers. Cependant ils les rendent à la liberté, lorsqu'ils sont arrivés au Vieux-Poitiers.

PEPIN.

752.

Aubert succède à Rigambert, si pourtant il n'est pas le même, dont la seule chronique qui en parle aura méconnu ou dénaturé le nom.

760.

Pepin étend ses conquêtes et porte la désolation dans la Touraine méridionale qui faisait encore partie du duché d'Aquitaïne.

— Ostad est élu évêque de Tours; mais il tient le siège fort peu de tems.

761.

Eusèbe, qui occupe l'évêché de Tours après Ostad, n'est connu que pour avoir assisté en 765 au concile d'Attigny.

765.

Les vassaux de St. Martin prennent les armes et repoussent le comte de Poitiers qui s'était approché de Tours.

PEPIN.

768.

Pepin tombe malade à Saintes. Il se fait transporter à Tours auprès du tombeau de St Martin, et delà à St. Denis où il meurt. — Mort de l'évêque Eusèbe : il a Gavien pour successeur.

769.

CHARLEMAGNE.

Charles et Carloman envoient Gavien à Rome, pour assister au concile convoqué par le pape Etienne III, et dont le but était de faire condamner son prédécesseur, le faux pape Constantin, contre lequel on prononça une pénitence perpétuelle, et qui eut les yeux crevés.

770.

Herling succède à Gavien. La *Gallia Christiana* dit que ce fut sous son épiscopat que les moines de St. Martin s'érigèrent en chanoines : mais ce changement n'eut lieu que plus de 60 ans après.

781.

Le pape Adrien, par une bulle de la 9.e année de son pontificat, accorde ou plutôt confirme à Ithier, abbé de St. Martin, le privilège d'avoir un évêque particulier dans son monastère.

791.

Fondation de l'abbaye de Cormery, de l'ordre de St. Benoît, congrégation de St.

CHARLEMAGNE.

Maur, par Ithier, abbé de St. Martin, qui s'y retire. Le titre de la fondation est daté du 7 des ides de février, indiction 14, la 23.e année du règne de Charlemagne, ce qui répond au 7 février 791.

792.

Herling étant mort, Joseph I.er lui succède.

793.

Charlemagne confirme la fondation de Cormery par une charte datée de la 22.e année de son règne, qu'il fait commencer ici à la mort de son frère Carloman, en 771.

796.

Le célèbre Alcuin, ou Alchwin, est nommé par Charlemagne abbé de St. Martin, pour porter la réforme dans ce monastère.

768.

Fondation par Alchwin d'une école de belles-lettres, de philosophie et de théologie dans l'abbaye de St. Martin de Tours. C'est la première qui ait existé en France, ce qui l'a fait nommer la mère de l'université de Paris.

800.

Charlemagne vient à Tours; il y assemble les grands du royaume et y fait provisoire-

ment le partage de ses états entre ses trois fils Charles, Pepin et Louis. Il est obligé d'y prolonger son séjour, à cause de la maladie de Liutgarde, sa femme, qui y meurt le 4 juin. Elle est enterrée à St. Martin. Son tombeau est placé sous le clocher que l'on appelle *la tour de Charlemagne*.

801.

L'église de St. Martin est en partie brûlée, par l'imprudence de l'un des sacristains qui avait laissé un cierge allumé dans la sacristie. Personne n'osant s'exposer à arrêter la violence du feu, à cause des gouttes d'étain fondu qui découlaient de la couverture, Alcuin se fait porter dans l'église et s'étant prosterné à terre les bras étendus en croix, le feu, dit-on, fut appaisé en peu de tems.

802.

Louis, roi d'Aquitaine, se rend à Tours au-devant de Charlemagne son père, qu'il avait invité à venir visiter ses états.

804.

Alchwin meurt à Tours. On lui érige un tombeau dans l'église de St. Martin. Il était né en Angleterre, d'où Charlemagne l'avait fait venir, et l'avait pris pour son maître.

806.

La Touraine méridionale est séparée du royaume d'Aquitaine, et totalement réunie à celui de France.

CHARLEMAGNE.

807.

Hugues I.er obtient de Charlemagne le gouvernement de la Touraine dont il est réputé le 8.e comte, les précédens nous étant inconnus.

811.

Le comte Hugues est envoyé par Charlemagne en ambassade vers l'empereur Nicéphore, pour traiter de la paix et déterminer les limites des deux empires.

812.

Le comte de Touraine revient de Constantinople avec le traité de paix signé par l'empereur Michel Curopalate, Nicéphore étant mort dans cet intervalle, et son fils Staurace ayant été obligé de renoncer à l'empire.

813.

Troisième concile de Tours, le 6.e de la province. Par le 17.e canon on y enjoint aux prêtres d'avoir des traductions des homélies des SS. Pères en langue romaine-rustique ou en langue tudesque dite théotisque, ce qui prouve que le latin n'était plus alors la langue vulgaire. En effet, à cette époque, le peuple n'entendait plus le latin dans les diocèses de la métropole de Tours : on n'y parlait que la langue tudesque et la romaine-rustique. La première cessa tout-à-fait d'être en usage

après la mort de Louis-le-Débonnaire : quant à la seconde, en voici un échantillon tiré du serment de Louis-le-Germanique. » *Pro Deo amur, et pro cristian poblo, et* » *pro nostro commun salvamento, dist di en* » *avant, in quant Deus savir et potir me* » *dunat, si salvereo cist meon fradra* » *Karlo, etc.* ; c'est-à-dire : pour l'amour » de Dieu, pour le peuple chrétien, et pour » notre salut commun, je promets que de » ce jour et à l'avenir, autant que Dieu me » donnera connaissance et pouvoir, je défen- » drai mon frère Charles, etc. »

CHARLEMAGNE.

814.

Donation faite à l'église de Tours, par Louis-le-Débonnaire, de la ville de Tours-sur-Marne, avec son église et ses dépendances.

LOUIS I, LE DÉBONNAIRE.

815.

Landran, successeur de Joseph I.er, est le premier évêque de Tours qui porte le titre d'archevêque, quoique ce titre fût déjà assez commun dès les 5.e et 6.e siècles.

817.

Concile de la province, tenu à Redon. Il est apocryphe.

818.

Robert I.er, père de Robert-le-Fort, succède à Hugues I.er dans le gouvernement de Touraine dont il est le 9.e comte.

Louis I.

819.

On commence à construire les levées destinées à contenir dans leur lit les eaux de la Loire, mais d'une manière encore trop imparfaite pour pouvoir atteindre complettement ce but. Louis-le-Débonnaire dit, dans son ordonnance à ce sujet : « Nous voulons » qu'il y ait un intendant commis pour ces » travaux, lequel sera établi au plutôt par » notre fils Pepin, afin qu'ils soient conduits » promptement à leur perfection. » Une médaille consacre cette grande et utile entreprise. Un fleuve appuyé sur son urne y figure la Loire. Elle porte pour inscription : *Vias tuas edoce me Domine ;* et dans l'exergue, *Ligeris.* Mais on présume avec raison que cette médaille est de l'invention de Mezeray, ainsi que toutes celles qu'il a placées dans son histoire *in-f.°*

822.

Louis divise la France en neuf grands gouvernemens, sous le nom de *Missatica.* On appelait *Missaticum* le pays soumis à l'autorité des *Missi dominici ;* c'est l'origine des intendans et des généralités. La Touraine forme le 8.e *Missaticum*, comprenant en outre l'Anjou et le Maine. Robert I.er et l'archevêque Landran sont mis par l'empereur à la tête de cette administration.

— Louis permét aux religieux de Cormery d'élire eux-mêmes leur abbé, avec le consentement de l'abbé et des moines de St. Martin. Louis I.

834.

Theuton est le premier laïque qui soit nommé abbé de St. Martin de Tours. Il est tué la même année dans une bataille que livre Lambert à Eudes comte d'Orléans, dans laquelle ce dernier périt également, ainsi que Guillaume son frère, comte de Blois, et Guy comte du Mans.

836.

Ursmarus succède à Landran qui se démet, en conservant seulement le titre et les honneurs d'archevêqne.

838.

Défaite des Normands devant Tours par l'exposition, sur les murs de la ville, de la châsse de St. Martin. Il sont poursuivis jusques à trois lieues. L'archevêque Ursmarus dédie l'église du lieu de la défaite à St. Martin *de bello*, d'où l'on a dit St. Martin le bel, aujourd'hui St. Martin-le-Beau. Plusieurs historiens ne placent cette invasion qu'en 841 ou 842 : mais nous pensons que c'est à tort.

839.

Fondation d'une église, sur le lieu où la

LOUIS I. châsse de St. Martin avait été exposée, sous le nom de St. Martin de la besoche ou besoche, mot qui vient de *basilica*, palais, parce que c'était le lieu où était situé le palais que l'on appellait aussi *la salle maudite*.

840.

CHARLES II, LE CHAUVE. Nouvelle incursion des Danois ou Normands dans la Touraine. Ils brûlent Bléré, pillent Amboise et détruisent le pont qui avait été construit en face de cette ville.

841.

L'archevêque Ursmarus convoque à Tours un concile, ou plutôt un synode, composé de tous les suffragans de la province, dans lequel on arrête que tous les ans, le 12 mai, on célébrera solemnellement dans tout le diocèse, sous le nom de subvention de St. Martin, une fête en mémoire de la délivrance de la ville de Tours.

842.

Lothaire, roi d'Italie, conduit son armée en Touraine, sous prétexte d'aller faire la guerre à Noménoé duc de Bretagne.

843.

Judith, femme de Charles-le-Chauve, meurt à Tours le 19 avril. Elle y a son tombeau dans l'église de St. Martin, auprès de celui de Liutgarde.

— Septième concile de la province, tenu à

Loire en Anjou. Il ne contient que quatre canons, dont le 2.e et le 3.e excommunient ceux qui agissent contre l'autorité du roi. Il se tient en cette même année un autre concile *in villâ colonia* en Touraine, que l'on croît être Coulaines sur la Vienne. Charles-le-Chauve y fit un capitulaire de six articles.

CHARLES-LE-CHAUVE.

844.

On enferme sous une voûte de pierre la châsse faite par St. Eloy, qui contenait les reliques de St. Brice, afin de la soustraire aux ravages continuels des Normands.

845.

Charles-le-Chauve vient à Tours pour se concerter avec les habitans sur les moyens de mettre la ville à l'abri des courses des Normands.

846.

Noménoé, ayant pris le titre de roi de Bretagne après la mort de Louis-le Débonnaire qui l'en avait créé duc, destitue tous les évêques bretons ordonnés par l'archevêque de Tours, et donne à l'évêque de Dol le titre d'archevêque. Telle est l'origine du fameux procès qui dura 350 ans entre les archevêques de Tours et les évêques de Dol. — On donne pour successeur à Ursmarus Landran II, que Baronius nomme Lantran : mais selon toute apparence il est le même que Landran I.er qui se démit en 836.

CHARLES-LE CHAUVE.

848.

Par lettres-patentes données à Grecy-sur Oise, en date du 1.er mai, le roi fixe à 20 le nombre des chanoines de St. Martin qui venaient de quitter l'habit et la règle monastique.

849.

Landran II préside le concile tenu à Paris; ce qui fait qu'on le désigne assez souvent sous le nom de concile de Tours. L'archevêque meurt dans la même année, et a pour successeur Amaury ou Amalric.

851.

Fondation de l'abbaye de Villeloin (*villa lupa*), de l'ordre de St. Benoît, congrégation de St. Maur, dont Michel de Marolles a été abbé.

— Le monastère de St. Venant de Tours est érigé en chapitre. Il avait été fondé vers la fin du 5.e siècle par St. Silvain son premier abbé, auquel succéda St. Venant.

852.

Charles-le-Chauve fait don à Wichar, évêque de St. Martin, de la petite abbaye de Ste. Colombe et de ses dépendances, pour en jouir pendant sa vie.

853.

Les Normands se présentent devant la ville de Tours, dans le dessein de la piller.

Une crue subite de la Loire et du Cher qui se réunissent, les force d'en lever le siège. Ils détruisent en se retirant l'abbaye de Marmoutier et en massacrent presque tous les moines. Sur 140 qu'ils étaient, 24 seulement échappent au carnage, et après s'être cachés dans les rochers, vont chercher un asile auprès des chanoines de St. Martin.

Les eaux des deux rivières étant rentrées dans leurs lits, les Normands reviennent à la charge, pillent la ville de Tours et brûlent l'église de St. Martin dont on avait eu le temps de soustraire les objets les plus précieux.

Dans la crainte que le corps de St. Martin ne tombe au pouvoir des Normands, il est transporté à Chablis et delà à Auxerre, par douze chanoines de St. Martin et vingt-quatre moines de Marmoutier, conduits par Héberne leur abbé, ou plus probablement leur prieur.

854.

Charles-le-Chauve divise ses états en douze départemens ou généralités. Robert-le-Fort, le comte Osbert et Dodon, évêque d'Angers, sont les trois commissaires ou *Missi Dominici* nommés pour administrer les trois provinces de la généralité de Tours.

CHARLES-LE-CHAUVE.

855.

Lettres-patentes de Charles-le-Chauve, par lesquelles on voit qu'il existait alors auprès de St. Martin une église dédiée à St. Étienne, sur l'origine de laquelle on n'a aucuns renseignemens. On croit qu'elle fut enveloppée dans la construction de la grande basilique bâtie par le trésorier Hervé. Alchwin parle de cette église dans laquelle, dit-il, il fit passer Charlemagne et ses fils Louis et Pepin, pour leur donner la communion; ce qui prouve qu'elle était attenante à celle de St. Martin.

856.

Hérard, qui succède à Amaury, confirme au concile de Toury les privilèges de l'église de St. Martin qui l'exemptent des coureurs, des droits de gîte, de past, de joyeux avènement, etc., que les abbés et les moines devaient aux archevêques et archidiacres. Il obtient en mourant de Charles-le-Chauve, par l'entremise d'Hincmar archevêque de Rheims, que le chapitre de la cathédrale pourra élire son successeur.

859.

L'archevêque de Tours, Hérard, est chargé par Charles-le-Chauve d'écrire à Salomon III, duc de Bretagne, pour lui enjoindre de rendre au roi de France la foi et

hommage qu'il lui doit en cette qualité. Salomon ne se rend point à cette injonction, et ne rentre dans le devoir que quatre ans après.

861.

Robert-le-Fort est fait comte de Tours par Charles le-Chauve. Il en est le 10e. Les peuples des rives de la Loire s'étant plaints aux états-généraux des incursions continuelles des Normands et des Bretons, le roi donne au comte de Touraine, sous le titre de duché, le gouvernement des provinces situées entre la Seine et la Loire.

862.

Charles-le-Chauve se rend à Tours de nouveau, pour voir à réparer les désastres commis par les Normands.

865.

Salomon III, duc de Bretagne, demande au pape Nicolas I.er le *pallium* pour Festinien évêque de Dol : mais sa lettre n'était ni signée ni datée, et dans le préambule il avait mis son nom avant celui du pape qui, choqué de cette irrévérence, refuse le *pallium*. Salomon n'en persiste pas moins à donner le titre d'archevêque à Festinien qui depuis ce moment ne reconnait plus la juridiction de celui de Tours ; ses successeurs l'imitèrent, ce qui ne fit qu'envenimer encore le

CHARLES-LE-CHAUVE.

différent né sous Noménoé, et qui ne fut terminé qu'en 1199, après avoir été successivement porté devant soixante-huit papes.

867.

Robert-le-Fort bat les Normands sur les confins de la Touraine. Il les poursuit jusqu'en Anjou; mais il est tué à Brochesac, aujourd'hui Brissac. Il laisse deux fils, Eudes et Robert, qui sont successivement comtes de Tours, après Hugues-l'Abbé, leur frère utérin.

869.

Charles-le-Chauve ordonne aux habitans de Tours de faire relever les murs et les maisons de leur ville : mais ils ne s'en occupent que faiblement dans la crainte de nouvelles incursions.

870.

Hugues II, dit l'Abbé, 9.e comte de Touraine après la mort de son père, repousse les Normands des bords de la Loire.

— Louis, fils de Charles-le-Chauve, donne la ville d'Amboise à Ingelger comte de Gâtinois, petit-fils du duc de Bourgogne.

871.

Le pape Adrien II écrit au roi pour l'inviter à faire rétablir les murailles et les églises de la ville de Tours, et principalement le monastère de St. Médard où reposent les corps de St. Gatien et de St. Lidoire.

— Actard, de l'évêché de Nantes dont il avait été expulsé deux fois par les Normands et par le duc de Bretagne, est promu par le pape Adrien II à l'archevêché de Tours, lieu de sa naissance.

CHARLES-LE-CHAUVE.

873.

Adalard ou Adaland succède à Actard. Il obtient des lettres du pape pour faire rendre à son église les biens qui avaient été usurpés sur elle par différens seigneurs.

877.

LOUIS II, LE BÈGUE.

Théodacre et Ragenaire sont nommés commissaires au département de Touraine, conjointement avec l'archevêque Adalard.

878.

Louis-le-Bègue vient à Tours attendre les troupes qu'Alain, duc de Bretagne, devait joindre aux siennes pour repousser les Normands. Il y tombe malade, et recouvre la santé par l'intercession de St. Martin. En reconnaissance il donne au chapitre trois villages en Anjou, dont les revenus doivent être destinés à traiter les chanoines aux deux jours de fête qu'il leur prescrit de célébrer, savoir : le jour de sa naissance, au 1.er novembre (la Toussaint n'était pas encore établie), et le jour de son sacre, au 8 septembre.

— Les curés de Touraine obtiennent du pape

Louis II.

Jean VIII, au concile de Troyes, la confirmation d'un ancien privilège qui leur permet de posséder chacun en propre le presbytère avec le cimetière, une métairie, trois arpens de vignes, trois arpens de prés, et quatre serfs. On sait que la servitude ne fut abolie en France que sous la troisième race, c'est-à-dire, vers le commencement du 11.e siècle; abolition qui ne fut cependant complette que par l'ordonnance de Louis-le-Hutin du 3 juillet 1315.

879.

Louis et Carloman, réunis à l'empereur Charles-le-Gros, battent les Normands auprès de Montsoreau et les chassent de la Touraine.

880.

Ingelger, nommé l'année précédente comte d'Anjou par Louis-le-Bègue, est nommé par Louis III prévôt ou préfet de la Touraine qu'il est chargé de défendre des insultes des Normands. Il avait épousé en 878 Adèle, nièce de l'archevêque de Tours Adalard, seigneur d'Amboise, et fille de Geoffroy I.er, comte de Gâtinois, qui lui apporte en dot les terres d'Amboise, de Buzançais et de Châtillon.

881.

Ingelger, devenu seigneur d'Amboise,

s'occupe d'en faire reconstruire le château qui, quelques années auparavant, avait été presqu'entièrement détruit par les Normands.

LOUIS II.

882.

Le pape Jean VIII excommunie les archevêques de Tours, de Rouen et de Bourges, pour avoir communiqué avec Formose, évêque d'Ostie, qui depuis cependant fut élu pape après Étienne V.

885

Charles-le-Gros accorde à l'église de la besoche de Tours 96 perches de terrain avec les murs, chemin de ronde et l'emplacement de la salle où l'on rendait précédemment la justice, et que l'on nommait vulgairement *la salle maudite*.

886.

CHARLES III, LE GROS.

Hugues-l'Abbé meurt à Orléans, après avoir gouverné la Touraine pendant 19 ans. Son frère Eudes, I.er du nom, lui succède. Il est le 12.e comte de Tours.

887.

EUDES. CH. IV. LE SIMPLE.

Eudes I.er, comte de Tours et de Paris, fils du célèbre Robert-le-Fort, est élu roi de France par les principaux seigneurs. Son frère Robert, III du nom, lui succède. Il est le seul comte de Tours duquel on connaisse des monnaies. Je possède un gros tournois d'ar-

CHARLES-LE-SIMPLE.

gent, dont Le Blanc ne fait point mention; portant d'un côté, *Turonus civis*, type ordinaire de tous les tournois, et de l'autre, *Robertus dux* : *Sit* : *nome* : *Dni* : *nri* : *ieu* : *xri* : *benedictu*.

— Le corps de St. Martin est rapporté d'Auxerre par le comte Ingelger, acompagné des seigneurs de Preuilly, de Semblançay et de six mille hommes qu'ils avaient levés pour cette expédition.

888.

Ingelger comte d'Anjou, sénéchal ou préfet de Tours et seigneur d'Amboise, meurt à Château-Neuf en Anjou, d'où son corps est apporté à Tours et inhumé dans l'église de St. Martin.

889.

Robert III est le premier qui abandonne l'administration de son comté à un délégué appelé vice-comte ou vicomte. Adraldus est le premier vicomte de Tours. Ceux qui précédemment remplaçaient les comtes, se nommaient vicaire, viguier on vidame, *vice dominus*.

890.

Foulques-le-Roux, comte d'Anjou, du consentement de tous les ordres de la ville, fait élire pour successeur d'Adalard, Héberne abbé de Marmoutier, qui avait ac-

compagné le corps de St. Martin lors de sa translation à Auxerre.

895.

Garnegande et Hélène, de la maison des comtes de Blois, donnent au chapitre de St. Martin les églises de St. Martin de Veuves et de St. Denis-sur-Loire, dans le Blaisois.

897.

Le comte Robert III, comme abbé de St. Martin, obtient l'agrément du roi Eudes son frère, pour que le doyen et les chanoines de cette église aient le droit de pourvoir aux prébendes dont les abbés séculiers disposaient souvent en faveur de personnes peu convenables.

904.

Nouvel incendie de l'église de St. Martin, qui se trouve enveloppée dans le désastre de la ville de Tours saccagée par les Normands.

905.

Charles-le-Simple donne ses lettres-patentes, par lesquelles il permet d'enfermer de murs le bourg de Château-Neuf, appelé aussi Martinopole, dont il prend les habitans sous sa protection et sauve-garde.

— A cette époque la ville de Tours s'était déjà assez considérablement accrue, car anciennement elle ne contenait que l'espace qui s'étendait depuis la porte feu Hugon

CHARLES-LE-SIMPLE.

jusqu'au bas de l'église de St. Gatien. Depuis, elle se partagea en deux autres villes. Celle du milieu, qui prenait depuis la rue St. Maurice jusqu'à celle de la Guerche, s'appelait proprement la ville de Tours. La troisième, de la porte de la Guerche jusqu'à celles de St. Simple et de la Riche, était connue sous le nom de Château-Neuf ou de Martinopole. La cité ou ancienne ville était séparée des deux autres par la Loire qui passait depuis Marmoutier jusqu'à St. Pierre-du-Boile et St. Julien.

908.

Thibaud, père de Thibaud depuis comte de Touraine, succède à Adraldus en qualité de vicomte de Tours. Ce sont les deux seuls vicomtes amovibles dont les noms soient venus jusqu'à nous, les autres ayant, à l'exemple des comtes, rendu par la suite leur dignité héréditaire.

912.

Synode ou concile de Tours, où l'on arrête que la fête de la reversion du corps de St. Martin sera célébrée tous les ans le 13 décembre, ce qui indique la date précise de ce retour.

914.

Le corps de St. Brice est retiré de la voûte sous laquelle on l'avait caché, pour

être transféré dans l'église de St. Martin nouvellement construite par Hervé trésorier de ce chapitre. CHARLES-LE-SIMPLE.

916.

Robert II succède à Héberne sur le siège de Tours.

— St. Odon, ou Eudes, né en Touraine, est élu abbé de Cluny après la mort de St. Bernon son 1.er abbé. Il était, dit-on, frère de lait de Foulques-le-Bon, comte d'Anjou.

917.

La nouvelle basilique de St. Martin est consacrée par Robert II.

923.

Hugues-le-Grand succède à Robert III, son père, dans le comté de Tours dont Charles-le-Simple lui avait donné la survivance. Il est le 14.e et dernier comte amovible, cette dignité étant devenue héréditaire. RAOUL.

925.

Concile de Tours, qui peut n'être considéré que comme un synode. L'archèvêque Robert II y prononce que le différent entre Geoffroy curé d'Antogny, et Rainaud curé de Pussigny, au sujet des dixmes de Faye-la-Vineuse, sera décidé par la preuve du feu. Elle se fait dans le bourg de Nouâtre; le curé d'Antogny gagne son procès : la moitié

RAOUL. des dixmes lui est adjugée et il en prend possession pour un *festu*, suivant l'usage du tems. Ce fêtu ou paille, *stipula*, s'attachait à la charte de tradition par celui qui recevait la chose promise. C'est delà qu'est venu le mot *stipulation*.

930.

Le vicomte Atton fait bâtir le château de Preuilly. Les différens sièges que ce château soutint dans la suite, témoignent que c'était alors une place assez forte pour le tems.

931.

Le roi Raoul fait un voyage à Tours, et vient rendre graces à St. Martin des avantages qu'il a remportés sur les Normands, par lui battus à plate-couture dans le Limousin, à la fin de l'année précédente.

932.

L'archevêque Robert, en revenant de Rome, est assassiné dans les Alpes, ainsi que toute sa suite, par une troupe de brigands. Théotolon né à Tours, d'abord chanoine de St. Martin, et ensuite moine de l'abbaye de Cluny, est choisi pour succéder à Robert. Il refuse; mais St. Odon, son abbé et son ami, lui enjoint d'accepter.

936.

LOUIS IV, d'*Outremer*. Le pape Léon VII fait venir St. Odon pour accorder Alberic, patrice de Rome,

avec Hugues, roi d'Italie. Odon termine leurs différens par le mariage du patrice avec la fille de Hugues.

939.

Foulques I.er, dit le Roux, fils d'Ingelger et comte d'Anjou, meurt à Angers. Son corps est transféré à Tours, où il est enterré dans l'église de St. Martin auprès de son père.

940.

Le comte de Tours, Hugues-le-Grand, se ligue avec Herbert comte de Vermandois et Guillaume duc de Normandie, pour faire la guerre à Louis d'Outremer.

— L'archevêque Théotolon fait reconstruire l'église de St. Julien détruite par les Normands en 856.

941.

Thibault-le-Tricheur, dit le Vieux, est nommé comte de Touraine sur la démission que Hugues-le-Grand en fait en sa faveur. Il est le premier en qui cette dignité soit devenue héréditaire. Il était déjà comte de Blois, de Chartres, de Beauvais, de Meaux et de Provins. Le roman des Normands dit de lui à ce sujet :

Moult ot châtiaux et villes et moult fut ahéroux,
Chevalier fut moult proux et moult chevaleroux.

Louis IV.

942.

L'archevêque Théotolon appelle à Tours St. Odon, son ancien abbé, pour rétablir la vie monastique dans l'abbaye de St. Julien. St. Odon y meurt : il était né en Touraine en 879. Les plus célèbres monastères de son tems le considéraient tous comme leur abbé. Sa haute réputation procura tant de donations à l'abbaye de Cluni, qu'il en restait encore dans ces derniers tems 188 chartes. Il a laissé quelques écrits, entr'autres un discours sur la reversion de St. Martin.

943.

Théotolon et sa sœur Gersinde donnent à l'abbaye de St. Julien, nouvellement rétablie, les seigneuries de Cerelles, de Vallières, de Cicogné et de Chanceaux. A sa sollicitation le chapitre de St. Martin accorde le revenu d'une prébende à cette abbaye. On peut remarquer comme une singularité que dans ces actes, écrits en latin, la signature de Théotolon est figurée en caractères grecs.

945.

Thibaut-le-Tricheur déclare la guerre à Louis d'Outremer. Ce roi pris par les Normands, est remis entre les mains de Hugues-le-Grand. Celui-ci l'envoie à Thibaut par qui il est retenu prisonnier.

— Théotolon donne la cure de St. Saturnin à l'abbaye de St. Julien, avec les terres et vignes adjacentes, bois, prés, pacages et cours d'eau; ce qui indique quelle était à cette époque la situation de ce quartier de la ville de Tours. Théotolon meurt, et le siège reste vacant pendant onze mois. LOUIS IV.

946.

Joseph II succède à l'archevêque Théotolon. Ce fut lui qui inaugura l'église de St. Pierre-du-Chardonnet.

956.

Mort de Hugues-le-Grand, ancien comte de Tours, et chef de la race des Capétiens par Hugues-Capet son fils. LOTHAIRE.

957.

Frotaire, abbé de St. Julien-des-Echelles, est élu archevêque de Tours après la mort de Joseph II. Cette abbaye était ainsi surnommée, parce qu'elle était située auprès du principal port de Tours sur la Loire, et que les ports étaient également connus sous le nom d'échelles, comme on dit encore *les échelles du Levant.*

958.

Foulques-le-Bon, comte d'Anjou, meurt à Tours le 11 novembre. Il est enterré auprès de Foulques-le-Roux son père, et d'Ingelger son aïeul, dans l'église de St. Martin dont il

LOTHAIRE.

était chanoine, et auquel il avait une très-grande dévotion.

960.

Frotaire meurt. Hardouin, trésorier de St.-Martin, lui succède. Il était oncle de Corbon des Roches, seigneur de Rochecorbon, et avait été élevé clerc dans l'église de Marmoutier, alors occupée par des chanoines réguliers.

962.

Thibaut-le-Tricheur est battu par Richard-sans-Peur à Émendreville en Normandie. Son fils aîné Thibaut y est tué à l'âge de 17 ans. Après cette défaite, le comte se retire à Tours avec ses troupes.

963.

Geoffroy-Grisegonelle, de retour de la Terre-Sainte, fait construire l'église collégiale du château de Loches, sous l'invocation de Notre-Dame. Foulques-Nerra son fils y fit placer quelque tems après la statue de son père et la sienne. D'autres assurent que cette dernière était celle du roi Lothaire. Toutes deux étaient à genoux. Celle-ci était à droite et celle de Geoffroy à gauche, chacune sur un pilastre derrière l'autel. Elles ont été brisées à l'époque de la révolution.

964.

Le comte de Touraine, Thibaut-le-Tri-

cheur, est exclu du parlement tenu à Paris, parce qu'il n'était pas vassal direct de la couronne, mais du duc de France Hugues-le-Blanc.

965.

Le comte de Touraine est excommunié par Odolric, archevêque de Rheims, pour s'être emparé du château de Coucy situé dans sa mouvance.

— L'archevêque de Tours consacre la nouvelle collégiale de Loches.

966.

Odolric relève Thibaut de son excommunication, à condition qu'il rendra le château de Coucy, dont il donne ensuite l'investiture à Eudes devenu fils aîné de Thibaut.

969.

L'archevêque Hardouin entreprend le voyage de Rome, pour faire réduire sous sa juridiction les évêques de Bretagne. Le pape Jean XIII accueille sa demande, et lui donne ses lettres à cet effet.

978.

Mort de Thibaut-le-Tricheur, premier comte héréditaire de Touraine. Il est enseveli dans l'église de St. Martin, à côté de son père. Son fils Eudes I.er lui succède.

— Le roi Lothaire vient à Tours avec la reine Emme, sa femme, invoque St. Mar-

LOTHAIRE. tin, avant que d'aller combattre l'empereur Othon II.

981.

Renaud, I.er du nom, fils de Geoffroy et petit-fils de Guicher, premier seigneur de Château, fait bâtir auprès de la tour du donjon un nouveau château, qui delà est appelé Château-Renaud. Il mourut en 1020. Quelques-uns en font, mais à tort, remonter la fondation à Renaud de Château-Gontier, trompés par les noms de Renaud et de Guicher qui se trouvent également dans les deux familles.

982.

Rétablissement de la régularité dans l'abbaye de Marmoutier où des chanoines réguliers avaient été introduits vers la fin du 9.e siècle, après la dispersion des moines chassés ou massacrés par les Normands. Cette réforme est opérée par S. Mayeul et douze autres religieux de Cluny.

984.

Corbon des Roches est le premier seigneur de Touraine qui emploie dans ses titres la formule PAR LA GRACE DE DIEU, affectée particulièrement aux rois ou aux comtes souverains. « *Ego Corbo gratiâ Dei vassus* » *Dominicus et indominicatus :* Moi Corbon, » par la grâce de Dieu, vassal du Seigneur

» et seigneur moi-même. » Son exemple ne tarda pas à être imité par les archevêques de Tours, les abbés de St. Martin et de Cormery, et même par les doyens de la cathédrale. On appelait *Vassi Dominici* les seigneurs qui relevaient immédiatement du roi. Ce fut depuis Corbon que ce lieu appelé auparavant *Pagus Vodanus*, fut nommé *Rochecorbon*. LOTHAIRE.

986. LOUIS V, *le Fainéant.*

Archambaud de Sully, abbé de Fleury, est appelé au siège de Tours après la mort d'Hardouin arrivée à la fin de l'année précédente. Il est un des premiers qui ajoutèrent à leur nom propre un nom de terre.

— Geoffroy-Grisegonelle retire la ville de Loudun des mains de Guillaume-tête-d'Étoupe, comte de Poitou et duc de Guyenne. Jusques-là les comtes de Poitou avaient été seigneurs de Loudun qui se nommait *le Dun*, ou en langage du pays *lou Dun*, à cause de l'élévation du lieu sur lequel il est situé.

988. HUGUES-CAPET.

Adelbert, comte de Périgord, enlève à Eudes la ville de Tours.

Geoffroy-Grisegonelle, comte de Vendôme et seigneur de Loches, meurt à St. Gilles en Languedoc. Suivant ses intentions, son corps est apporté à Tours et enterré dans l'église de St. Martin.

HUGUES-CAPET.

989.

Hugues-Capet confirme au chapitre de St. Martin le droit de faire battre monnaie à son coin particulier, ainsi que l'avaient déjà fait ses prédécesseurs Charles-le-Simple en 920 et Raoul en 931.

990.

Adelbert cède la ville de Tours à Foulques-Nerra comte d'Anjou : mais les Tourangeaux rappèlent Eudes leur comte légitime.

991.

Eudes I.er veut chasser Foulques-Nerra de la Touraine. Les armées des deux princes se trouvent en présence auprès de Châteaudun. Celle du comte de Touraine est battue à plate-couture par Foulques-Nerra.

992.

» Foulques-Nerra fait bâtir la ville de Montrésor en Touraine, dont la chronique fabuleuse du pays attribue la fondation à Gontran roi d'Orléans. Sigebert, Aimoin et Paul Diacre racontent sérieusement que ce prince « s'étant endormi sur les genoux de son » écuyer, songea qu'il était entré dans une » grotte où il avait trouvé un trésor inesti- » mable. L'écuyer, au reveil du roi, lui » dit qu'il avait vu sortir de sa bouche une » espèce de petit lézard qui avait pris sa » course vers le coteau voisin, d'où il était

» revenu reluisant comme l'or, et était
» rentré dans sa bouche. Le roi ayant fait
» creuser dans le lieu, y trouva des richesses
» immenses et fit construire une ville qu'il
» appela *Montrésor*. »

993.

Foulques-Nerra fait bâtir les châteaux de Ste. Maure, de Montbazon, de Semblançay et de Langeais, afin de bloquer de tous les côtés la ville de Tours qu'il avait intention de reprendre sur le comte Eudes.

994.

Siège de Tours par Foulques-Nerra. Il prend la ville après une longue résistance. Le bourg de Château-Neuf est la proie des flammes, ainsi que la basilique de St. Martin et 22 autres églises. L'impératrice Adelaïde, veuve d'Othon-le-Grand, instruite de ce désastre, envoie de riches présens au chapitre de St. Martin, entr'autres une partie du manteau impérial dont son fils Othon s'était servi lors de son couronnement. Elle charge celui qui le portait de faire cette prière au tombeau du saint : « Grand évêque,
» recevez de la part d'Adelaïde humble ser-
» vante des serviteurs de Dieu, et impéra-
» trice par sa miséricorde, cette portion du
» manteau impérial de son fils unique Othon,
» et intercédez pour elle auprès de celui

HUGUES-CAPET.

» que vous avez revêtu en la personne d'un » pauvre. »

995.

Eudes assiège et prend les châteaux de Langeais et de Montbazon. Il meurt et est enterré à Marmoutier. Robert, depuis roi de France, épouse Berthe sa veuve. Thibaut, son second fils, lui succède. Il est le troisième comte héréditaire de Touraine.

ROBERT II.

996.

Emmeline, fille de Thibaut-le-Tricheur, femme de Guillaume duc de Guyenne et comte de Poitou, jalouse des soins que son mari rendait à la vicomtesse de Thouars, la livre à la discrétion de ses palfreniers, et se renferme ensuite dans son château de Chinon pour se soustraire à la vengeance du comte. — Bulle du pape Grégoire V qui confirme à l'église de St. Martin le privilège d'avoir un évêque particulier. C'est sans doute par erreur que D. Ruinart donne à cette bulle la date de 926, puisqu'elle porte celle de la 1.ere année du pontificat de Grégoire. « *Datum III. kal. octobris.... anno domni Gregorii V papæ primo, imperante domno tertio Otthone à Deo coronato magno imperatore anno primo.* » Or ce fut également en 996 qu'Othon III fut couronné empereur à Rome par Grégoire V le 31 mai.

997.

Le comte de Touraine, ainsi qu'Eudes son frère puîné et Berthe de Bourgogne leur mère, confirment les donations faites par le comte Eudes I.er à l'abbaye de Bourgueil.

998.

Le pape Grégoire V, au concile de Rome, suspend de la communion l'archevêque de Tours, Archambaud, pour avoir célébré le mariage du roi Robert avec Berthe de Bourgogne, veuve du comte de Touraine, qui avait été la commère de Robert. Le roi est excommunié et le royaume mis en interdit. Il ne reste à Robert que deux domestiques qui purifient par le feu tout ce qu'il touche. Le roi effrayé répudie Berthe et épouse Constance d'Auvergne, la plus belle et la plus méchante femme de son tems.

1001.

Fondation de l'abbaye de Preuilly, ordre de St. Benoît, par Euffroy baron de Preuilly et seigneur de la Roche-Posay.

1002.

Fondation de l'abbaye de Beaumont-lès-Tours, ordre de St. Benoît par Hervé trésorier de St. Martin de Tours. Elle a toujours été composée de 60 religieuses, y compris les sœurs converses.

ROBERT II.

1006.

Thibaut II, comte de Tours, se démet de son comté en faveur d'Eudes II son frère, dit le Champenois, 4.e comte héréditaire de Touraine, et quelque tems après est sacré archevêque de Vienne en Dauphiné.

1007.

Hugues I.er, doyen de l'église de Tours, succède à l'archevêque Archambaud de Sully. Il était fils de Hugues vicomte de Châteaudun.

— Les religieuses de l'Écrignole quittent ce monastère pour aller habiter celui que le trésorier Hervé venait de leur faire construire à ses frais à Beaumont. Ersendis en est la premiere abbesse : d'autres la nomment Théophanie. Hervé dote cette abbaye, à la condition qu'elle paiera tous les ans 20 sous de cens au chapitre, et que les religieuses raccommoderont, le mieux qu'elles pourront, le linge et les ornemens de l'église de St. Martin.

1009.

Pour réprimer les incursions fréquentes des seigneurs de Pont-le-Voi qui inquiétaient les habitans d'Amboise et de Loches, Foulques-Nerra fait bâtir le château de Montrichard, nommé dans l'origine *Mont-Tricheur*, parce que, suivant Rigord histo-

rien à-peu-près contemporain, l'on ne pouvait y monter que par ruse, et par un chemin étroit et presqu'impraticable. ROBERT II.

1010.

Hugues, archevêque de Tours, excommunie Hubert évêque d'Angers, son suffragant, entré à main-armée dans la Touraine qu'il avait ravagée.

1011.

Fondation par Foulques-Nerra de l'abbaye de Beaulieu-lès-Loches, ordre de St. Benoît, congrégation de St. Maur.

1012.

Cinq chanoines de St. Martin se retirent dans une petite île formée par la Loire, à un mille de Tours, et y fondent le prieuré de St. Côme, ordre des chanoines réguliers de St. Augustin.

— L'archevêque de Tours refuse de consacrer l'église de Beaulieu, jusqu'à ce que Foulques-Nerra ait restitué à sa cathédrale les biens qu'il avait usurpés sur elle. Foulques va à Rome et obtient du pape que le cardinal Pierre se rendra à Loches pour procéder lui-même à cette consécration, ce qu'il fit malgré les protestations de l'archevêque. Rodolphe-Glaber assure dans sa chronique que le lendemain cette église s'écroula.

ROBERT II.

1013.

Foulques-Nerra fait un testament, ou charte, par lequel il donne à l'abbaye de Beaulieu tout ce qu'il possédait dans ce canton, même son droit de faire battre monnaie à Loches. Il affranchit en outre les habitans de Beaulieu de tous droits de servitude. Cette charte est signée par Geoffroy seigneur de Preuilly, Lysois seigneur d'Amboise, Sanction seigneur de la Haye, et Gosselin seigneur de Ste. Maure.

1014.

Sulpice de Busançais, devenu trésorier de St. Martin après la retraite d'Hervé, fait construire en pierre la tour d'Amboise qui n'était qu'en bois. Il la fit si élevée que de son sommet on pouvait voir les clochers de St. Martin. La tour d'Amboise était une seigneurie distincte de celles de la ville et du château qui avaient leurs seigneurs particuliers.

— La nouvelle église de St. Martin, construite par les soins du trésorier Hervé, étant complettement achevée, l'archevêque Hugues en fait la dédicace.

1015.

Geldwin, seigneur de Pont-le-Voi, fait des courses jusques aux portes d'Amboise et de Loches, dévalise les marchands et

désole le pays. Il est soutenu par le comte de Touraine et excite ainsi à prendre les armes Foulques-Nerra à qui ces places appartenaient.

1016.

Bataille de Montrichard entre Foulques-Nerra comte d'Anjou et Eudes II comte de Touraine. Celui-ci a d'abord l'avantage et se croit sûr de la victoire : mais tandis que son armée prend quelques rafraîchissemens sur les bords du Cher où elle s'accule imprudemment, elle est attaquée et entièrement défaite par le comte d'Anjou qui avait eu le temps de rallier ses troupes.

1021.

Mort du bienheureux Hervé, trésorier de St. Martin, à qui l'on dut la reconstruction de cette église, la fondation de l'abbaye de Beaumont et celle du prieuré de St. Côme. Il était né en Touraine et fils de Sulpice de Busançais surnommé *mille boucliers*.

1022.

Sulpice fait ratifier par le roi Robert la donation de l'autel de Ste. Croix, au millieu de l'église de St Martin, et les autres legs faits aux religieuses de Beaumont par Hervé son prédécesseur.

1023.

Hugues I.er meurt le 10 juin. Arnould II

ROBERT II. son neveu lui succède sur le siège archiépiscopal de Tours.

— L'auteur de la chronique de Tours place en cette année une entrevue du roi Robert avec l'empereur Henri II, à Esvres sur le Cher : « *Anno Henrici* 21.° *et Roberti regis* » 26.° *idem imperator et Robertus rex* » *Francorum super Carum fluvium apud* » *Evosium convenerunt.* » Mais l'auteur s'est trompé; cette entrevue eut lieu sur le Chiers auprès de Luxembourg. D'ailleurs Esvres est sur l'Indre et non sur le Cher.

1025.

Le roi Robert, après la mort de son fils Hugues, fait un voyage à Tours. Il y confirme diverses fondations dont les titres portent encore « *Actum Turonis anno incar-* » *nati Verbi millesimo vigesimo quinto.* »

1026.

Siège du fort de Montboyau, éminence appelée aujourd'hui la *Motte*, au-dessus du pont et à l'embouchure de la Choisille. Foulques-Nerra l'avait fait construire dix ans auparavant. Le comte de Touraine échoue dans cette entreprise. La tour en bois, qu'il avait fait faire très-élevée pour atteindre à la hauteur du fort, s'étant écroulée sous son propre poids, tous les combattans qu'elle renferme sont écrasés sous ses débris, ou

étouffés par le feu que les assiégeans y mettent. ROBERT II.

1027.

Henri, fils du roi Robert, après avoir été couronné à Rheims, vient joindre ses troupes à celles du comte de Touraine, pour reprendre Amboise sur Foulques-Nerra. Cette entreprise ne leur réussit pas.

1030.

Fondation de l'abbaye de Noyers, de la congrégation de St. Maur.

1031.

Le comte de Touraine fait construire sur la Loire le premier pont en pierre qu'il y ait eu à Tours. Il a subsisté jusqu'en 1780. Dans la charte de fondation relative à cette construction, le comte Eudes se qualifie de frère du roi Henri I, parce que, comme on l'a vu, sa mère Berthe avait épousé Robert père de Henri. HENRI I.

1034.

Geoffroy-Martel, depuis comte de Touraine, bat et fait prisonnier, à trois lieues de Thouars, Guillaume comte de Poitou.

1036.

Geoffroy-Martel est battu par Foulques-Nerra son père, contre lequel il avait pris les armes. Il vient lui demander pardon, ayant une selle de cheval sur le dos, en signe d'as-

HENRI I. sujettissement. Foulques, le voyant prosterné devant lui, lui met un pied sur le cou en lui disant : Te voilà donc enfin vaincu. Oui, répond Geoffroy, je le suis par mon père ; mais pour tout autre, je suis invincible. Cette réponse les réconcilie.

1037.

Eudes fait une seconde tentative pour s'emparer de la Bourgogne-Transjurane, d'après les droits qu'il tenait de sa mère Berthe ; mais il est tué dans une bataille donnée auprès de Bar, le 17 septembre, entre lui et Conrard-le-Salique, son compétiteur, qui y avait plus de droits, parce que Rodolphe l'avait institué son héritier.

Thibaut III, fils de Eudes, succède à son père. Il est le 5.e comte de Touraine.

1039.

Foulques-Nerra, en revenant de Jérusalem, meurt à Metz. Son corps est transporté dans l'église de Beaulieu de Loches qu'il avait fondée. Ses entrailles restèrent dans la cathédrale de Metz où il eut pareillement un tombeau.

1042.

Robert I.er, abbé de Marmoutier, commence à rétablir cette abbaye qui était restée en ruine depuis les ravages des Normands.

1043. HENRI I.

Henri I.er, roi de France, dépouille Thibaut du comté de Touraine, pour crime de félonie, et le donne à Geoffroy-Martel, fils de Foulques-Nerra, qui, pour s'en mettre en possession, fait le siège de la ville de Tours. — Naissance de Foulques-Réchin.

1044.

Bataille de Nony, près St.-Martin-le-Beau, dans laquelle le comte de Touraine et son frère Etienne sont défaits par Geoffroy-Martel. Thibaut est fait prisonnier, et pour sa rançon cède au comte d'Anjou tout ce qui lui restait en Touraine, à l'exception de l'abbaye de Marmoutier qu'il se réserve expressément. D'après ce traité, le siège de Tours qui durait depuis dix-huit mois est enfin levé. C'est l'époque de la réunion des comtés de Touraine et d'Anjou.

1045.

Maître de la Touraine, Geoffroy-Martel en change tous les officiers; il dépouille même plusieurs seigneurs de leurs fiefs, et oblige tous ceux de la province à venir lui rendre hommage à Tours. Guicher III, seigneur de Château-Renaud, s'y refuse et se met sous la protection du comte de Blois. Geoffroy s'en met peu en peine, étant alors occupé des préparatifs d'une bataille contre

HENRI I. Guillaume V, comte de Poitiers, à qui il disputait la ville de Saintes. Les armées des deux princes s'étant mises en marche, se rencontrent au lieu appelé Chef-Boutonne. Les Angevins commencent l'attaque; mais les Tourangeaux, en les secondant, donnent avec tant de vigueur, que les Poitevins sont entièrement défaits. Leur comte, fait prisonnier, est envoyé par Geoffroy au château de Chinon.

1046.

Geoffroy et sa femme Agnès vont à Gosiar en Saxe visiter Henri III, roi de Germanie. Ils l'accompagnent à Rome et jusques dans la Pouille. Geoffroy rapporte de son voyage un vase dont Henri lui avait fait présent, renfermant, à ce qu'on prétendait, une larme de Jésus-Christ. Il le donne à l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Cette relique fut connue depuis sous le nom de *Sainte Larme de Vendôme*.

1047.

Lysois, chef de l'illustre famille du nom d'Amboise, est le premier qui soit revêtu du titre de sénéchal d'Anjou, de la Touraine et du Maine, dignité que lui confère Geoffroy-Martel, pour le récompenser de ses services. Le sénéchal avait l'intendance de la maison du comte, l'administration de la guerre, des finances et de la justice. Il y eut après lui 16

sénéchaux amovibles jusqu'en l'an 1204 que cette fonction devint héréditaire.

1048.

Bérenger, en qualité d'écolâtre de St.-Martin, professe à Tours la grammaire et la philosophie avec tant de succès, qu'il est accusé de magie par les envieux. Il est obligé de se retirer à Angers où bientôt il est nommé archidiacre. Guillaume de Nangis rapporte dans sa chronique, qu'on assurait l'avoir vu donner leçon à Tours, et qu'à la même heure il avait été vu à Rome.

— Le comte de Poitiers, après trois ans de prison dans le château de Chinon, traite de sa rançon avec le comte de Touraine auquel il cède la ville de Saintes, à la condition de foi et hommage, indépendamment d'une grosse somme d'argent.

1049.

Geoffroy-Martel fait emprisonner Gervais évêque du Mans, dont il avait à se plaindre. Tout le clergé de Tours prend parti dans cette affaire, cesse les offices et ferme les églises, à l'exception du chapitre de St. Martin qui refuse d'interrompre le service divin. Le pape menace Geoffroy des censures; l'évêque est enfin mis en liberté, et le roi le nomme à l'archevêché de Rheims.

— Le pape Léon IX appèle au concile de

HENRI I. Rheims l'archevêque de Tours et celui de Dol, pour les entendre sur le procès qui existait entr'eux. L'archevêque de Dol et ses suffragans ne s'étant pas présentés, le pape les excommunie et prévient Alain comte de Bretagne, ainsi que les autres seigneurs bretons, qu'ils doivent s'abstenir dorénavant de communiquer avec ces évêques.

1050.

L'archidiacre Bérenger, né à Tours en 1008, est privé de la communion au concile tenu à Rome par le pape Léon IX. Il est cité dans la même année au concile de Paris où se trouve le roi Henri I.er; mais il ne comparaît point. Le roi défend au chapitre de St. Martin de lui payer les revenus de ses dignités, et les Pères y déclarent que, si Bérenger et ses sectateurs ne se rétractent pas, l'armée et le clergé à sa tête marcheront pour les y contraindre. Son hérésie consistait à prétendre que l'eucharistie n'était que l'image de J.-C. et non J.-C. lui-même, doctrine qui avant lui avait été prêchée par Scot-Erigène.

1053.

Barthélemi I.er est élu archevêque de Tours après la mort d'Arnould.

1054.

Sédition causée à Tours par une lettre que Brunon évêque d'Angers avait écrite contre

'archidiacre Bérenger. La fermentation des esprits fut telle, que, pour l'appaiser, le pape fut obligé d'envoyer sur les lieux Gérard légat du saint-siège en Aquitaine.

— Barthelemy bénit l'église abbatiale de Cormery qui avait été ruinée par les Normands, et que Robert I.er son abbé avait fait relever.

1055.

Quatrième concile de Tours, le 8.e de la province, présidé par le célèbre Hildebrand légat du saint-siège, depuis pape sous le nom de Grégoire VII. L'empereur Henri III y envoie des ambassadeurs pour se plaindre de Ferdinand roi de Castille, et pour attirer le roi de France dans ses intérêts. L'archidiacre Bérenger s'y retracte et signe de sa main sa profession de foi.

1058.

Bouchard de Montrésor est le premier seigneur de Touraine que l'on voie qualifié du titre de comte, sans que l'on sache comment il en fut revêtu. Il était fils de Roger-le-Diable, premier seigneur de Montrésor, et passait pour un des plus braves chevaliers de son temps. Balderic ou Bauldry, abbé de Bourgueil, dit de lui dans ses *Carmina historica :*

Si quis Achilleos mirando recensuit actus,
Actus Bucardi pluris habens recolat.

HENRI I.

1059.

Le pape Nicolas II ayant statué qu'il n'y aurait plus à l'avenir que les cardinaux qui éliraient les papes, les chanoines de la cathédrale de Tours s'attribuent le droit d'élire l'archevêque, même à l'exclusion des évêques suffragans. Ce droit leur est ensuite confirmé.

— L'archevêque Barthélemy assiste au sacre de Philippe Ier.

— Bérenger se rétracte une seconde fois au concile convoqué à Rome, à son sujet, par le pape Nicolas II. Il y brûle les livres de Jean Scot, et y signe la confession de foi qui commence par ces mots : *Ego Berengarius*, etc.

1060.

PHILIPPE I.

Mort de Geoffroy-Martel, 6.e comte héréditaire de Touraine, né le 14 septembre 1006. Il est enterré à l'abbaye de St. Nicolas d'Angers où on lisait cette épitaphe en vers latins rimés, suivant le goût du tems :

Dùm viguit, tua dùm valuit, Martelle, potestas,
Fraus latuit, pax magna fuit, regnavit honestas.

Ce qui peut être traduit ainsi :

On vit, tant que Martel exerça sa puissance,
Régner la bonne foi, la paix et la décence.

Son neveu Geoffroy II, dit le Barbu, lui succède, ses deux femmes ne lui ayant point donné d'enfans.

— Septième concile de Tours, le 12.e de la province. Il est daté du 1.er mars, indiction 13.e; ce qui prouve qu'en Touraine l'année commençait alors à Noël ou au moins au mois de janvier, et non à Pâques.

1061.

Geoffroy-le-Barbu et Foulques-Réchin, son frère, se brouillent avec Guillaume VI, comte de Poitiers, au sujet de la ville de Saintes qu'il venait de leur enlever. Ils vont l'attaquer dans ses états, et le battent complettement dans le lieu même où Geoffroy-Martel avait fait Guillaume V prisonnier. Le fruit de la victoire fut le recouvrement de la ville de Saintes.

1062.

Guillaume VI reprend la Saintonge sur le comte de Touraine, Saintes lui ayant ouvert ses portes et s'étant rendue à discrétion.

1064.

Geoffroy prétend donner l'investiture à l'abbé Barthélemy que venaient d'élire les moines de Marmoutier. Ceux-ci s'y opposent, attendu que leur abbaye ne relève que du roi. Geoffroy persiste dans ses prétentions et fait saisir tout le temporel de l'abbaye.

PHILIPPE I.

1065.

Geoffroy est excommunié par le cardinal Etienne, légat du saint-siège, qui, par représailles, confisque tous ses biens et le dépouille de ses états dont il dispose en faveur de Foulques-Réchin son frère. Celui-ci devient par-là le 8.e comte héréditaire de Touraine.

1066.

Geoffroy II du nom, baron de Preuilly, est tué dans un combat contre le comte de Touraine. Il est considéré comme ayant inventé les tournois en 1036 : mais il ne fit qu'en dresser les lois et les règles, car on voit qu'ils étaient déjà en usage sous le règne de Charles-le-Chauve, lors de l'entrevue qu'il eut à Strasbourg en 842 avec Louis son frère. Il y eut même des espèces de tournois à la cour de l'empereur Othon I.er, vers le milieu du 10.e siècle. Ils furent en grande vogue en France; mais on les y défendit aussitôt après la mort de Henri II.

— Guillaume-le-Conquérant, parvenu au trône d'Angleterre, demande à l'abbaye de Marmoutier vingt de ses religieux pour les placer dans l'abbaye de *la Bataille* qu'il venait de fonder.

1067.

Geoffroy-le-Barbu se met en mesure de revendiquer ses états : mais, par une trahison de Renaud de Château-Gontier et

de Geoffroy III de Preuilly, il est livré à Foulques-Réchin son frère, qui le fait mettre en prison à Tours : cependant il lui rend la liberté quelque tems après.

1068.

Geoffroy, sorti de prison, recommence la guerre contre son frère pour tenter de rentrer en possession de ses états. Il porte ses armes en Anjou, et fait le siège de Brissac. Foulques-Réchin lui livre bataille, le prend une seconde fois prisonnier et le fait enfermer au château de Chinon où il reste pendant l'espace de 28 ans.

1069.

Foulques-Réchin, avec toutes ses forces, assiège la tour d'Amboise. Sulpice I.er qui en était seigneur la défend vaillamment, et contraint le nouveau comte de Touraine à se retirer après cinq semaines de siège. La femme de Sulpice, Denise de Fougère, lui avait apporté en dot les seigneuries de Chaumont et St.-Cyr-sur-Loire, ainsi que la voierie de Château-Neuf à Tours.

— Hardouin II du nom, seigneur de Maillé, refuse de ratifier la donation faite à l'abbaye de Marmoutier, par Hardouin I.er, de la seigneurie de Martigny, jusqu'à ce que les religieux lui aient donné une fourrure de vair qu'ils lui avaient promise pour cette ratification.

PHILIPPE I.

1071.

Grégoire VII excommunie Foulques-Réchin pour avoir épousé Hermengarde de Bourbon, sa parente au degré prohibé.

1072.

Après la mort de l'archevêque Barthélemy, le siège de Tours reste vacant pendant quatre ans. Rodolphe ou Raoul I.er de Langeais lui succède. Un accident qui eut lieu à la cérémonie de sa réception fut d'un mauvais augure pour son épiscopat, qui fut en effet très-orageux. L'archidiacre lui demandant, selon la coutume, à la porte de la cathédrale, si son entrée était pacifique, comme il répondait : *Pacifique*, il tomba du clocher une pierre qui tua l'un de ses officiers. Il mourut exilé de son diocèse après l'avoir gouverné 21 ans et 10 mois.

1074.

L'archidiacre Bérenger court les risques de la vie dans le concile de Poitiers où il défend avec chaleur son opinion sur la présence réelle.

1075.

L'archevêque Raoul, ayant besoin de consulter la bulle accordée à l'église de St. Martin de Tours 79 ans auparavant par le pape Grégoire V, il ne se trouve personne dans tout le clergé en état de la lire. Raoul

députe deux dignitaires vers Barthelemy abbé de Marmoutier, le plus habile déchiffreur de son tems. Cette bulle était écrite en caractère cursif romano-lombardique fort usité en Italie, mais, comme on le voit, presqu'entièrement inconnu en France.

1079.

L'archidiacre Bérenger se rétracte pour la troisième fois au concile de Rome. Le pape Grégoire VII jugea cette abdication si sincère, qu'il déclara anathêmes tous ceux qui le taxeraient d'hérésie, ou qui lui feraient du tort dans sa personne ou dans ses biens. Bérenger n'en continue pas moins de dogmatiser lorsqu'il est de retour en France.

1080.

Sulpice I.er du nom, seigneur de la tour d'Amboise, meurt à Rochecorbon. Il était fils de Lysois chef de la maison d'Amboise tellement illustre qu'elle fut surnommée *la race de Mars*.

Hugues I.er, son fils et son successeur, était alors retenu comme otage par le comte de Touraine.

1081.

Foulques-Réchin, par ordre du roi Philippe I.er, chasse de son siège l'archevêque Raoul, surnommé l'*ennemi de Dieu*, et saisit

PHILIPPE I.

tout le temporel de son archevêché, « Pour » ce que icelluy Raoul maintenoit que le » Roy ne devoit conférer les évesché de » son Royaulme. »

Il répudie Hermengarde de Bourbon avec laquelle il avait continué de vivre, et fait ainsi lever son excommunication.

— Les chanoines de St. Martin de Tours sont excommuniés au concile d'Issoudun, pour n'avoir pas voulu recevoir l'archevêque dans leur église processionnellement et la croix levée.

1084.

Fondation du prieuré de St. Venant de Luynes par Hardouin de Maillé qui en donne l'église, ainsi que celle de St. Solenne, à St. Martin et aux moines de Marmoutier, avec la dixme du sel qui passera sur la Loire, celle du poisson et des vignes de Maillé, Fondettes, etc.

1085.

Le comte de Touraine rend la liberté à Hugues I.er, seigneur de Chaumont et de la tour d'Amboise.

— Geoffroy de Preuilly, dit Jourdain, fils de Geoffroy inventeur des tournois, devient comte de Vendôme par son mariage avec Euphrosine ou Niphraine, sœur de Geoffroy-Martel mort sans enfans. Il fut ainsi la tige

de la seconde branche de Vendôme qui succéda à la maison d'Anjou, et qui exista jusqu'en 1207.

1086.

Foulques-Réchin est excommunié une seconde fois par le pape Grégoire VII, d'abord pour cause de polygamie, et ensuite pour son obstination à retenir son frère prisonnier.

1088.

Le célèbre archidiacre Bérenger meurt au prieuré de St. Côme et est enterré à St. Martin. Balderic, un peu outré dans ses éloges, a dit de lui :

De Berengario Turonensi pauca loquutus
Est nobis visus, ni fallor, alter Homerus.

1092.

Philippe I.er, roi de France, vient trouver à Tours Bertrade de Montfort, 4.e femme de Foulques-Réchin auquel il l'enlève, de concert avec elle. L'entrevue du roi et de Bertrade eut lieu à St. Martin, dans la chapelle de St. Jean, la veille de la Pentecôte. La donation que Raoul de Beaugency fit d'une église à l'abbaye de Marmoutier qui en prit possession par une cheville de chêne, *per cavillam caisninam*, a pour date celle de ce mariage : « *Ipso anno quo Philippus rex Francorum* » *accepit uxorem Bertream nomine, uxo-*

PHILIPPE I.

» *rem Fulconis Andegavensium comitis ;*
» *anno videlicet ab incarnatione Domini*
» *MXCII.* »

— Les moines de Marmoutier ne voulant plus reconnaître comme seigneur le chapitre de St. Martin, relativement à l'île de St. Côme qu'il leur avait cédée pour y aller prendre leur récréation, ils sont condamnés, *par sentence des nobles du pays*, à perdre la propriété de cette île.

1093.

Thibaut des Roches ayant fortifié son château de Rochecorbon sans le consentement de Foulques-Réchin, ce comte en fait le siège et l'emporte d'assaut à la faveur d'une épaisse fumée faite à dessein par les assiégeans ; d'autres disent en faisant combler les fossés du château avec du fumier, ce qui est moins facile et moins vraisemblable.

— Raoul II, d'Orléans, succède sur le siège de Tours à Raoul I.er, de Langeais. Quelques-uns pensent que c'est le même.

1094.

Hugues, archevêque de Lyon et légat du saint-siège, se rend, par ordre du pape Urbain II, auprès de Geoffroy-le-Barbu, prisonnier à Chinon : mais ce prince, dont l'esprit était déjà aliéné par sa longue captivité, refuse d'être mis en liberté.

1095.

PHILIPPE I.

Robert des Roches, petit-fils de Corbon, fait construire dans l'un des angles de son château la tour carrée qu'on nomme *la lanterne de Rochecorbon*, dont le but était de correspondre, au moyen de feux-signaux, avec la garnison de la tour d'Amboise, dans la crainte d'être de nouveau surpris par Foulques-Réchin.

— Le comte de Touraine jure d'observer *la trève de Dieu* qui est renouvellée pour trois années, et qui, dans les articles 10 et dernier, comprend spécialement la Touraine.

1096.

Le pape Urbain-II arrive à Tours; il y est reçu avec de grands honneurs par Foulques-Réchin à qui il fait présent de la rose d'or qu'il avait portée à la procession, depuis la cathédrale jusqu'à St. Martin. Le saint père consacre la nouvelle église de Marmoutier, qu'il met sous l'invocation de la Sainte-Croix. Il reste sept jours dans l'abbaye pour y porter la réforme, et pour terminer toutes les difficultés relatives au privilège qu'avait le chapitre de St. Martin de se choisir un évêque. Il tranche la question en décidant qu'à l'avenir cette église ne reconnaîtra que le pape pour son évêque et son juge ordinaire.

— Concile général tenu à Tours par le pape

PHILIPPE I.

lui-même. Il est le 5.e de Tours et le 9.e de la province. Le pape refuse d'y absoudre le roi Philippe I.er, excommunié à cause de son mariage avec la femme du comte de Touraine. Ce concile est daté de 1095 *more gallico*, parce que les Français commençaient leur année à Pâques.

Le pape va ensuite à Chinon. Il se rend dans la prison de Geoffroy-le-Barbu, et touché de son état, de son autorité privée, il le met en liberté.

— L'église de St.-Martin, quelques jours après le départ du pape pour Poitiers, est brulée de nouveau, le feu ayant pris aux ornemens qui avaient été étalés pour la réception du souverain pontife.

— Le comte de Touraine prend d'assaut le château de Maillé, l'incendie et le détruit entièrement.

1097.

Geoffroy, abbé de la Trinité de Vendôme, persécuté par Geoffroy de Preuilly, comte de Vendôme, se réfugie à Tours. Le comte est excommunié par Yves évêque de Chartres. Euphrosine, craignant les suites des censures prononcées contre son époux, vient à Tours où elle fait, en présence de l'évêque de Chartres qui s'y était rendu également, un traité par lequel, en mettant, suivant l'usage,

sa main dans celle de l'évêque, elle promet que désormais il ne sera fait aucun tort à l'abbé, ni dans sa personne, ni dans ses biens.

PHILIPPE I.

1098.

L'archevêque Raoul II, à l'ouverture du parlement de Noël, pose, suivant la coutume, la couronne sur la tête de Philippe I.er, dont l'excommunication prononcée en 1094 n'était pas encore levée. Raoul est dénoncé au pape à ce sujet par Yves évêque de Chartres : mais le saint père, ayant d'autres intérêts, ne donne aucune suite à cette dénonciation.

— Le comte de Touraine arme pour aller à la défense d'Hélie de la Flèche, son vassal, contre Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, qui les assiège dans le Mans : mais Foulques-Réchin fait une si vigoureuse défense, qu'il contraint Guillaume à se retirer en Normandie.

LOUIS VI, LE GROS.

1103.

Mort de Geoffroy-le-Barbu qui avait été le 7.e comte héréditaire de Touraine. D'après ses dernières volontés, son neveu Geoffroy III, second du nom de Martel, lui succède; mais Foulques-Réchin, usurpateur des états de son frère, lui dispute cet héritage.

— Mort de St. Guillaume Firmat, chanoine de St. Venant, né à Tours où il avait exercé avec distinction la profession de médecin.

LOUIS-LE-GROS.

Les médecins alors étaient tous ecclésiastiques. Il a sa sépulture à Mortain, petite ville du diocèse d'Avranches. Le président La Barre a écrit sa vie en 1612.

1104.

Geoffroy-Martel II, pour appuyer ses droits usurpés par son père, lève et fait marcher contre lui une armée formidable. Au moment d'en venir aux mains, les seigneurs de Touraine les réconcilient.

— Le roi Philippe jure, entre les mains de l'archevêque de Tours, de se séparer de Bertrade, et son excommunication est levée.

1105.

Bertrade, belle-mère de Geoffroy-Martel, tente de le faire assassiner pour assurer la succession de Foulques-Réchin au fils qu'elle avait eu de lui.

1106.

Geoffroy-Martel II, 9.e comte de Touraine, est tué avec une flèche empoisonnée en assiégeant le château de Candé en Anjou. Il a pour successeur Foulques-le-Jeune, fils de Foulques-Réchin et de Bertrade, 10.e comte héréditaire de Touraine. Il était alors auprès du roi Philippe qui le confie à Guillaume VII dit le Vieux, comte de Poitiers, pour le conduire vers Foulques-Réchin son père : mais Guillaume emmène en Poitou le

jeune Foulques où il le retient prisonnier jusqu'à ce que le comte d'Anjou lui ait rendu quelques places qu'il prétendait avoir été usurpées sur lui.

1107.

Le pape Pascal II vient à Tours visiter le tombeau de St. Martin. Il y est reçu avec de grands honneurs par le roi Philippe et par son fils Louis. Un jugement prononcé dans cette même année par l'archevêque Raoul porte : « Fait au chapitre de St.-Maurice l'an de » J.-C. 1107, en présence du saint père » Pascal souverain pontife. »

1108.

Hugues d'Amboise défait les troupes d'Alberic de Montrésor et vient mettre le siège devant le château de Montrichard qui est obligé de capituler.

1109.

Foulques-Réchin vient une seconde fois au secours d'Hélie de la Flèche qu'il aide à reprendre le château du Mans, ainsi que les autres places de la province. Ce fut la dernière action de ce prince qui mourut à Angers le 18 avril. Il fut le 8.e comte de Touraine par son usurpation sur Geoffroy-le-Barbu son frère. Il avait écrit une histoire des comtes d'Anjou jusqu'à lui, dont il ne nous reste plus qu'un fragment qui se trouve au 3.e vo-

LOUIS-LE-GROS.

lume du Spicilège *in-f.°*, et dont l'abbé de Marolles a donné une traduction.

Foulques-le-Jeune, son fils, lui succède dans tous ses états et jouit paisiblement de la Touraine.

1110.

Foulques-le-Jeune devient héritier du comté du Maine par la mort d'Hélie son beau-père. Il en fait hommage à Henri I.er, roi d'Angleterre.

— Benoît, évêque de Nantes, ayant en vain tenté de ramener à une vie plus exemplaire les chanoines réguliers qu'il avait établis dans l'église de St.-Médard de Dolon près Nantes, fait don de cette église, au nom de St. Martin, à l'abbaye de Marmoutier. Guillaume son abbé en reçoit l'investiture par un couteau (*per quemdam custellum*), du consentement d'Arscot de St.-Pierre dans la mouvance duquel se trouvaient cette église et ses dépendances.

1112.

Louis-le-Gros donne à titre de fief, au chapitre de St. Martin de Tours, le bourg de St. Père qui forme aujourd'hui le quartier de St. Pierre-le-Puellier.

1114.

Révolte des barons de Touraine et d'Anjou contre leur comte Foulques-le-Jeune; elle

fut, assure-t-on, suscitée par le roi d'Angleterre Henri Ier. On l'appella *la Guerre des Barons.*

1115.

Hugues Ier du nom, seigneur de la tour et du château d'Amboise, fait construire un pont de pierres sur la Loire, en face de cette ville. Il n'y avait auparavant qu'un pont de bateaux. Une partie de ce pont existe encore aujourd'hui.

1116.

Le baron de Preuilly, Eschinard Ier du nom, refuse de rendre foi et hommage au comte de Touraine et prend les armes contre lui. Le comte l'assiège dans son château et finit par le faire prisonnier : Eschinard rentré dans le devoir fait sa paix avec le comte.

1117.

Jean de Montbazon, ayant vendu son château à Foulques-le-Jeune, refuse d'exécuter le marché. Foulques assiège Montbazon, mais ne peut le prendre. Le différent s'accommode et les officiers de Foulques prennent possession de Montbazon en criant trois fois, suivant l'usage : *C'est ici le château du comte.* — Après la mort de Raoul II, son neveu Gilbert est élu archevêque par le clergé et par le peuple. De son côté la noblesse fait choix de Gaultier, chantre de St. Martin, en

61222

LOUIS-LE-GROS.

faveur duquel elle prend les armes. Hugues I.er, seigneur d'Amboise, brule les châteaux de Vernou et de Larcé dépendant de l'archevêché. Le roi écrit au pape en faveur de Gilbert qui est sacré l'année suivante au concile d'Angoulême.

1118.

L'armée du comte de Touraine bat complettement l'armée de Henri I.er, roi d'Angleterre, qui se voit obligé de rechercher son alliance et de demander la fille du comte en mariage pour Guillaume son fils aîné. Foulques y consent et donne pour dot à sa fille le comté du Maine.

1119.

Le pape Calixte II vient à Tours, immédiatement après son élection, et avant que de se rendre à Rome. Il loge à Marmoutier.

1120.

Geoffroy-Grisegonelle, comte de Vendôme, vient dans le chapitre de l'abbaye de Marmoutier demander le pardon et l'absolution des torts qu'il lui avait causés dans ses possessions situées au Vendomois. L'abbé en considération de sa démarche lui assure la participation dans toutes les prières de l'église.

1121.

Guillaume d'Angleterre, gendre du comte de Touraine, s'étant noyé ainsi que ses frère

et sœur naturels, Guillaume et Marie, et beaucoup d'autres seigneurs, dans le passage de Calais à Douvres, le roi Henri renvoie à Foulques sa fille Mathilde, sans vouloir lui rendre le comté du Maine.

1123.

Guerre survenue entre les chanoines de St. Martin et les bourgeois de Châteauneuf, au sujet d'un droit de cité que ceux-ci réclamaient. On en vient aux mains. Le résultat de ce débat est un incendie dans lequel le bourg et l'église de St. Martin sont considérablement endommagés par les flammes.

1124.

Foulques veut remarier sa fille à un seigneur anglais nommé Robert Clinton. Le pape Calixte II interdit cette alliance pour cause de parenté. Foulques irrité fait emprisonner les légats du pape, leur fait bruler la barbe et les cheveux. Le pape l'excommunie, met ses états en interdit, et charge les chanoines de St. Maurice de Tours de faire observer cet interdit.

1125.

Foulques-le-Jeune fait un testament dont la suscription porte : DONNÉ A TOURS DANS LA TOUR DU COMTE. Cette tour était connue dans les derniers tems sous le nom de *Tour Hugon* ou *feu Hugon*, du nom du comte

LOUIS-LE-GROS.

Hugues qui y avait fait faire quelques augmentations. C'était alors le seul palais des comtes de Touraine, le château n'ayant été bâti que quelque tems après par Henri II, roi d'Angleterre et comte de Touraine. On doit observer que dès le 6.e siècle le mot *testament* ne s'entendait pas seulement des dernières volontés, mais qu'il était commun à toutes sortes de chartes.

— Le savant Hildebert, né à Lavardin dans le Vendomois, succède à Gilbert et passe de l'évêché du Mans au siège de Tours.

1126.

Fondation de l'abbaye de Turpenay, ordre de Citeaux, et de celle de Fontaines-les-Blanches de la congrégation de St. Maur.

1127.

Dixième concile de la province tenu à Nantes. L'un des canons de ce concile défend aux prêtres de célébrer des mariages incestueux, sous peine d'excommunication. Le comte de Bretagne Conan y fait l'abandon de son droit de sauvetage et de tous ses autres droits sur les biens de ceux qui mouraient sans enfans.

1128.

Foulques-le-Jeune reçoit à Tours une ambassade de Baudouin, roi de Jérusalem, pour lui offrir sa fille Mysende en mariage,

avec l'assurance de sa succession à la couronne. Le comte de Touraine accepte ces offres.

1129.

Geoffroy-le-Bel, fils de Foulques, épouse Mathilde veuve de l'empereur Henri V, fille et unique héritière de Henri I.er roi d'Angleterre, qu'il va trouver à Rouen accompagné de cinq des plus notables seigneurs des états de son père, savoir : Jacquelin de Maillé, Robert de Semblançay, Hardouin seigneur de St. Maars, Robert de Blo, et Payen seigneur de Clairvaux. — Le comte de Touraine, partant pour la Terre-Sainte, prend les signes de pélerin dans la cathédrale de Tours, des mains de l'archevêque Hildebert. Ces signes étaient un bourdon et une écharpe ou besace ; on ne pouvait les quitter avant le voyage accompli. A la place du bourdon on devait rapporter une palme. Le comte en partant cède ses états à son fils II.e comte de Touraine.

1130.

Le pape Innocent II vient visiter à Tours Geoffroy-le-Bel, et le détache du parti d'Anaclet qu'il avait embrassé d'abord.

Hildebert refuse à Louis-le-Gros le doyenné et le grand-archidiaconné de son église dont le roi voulait disposer en faveur de l'une de ses créatures. Louis, irrité de ce refus, fait

LOUIS-LE-GROS. saisir une partie du temporel de l'archevêque et lui défend de sortir de son diocèse.

1131.

Hélie, frère puîné de Geoffroy, réclame le comté du Maine pour sa portion de l'héritage de leur père. Geoffroy s'y étant refusé, il prend les armes, secondé par son beau-père Rotrou comte du Perche; mais il est battu par Geoffroy qui le fait prisonnier et le tient renfermé à Tours. Il y resta assez longtemps et mourut presqu'aussitôt qu'il eut recouvré sa liberté.

1132.

Le comte de Touraine assiège dans son château Poloquin, seigneur de l'Ile-Bouchard, qui avait pris les armes contre lui. Il brule le fauxbourg St.-Gilles, force les ponts, et met Poloquin dans la nécessité de se rendre à discrétion.

— Geoffroy-Grisegonelle, comte de Vendôme, déclare la guerre à Sulpice de Chaumont, seigneur d'Amboise, qui le bat, le fait prisonnier et le retient enfermé dans la tour d'Amboise, ainsi que son sénéchal Bouchard de St.-Amand.

1133.

Adelard, physicien anglais qui vivait dans le 10.e siècle, écrit que sur la fin du règne de Louis VI il y avait à Tours un savant, dont

il ne dit pas le nom, qui donnait des leçons sur le mouvement et la situation des astres. LOUIS-LE-GROS.

1134.

Mort d'Hildebert, archevêque de Tours, que ses écrits ont fait mettre au rang des Pères de l'église. Il est également auteur de poésies latines parmi lesquelles se trouve la célèbre épigramme de l'hermaphrodite. Hugues II est élu pour lui succéder, malgré Louis VII qui voulait faire nommer Philippe doyen de la cathédrale et neveu d'Hildebert.

En allant à Rome chercher ses bulles de confirmation, Hugues tombe dangereusement malade à la Charité-sur-Loire où il prend l'habit de l'ordre de Cluny, qu'il ne veut plus quitter lorsqu'il est rétabli : mais le pape, à la sollicitation de St. Bernard, lui enjoint de retourner dans son diocèse et d'y prendre ses fonctions épiscopales.

1136.

Jean I.er, comte de Vendôme, recommence la guerre que son père Geoffroy-Grisegonelle avait faite à Sulpice d'Amboise. Il a le même sort que lui. Sulpice le bat, le fait prisonnier et l'enferme dans son château de Chaumont, l'un des plus forts de la Touraine.

1138. LOUIS VII, LE JEUNE.

Fondation de l'abbaye de Gastines, ordre

LOUIS-LE-JEUNE.

des chanoines réguliers de St. Augustin, par un jeune gentilhomme du Maine qui se retire dans ces bois.

1139.

Henri, second fils de Louis VI, âgé de 18 ans, est nommé par Louis VII son frère trésorier de l'église de St. Martin de Tours, d'où il passa à l'évêché de Beauvais, et ensuite à l'archevêché de Rheims.

1141.

Louis VII vient à Tours, et à la prière de Henri son frère, trésorier de St. Martin, il remet aux habitans de Châteauneuf *tout ce qu'ils ont forfait* en bâtissant des maisons sur les murs et jusques dans les fossés de la ville, moyennant cependant une amende de 500 marcs d'argent au profit de son trésor, et de 200 liv. monnaie angevine pour son frère. Il n'excepte de cet accommodement que Renaud de Frémaud, Renaud son fils et Nicolas de Goslein.

1143.

Fondation de l'abbaye d'Aigue-Vive, ordre des chanoines réguliers de St. Augustin.

Hugues II établit à Chinon des écoles publiques confiées aux chanoines de St. Mexme, précédemment moines de l'ordre de St. Benoît.

1144.

Jugement rendu par le pape Lucius II, touchant le différent entre l'archevêque de Tours et l'évêque de Dol. On conservait dans les archives de St. Gatien le bâton ou rouleau, couvert d'une feuille de plomb laminé sur lequel était écrit ce jugement, conçu en ces termes : « *Anno inc. Dnice M. C. XLIV.* » *Lucius PP. II. investivit. Rome. judicio.* » *sce. aplice. sedis. cum. baculo. isto. ligneo.* » †. *Turonense. ecclesia. de subjeccione.* » *Dolesis. ecclse. et Tregorensis. et Brio-* » *censis. p. manum. Dni. Hugonis Turo-* » *nensis archiepicospi.* L'an de l'incarnation » du Seigneur 1144, par jugement du saint-» siège apostolique et avec ce bâton de » bois, Luce II, pape, investit l'église de » Tours, par les mains de Hugues son arche-» vêque, de l'autorité métropolitaine sur » les églises de Dol, de Tréguier et de St.-» Brieux. » Malgré cette sentence, le procès ne tarda pas à se renouveler sous l'évêque Olivier, à la sollicitation du chapitre de Dol et des seigneurs bretons qui ne voulurent pas souscrire à la décision du pape.

— Geoffroy-le-Bel, après une guerre de huit ans, parvient enfin à se rendre maître de toute la Normandie qu'il prétendait lui appartenir, étant aux droits de Henri I.er son beau-père.

LOUIS-LE-JEUNE.

1147.

Le comte de Touraine et d'Anjou, paisible possesseur de la Normandie, se met en devoir de châtier les seigneurs ses vassaux qui s'étaient révoltés pendant la longue guerre qu'il avait eue à soutenir. Il bat leurs troupes et démolit les châteaux de Doué, de Blazon et plusieurs autres.

1148.

Aimery seigneur de Faye, et Geoffroy-Fuël seigneur de l'Ile-Bouchard, se liguent pour faire la guerre à Acharie seigneur de Marmande. Ils détruisent de fond en comble son château, et jusques au rocher sur lequel il était situé.

1149.

Geoffroy-le-Bel, de retour de la Terre-Sainte, cède la Normandie à Henri son fils aîné qui est couronné à Rouen.

— L'archevêque Hugues II meurt cette année suivant la chronique de Tours, mais seulement en 1150 suivant Guillaume de Nangis. Il a pour successeur Engebaud fils de Geoffroy de Preuilly, et frère de Geoffroy-Grisegonelle.

1150.

Le comte de Touraine emporte d'assaut le château de Montreuil-Berlay, ou Beslay, qu'il tenait assiégé depuis un an. Il y fait

mettre le feu et retient prisonnier Girard de Berlay, malgré l'ordre que le roi lui donne de le mettre en liberté. Guerre à ce sujet entre Louis VII et Geoffroy-le-Bel.

1151.

La guerre allumée entre le Roi de France et Geoffroy est terminée par la mort de ce dernier arrivée au Château-du-Loir le 7 septembre. Il fut le premier qui eut le surnom de Plantagenet, parce que, dit-on, il portait une branche de genet en guise d'aigrette. En mourant il laissa à Henri son fils aîné la Normandie et ses droits à la couronne d'Angleterre, et à Geoffroy la Touraine, l'Anjou et le Maine.

— Geoffroy V, dit Plantagenet, 12.e comte de Touraine, se met en possession des états qui lui étaient échus par la mort de son père.

1152.

Henri, mécontent du lot que son père lui avait laissé, dont la majeure partie n'était encore qu'en expectative, s'empare d'une portion des états de son frère qui se met en devoir de les reprendre par la force des armes.

1153.

Hugues évêque de Dol, excommunié par l'archevêque de Tours pour avoir pris le titre

LOUIS-LE-JEUNE.

d'archevêque malgré la sentence du pape Luce II, vient à Tours avec des députés de son chapitre pour se soumettre à leur métropolitain. Ils se tiennent prosternés à l'entrée de la cathédrale, et l'archevêque ainsi que les chanoines passent par-dessus eux : ils les font ensuite admettre dans l'église où ils reçoivent leur absolution.

— Sulpice II d'Amboise refuse de faire hommage de ses terres à Thibaud comte de Blois. Celui-ci, sous prétexte d'une conférence pour terminer le différent, fait arrêter Sulpice avec ses deux enfans et tous ceux de sa suite, et les fait enfermer à Châteaudun. Il n'y eut que Jaquelin de Maillé, Thibaut de Rochecorbon et Rideau d'Azay qui parvinrent à s'échapper. Sulpice meurt dans sa prison le 24 août de la même année.

1154.

Geoffroy-Plantagenet, réconcilié avec son frère Henri, s'unit à lui pour faire la guerre à Thibaud V comte de Blois, relativement à sa conduite envers Sulpice d'Amboise. Geoffroy est fait prisonnier en assiégeant avec lui le château de Freteval dans le Vendomois. Henri parvient au trône d'Angleterre sous le nom de Henri II. Geoffroy est mis en liberté, à la condition que le château de Chaumont sera rasé.

1155.

LOUIS-LE-JEUNE.

Hugues II, seigneur de S.te Maure, ayant maltraité les habitans de St. Épain sujets du chapitre de St. Martin, et se voyant menacé des censures, vient faire sa soumission devant l'archevêque Engébaud. Il va en habit de pénitent et nu-pieds depuis l'archevêché jusqu'au tombeau de St.-Martin, tenant en main des verges dont il se frappe à plusieurs reprises.

1156.

Siège de Chinon par le roi d'Angleterre Henri II, dit le Roux. Le château ne se rend qu'après une très-longue résistance. Henri s'empare des autres places de la Touraine et il ne reste plus à Geoffroy que la ville de Loudun qu'il est obligé d'abandonner à son frère, moyennant mille livres sterling, et deux mille livres monnaie d'Anjou. Il consent d'autant plus volontiers à cet arrangement que les Nantais, après avoir chassé leur duc Hoël, l'appèlent à Nantes et le reconnaissent pour leur souverain.

1158.

Geoffroy-Plantagenet meurt à Nantes âgé de 24 ans, sans avoir été marié. Son frère Henri II, roi d'Angleterre, possède alors sans contendant la Touraine dont il est le 13.e comte héréditaire.

LOUIS-LE-JEUNE.

— Thibaud-le-Bon, comte de Blois, s'empare du château d'Amboise : mais il est contraint de le rendre sur la demande de Henri II qui le menace de porter la guerre dans ses états.

1157.

Un incendie éclate dans la ville de Châteauneuf, autrement Martinopole, et en consume une partie : mais les flammes n'atteignent pas l'église de St. Martin.

— Joscion, évêque de St. Brieux, est promu à l'archevêché de Tours.

1159.

Renaud II, seigneur de Lahaye, et sa femme Hersende de Colombiers (aujourd'hui Villandry), donnent à l'hôtel-Dieu de Tours la dixme du Ruau d'Épeigné que l'on nomme à présent *le Pont-de-Ruan.*

— Fondation de l'abbaye de Baugerais, ordre de Cîteaux.

— Le comte de Touraine, Henri II, voulant assurer en tout tems les communications de la ville de Chinon avec les pays d'outre-Vienne qui lui fournissaient des subsistances, fait commencer le pont Annonain (*ab Annonâ*) que le peuple nomma ensuite *le Pont de la Nonain.* On établit pour y parvenir, entre deux murs de 350 toises de longueur, une digue percée de 55 arches représentant

110 toises d'ouverture et fournissant aux eaux un débouché facile lors des grandes crues. LOUIS-LE-JEUNE.

1160.

Henri II fait bâtir le château de Tours dont les fondemens sont formés des anciens murs de ville construits par les Romains, ou peut-être sur ceux d'un ancien château qu'on présume avoir été bâti par eux vers le règne d'Hadrien.

1161.

Henri II fait réunir en une seule chaussée toutes les petites digues pratiquées sous Louis-le-Débonnaire pour arrêter les débordemens de la Loire, but qu'elles étaient loin d'atteindre dans les grandes eaux, et qu'elles n'atteignirent pas encore, attendu l'insuffisance des travaux.

1162.

Le pape Alexandre III, obligé de quitter Rome par la persécution de l'empereur Frédéric-Barberousse, se retire à Tours où il arrive le Dimanche jour de St. Michel. Quinze jours après il consacre, dans le jardin de l'abbaye de Marmoutier, la chapelle de St. Benoît sur les vitraux de laquelle on lisait encore récemment cette inscription : « *Anno ab incarnat. Dom.* M. C. LXII. *de-* » *dicavit et solemniter consecravit papa* » *Alex. III in honorem S. Vincentii et be-*

LOUIS-LE-JEUNE.

» *ned. die Dominicâ in festo S. Callixti,*
» *præsentibus episc. arch. et card. per-*
» *multis.* »

— Thibaud, comte de Blois, fait réparer à la hâte le chateau de Chaumont qu'il avait déjà démantelé : mais Henri II l'assiège, le prend d'assaut, et le rend à Sulpice d'Amboise.

1163.

Sixième concile de Tours, le 11.e de la province, tenu par le pape Alexandre III. St. Thomas de Cantorbery y assista. Il s'y trouva 17 cardinaux, 124 évêques et 414 abbés. Ce concile rendit la ville de Tours si célèbre, qu'on l'appela *la seconde Rome.* Les logemens y étaient si chers, que le roi fut obligé de les taxer par une ordonnance dont voici la traduction : « Louis, par la grace » de Dieu, Roi de France, à G. notre amé » et féal trésorier de St. Martin et à tous les » bourgeois, salut. Nous avons appris qu'il » n'y a ni ordre ni mesure pour le prix des » logemens qu'on loue pendant le concile ; » il est donc de notre devoir de corriger cet » abus : c'est pourquoi nous vous mandons » et ordonnons que les logemens les plus » chers ne s'élèvent pas à plus de six livres » et par cette somme on jugera par approxi- » mation ce qui doit être payé pour les » autres objets. »

Conrard de Wittelsbach, archevêque de Mayence, fuyant également la persécution de l'empereur, se réfugie à Tours auprès du pape qui le fait évêque de Sabine.

—Étienne de Tours est le premier que l'on voie figurer comme gouverneur du château de Chinon.

1166.

Guerre entre Louis VII et Henri II, au sujet de l'argent qui avait été levé dans le Maine pour la croisade et mis en dépôt dans l'église de St. Maurice de Tours. Henri voulait qu'il fût porté par ses officiers, et Louis VII par les siens, quoiqu'il n'y eût aucuns droits. Par suite de ces débats la cathédrale et une partie de la ville sont la proie des flammes.

1168.

Eudes, légat du pape, réconcilie Joscion archevêque de Tours avec Henri II qui l'avait chassé de son siège, pour avoir conseillé à Louis VII de s'emparer de l'argent destiné pour la Terre-Sainte.

1170.

Conférence à Montlouis, le 12 octobre, entre Louis VII et Henri II dans laquelle le roi de France obtient la réintégration de Thomas Becket, archevêque de Cantorbery, qui retourne en Angleterre et remonte sur

LOUIS-LE-JEUNE.

son siège. Il y est assassiné dans la même année le 29 décembre.

Jean de Sarisbery place cette entrevue à Montmirail au Perche : *Apud montem Mirabilem, in pago Carnotensi.* Mais la date de 1168 qu'il lui assigne prouve évidemment son erreur, St. Thomas étant retourné incontestablement en Angleterre aussitôt après cette entrevue qui se fit à Montlouis, *apud montem Laudiacrum*, suivant Roger de Hoveden. C'est je crois même depuis cette époque, ou tout au plus 4 ans après, que Montloé prit le nom de Montlouis qu'il conserve encore.

1171.

L'église de St. Martin de la Besoche, autrement Notre-Dame de la consolation, est érigée en chapitre par une bulle du pape Alexandre III, donnée à *Tusculum* ou *Frescati* le 20 juin, indiction 4e.

— Robert II, abbé de Marmoutier, obtient du pape, pour lui et pour ses successeurs, le privilège de porter la mitre.

1172.

Cour plenière tenue au château de Chinon le jour de Noël 1173, qui n'était encore que l'année 1172, les Anglais commençant alors leurs années à Noël. Henri II cherche à y ramener les seigneurs de Touraine qui

voulaient s'engager dans le parti de Louis VII. Geoffroy seigneur de Lahaye lui livre son château où il met garnison : mais Hugues II, seigneur de Ste. Maure, de concert avec le roi de France, excite les enfans de Henri, en leur promettant des secours, à se revolter contre lui. LOUIS-LE-JEUNE.

1173.

Henri II assiège et prend le château de Champigny où Emery et Robert de Blo s'étaient renfermés. Renaud seigneur de Lahaye et Pierre de Montrabel baron de Preuilly, ne voulant pas tenter le sort d'un siège, remettent, sans combattre, leurs châteaux au comte de Touraine.

— Joscion, archevêque de Tours, meurt dans un tel état de pauvreté que tout ce qu'il laisse peut à peine suffire aux frais de sa sépulture : il s'était ruiné en procès, et surtout contre le chapitre de St. Martin. Barthélemy, fils de Jean I.er, comte de Vendôme, lui succède.

1174.

Paix conclue à Montlouis le 30 septembre entre Henri II et ses deux fils, Henri-au-court-mantel et Richard-cœur-de-Lion. Par ce traité Adèle de France fille de Louis VII est promise à Richard, et Henri, comme aîné, consent que son père donne un château

LOUIS-LE-JEUNE.

en Touraine, un autre en Anjou et un troisième dans le Maine à Jean son plus jeune frère qui jusques-là n'avait eu aucune possession, ce qui l'avait fait nommer Jean-sans-Terre.

— Henri II, le 12 juillet, se rend pieds-nus au tombeau de St. Thomas de Cantorbery et, se soumettant à la pénitence qui lui est imposée, reçoit un coup de verge de chacun des religieux de l'abbaye où cet archevêque avait été enseveli après son assassinat.

1175.

Fondation de la chartreuse du Liget près Loches par Henri II, en expiation du meurtre de l'archevêque de Cantorbery. Cette expiation était consacrée par ces deux vers qu'on lisait sur la porte du monastère :

Anglorum Henricus rex, Thomæ cede cruentus,
Ligeticos fundat Carthusiæ monachos.

Si Henri n'eût pas été réellement coupable de ce meurtre, il n'est pas probable que de son vivant il eût toléré une semblable inscription.

1176.

Disette générale en Touraine à la suite d'une sécheresse dont on ne connaissait point d'exemples. Henri II, depuis le 1.er avril

jusqu'au moment de la récolte, fait distribuer chaque jour suffisamment de grains pour la nourriture de dix mille personnes, jusques-là qu'il épuise les immenses magasins qu'il avait en Angleterre.

1177.

Henri II fonde le prieuré de Notre-Dame de Bois-Rahier, autrement Grandmont auprès de Tours. Il fonde en même tems deux semblables prieurés de l'ordre des Grandsmontains, savoir celui de Villiers, et celui de Pommiers-Aigres près Chinon, commune de Cravant.

— L'oratoire de St. Eloy, fondé vers 660 ou 670, est érigé en prieuré par Maynier abbé de St. Florent de Saumur. Dès ce tems il était connu sous le nom de *l'Orme-Robert*, ainsi qu'on le voit par ce passage de la charte de Maynier : « *In prioratu S. Jacobi de* » *ulmo-Roberti, habemus duos monachos,* » *et debet de censu 40 solidos.* »

1179.

Le pape Alexandre III excommunie, pour cause de leurs brigandages, Brandinellis-Cottereau qui commandait à Tours pour Henri II, et tous ses soldats que l'on ne désignait plus que par la dénomination de *Cottereaux*, du nom de leur chef.

PHILIPPE II, AUGUSTE.

1180.

Hugues d'Aluye ou d'Alais, seigneur de St. Christophe, l'une des premières baronies de Touraine, scelle le titre d'une donation de son sceau appliqué avec trois poils de sa barbe. « *Præsenti scripto sigilli mei robur* » *apposui cum tribus pilis barbæ meæ.* » Il y avait dans les archives de St. Martin de Tours une charte de donation auquel était encore attaché un gant qui avait été le signe d'investiture.

— Henri II, voulant réformer les monnaies d'Angleterre, fait venir de Tours Philippe Aymar, habile monétaire, qui refond toutes les anciennes espèces de ce royaume et y en fabrique de nouvelles.

— Thomas Pactius, auteur d'une chronique manuscrite des comtes d'Anjou, fait reconstruire presqu'entièrement, et à ses frais, l'église collégiale de Loches dont il était prieur.

1183.

Henri au court-mantel, fils aîné de Henri II, meurt à la Roche-Martel près Loudun, le 18 mai, âgé de 28 ans. Il avait épousé Marguerite de France, fille de Louis VII.

— On retrouve le corps de St. Brice parfaitement conservé dans l'urne où il avait été mis en 914 (913 ancien style), avec une

inscription qui se termine ainsi : « *Translatus est autem de Basilicâ quam ipse super sanctum Martinum ædificaverat, anno Domini incarnati* D. CCCC. XIII. *et positus juxta S. Martinum.* »

1184.

La guerre éclate de nouveau entre Henri II et le roi de France : mais les légats du pape obtiennent une suspension d'armes, en réclamant des forces pour aller secourir les chrétiens de la Terre-Sainte.

1185.

Les barons de Touraine se rendent à Londres, sur la convocation du roi Henri II leur comte, et se croisent pour la Terre-Sainte.

1186.

Gilbert est le premier que l'on connaisse comme gouverneur en titre de la ville de Tours. C'est lui qui la défendait en 1189 contre l'armée française commandée par Philippe-Auguste en personne.

1187.

Mort glorieuse de Jaquelin de Maillé, gentilhomme tourangeau, de l'ordre des Templiers. Il combat seul contre un gros de Sarrasins qui, à sa valeur, le prennent pour le St. George des chrétiens. Il refuse de se rendre, malgré les propositions avantageuses qu'on lui fait, et meurt fatigué plutôt

PHILIPPE-AUGUSTE.

que vaincu. Il était fils aîné de Hardouin II de Maillé et se signala, ainsi que ses quatre frères, dans les guerres que le comte de Touraine Foulques-le-Jeune eut à soutenir contre Henri I.er, roi d'Angleterre.

— Philippe dirige son armée sur le Mans, dans l'espoir d'y attaquer Henri II qui, n'étant pas en force, se retire accompagné seulement de 700 cavaliers. Philippe le poursuit jusqu'auprès de Chinon; mais n'ayant pu le joindre, il retourne vers le Mans dont il s'empare avec beaucoup de peine.

1188.

Richard se jette à l'improviste sur les états de Raymond comte de Toulouse, neveu de Philippe-Auguste. Ce roi vole à sa défense; il prend plusieurs places en Berri et entre en Touraine. La ville et le château de Montrichard sont emportés d'assaut par le roi lui-même qui y fait prisonniers 42 chevaliers : la ville est en partie brulée et le château presqu'entièrement détruit. La chronique de Tours dit que rien ne put résister à Philippe, parce qu'il avait parmi ses troupes des hommes qui fouissaient la terre comme des taupes, pénétrant jusqu'aux fondemens des murs qu'ils renversaient avec de grands ferremens.

Richard conclut une trève avec Philippe-

Auguste. Ce dernier veut y comprendre les seigneurs de Touraine et de Poitou, à la condition qu'ils ne pourront se faire la guerre entre eux; mais Richard s'y refuse, ne voulant pas, dit-il, violer les loix et les coutumes de ses sujets : « *Quia nolebat violare* » *leges et consuetudines.* »

1189.

Philippe-Auguste et Richard arrivent devant Tours qu'ils veulent enlever à Henri II. Philippe à la tête des Ribauds, ou enfans perdus, entre le premier dans l'eau devant St. Cyr, sondant le gué une pique à la main. L'armée passe, et la ville est emportée d'assaut le lundi 3 juillet.

— Conférence à Azay-sur-Cher, d'autres disent à Colombiers, château également voisin du Cher appelé aujourd'hui Villandry. Philippe-Auguste et Henri II y font la paix, dont une condition est que Philippe et Richard retiendront en otage les villes de Tours et du Mans, avec les châteaux de Tro et de Château-du-Loir, jusqu'à l'exécution du traité. Henri II, obligé d'accepter toutes les conditions qu'on lui impose, se retire à Chinon, y tombe malade, et deux jours après meurt de chagrin le 6 juillet. Richard son fils devient par-là le 14.e comte de Touraine. Il fait la paix à Gisors avec Philippe qui lui

PHILIPPE-AUGUSTE.

rend les villes de Tours, du Mans, de Tro, de Mortain et du Château-du-Loir. Richard de son côté abandonne au roi de France tout ce qu'il possédait en Berri, s'obligeant en outre de lui payer 4000 marcs sterling pour les frais de la guerre, non compris les 20,000 que son père devait payer par le traité de Colombiers.

1190.

Richard-cœur-de-Lion, devenu roi d'Angleterre par la mort de Henri II son père, se dispose à partir pour la Terre-Sainte. Il reçoit à St. Maurice, des mains de Barthélemy de Vendôme archevêque de Tours, le bourdon et l'écharpe de pélerin : mais le bourdon snr lequel Richard s'appuyait pendant la cérémonie étant venu à se rompre, on en tire un mauvais augure pour son voyage. Il s'embarque à Marseille.

1191.

Par ordre de Richard, Étienne de Tours, sénéchal de Touraine, qui avait été en grande faveur auprès de Henri II, est dépouillé de tous ses biens. On ôte même à son fils la femme qu'il avait épousée, sous prétexte que les lois du pays ne permettent pas aux femmes nobles de se mésallier.

— Victor Brodeau, né en Touraine, est annobli par Philippe-Auguste au camp devant

St. Jean-d'Acre, à cause des belles actions de son père et des siennes. Les lettres du roi portent : « Le premier soin des princes » étant de récompenser les hommes illustres, » nous le faisons volontiers en accordant la » noblesse à Victor Brodeau, et voulons » qu'il porte sur son écu trois pals en chef » sur la croix recroisettée. »

1192.

Jean-sans-terre, instruit que son frère Richard est retenu prisonnier par l'empereur Henri VI, veut s'emparer de ses états de France. Il s'abouche avec Philippe-Auguste, et, pour avoir son appui, il lui cède une partie de la Touraine, savoir la ville de Tours avec sa banlieue jusqu'à Azay, les hommages d'Amboise et de Montrichard, avec les seigneuries de Montbazon, de Loches et de Châtillon-sur-Indre.

1193.

Guillaume d'Azay est le premier qui soit pourvu de l'office de bailli de Touraine, créé l'année précédente par Philippe-Auguste. Les gages à cette époque en étaient de 124 liv. par an, et en outre de 27 liv. pour la nourriture d'un palefroy et d'un sommier (bête de somme) : de plus 20 liv. pour deux robes, et la même somme pour un clerc ou écrivain.

PHILIPPE-AUGUSTE.

1194.

Richard-cœur-de-Lion, rendu à la liberté, reprend la ville de Tours, impose 2000 marcs d'argent sur les habitans de Châteauneuf, chasse les chanoines de St. Martin de leur église et confisque leurs biens. Philippe use de représailles envers les ecclésiastiques anglais qui se trouvent dans ses états.

1195.

Richard rétablit les chanoines de St. Martin et leur restitue leurs biens. Philippe en agit de même envers les Anglais.

1196.

Constance duchesse de Bretagne fait enlever, par Robert de Vitré, son fils Arthus qui était à la cour de Richard son oncle. Richard offensé de ce procédé la fait arrêter à Pontoise, et la fait ensuite enfermer dans le château de Beuvron en Normandie.

1197.

Arthus, ou plutôt Robert de Vitré, ce prince n'étant alors âgé que de dix ans, pour venger l'injure faite à Constance, prend les armes et ravage les possessions de Richard en Anjou et en Touraine.

1198.

Richard use de représailles envers Arthus et dévaste à son tour une partie du duché de Bretagne.

1199. PHILIPPE-AUGUSTE.

Mort de Richard-cœur-de-Lion, 14.e comte de Touraine, tué en assiégeant le château de Chalus près Limoges. Il a pour successeur son neveu Arthus ou Artur de Bretagne, fils posthume de Geoffroy 4.e fils de Henri II. Il est proclamé dans l'église de St. Martin de Tours. Des seigneurs poitevins forment le complot de l'y enlever le dimanche suivant pendant l'office. Arthus en est instruit et ne se rend pas à l'église. Il donne à Robert de Vitré le château de Langeais pour récompense des services qu'il lui avait rendus.

— Guillaume des Roches, seigneur de Rochecorbon, est nommé sénéchal des trois provinces d'Anjou, de Maine et de Touraine.

— Philippe-Auguste, par lettres-patentes données à Corbigny, ordonne que, s'il est rendu à Tours jugement pour faire la preuve par l'eau ou par le feu, l'exécution s'en fera à St. Pierre-le-Puellier : « *Si quid judicium* » *aquæ vel ignis portandum fuerit, ad S.* » *Petrum puellarum portabitur.* » Ainsi cet usage bisarre n'était pas encore aboli en Touraine au 13.e siècle.

— Le procès entre les archevêques de Tours et les évêques de Dol, qui durait depuis 334 ans, et qui avait coûté près de trois millions

PHILIPPE-AUGUSTE.

de notre monnaie, est définitivement terminé par sentence du pape Innocent III, datée du 1.er juin. Elle commence par ces mots qui indiquent assez l'esprit du siècle : *Doleat Dolensis, et gaudeat Turonensis.*

1200.

Arthus assiège et prend le château de Chinon, défendu par Girard d'Athée, (lieu de sa naissance), que Jean-sans-terre y avait mis pour gouverneur. Il donne à Aimery vicomte de Thouars la sénéchaussée des trois provinces, qu'il lui retire au mois d'octobre de la même année.

1201.

Marie de France, fille de Philippe-Auguste, est fiancée à Arthus. Jean-sans-terre révendique les comtés de Touraine, d'Anjou et du Maine auprès de la cour des pairs de France qui l'en investit, à la charge de foi et hommage envers le roi de France. Jean ne comparaît point au terme indiqué, et Philippe entre à main-armée sur ses possessions de Normandie : mais une trève est conclue entre les deux rois à Vernon près l'île d'Andely. La duchesse Constance étant morte, Arthus son fils va à Rennes où il est couronné duc de Bretagne.

1202.

Le roi Jean n'ayant point rempli les condi-

tions du traité de Vernon, Philippe lui déclare de nouveau la guerre en Normandie. Arthus se signale au siège de Gournay où il est armé chevalier de la main de Philippe, qui le reçoit en même tems à foi et hommage pour le duché de Bretagne et pour les comtés d'Anjou, du Maine et de la Touraine. Les lettres d'Arthus à ce sujet sont datées de Gournay au mois de juillet 1202.

Arthus va faire le siège de Mirebeau où son aïeule Éléonore s'était renfermée. Il prend la ville; mais le château résiste: Jean arrive sur ces entrefaites, dans la nuit du 1.er août, surprend le jeune prince dans son lit et l'emmène prisonnier, d'abord à Falaise, et ensuite à Rouen.

1203.

Jean-sans-terre va trouver son neveu Arthus dans sa prison à Rouen; sous prétexte d'une conférence, il sort avec lui dans un bateau, le perce par derrière d'un coup de lance et le précipite dans la rivière, le jeudi-saint 3 avril. Il n'était âgé que de 16 ans, et fut le dernier comte de Touraine. Jean avait précédemment chargé le commandant du château, nommé Debray, de le faire mourir; mais ce brave officier aima mieux perdre son emploi que de se souiller d'un meurtre semblable.

PHILIPPE-AUGUSTE.

Philippe-Auguste fait citer Jean son vassal à la cour royale des pairs de France. Jean n'ayant point comparu, la cour le déclare convaincu de parricide et confisque toutes ses terres mouvantes de la couronne de France.

Jean, le 3 août, s'empare de la ville de Tours, par la retraite honteuse et précipitée de Jean de Roorte qui en avait été gouverneur. Philippe reprend la ville. Jean s'en empare une seconde fois le 1.er septembre, passe les habitans de Châteauneuf au fil de l'épée, incendie ce bourg ainsi que l'église de St. Martin et la partie de la ville qui s'étendait depuis St. Hilaire jusqu'à Notre-Dame de l'Écrignole.

1204.

Philippe-Auguste prend possession de la Touraine, en vertu de l'arrêt de confiscation prononcé contre Jean-sans-terre. Guillaume de Batillé qui commandait à Tours lui remet la ville sans coup férir. Philippe fait à cette occasion frapper les premiers gros tournois à l'empreinte du roi et de la ville de Tours. D'un côté on y voit une croix, et à l'entour *Philippus rex*. Sur le revers on lit : *Turon. Arg.*

— Guillaume des Roches est nommé sénéchal héréditaire des trois provinces.

1205.

Chinon, défendu par Robert de Lascy, seigneur anglais, est emporté d'assaut par les troupes françaises. Le roi en fait rebâtir et fortifier le château qui avait considérablement souffert.

— Dreux de Mello connétable de France et Guillaume son fils promettent au roi de mettre en son pouvoir, toutes les fois qu'il le désirera, leurs châteaux de Loches et de Châtillon-sur-Indre.

— Aimery de Thouars, qui était brouillé avec le roi, fait sa paix et reçoit de lui la ville de Loudun et la sénéchaussée de Poitou.

— Le pape Innocent III envoie Hamelin évêque du Mans et l'abbé de Perseigne, comme commissaires apostoliques, pour visiter l'église de St. Martin, et en même tems pour y rétablir l'ordre et la discipline que les fléaux de la guerre avaient singulièrement altérés.

1206.

La ville de Loches se rend au roi après un siège de près d'un an. Elle appartenait alors à Berengaire, veuve de Richard-cœur-de-Lion, qui l'avait eue pour son douaire. Elle était défendue par Girard d'Athée, *homme de peu de naissance, mais de grande valeur.*

PHILIPPE-AUGUSTE.

— Philippe-Auguste donne à Robert de Vitré et à André son frère la seigneurie de St. Séver près le château de Vire, et 200 liv. de rente sur la terre de Garlande en Brie, en échange de la seigneurie de Langeais, qui avait été donnée à Robert par Arthus duc de Touraine en 1199.

1207.

Geoffroy du Lude succède le 15 janvier à Barthélemy II. Il fut le premier des archevêques de Tours qui attaqua les privilèges de St. Martin.

1208.

Geoffroy meurt le 19 avril. Les suffrages pour l'élection de son successeur se partagent entre Jean de Faye, doyen de la cathédrale, et Robert de Vitré chanoine de St. Martin. Ce dernier va solliciter à Rome où il meurt. Le pape confirme alors l'élection de Jean de Faye.

1209.

Eschinard II.e du nom, baron de Preuilly, se préparant à faire le voyage de la Terre-Sainte, fait donation aux chanoines du chapitre de St. Martin de la moitié de son droit de monnoyage sur toutes les espèces fabriquées à Tours, à condition qu'ils le reconnaîtront pour leur confrère, et qu'ils célèbreront son anniversaire aussitôt qu'ils

auront appris sa mort. Ce droit était de dix sous sur chaque somme de 110 liv. d'espèces monnoyées, et ces sous furent nommés *sous-Eschinards*, mais cependant n'avaient rien de particulier.

1212.

Gasse de Preuilly s'engage, par un acte authentique, à payer au roi trois cents liv. en or, dans le cas où Amaury de Craon ne le servirait pas fidèlement de sa personne, de ses biens et de sa forteresse de Chantocé. Ces sortes de cautionnemens d'un seigneur envers l'autre étaient alors assez communs.

— Elisabeth d'Amboise, comtesse d'Angoulême, est enterrée dans l'abbaye de Fontaines-les-Blanches. Elle était fille de Hugues III d'Amboise, et de Mahaut ou Mathilde.

1213.

Philippe-Auguste désigne les chevaliers bannerets de ses diverses provinces. Parmi ceux de la Touraine, dont les noms suivent, plusieurs portèrent leur bannière à la célèbre bataille de Bovines, en 1214.

Le seigneur d'Amboise, Sulpice III.

Le seigneur de Montbazon, Pierre II de Savari.

Guillaume de Précigny, III.e du nom.

Barthélemi Payen, seigneur de Clairvaux.

Barthélemy de l'Ile-Bouchard.

PHILIPPE-AUGUSTE.

Amaury, fils de Ives de l'Ile-Bouchard.
Hugues de Bauçay, I.er du nom.
Josselin de Blo, seigneur de Champigny.
Nevellon de Fréteval.
Robert de Pernay.
Le seigneur de Monsoreau, Gaultier.
Le seigneur de Rochecorbon, Robert de Brenne.
Le seigneur de la Haye, Philippe de Passavant.
Guy Sénébaud.
Garnier de Donjon, ou de Donion.
Gaudin de Ramefort.
Hugues de Fontaines.
Le vicomte de Brosse, Bernard III.
Le seigneur de Cluis.
Roger de Palluau.
L'Héritier de Chavigny, André.
Guillaume de Marmande.
Le seigneur de Château-Méliand.
Guillaume de Montlion.
Guillaume Turpin-Crissé.
Le seigneur de Preuilly, Geoffroy III.
Le vicomte de Châtelleraud, Jean.
René du Peray, de Jallanges.
Le comte d'Angé.
Le comte de la Marche, Hugues X de Luzignan.
Geoffroy de Luzignan.

Jean Chastenier, I.er du nom.
Guillaume de Mauléon.
Guillaume d'Apremont.
Guillaume de Souday.
Herbert Turpin-Crissé.
Savary d'Anthenaise.
Rogon de Couhé.
Rolland de Montrevel.
Pierre Achard.
Geoffroy de la Ferté.
Thibaud de Mathefelon.
Geoffroy Godeschal.
Patrice de Chaource.
Le seigneur de St. Michel-sur-Loire.
Hugues Rideau, seigneur d'Azay.
Guillaume d'Ercé.
Simon de Ste.-Maure.
Guillaume de Mériac.
Simon Meingot, de Surgères.
Raoul de Mortemer.
Guillaume d'Azay, sénéchal de Touraine.
Le seigneur de Montmorillon.
Le seigneur de Loches, Dreux de Mello.
Jean d'Alais, baron de St. Christophe.

De toutes ces familles, éteintes aujourd'hui ou peu s'en faut, il ne restait que celle de Luzignan qui eût conservé des propriétés en Touraine.

PHILIPPE-AUGUSTE.

1214.

Pierre de Savary, II.e du nom, seigneur de Montbazon, est nommé par Philippe-Auguste, avec l'abbé de Marmoutier et l'archidiacre de Tours, pour traiter de la paix avec Jean-sans-terre. Le traité est signé à Chinon le jeudi 9 octobre, pour cinq années, à condition que s'il survenait par la suite quelques difficultés, on s'en rapporterait aux commissaires respectifs.

— Henri Clément, surnommé *le petit maréchal*, fils de Robert Clément gouverneur de Philippe-Auguste, est enterré dans l'abbaye de Turpenay fondée en 1126 par Foulques-le-Jeune. Il fut le premier maréchal de France qui eût le commandement de l'armée. Il n'y en avait qu'un seul à cette époque.

1215.

Eudes III, duc de Bourgogne, reçoit dans l'église de St. Martin le titre de chanoine honoraire pour lui et ses successeurs. Il prête serment en cette qualité. Son fils Eudes IV le prêta également en 1234.

— Une ordonnance, rendue dans le cours de cette année, porte qu'aucun Juif ne pourra demeurer dans l'étendue du territoire de Ligueil en Touraine. Les Juifs qui résidaient à Tours étaient obligés de donner, tous les ans à Pâques, chacun 5 pièces d'or à l'église de St. Martin.

1216.

Henri III, roi d'Angleterre, demande à Philippe-Auguste la restitution de la Touraine. Pour toute réponse, Philippe lui envoie l'arrêt de confiscation prononcé contre le roi Jean.

— Etablissement des Jacobins à Tours par Philippe-Auguste qui leur donne deux arpens de terre joignant d'un côté aux remparts de la ville, et de l'autre à la rivière de Loire.

— Fondation, par un bourgeois de Tours nommé Payen Hermenard, de l'abbaye de Moncé, de l'ordre de Citeaux.

1217.

Philippe-Auguste fait don au chapitre de St. Martin, en faveur des cheveciers et des semainiers, de la prébende dont il jouissait, et qui était connue sous le nom de prébende des comtes d'Anjou.

1218.

Hugues, abbé de Marmoutier, frère de Guillaume de Rochecorbon, fait jeter les premiers fondemens de la nouvelle église.

1222.

Amaury de Craon, I.er du nom, succède à Guillaume des Roches en qualité de sénéchal héréditaire de Touraine.

— Le chapitre de St. Martin se voit dans la nécessité de réduire à 50 le nombre de ses

PHILIPPE-AUGUSTE.

chanoines qui, dans l'origine, était porté à 200; il supplée à cette réduction par l'établissement de 56 vicaires.

— Celui de la cathédrale demande à l'évêque de Rennes l'agrément de faire faire des quêtes dans son diocèse, attendu l'état de misère de la ville de Tours. Il est probable que de pareilles quêtes eurent lieu dans les autres évêchés de la suffragance.

1223.

LOUIS VIII, LE LION.

Arrivée à Tours de Louis VIII et de sa mère Isabeau de Hainaut. Jean de Brienne, roi de Jérusalem, s'y rend aussi et prend, dans l'église de St. Martin, le bâton de pélerin pour aller à St. Jacques en Galice. Le roi Louis est reçu solemnellement dans la cathédrale, et ensuite à St. Martin où il est installé chanoine honoraire.

— Amaury de Craon, qui avait enlevé le château de la Guierche à Pierre de Dreux, est battu et fait prisonnier par lui.

1224.

Louis VIII, résolu de reprendre sur les Anglais tout ce qui leur restait en France, rassemble une armée à Tours vers la St. Jean, et en moins de trois mois il soumet toutes les provinces qui se trouvent sur son passage depuis Tours jusqu'à Bordeaux.

— Le roi de Jérusalem, pendant son péle-

rinage, ayant épousé la fille du roi de Galice, revient à Tours avec elle et dépose son bâton de pélerin dans l'église de St. Martin où il l'avait pris. Louis VIII.

— Établissement des Cordeliers à Tours. Le même Payen Hermenard leur fait construire une église. Celle de St. Simple est entièrement consumée.

— Les clochers de la cathédrale de Tours qui n'étaient construits qu'en bois, sont détruits par un incendie le 25 mai, jour de St. Urbain dont on institua la fête *sémi-double*, en mémoire de cet accident.

1225.

L'archevêque de Ninive et plusieurs évêques d'Arménie viennent à Tours visiter le tombeau de St. Martin. Ce furent eux qui les premiers apportèrent en France la fable du *Juif errant*.

— Après avoir conclu une trève avec Aimery vicomte de Thouars, Louis VIII vient à Tours où Romain, cardinal et légat du pape, l'attendait. Ils vont ensemble à Chinon.

— Cette même année la sécheresse est si grande en Touraine que les blés manquent entièrement, et que tous les fruits tombent avant leur maturité.

Louis IX.

1226.

Maurice de Craon, IV.e du nom, est sénéchal héréditaire des trois provinces, après la mort d'Amaury son frère.

1227.

St. Louis et Blanche sa mère viennent à Tours le 20 février, pour dissiper la ligue à la tête de laquelle étaient Savary de Mauléon, Hugues de Luzignan comte de la Marche, Didier duc de Bretagne, et Thibaut comte de Champagne. Jean de Faye reçoit solemnellement le roi et sa mère dans sa cathédrale. Louis, après avoir été installé chanoine honoraire de St. Martin, va à Chinon et de-là à Loudun où il tient son parlement dans un carrefour sur le grand chemin de Coursay. Ce parlement dure vingt jours : le roi y expédie lui-même les affaires de l'état et celles des particuliers.

Le duc de Bretagne et le comte de la Marche, ajournés à ce parlement, et ensuite à celui qui se tient à Tours dans la même année, refusent d'y comparaître. Ils se rendent enfin à celui que le roi tient à Vendôme et font leur paix avec lui.

1228.

Après la mort de Jean de Faye, l'archevêque de Tours paraît avoir été Franç. Cassard : mais on ne connaît son épiscopat

que par son épitaphe qui se voit à Lyon dans l'église de Notre-Dame de Confort où il est qualifié d'*archiepiscopus Turonensis*. Il mourut en 1237. Il est probable qu'il s'était démis dans l'année de son élection.

ST. LOUIS.

1229.

Juhel de Mayenne est nommé à l'archevêché de Tours. C'est mal à propos que quelques-uns l'ont nommé Juhel de Mathefelon, le nom de Juhel étant propre à la maison de Mayenne, et ne se trouvant nulle part dans celle de Mathefelon.

— Guillaume, chanoine de St. Gatien, nommé évêque de St. Brieuc, y ayant concouru à l'élection de Juhel, le chapitre lui fait donner une déclaration portant qu'il n'y a point coopéré en qualité d'évêque suffragant, mais seulement comme chanoine de la cathédrale.

1230.

Hugues de Châtillon, comte de Blois, à qui les moines de Marmoutier refusaient des droits qu'il voulait exiger d'eux, fait enlever Geoffroy III, leur abbé, et le fait conduire secrettement dans son château de Guise en Champagne. Il y reste sept ans prisonnier. Mais un jour, étant à la fenêtre de sa prison, il est reconnu par un ancien cuisinier de l'abbaye, passé depuis au service du comte. Cet

St. Louis. homme en informe les moines qui, par l'entremise du roi de France et du pape, obtiennent la délivrance de leur abbé.

1231.

Douzième concile de la province assemblé à Château-Gontier. On y arrête 35 canons. Le 19.e prescrit de faire raser les *Ribauds* ou *Gouliards*, espèce de bouffons qui tiraient leur nom de Guliaro célèbre bouffon de Rome.

1234.

Hugues IV, duc de Bourgogne, se fait installer en qualité de chanoine honoraire de St. Martin, et consigne cette réception dans une charte dont voici la traduction : « Hugues, par la grace de Dieu, duc de » Bourgogne, à tous ceux qui ces présentes » verront, salut en J.-C.; savoir faisons que » nous avons prêté à l'église de St. Martin » le même serment de fidélité que notre » père, d'heureuse mémoire, lui avait fait » avant nous. Avons juré également de main- » tenir de bonne foi toutes les conventions » que notre père avait faites avec ladite » église, ainsi qu'il l'a depuis consigné dans » sa charte. Donné à Tours le 15.e des Kal. » de septembre (18 août) 1234. »

1236.

Septième concile de Tours, le 13.e de la

province. Il contient onze canons dont le premier défend aux croisés de tuer, de battre les Juifs et de prendre leurs biens, attendu qu'ils sont tolérés par l'église. En 1146 un moine nommé Raoul avait prêché aux croisés qu'ils pouvaient impunément tuer les Juifs; mais St. Bernard combattit avec succès cette doctrine sanguinaire.

1239.

Huitième concile de Tours, le 14.e de la province. Le second de ses treize canons porte que les ecclésiastiques, convaincus de délits, seront punis suivant la décision des évêques. Le 4.e enjoint aux ecclésiastiques de ne paraître en public qu'en soutane ou en manteau, sous peine de cinq sous d'amende.

1240.

Fondation de l'abbaye de la Clarté-Dieu, par l'abbé Jean de l'Espasse, au moyen de l'argent fourni par Pierre évêque de Winshester en Angleterre. Ce monastère était de l'ordre de Citeaux.

1242.

Quinzième concile de la province, tenu à Laval par Juhel de Mayenne. Il contient 9 canons de discipline, et ne se trouve pas dans les recueils généraux.

— Traité impolitique de St. Louis qui, pour engager le roi d'Angleterre Henri III à se

St. Louis. désister de ses prétentions sur la Touraine, la Normandie, l'Anjou et le Poitou, provinces dévouées à la France et qu'il pouvait aisément conquérir, a la faiblesse de lui abandonner le Périgord, le Limousin, le Quercy, l'Agénois et la Saintonge.

1243.

*Mathilde, dame d'Amboise et comtesse de Chartres, confie l'hopital d'Amboise à des religieuses hospitalières. Il est un des premiers de France dont ces sœurs aient eu l'administration.

1245.

Juhel de Mayenne est nommé à l'archevêché de Rheims. Geoffroy-Marcel, son cousin-germain, lui succède. Il fit en 1249 ou 1250 le voyage de Jérusalem.

1247.

L'évêque d'Angers permet aux religieux de St. Julien de Tours, de faire des quêtes dans son diocèse, pour concourir à rétablir leur église, dont la foudre avait fait écrouler la voûte et une partie des murs qui la soutenaient. Cet accident avait eu lieu le 24 février 1224, ou 1225 nouveau style.

1249.

Dreux de Mello, fils du connétable, vend à St. Louis, moyennant 600 liv. de rente, les seigneuries de Loches et de Châtillon que

Philippe-Auguste avait données à son père. Les lettres de Dreux à ce sujet sont datées du mois de décembre, au camp d'Égypte près le fleuve du Nil, la 23.e année du règne de Louis IX.

1250.

Pierre de Savary, III.e du nom, paye au roi 700 liv. pour le rachat de la terre de Montbazon qui lui était échue par le décès de Philbert de Savary son neveu, mort sans enfans.

1251.

Le 10 juillet l'archevêque de Tours, Geoffroy-Marcel, meurt à Jérusalem. Il a pour successeur Pierre de Lamballe.

1253.

Seizième concile de la province, tenu à Château-Gontier; il ne nous en reste qu'un seul canon. Maan en cite un autre tenu à Saumur dans la même année, qui contient 32 canons. Il est le 17.e de la province.

1254.

Dans un compte rendu par Emery de Gans, bailli de Touraine, on trouve qu'il est dû 180 liv. pour le rachat de la terre de Champigny laissée par Emery de Blo, mort sans postérité. Il était fils de Josselin de Blo, l'un des 55 chevaliers bannerets de Touraine.

St. Louis.

1255.

Le roi St. Louis, étant à Tours, donne à l'archevêque, le dimanche 11 avril, sa reconnaissance d'une somme de 100 liv. à laquelle il avait restreint le droit de gîte auquel les archevêques de Tours étaient tenus envers les rois de France, mais seulement une fois pendant leur vie.

1256.

Jean de Berrie, I.er du nom, devenu seigneur d'Amboise par la mort de Mathilde d'Amboise, sa cousine-germaine, affranchit les habitans de Limeray de tailles et autres charges onéreuses.

1257.

Amaury de Craon, II.e du nom, succède à son frère dans la dignité de sénéchal héréditaire de Touraine.

— Vincent de Pilmil, chanoine de l'église du Mans, est appelé à l'archevêché de Tours après la mort de Pierre de Lamballe à qui la *Gallia Christiana* donne pour successeur un certain Philippe dont il n'est fait mention nulle autre part.

— St. Louis fait bâtir à Tours l'église et le couvent des Jacobins. L'archevêque charge ces religieux de prêcher la croisade dans son diocèse : son exemple est imité dans toute la France. Telle est l'origine de la dénomi-

nation qu'on leur a donnée de *Frères-prêcheurs*.

1159.

Traité entre St. Louis et Henri III, roi d'Angleterre, par lequel ce dernier, du consentement de son frère Richard, roi des Romains, renonce aux comtés de Touraine, d'Anjou et du Maine. C'est depuis cette époque, suivant Guillaume de Malmesbury, que les rois d'Angleterre ont retranché de leurs titres ceux de duc de Normandie, comte de Touraine, etc.

1261.

Au parlement de la Chandeleur 1260, (1261 nouveau style), le roi St. Louis abroge l'art. 29 de ses établissemens, c'est-à-dire, de son code, article qui était puisé dans les coutumes de Touraine. Il portait que si quelque domestique mâle ou femelle volait à son maître un pain, une poule ou un pot de vin, et qu'il fût convaincu du vol, il perdrait un de ses membres. Voici l'extrait du registre de ce parlement : « *Non* » *ne intimatum fuit domino Regi quod in* » *baillivâ turonensi erat prava quædam* » *consuetudo, videlicet, quod quando ali-* » *quis homo vel aliqua mulier furabatur* » *domino suo, de cujus familiâ erat, unum* » *panem, vel unam gallinam, vel unum* » *potam vini, si posset indè convinci, ali-*

St. Louis.

» *quod membrum propter hoc amittebat.*
» *Dominus rex amovit illam consuetudi-*
» *nem.* »

— St. Louis se trouvait encore en Touraine vers la fin de la même année, ainsi que nous le voyons par ses lettres datées de Ligueil le 4 octobre, par lesquelles il confirme aux héritiers de Guillaume de Forest, gouverneur de Tours la donation que lui avait faite Dreux de Mello, seigneur de Loches et de Châtillon.

1262.

Geoffroy de Cône, abbé de Marmoutier, fait continuer l'église du monastère jusqu'aux deux grands piliers qui étaient près le repos de St. Martin. Il reçoit les légats envoyés par le pape pour rétablir la discipline qui s'était extrêmement relâchée.

1264.

Dix-huitième concile de la province, tenu à Nantes. Le 3.e canon défend aux prêtres l'exercice de la chasse, parce que, disent les Pères, nous n'avons trouvé aucun saint qui fût chasseur. Le 5.e prescrit de ne servir que deux plats aux évêques lors de leurs visites diocésaines.

1268.

Dix-neuvième concile tenu à Château-Gontier. Il est composé de 7 canons. Le 1.er

défend aux baillis et autres autorités d'occuper injustement les biens de l'église, et de mettre des mangeurs (*comestores*) dans les maisons des moines.

St. Louis.

1269.

Maurice de Craon, V.e du nom, est pourvu de l'emploi de sénéchal héréditaire des trois provinces.

— Vingtième concile de la province, tenu à Angers. Il n'a que deux canons, dont le 1.er défend aux seigneurs d'empêcher leurs vassaux d'aliéner les biens qu'ils tiennent d'eux en censive.

1270.

Philippe III, le Hardi.

Renaud de Précigny, maréchal de France, né au château de Précigny en Touraine, avec Hugues et Guy de Bauçay gentilhommes tourangeaux, font plier l'armée des Sarrasins devant Tunis, après la mort de St. Louis : mais, s'étant trop avancés en poursuivant l'ennemi, ils sont faits prisonniers. Guillaume Guyart en parle ainsi dans son roman des Royaux-Lignaiges :

Hue et Guy de Bauçay deux freres,
Avec eulx ly fils et ly pere
De Précigny qui les suivirent,
Entre Sarrazins s'embattirent
Bruyans comme foudre et acerres.

— Vingt-unième concile de la province, tenu

PHILIPPE III.

à Langeais, où il fut fait 14 canons. Le 3.e prescrit, pour empêcher les mariages clandestins, que ceux qui voudront s'unir recevront publiquement la bénédiction nuptiale devant la porte de l'église; et le 13.e veut que les avocats fassent serment de ne se charger d'aucune cause qui leur paraîtra injuste.

1271.

Le jeudi 16 janvier Jean de Monsoreau, doyen de St. Gatien, succède à Vincent de Pilmil. Défenseur trop zélé des droits de son église, il encourt la disgrace de Philippe-le-Hardi, se voit dépouillé de son temporel et exclus de son archevêché par ordre du roi, la puissance romaine s'étant déjà beaucoup affaiblie en France.

1272.

Philippe assemble une armée à Tours, pour aller se mettre en possession du comté de Toulouse qui lui appartenait par le décès d'Alphonse son oncle. Cette armée était commandée par le maréchal de France Fourrier de Verneuil. On a encore la liste de tous les gentilshommes qui comparurent à Tours à cet effet dans la quinzaine de Pâques.

1273.

Vingt-deuxième concile de la province, tenu à Rennes. Il n'est composé que de 4 canons. Le 3.e défend de nouveau aux sei-

gneurs de s'emparer des biens des ecclésiastiques, et d'établir chez eux *des mangeurs*.

1275.

Philippe-le-Hardi, par un diplôme daté du samedi après Noël, défend à tous les orfèvres du royaume d'apposer sur leurs ouvrages la marque dont ont coutume de se servir les orfèvres de Châteauneuf de Tours, à peine d'être punis sévèrement.

1276.

Vingt-troisième concile de la province, assemblé à Saumur. Le 2.e de ses 6 canons défend de déposer des coffres et des tonneaux de vin dans les églises, si ce n'est seulement en tems de guerre.

— Pierre de Brosse, seigneur de Langeais, né en Touraine, 2.e fils de Pierre de Brosse sergent à masse de St. Louis, et principal ministre du roi Philippe-le-Hardi, est pendu et ses biens sont confisqués à la couronne, pour avoir accusé la reine Marie d'avoir empoisonné Louis, fils aîné de Philippe et de sa première femme Isabelle d'Arragon. Il est vrai de dire qu'il n'y eut d'autre preuve contre lui que la révélation d'une béguine qui vint exprès de Nivelle pour justifier la reine. Il paraît que son plus grand crime fut un grand crédit qui excita la jalousie des ducs de Bourgogne et de Brabant, ainsi que du comte

PHILIPPE III.

d'Artois. Son fils, Pierre de Brosse, avait été fiancé avec Isabelle de Parthenay; mais la condamnation du père rompit le mariage. Pierre de Benais, frère de sa femme, né comme elle dans le village de Benais, était évêque de Bayeux.

1277.

Etienne, I.er du nom, abbé de Marmoutier, obtient du pape Urbain IV, qu'aucun séculier ne pourra posséder des prieurés dépendans de son abbaye.

1279.

Vingt-quatrième concile de la province, tenu à Angers. Il contient 4 canons dont l'un prouve que déjà le clergé s'inquiétait peu des excommunications.

1280.

Jeanne de Vierzon, dame de Rochecorbon, se désiste des droits qu'elle prétendait sur les sujets du chapitre de St. Martin dans les paroisses de Rochecorbon et de Parçay. On voyait l'épitaphe de cette dame dans le couvent des Cordeliers de Vierzon qu'elle avait fait bâtir.

Johanne dame de Vierzon,
De Maiziere et Rochecorbon,
Cy fist l'iune et l'aultre maison :
Diex li face à larme pardon.

1282.

PHILIPPE III.

Maurice de Craon, VI.e du nom, succède à son père Maurice V, dans la dignité de sénéchal héréditaire des trois provinces.

— Neuvième concile de Tours, le 25.e de la province. Il est composé de 13 canons. Le 3.e défend aux religieux et clercs qui sont dans les ordres, d'aller au cabaret; et le 4.e est dirigé contre certains prêtres qui ne se faisaient point scrupule d'emporter les ornemens des églises où ils officiaient.

1284.

Mort de Simon de Brie, ou de Brion, né dans la Champagne de Touraine, d'abord trésorier de St. Martin, ensuite pape sous le nom de Martin IV. Il avait été auparavant chancelier de France sous St. Louis. Lors des Vêpres Siciliennes, il n'oublia pas qu'il était Français, et il excommunia tous les habitans de Palerme, ainsi que Pierre III d'Arragon, auteurs de ce massacre.

1285.

PHILIPPE IV, LE BEL.

Jean de Monsoreau étant mort, Olivier de Craon est désigné archevêque par la voie du compromis : mais il meurt à Rome sans avoir été sacré. Les chanoines remettent de nouveau leurs pouvoirs entre les mains de Renaud de Montbazon, doyen, et de Bouchard Dain, trésorier de St. Gatien. Ce dernier est élu par son collègue.

PHILIPPE-LE-BEL.

1287.

Geoffroy Savary, seigneur de Montbazon, est fait chevalier, et donne quittance de 22 liv. qu'il reconnaît avoir reçues *pro pallio novæ militiæ*.

1291.

Robert de Brenne, seigneur de Rochecorbon, et André son frère, vicomte de Tours, sont tués au siège de St.-Jean-d'Acre,

— Vingt-sixième concile de la province, tenu à Angers, par ordre du pape, pour aviser aux moyens de recouvrer la Terre-Sainte. Il y en eut en Europe plusieurs autres dans la même année, et dont le but était le même.

— Le 3 janvier, Philippe de Candes est désigné, par la voie du compromis, pour succéder à Bouchard Dain, décédé le 24 octobre précédent; mais il meurt quarante jours après son élection, sans avoir pris possession. Renaud de Montbazon lui succède.

1292.

Amaury de Craon, VII.e du nom, est le septième et dernier sénéchal héréditaire des trois provinces, ayant cédé la sénéchaussée de Touraine à Philippe-le-Bel en 1323, et les deux autres à Philippe de Valois en 1330, moyennant 1500 liv. de rente.

1294.

Vingt-septième concile de la province, tenu à Saumur. Il contient 5 canons, dont le 3.e est dirigé contre les prêtres qui, dans la confession, imposent des pénitences pécuniaires pour l'absolution des péchés d'adultère, d'inceste et de fornication.

1299.

Philippe-le-Bel, ayant refusé de ratifier le traité que son frère Charles de Valois avait fait avec Guy, comte de Flandres, fait ce dernier prisonnier ainsi que deux de ses fils, Guillaume et Robert. Celui-ci est détenu au château de Chinon où il reste jusqu'en 1305.

1300.

Vingt-huitième concile de la province, tenu à Saumur : il se compose de 12 canons qui ne concernent que la discipline ecclésiastique.

1301.

Philippe-le-Bel et la reine de Navarre son épouse viennent en Touraine. Le 9 août ils couchent aux Montils, le 10 à Montrichard, le 11 à Villeloin, le 12 à Loches où ils restent huit jours, le 23 à Bléré, le 24 et le 25 à Marmoutier, le 26 à Maillé, le 27 à Rillé, et le 28 *ad Montem hominum*, ce qui ne peut s'entendre que du lieu aujourd'hui appelé Hommes.

PHILIPPE-LE-BEL.

1302.

Renaud de Montbazon est envoyé à Rome, avec plusieurs autres prélats, pour ménager un accommodement entre Boniface VIII et le roi de France, au sujet de la bulle *Ausculta fili* que le roi avait fait brûler : mais ils ne peuvent rien gagner sur l'esprit du pape.

1304.

Les habitans de Châteauneuf s'étant livrés à des excès contre le chapitre de St. Martin qui, de son côté, leur faisait trop sentir le poids de son autorité, ce chapitre en porte ses plaintes au roi. Philippe nomme des commissaires pour juger le différent. Par la sentence qu'ils rendent, les habitans de Châteauneuf sont condamnés à une amende de 10,000 liv. tournois, équivalente à 160,000 liv. de notre monnaie, dont les deux tiers pour le roi, et l'autre au profit du chapitre.

1307.

Nouveau voyage de Philippe-le-Bel en Touraine, en allant voir le pape Clément V à Poitiers. Le 10 avril il arrive à Loches où il passe huit jours. Le 18 il reçoit à la Haye un nonce du pape qui lui apporte la nouvelle de la capture du frère Dulcin, hérésiarque qui prétendait que tout ce qui se fait sous le nom de la charité, par cela même devenait licite, même la fornication.

Parmi les dépenses que le roi fait à Loches, on remarque 96 sous tournois pour les frais de trois envoyés qui lui avaient amené à la Haye, de la part de la reine d'Angleterre sa sœur, un gerfaut et quatre chiens. « *Tres* » *nuncii regine Anglie qui presentaverant* » *regi antea unum girfaudum et quatuor* » *canes ex parte regine Anglie, equaliter* » *XCVI s. Turon.* »

1309.

Au mois de mai, Philippe-le-Bel assemble à Tours des états-généraux pour leur soumettre l'affaire des Templiers. Après la tenue de ces états, le roi a une nouvelle entrevue à Poitiers avec Clément V. Ce pape reçoit lui-même la déposition de 72 Templiers qui s'avouent coupables, si l'on en croit le rapport de leurs accusateurs. Le grand-maître de l'ordre Jacques Molai, ainsi que plusieurs chevaliers, sont arrêtés et conduits au château de Chinon, où ils subissent un interrogatoire par-devant deux cardinaux que le pape Clément V y envoie.

1311.

Le 13 janvier, le bailli de Touraine Jean de Vaucelles fait rompre les ponts de Vançay et ceux de Pont-Cher, « afin que les » Anglois et ennemis de Moncour et du » pays de Guyenne ne pussent chevauchier

PHILIPPE-LE-BEL.

» ne venir par illec pour endommagier la » dicte bonne ville de Tours, la quelle » l'en disoit communément à eux vendue » et devoir estre livrée par aulcuns de » leurs alliez. »

1312.

On érige, dans la cathédrale de Tours, entre les deux grands piliers du sanctuaire, un grand mausolée à Renaud de Montbazon, mort le 23 août. Ce monument fut détruit en 1684, pour faire place à une balustrade en fer, au moyen de laquelle on pouvait voir le grand autel. Geoffroy III, chanoine de St. Gatien, fils de Philippe seigneur de la Haye, et d'Isabelle de Passavant, succède à Renaud de Montbazon.

LOUIS X, LE HUTIN.

1314.

Louis X, dit le Hutin, étant à Semblançay, y confirme la donation que Hugues Larchevêque fait de cette châtellenie à son épouse Isabeau de Neesle.

1315.

Louis X tombe malade et envoie son aumônier avec de riches présens au tombeau de St. Martin, pour en obtenir sa guérison. — Vingt-neuvième concile de la province, tenu à Saumur. Il contient 30 canons, mais tous de discipline purement ecclésiastique.

1323.

CHARLES IV, LE BEL.

Charles-le-Bel assiste à la séparation du chef de St. Martin qu'il fait mettre dans une châsse d'or du poids de 52 marcs 2 onces, enrichie de pierreries. Le soubassement d'argent vermeil pesait 38 marcs 2 onces. Autorisé par une bulle du pape Jean XXII, il fait placer dans une autre châsse, plus belle et plus riche que la première, le reste du corps de St. Martin. Telle est l'origine de la fête de la Translation qui se célébrait le 4 de juillet, sous la désignation de la St. Martin d'été. — Le pape, après la mort de Geoffroy, nomme de sa pleine autorité à l'archevêché de Tours un jeune homme qui n'était pas même dans les ordres. Le chapitre se plaint au roi de cette entreprise. Arrêt du parlement, du 2 mai, qui lui prescrit de s'assembler pour faire choix d'un autre archevêque à la manière accoutumée. Etienne de Bourgueil, professeur de droit à Angers, chanoine et archidiacre de l'église de Tours, est élu à l'unanimité.

1324.

Premier établissement des Carmes au Plessis-lès-Tours. Ils furent transférés à Tours en 1402, dans une maison que leur donna un bourgeois de cette ville nommé Thomas Gastinelle.

PHILIPPE VI, DE VALOIS.

1328.

La Touraine est érigée en duché-pairie, par Philippe de Valois, en faveur de Jeanne de Bourgogne son épouse, par lettres-patentes données à Arras au mois d'août : mais la reine étant morte en 1348, du vivant du roi, ce douaire n'eut aucun effet, et l'érection en duché n'eut pas d'autre suite.

1329.

Jean de Mauléon, abbé de Marmoutier, ayant fait achever l'église de ce monastère, obtient du roi Philippe de Valois l'autorisation de changer le chemin de Rochecorbon qui se trouvait alors entre l'église et le côteau.

1333.

Etienne de Bourgueil fonde à Paris, rue Serpente, un collège pour les étudians du diocèse de Tours. Il y avait six bourses qui n'ont été supprimées qu'en 1740. Les boursiers devaient faire preuve, par extrait de baptême, de leur naissance en Touraine. On lisait au-dessus de la porte d'entrée cette inscription : « *Stephanus de Burgolio Turo-* » *nensis episcopus, hujus collegii fundator* » *magnificus, obiit anno* 1336. »

1343.

Mort de Guillaume de Ste. Maure, chancelier de France, né en Touraine. Les dots à cette époque n'étaient pas considérables,

car par son testament, Guillaume lègue à Iseult de Ste. Maure, sa nièce, une somme de 2000 liv. qu'il lui avait promise pour son mariage avec Geoffroy IV de Palluau. PHILIPPE VI.

Guillaume était doyen de St. Martin, et selon toute apparence il avait été marié avant que d'entrer dans les ordres, et avait eu une fille nommée Isabeau mariée à Amaury de Craon.

1335.

Jean de l'Ile, seigneur de Cinq-Mars-la-Pile, poursuit, pour en abuser, une jeune fille de l'Ile-Bouchard qui se précipite dans la Vienne, aimant mieux perdre la vie que de voir porter atteinte à sa chasteté. On consulte cependant le pape pour savoir si, d'après son suicide, cette fille doit être inhumée en terre sainte : probablement la réponse du vertueux pape Benoît XII fut affirmative.

1336.

Pierre de Frétaud, chanoine de St. Gatien et archiprêtre de Ste. Maure, succède à Etienne de Bourgueil.

— Trentième concile de la province, tenu à Château-Gonthier. On y fit 12 canons dont le 3.e défend d'exiger aucun droit sur les objets que les ecclésiastiques font transporter

PHILIPPE VI. par eau ou par terre. C'est à tort que Maan le met à la date de 1320, à Saumur.

1339.

Alix de Brabant, nièce de la reine de France et femme de Jean III comte d'Harcourt, fonde à Maizières un collège de chanoines, ou chapitre. Ce fut elle qui porta dans la maison d'Harcourt les terres de Maizières et de l'Ile-Savary en Touraine, qu'elle avait eues en partage après la mort de son père et de son frère, tués en 1302 à la bataille de Courtray. Blanche sa sœur eut la terre de Rochecorbon, et Marie celle de Vierzon.

1340.

Consécration de la grande et belle église de Marmoutier sous Simon Le Maire, son 96.e abbé.

1342.

Trente-unième concile de la province, tenu à Saumur. Maan s'est trompé en le mettant à la date de 1343. Il contient 32 canons. Le 6.e indique qu'on tenait encore les plaids dans les églises, puisqu'il en interdit la faculté. Le 23.e défend aux ecclésiastiques d'exercer la profession de marchands.

1343.

Dans un compte de Jean Bigot, bailli de Touraine, les gages de Thibaut de Cépoy,

gouverneur des ville et château de Tours, sont portés pour 125 liv. par an, y compris une robe évaluée 6 liv. PHILIPPE VI.

1344.

Pierre de Brosse, sergent-d'armes du roi, est le premier que l'on connaisse en qualité de gouverneur du château de Loches. Philippe de Valois lui accorde l'année suivante une récompense de 30 liv. de rente pour lui et ses héritiers en droite ligne. Il était petit-fils du ministre Pierre de Brosse, qui fut pendu en 1278.

1346.

Philippe d'Orléans I.er du nom, fils puîné de Philippe de Valois, est le premier qui porte le titre de duc de Touraine. Jean son frère aîné, qui n'y consent que malgré lui, proteste secrètement devant deux notaires contre cette disposition du roi.

1347.

Guy VII.e du nom, comte de Forêt, est le premier que nous voyons revêtu du titre de lieutenant-général du roi en Touraine et Poitou. Ce fut en effet en cette même année que Philippe de Valois craignant les progrès des armes anglaises, établit dans ses différentes provinces des lieutenans-généraux chargés de la direction des gens de guerre.

JEAN II.

1351.

Il afflue dans la ville de Tours une quantité considérable de personnes, qui se rendent auprès du tombeau de St. Martin, pour y chercher un refuge contre la peste qui désolait diverses contrées de la France.

— Lettres-patentes du roi Jean, par lesquelles il est permis aux habitans des villes de Tours et de Châteauneuf de faire renfermer le terrain qui se trouve entre les deux villes.

1353.

Le roi Jean fait décapiter, sans forme de procès, Renaud de Précigny, gentilhomme tourangeau, soupçonné de trahison. Il en avait agi de même, en 1350, à l'égard du connétable Raoul de Nesle.

1355.

Par lettres-patentes données à Beauvais le 30 mars 1354 (vieux style), Châteauneuf est réuni à la ville de Tours et enfermé dans les mêmes murs. Le roi par les mêmes lettres permet aux habitans des deux villes d'élire douze d'entr'eux pour surveiller la perception des taxes qui seraient imposées par eux pour les nouvelles fortifications. Ces taxes furent portées sur les loyers, sur l'entrée des denrées, indépendamment du sou pour livre sur toutes les marchandises

vendues à la foire de St. Christophe qui se tenait devant les Jacobins. On l'appela depuis *la Foire-le-Roi.*

1356.

Les bourgeois de Tours s'assemblent en armes devant la cathédrale et veulent aller détruire l'abbaye de Marmoutier, parce que les Anglais s'en étaient fait un asyle dont le voisinage était dangereux pour la ville : mais l'archevêque parvient à les détourner de ce dessein.

— Le roi Jean, informé que l'armée du prince de Galles s'avance sur la Touraine, quitte la Normandie, vient à sa rencontre avec rapidité et l'atteint à Maupertuis près Poitiers. Le roi livre bataille à une armée qui demandait à capituler : la sienne est entièrement détruite et lui-même est fait prisonnier. Parmi les gentilhommes de Touraine qui y furent tués, on compte Hugues de Maillé, Aimery de la Barre seigneur de Véretz, Guillaume de Cravant, Le Borgne de Prie baron de Buzançois, Olivier de Rozay, Hardouin de la Touche, etc. etc.

— La cathédrale de Tours cesse tout-à-fait de porter la dénomination de St. Maurice, pour prendre celle de St. Gatien, en conservant cependant les armes et le patronage de St. Maurice.

JEAN II.

1357.

Les fortifications ordonnées par le roi pour enceindre la ville de Tours, sont commencées et achevées dans le cours de cette année. Plus de mille ouvriers y étaient employés. Leur salaire était de deux sous par jour. Le directeur des fortifications, Jean de St. Donan, en recevait vingt-cinq. Toute la dépense de cet immense ouvrage s'éleva à 8890 écus 6 s. 4 d., non compris, est-il dit dans le compte, les frais de la clôture et emparement du château et forteresse qui est sur la rivière à l'entrée des ponts.

— Philippe Blanche, chanoine de la cathédrale, est appelé au siège de Tours après la mort de Pierre de Frétaud. Ses largesses envers les pauvres l'avaient réduit à un tel état de détresse que, n'ayant pas de quoi payer ses bulles, il fut obligé d'engager à Rome sa mitre et sa crosse qui ne furent retirées qu'en 1374 par son successeur. Il fut cependant le premier archevêque de Tours qui, lors de son entrée, se fit porter à la cathédrale par cinq barons de la province, savoir, ceux de Preuilly, d'Amboise, de la Haye, de Marmande et de Ste. Maure.

1358.

La ville de Tours, inquiétée par les courses des Anglais qui occupaient les places

voisines, envoient deux artificiers, Pierre de Combel et Jehan Chastelain, pour incendier cellés de Cormery et d'Azay-sur-Cher, avec huit livres de poudre à canon, dont l'invention était toute récente. Azay est brûlé. L'officialité de Tours excommunie les deux artificiers, parce que probablement l'église condamnait alors l'usage de la poudre : mais la ville vient à leur secours, en donnant à l'un un écu et à l'autre un demi-écu pour payer leur absolution.

1359.

Le roi Jean, pour recouvrer sa liberté, signe à Londres le 24 mars un traité par lequel il rend au roi d'Angleterre la Touraine, l'Anjou, le Maine, tel qu'en jouissait Richard-cœur-de-Lion, en y ajoutant de plus l'Agénois, le Quercy, la Gascogne, la Saintonge et l'Angoumois. Le régent convoque les états qui rejettent ce traité comme injurieux à la nation. Edouard débarque en France, et pénètre jusque dans la Touraine qu'il ravage.

— Ingelger I.er du nom, seigneur d'Amboise, surnommé *le Grand*, fait construire l'église des Augustins de Tours où l'on voyait encore dans un vitrail du chœur ses armoiries écartelées de celles d'Isabeau de Thouars sa femme. On tient que ce fut en action de

JEAN II. graces d'avoir été délivré de prison après la funeste bataille de Poitiers.

1360.

Cinq gentilshommes tourangeaux sont cautions, quant aux places fortes de Touraine, du traité de Bretigny, savoir : Ingelger d'Amboise, Bouchard VII sire de l'Ile-Bouchard, le sire Hardouin VII de Maillé, Jehan de Montbazon, et Guillaume Trousseau seigneur de Véretz. Par ce traité le roi d'Angleterre renonce pour toujours à ses droits sur la Touraine, l'Anjou et le Maine. Les places désignées dans les lettres d'Edouard III, datées de Calais le 24 octobre, sont : « L'Ile-Bouchard, la Roche de Pouzay, Puy, Millieres, Raoullet, Pierregu, Vérez, le Desrulay, le Plesset-au-Moine, Langers, Ozem, et Palluau. » Aujourd'hui plusieurs de ces noms nous sont inconnus.

— La Touraine est formellement érigée en duché-pairie par le roi Jean : mais le titre de cette érection ne se trouve point à la chambre des comptes.

— Philippe I.er d'Orléans se démet du duché de Touraine en faveur de son neveu Philippe II, qui peut être considéré comme le 3.e duc apanagiste de Touraine, en y comprenant la reine Jeanne.

1361.

Philippe, duc de Touraine et de Bourgogne, fait frapper des gros tournois d'argent ayant d'un côté pour légende: *Philippus dux*, et sur le revers *Turonus ducis*. Ce sont les seuls que l'on connaisse des ducs de Touraine.

1362.

Gelée du 19 avril qui détruit presqu'entièrement les vignes, les noyers et beaucoup d'arbres fruitiers en Touraine et en Anjou.

1363.

Le roi Jean retire à Philippe II d'Orléans le duché de Touraine qui passe sur la tête du dauphin Charles, depuis roi sous le nom de Charles V. C'est le 4.e duc apanagiste de Touraine.

— Simon de Renoul succède à Philippe Blanche sur le siège de Tours. Il obtient de Charles V, en 1372, qu'à l'avenir les archevêques de Tours seront conseillers-nés au parlement de Paris.

1364.

Le dauphin Charles, étant devenu roi, conserve le duché de Touraine.

1366.

Trente-deuxième concile de la province ecclésiastique de Tours, tenu à Angers. Il contient 34 canons. Le 16.e défend aux ecclé-

siastiques, quelque soit leur qualité, d'avoir plus de deux plats sur leur table, à moins que ce ne soit pour la réception de quelque prince ou personne de haut rang.

1368.

Mort de Jehan de Saintré né en Touraine. Il avait succédé à Guy, comte de Forêt, en qualité de lieutenant-général du roi en Touraine. La chronique du Petit-Jehan de Saintré, roman historique, contient, comme tous les ouvrages de ce genre bâtard, quelques faits vrais, noyés dans une infinité de fables. On lisait autrefois au Pont-St.-Esprit, autrement à St.-Saturnin-du-Port, où il mourut le 25 octobre, son épitaphe ainsi conçue : « *Hîc jacet dominus Joannes de Saintré,* » *miles, senescalcus Andegav. et Cenoman.* » *camerariusque dom. ducis Andegav. qui* » *obiit anno Dni millesimo CCC. LXVIII.* »

1369.

Bertrand Duguesclin et Jean de Bueil gentilhomme tourangeau chassent les Anglais de Preuilly, emportent sur eux le château de la Roche-Posay et balayent la Touraine des brigands armés qui désolaient le pays où ils s'étaient fortifiés en s'emparant des châteaux de Beaufort en Vallée et de Pouilly en Touraine.

— Pierre Trousseau, seigneur de Véretz, est nommé gouverneur de la ville de Tours avec 100 liv. de gages sur la maison de ville, et 300 liv. sur le domaine.

1370.

Charles V donne à son frère Louis I, duc d'Anjou, le duché de Touraine en augmentation d'apanage, à la condition qu'il y réunira Loudun et le Loudunois, se réservant seulement ses droits de souveraineté sur l'abbaye de Marmoutier et sur l'église de St. Martin, ainsi que sur tous les biens qu'elles possèdent. Ses lettres-patentes sont datées de Vincennes au mois de juin. « *Datum apud* » *nemus Vincentiarum mense junii anno* » *Dom.* 1370. »

— Le maréchal de Sancerre est envoyé pour commander à la Haie et pour s'opposer aux courses des Anglais qu'il bat dans toutes les rencontres.

1362.

Mort de Jean Boucicaut I.er du nom, maréchal de France, né à Tours. Il avait succédé dans l'emploi de lieutenant-général du roi en Touraine, à Jean de Saintré qu'il appelait son frère. On disait de ces deux gentilshommes tourangeaux, réputés les plus braves chevaliers de leur temps, qui était aussi celui de Duguesclin et de Clisson :

Quand ce vient à un assaut,
Mieux vaut Saintré que Boucicaut :
Quand ce vient à un traité,
Mieux vaut Boucicaut que Saintré.

Son nom était *Lemengre*, qu'on écrivit ensuite *Lemeingre ;* et *Bouciquaut* fut un sobriquet qu'on lui donna à la cour du roi Jean, et qui devint le nom patronimique de sa famille.

1376.

Louis I.er, duc de Touraine et d'Anjou, donne ses lettres d'acquiescement à la réunion de Loudun et du Loudunois à la Touraine, après sa mort et celle de son fils aîné. C'est à ce titre que Loudun, du diocèse de Poitiers, fit partie du gouvernement civil de Touraine.

1377.

Jean de Bueil grand-maître des arbalêtriers de France, et Pierre son frère, gentilshommes tourangeaux, comptés au nombre des plus braves chevaliers de leur tems, battent et font prisonnier Thomas Felleton, général anglais, gouverneur de Bordeaux, venu pour leur faire lever le siège de Bergerac qui fut emporté par eux huit jours après.

1379.

Charles V, en vertu de l'indult qui lui est accordé par le pape Clément VII, nomme

Séguin d'Anton à l'archevêché de Tours, après la mort de Simon de Renoul. CHARLES V.

1380.

Le duc de Touraine, Louis d'Anjou, est nommé régent du royaume après la mort de Charles V : mais il fait déclarer le jeune roi majeur dès la même année, quoiqu'à peine âgé de 12 ans. CHARLES VI.

— Pierre d'Avoir, sire de Châteauformont, est le premier qui soit nommé simultanément bailli et gouverneur de Touraine.

— Séguin d'Anton, nommé patriarche de Jérusalem, abdique l'archevêché de Tours. Aleaume de Boistel lui succède et assiste à la cérémonie de la publication de la majorité de Charles VI.

1382.

Jean II de Boucicaut, à peine âgé de 17 ans, se trouve avec le roi Charles VI, dont il était enfant d'honneur, à la bataille de Rosbecque. Il attaque un Flamand d'une très-haute stature qui, frappant la hache de Boucicaut du manche de la sienne, la fait voler en l'air en lui disant : « Va téter, enfant. Les » Français ont bien disette de gens, puis- » qu'ils envoient des enfans au combat. » Boucicaut tirant sa petite dague et se jettant hardiment sous les bras du colosse, la lui porte au défaut de la cuirasse et lui perce la

CHARLES VI. poitrine, en disant, pour répondre à sa raillerie : « Eh bien! les enfans de ton pays » jouent-ils à de tels jeux? »

— Le duc de Touraine reconnaît et confirme tous les privilèges de l'église de St. Martin. Le chapitre, par reconnaissance, l'institue lui et ses successeurs dans ce duché à perpétuité, chanoine honoraire.

1383.

Guy de Roye, évêque de Verdun, succède à Alleaume de Boistel.

1384.

Louis I.er, duc d'Anjou et de Touraine, roi de Sicile, meurt au château de Bisélia près Bari. Par son testament il ordonne que son fils héritera de la Touraine qui cependant ne lui avait été donnée que comme apanage non transmissible. Il prescrit en outre que ses entrailles seront apportées à St. Martin de Tours, et qu'il sera distribué vingt mille livres aux pauvres bourgeois et paysans de la Touraine et de l'Anjou, pour les dédommager des tailles et autres impôts qu'il avait fait lever sur eux injustement. Son fils Louis II lui succède comme 6.e duc de Touraine.

1385.

Charles VI achète la terre de Bauçay en Touraine et la donne à Catherine de France

sa sœur, pour son mariage avec Jean de Berry comte de Montpensier. Ste. Néomaye née à Bauçay était de l'ancienne famille qui portait ce nom.

— Clément VII accorde de nouvelles bulles à Séguin d'Anton, patriarche de Jérusalem, pour remonter sur le siège de Tours, Guy de Roye étant passé à celui de Sens. Séguin cependant ne prit que le titre d'administrateur perpétuel du diocèse.

1386.

Charles VI, sans avoir égard aux dernières dispositions du roi de Sicile, donne le duché de Touraine à Louis III de France son frère, depuis duc d'Orléans et 7.e duc de Touraine.

1389.

Jean Boucicaut le jeune, Regnaud de Roye et le sire de Saint Sy font un défi d'armes, sur la frontière de Calais, à tous chevaliers et écuyers étrangers, dans le terme de 30 jours. Le roi approuve leur dessein, et leur dit : « Boucicaut, Regnaud » et vous St. Sy, en cette ordonnance gar- » dés-bien l'honneur de vous et de notre » royaume, et à tenir état rien n'y ait » épargne, car nous ne vous fauldrons point » pour dix mille francs. » Jean comte de Hollande, autrement Jean duc de Lan-

CHARLES VI. castre, frère du roi d'Angleterre Richard II, joûta le premier contre Boucicaut qui eut l'avantage.

1391.

Le duc de Bretagne, accompagné de 400 gentilshommes, comparaît à Tours devant Charles VI pour rendre compte de sa conduite envers le connétable de Clisson qu'il avait fait emprisonner. Ils font la paix dont une des conditions est que l'une des filles du roi épousera le fils du duc.

Les ambassadeurs du roi d'Angleterre viennent trouver Charles VI à Tours et lui proposer une entrevue à Amiens pour y traiter de la paix, ce que le roi accepte.

— Après la mort du maréchal de Blainville, Charles VI accorde le bâton à Jean Boucicaut le jeune, et le lui donne de sa main dans l'église de St. Martin le jour de Noël. Le roi qui était logé dans la maison de son père, où est aujourd'hui l'église du Collège, lui dit lorsqu'il vînt le saluer : « Boucicaut, votre » pere demeura en cet hôtel et gît en cette » ville où fûtes né en cette chambre, comme » on nous a dit : Si vous donnons au propre » lieu où naquîtes l'office de votre père : et » pour vous plus honorer, le jour de Noël » et après la messe nous vous baillerons le » bâton, et recevrons de vous le serment

» comme il est accoutumé. » Boucicaut n'avait alors que 25 ans. Il est le seul qui ait été nommé maréchal de France à cet âge.

1392.

Le maréchal Boucicaut défie seul au combat une troupe d'Anglais qui avaient tué en trahison un chevalier de l'illustre maison de Douglas en Écosse, qui a possédé depuis le duché de Touraine : mais aucun des Anglais ne veut répondre à son appel.

1393.

Charles VI fait épouser au maréchal Boucicaut Antoinette de Beaufort fille de Raymond vicomte de Turenne, qui dit dans le contrat : « Pour faire plaisir au roy notre » sire et à nos seigneurs les ducs et encore » pour le bien et honneur de la personne du- » dit monseigneur le maréchal, ledit messire » Raymond a accordé et consenti ledit ma- » riage. » Cette alliance le rendit un très-puissant et très-riche seigneur ; car malgré l'élévation de son père, il paraît, par le testament de Raymond, que son patrimoine ne s'élevait pas à plus de 200 liv. de rente : « *Quel non avia dos cens libres de renda.* »

1394.

Enregistrement au parlement des lettres-patentes obtenues en 1372 sous Charles V, portant que les archevêques de Tours sont

CHARLES VI. conseillers-nés au parlement de Paris, et qu'en cette qualité toutes leurs affaires doivent y être portées, avec défenses à tous autres juges d'en connaître.

1395.

Ameil du Breuil, chanoine et chantre de la cathédrale, est élu archevêque de Tours après la mort de Séguin d'Anton.

1396.

Le maréchal Boucicaut, fait prisonnier à la fatale bataille de Nicopoli en Hongrie, est sur le point d'avoir la tête coupée par ordre de Bajazet qui venait de faire périr de cette manière 300 de ses compagnons d'armes. Le duc de Nevers pleure la mort prochaine de ce grand capitaine. Bajazet ayant appris la cause de ses pleurs, consent que Boucicaut soit mis au nombre des princes et grands seigneurs dont il avait respecté les jours, dans l'espoir d'en tirer de très-grosses rançons. Il n'y en eut que vingt-cinq de ce nombre.

1402.

Un ecclésiastique, nommé Laurent Gastinelle, donne une maison qu'il avait à Tours aux Carmes du Plessis qui y font bâtir une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame. L'église ne fut construite qu'en 1473 aux frais de Louis XI et des plus grands seigneurs

qui, à son exemple, s'empressèrent d'y contribuer. C'était la seule maison que cet ordre eût dans la province. CHARLES VI.

1407.

Louis II d'Orléans, 7.e duc de Touraine, est assassiné à Paris par les agens du duc de Bourgogne. Jean IV, fils de Charles VI, obtient en apanage la Touraine dont il devient le 8.e duc.

1408.

Le duc de Bourgogne marche sur Paris. Charles VI et la reine, mécontens des Parisiens, se retirent à Tours où les accompagnent le dauphin, ainsi que les rois de Sicile et de Navarre. Le roi y tombe malade. Les Parisiens députent vers lui pour l'engager à retourner dans la capitale; mais il s'y refuse et ne s'y rend qu'au mois de mai de l'année suivante.

1409.

Naissance d'Agnès Soreau ou Sorel dans le village de Fromenteau sur la Claize. Elle était fille de Jean Soreau seigneur de Coudun, et de Catherine de Maignelais dame de Verneuil.

— Guy de Roye, ex-archevêque de Tours, est tué d'un coup de pierre à Voltri près Gênes, en voulant appaiser une émeute causée par l'imprudence de l'un de ses domes-

tiques qui avait tué un homme avec lequel il avait pris querelle. Il est auteur de l'ouvrage intitulé : *Doctrinale sapientiæ*.

1410.

Le maréchal de Boucicaut tente vainement de reprendre la ville de Gênes qu'il avait quittée l'année précédente, et où tous les Français après son départ furent massacrés, comme ils l'avaient été en Sicile en 1282.

1411.

Jean de Graville de Montagu, chambellan du roi, ayant insulté Geoffroy de Boucicaut frère du maréchal, les arbitres à qui l'affaire est soumise, décident que Montagu lui fera cette satisfaction : « Monseigneur Boucicaut, » de la contrevengeance qui fut faite en votre » personne, il m'en déplût et déplaît; vous » en crie mercy et à M.r le maréchal votre » frère, à vos amis, et vous requiers qu'il » vous plaise me le pardonner. » Et que ledit Boucicaut sera tenu de répondre : « Je » suis content. » Montagu fit solemnellement et en personne cette réparation dans l'église de St. Martin de Tours où il en fut tenu registre.

1412.

Les Anglais venus au secours des ducs d'Orléans et de Berri, instruits que ces

princes avaient fait leur paix avec le roi, se vengent sur l'abbaye de Beaulieu qu'ils dévastent. L'abbé est emmené prisonnier en Angleterre. Ils pillent également la ville de Buzançois, et enlèvent tout le bétail. CHARLES VI.

Pierre II, seigneur d'Amboise, fonde les Cordeliers de cette ville.

1413.

La bienheureuse Jeanne de Maillé, veuve de Robert de Silly, meurt à l'âge de 82 ans. Elle était née à St. Quentin près Loches le 14 avril 1331, de Hardouin de Maillé, et de Jeanne de Montbazon.

— Le dauphin, depuis Charles VII, épouse à Tours Marie d'Anjou.

— Louis de Bourbon, comte de Vendôme, sorti de la prison où le retenait son frère, et attribuant sa délivrance à St. Martin sous la protection duquel il s'était mis, se fait homme lige de son église et lui assujettit son comté qu'il charge d'un marc d'argent payable à chaque mutation de seigneur. Lui-même il s'oblige d'en payer un chaque année pendant la durée de sa vie. Il reçoit par reconnaissance, le titre de chanoine honoraire pour lui et ses successeurs.

1414.

Jean duc de Bourgogne s'empare de la ville de Chinon. Par un traité subséquent il

CHARLES VI. s'oblige à la rendre : mais ensuite il s'y refuse et l'on est obligé de recourir aux armes pour l'y contraindre.

— Jacques Gélu succède à Ameil Dubreuil, par nomination du pape Jean XXIII. Il fut au concile de Constance l'un des électeurs pour le choix d'un nouveau pontife, après la déposition de Benoît XIII, et même il y obtint des voix pour la thiare.

— Jean de Menou, gentilhomme tourangeau, qui avait suivi le parti du duc de Bourgogne, est décapité ainsi qu'Enguerrand de Bournonville, lors de la prise de la ville de Soissons où commandait Antoine de Craon, seigneur de Montbazon. Celui-ci échappa au même supplice en mettant sur le compte d'Enguerrand le refus de rendre la ville aux armes du roi.

1415.

Jean, duc de Touraine, devient dauphin par la mort de Louis son frère qui périt, dit-on, par le poison.

— Charles VI confisque les domaines de Jean Larchevêque, baron de Semblançay, qui suivait le parti du duc de Bourgogne.

1416.

Pierre de Menou, né au château de Boussay en Touraine, est élevé à la dignité de grand-amiral de France par le dauphin

Charles gouverneur du royaume pendant la maladie de Charles VI. CHARLES VI.

— Nicolas d'Orgemont, doyen de St. Martin, chef de la conspiration tramée par le duc de Bourgogne contre Charles VI, est arrêté avec ses complices le jour de Pâques 19 avril. L'évêque de Paris le réclame comme membre de son chapitre dont il était archidiacre, et lui évite ainsi la peine capitale : mais il est conduit sur un tombereau au lieu de l'exécution des autres conjurés, où il est rasé et coeffé d'une mitre de carton, et condamné à une amende de 80 mille écus. Le chapitre, auquel il avait été rendu, le condamne à son tour à une prison perpétuelle, *au pain de douleur et eau d'angoisse*, ainsi qu'à la privation de tous ses bénéfices qui étaient immenses. Enfin, le 30 avril, il est placé sur un échafaud au milieu du parvi Notre-Dame et déclaré hautement atteint et convaincu du crime de leze-majesté. Il mourut le 16 juillet suivant au château de Meun-sur-Loire où il avait été renfermé. Ses deux frères Pierre et Amaury d'Orgemont avaient possédé avant lui le même doyenné.

1417.

Par lettres-patentes du 14 janvier 1416 (1.er mois de 1417), Charles, depuis roi sous le nom de Charles VII, obtient le duché de

CHARLES VI. Touraine après le dauphin Jean, mort sans enfans. Il en est le 9.e duc, et fait son entrée en cette qualité au mois de mai.

— La reine Isabeau est exilée à Tours. Elle était soupçonnée de privautés avec le sire de Boisbourdon qui fut arrêté par Tannegui du Châtel prévôt de Paris, cousu dans un sac, et jeté dans la Seine avec cette étiquette : *Laissez passer la justice du roi.* En 1589 Henri IV prononça lui-même l'arrêt qui condamnait le jacobin Jean Leroi au même supplice pour avoir assassiné le commandeur de Coutances. C'est le dernier de ce genre dont l'histoire fasse mention.

— Arthus, second fils de Jean V duc de Bretagne, est, suivant Froissard et Guillaume Gruel, investi du duché de Touraine ; mais il paraît certain que jamais ce prince n'eut cet apanage, puisque Charles devenu dauphin le conserva jusqu'à son avènement au trône.

— Le duc de Bourgogne enlève Isabeau de Bavière qui était réléguée à l'abbaye de Marmoutier. Il la fait passer par la fenêtre de la sacristie et la reçoit dans le bateau qu'il avait aposté pour la recevoir. Ils descendent ainsi la Loire et entrent à Tours dont ils se font ouvrir les portes, et où ils commandent en maîtres.

— Guillaume de Remeneuil est pourvu, par

lettres-patentes du 18 novembre, de la charge de bailli gouverneur de Touraine.

1418.

Le dauphin Charles prend d'assaut le château d'Azay-le-Rideau. Il fait pendre dix-sept vingt et quatorze habitans (354) et fait mettre le feu à la ville qui a conservé depuis le nom d'*Azay-le-Brûlé*. Le dauphin se dirige ensuite sur Tours, et ne tarde pas à s'emparer de la ville et du château.

1419.

Réjouissances à Tours en juillet à l'occasion de la paix conclue au château de Pouilly entre le dauphin et le duc de Bourgogne. Ce prince ayant été assassiné en septembre à Montereau, le dauphin accusé d'avoir commandé cet assassinat, rassemble une armée sur les confins de la Touraine et du Berri. Au milieu des troubles qui en résultent, la ville de Loches est en grande partie brûlée. — Le dauphin, maître du pays en-deçà de la Loire, passe un bail des monnaies des villes qui sont en son pouvoir, moyennant 2,160,000 liv. Au nombre de ces villes on remarque Tours, Chinon et Loches. Le bail des monnaies des villes sous l'obéissance du roi ne se montait qu'à 1,200,000 liv.

1421.

Le maréchal Jean II de Boucicaut, né à

CHARLES VI. Tours en 1366, meurt, âgé de 51 ans, en Angleterre où il était prisonnier depuis la bataille d'Azincourt. Par son testament en date du 21 mai, il laisse à messire Charles d'Artois, comte d'Eu, le roman intitulé *Regimen principum* et celui *De bonis moribus*. Il lègue aussi à frère Honorat Durand son chapelain le roman *De bonâ amicitiâ*; ce qui prouve qu'on donnait encore en ce tems le nom de *Roman* à tout livre écrit en langue *Romanche* ou *Romance*.

1422.

CHARLES VII. Le dauphin vient à Tours après avoir défait les Anglais au Grand-Baugé le 22 mars. Il succède en octobre à Charles VI son père. — Les troupes écossaises, que le roi Charles VI avait appelées à son secours n'en commettent pas moins des dégâts dans la Touraine. Le 14 septembre ils brûlent la belle grange de Mellai qui était, dit le continuateur du moine anonyme de Marmoutier, remplie de grains, de vins et de toutes sortes de fourrages.

1423.

Charles, parvenu au trône de France, donne le duché de Touraine en avancement de douaire à Marie d'Anjou sa femme.

1424.

La disposition relative à Marie d'Anjou

est annullée. Le roi, par lettres-patentes données à Bourges le 19 avril, dispose du duché de Touraine en faveur d'Archibald Douglas, seigneur écossais, qui lui avait amené un secours de 6000 hommes. La chambre des comptes de Bourges se refuse à l'enregistrement de ces lettres; mais le roi la mande et l'y contraint. Le comte fait son entrée à Tours, et la ville lui fait les présens accoutumés qui consistent en six pipes de vin, six muids d'avoine, 50 moutons, 4 bœufs gras et cent liv. de cire en torches. Le nouveau duc est tué la même année à la bataille de Verneuil avec un de ses fils et le comte de Buckam son gendre. Leurs corps sont apportés à Tours et enterrés sans pompe dans la cathédrale. Louis d'Anjou lui succède comme 12.e duc. Cependant le 2.e fils de Douglas, que l'on croyait mort en Ecosse, arrive en France et réclame le duché de Touraine: mais le roi lui permet seulement d'en prendre le titre, c'est pourquoi il n'est pas compris au nombre des ducs apanagistes.

— Guillaume d'Avaugour, qui avait été chambellan de Charles VI, est nommé bailli et gouverneur de Touraine. On lit dans *les Mélanges curieux* qu'il fut un de ceux qui conseillèrent au dauphin de faire assassiner le duc de Bourgogne.

CHARLES VII.

1425.

Le 5 janvier Louis III d'Anjou, roi de Sicile, prend possession de son duché de Touraine par procuration donnée à Jean Dupuy son trésorier, et à Bertrand de Beauveau évêque d'Angers. Jean Dupuy était né à Tours et fut enterré dans l'église de St. Martin.

1426.

Entrée solemnelle à Tours de la reine Yoland mère du duc de Touraine.

— Mort du grand-maître des arbalêtriers de France Jean de Bueil, né au château de Bueil en Touraine. Sa réputation militaire était si grande que Bertrand Duguesclin refusa un jour le commandement des troupes réunies en Touraine contre les Anglais, et voulut combattre lui-même sous la bannière de Jean de Bueil.

— Baudouin de Champagne, seigneur de la Bourdaisière, est nommé bailli-gouverneur de Touraine.

1427.

Les Anglais s'emparent du château de Rochecorbon d'où ils inquiètent les habitans de Tours qui, faute d'être secourus, transigent pour leur tranquillité avec le commandant anglais, moyennant 500 écus d'or de 64 au marc.

— Guillaume Bélier, gouverneur de Chinon, placé par le connétable Arthus de Richemont, après avoir pratiqué une ouverture secrète aux murs de la ville, y introduit les troupes du roi de France qui s'en emparent.

— Philippe de Koëtquis, l'un des plus habiles prélats de son tems, archevêque d'Embrun, et chef des conseils du roi, permute avec Jacques Gélu. Il fut créé cardinal au concile de Bâle par l'anti-pape Félix V (Amédée duc de Savoie). C'est le premier archevêque de Tours qui ait été revêtu de cette dignité.

— Philippe, fils de Charles VII, meurt à Tours le 11 juin et est enterré dans le chœur de l'église de St. Martin.

1428.

Guillaume de Hotot est le premier séculier qui soit pourvu de l'abbaye de Cormery. Il fait relever les bâtimens de ce monastère en grande partie détruits par les Anglais et les Gascons quelques années auparavant. On voyait son tombeau dans l'église, avec cette épitaphe : « Ci gist noble homme de bonne » mémoire, Guillaume de Hotot docteur en » théologie, évêque de Senlis, et administrateur perpétuel du monastère de Léans, » mort le 6 may 1434. »

CHARLES VII.

1429.

Jeanne-d'Arc vient trouver Charles VII au château de Chinon. Sur sa demande, et sur l'indication qu'elle en fait elle-même, on lui apporte une épée qui était suspendue dans l'église de Ste. Catherine de Fierbois. Elle assura que c'était celle dont Charles-Martel s'était servi en combattant les Sarrasins et qu'il avait consacrée en ce lieu après la victoire qu'il remporta sur eux. Jeanne ne porta pas d'autre arme dans toutes ses expéditions militaires.

— Le roi convoque à Tours les états-généraux de la province présidés par Baudouin de Champagne bailli et gouverneur de Touraine. Ces états accordent à Charles VII un secours de 14,000 liv. équivalant à 84,000 liv. d'aujourd'hui.

— Renaud de Bours, gouverneur d'Amboise, donne passage, sans l'agrément du roi, au connétable de Richemont et à ses troupes qui étaient dans le parti du dauphin.

1430.

Prières publiques et procession générale faites à Tours pour la délivrance de la Pucelle d'Orléans, indignement vendue et livrée aux Anglais. Le clergé et les ordres religieux y marchèrent pieds nus.

— Le connétable de Richemont fait arrêter

le baron de l'Ile-Bouchard, Pierre de Giac, lui fait faire son procès, le fait enfermer dans un sac et jetter ensuite dans la rivière, sous prétexte qu'il avait empoisonné sa première femme pour épouser l'héritière de l'Ile-Bouchard. C'est ce connétable lui-même qui avait donné le sire de Giac à Charles VII pour gouverner sa maison.

1431.

Louis, seigneur d'Amboise, de Bléré et de Montrichard, pour avoir suivi le parti des Anglais, est déclaré coupable de lèze-majesté et condamné à mort, par arrêt du parlement séant à Poitiers, le 8 mai, en présence du roi qui commue la peine en une prison perpétuelle.

— Louis III remet au roi son duché de Touraine. Aussitôt que la nouvelle en est reçue à Tours, la ville fait demander au roi par des députés qu'à l'avenir cette province ne soit plus séparée de la couronne, ce qui leur est promis par le chancelier de la part du roi : mais cette promesse ne fut pas exécutée, ainsi qu'on le verra par la suite.

— Trente-troisième concile provincial tenu à Nantes. Il est composé de trente canons. Le 13.e abolit la fête des fous qui se célébrait à Noël.

CHARLES VII.

1432.

Charles VII donne à son favori George de la Trimouille les seigneuries d'Amboise, de Bléré et de Montrichard, confisquées sur Louis d'Amboise, ce qui ne fait qu'accroître encore la haine que l'on portait à ce favori.

1433.

La Trimouille est enlevé dans le château de Chinon, sous les yeux du roi, par le sire de Bueil gentilhomme tourangeau, de concert avec Olivier de Coëtivy et 14 principaux barons de Touraine et d'Anjou qui s'étaient fait accompagner de 160 gens d'armes. Le connétable de Richemont était le chef de ce complot. Le roi convoque à Tours des états à ce sujet : mais la Trimouille n'en est pas moins obligé de payer pour sa rançon 4000 moutons d'or, d'autres disent 6000. Le mouton d'or valait alors 15 sous, et les 4000 feraient 50,000 liv. d'aujourd'hui.

1434.

Henri VI, roi d'Angleterre, se prétendant roi de France, donne en cette qualité le duché de Touraine à Jean Fitz-Salam, comte d'Arundel, qui n'en eut que le titre. — Louis d'Amboise est réintégré dans toutes ses possessions, à l'exception cependant de la ville d'Amboise qui, par lettres-patentes du mois de septembre, est réunie à la cou-

ronne. Louis fut ainsi le dernier seigneur de cette ville.

— Louis III, ex-duc de Touraine, meurt au château de Cozenza en Calabre.

1435.

Ratification faite à Tours du traité conclu à Arras le 22 septembre entre les ambassadeurs du roi de France et ceux du duc de Bourgogne.

1435.

Fêtes publiques à Tours le 25 juin à l'occasion des noces du dauphin, qui depuis fut roi sous le nom de Louis XI, avec Marguerite d'Ecosse. On fit à ce sujet dresser un théâtre sur la place de N. D. la Riche, sur lequel on plaça, pour les danses, l'orgue de la cathédrale qu'on y avait fait transporter. Les villes de Tours et de Chinon se réunissent pour faire aux nouveaux époux un présent considérable de vaisselle d'argent. C'est cette Marguerite qui donna un baiser à Alain Chartier tandis qu'il dormait, et qui, n'ayant pas été fort heureuse avec son mari, dit en mourant âgée de 26 ans à ceux qui voulaient lui faire concevoir quelqu'espérance : « Fi de » la vie, qu'on ne m'en parle plus. »

— Jacques, troisième fils du roi, meurt à Tours le 2 mars quelques jours après sa naissance; il est enterré dans l'église de St. Gatien.

CHARLES VII.

— Le 16 août de la même année, Yolande, fille du roi, épouse à Tours Amédée IX duc de Savoie.

— L'archevêque de Tours se plaint au concile de Bâle des chanoines de St. Martin qui refusent de reconnaître sa juridiction. Le pape Eugène IV écrit au concile pour l'engager à renvoyer cette affaire devant le saint-siège. Il écrit en même tems à l'archevêque de Tours pour l'inviter à vivre en paix avec le chapitre de St. Martin dont il se dit l'évêque immédiat.

1437.

Philippe, second fils de Charles VII, meurt à Tours le 11 juin et est enterré dans le chœur de l'église de St.-Martin. Il était né à Chinon le 4 février 1435.

1438.

La reine accouche à Tours de deux filles jumelles, Jeanne et Marie.

— Arrêt du conseil d'état donné à Tours le 30 juin, le roi y étant, qui prescrit un arpentage général des terres depuis Montlouis, trois lieues au-dessus de Tours, jusqu'au bec du Cher, trois lieues au-dessous, pour que, sur leurs fruits, il soit perçu un dixième, ou demi-dixième, suivant qu'il sera jugé nécessaire, à l'effet de pourvoir aux

réparations des chaussées connues sous le nom de turcies et levées.

— Mort d'Archibal Douglas, duc de Touraine de nom seulement. Son fils William Douglas obtient de Charles VII la permission de prendre également le titre de duc de Touraine.

1440.

Le duc d'Alençon, Antoine de Chabannes, et Pierre d'Amboise-Chaumont tirent le dauphin du château de Loches qui leur est livré par le capitaine Antoine Guénant. Ils prennent les armes contre le roi. Charles VII envoie contre eux des troupes qui prennent garnison à Beaulieu. Ce voisinage donne lieu à plusieurs affaires dont la ville de Loches a beaucoup à souffrir. Ce parti nommé *la Praguerie* est enfin réduit à demander grace au roi à qui le duc de Bourbon remet le château de Loches.

1441.

Pierre de Voyer fait construire le château de Paulmy. Si l'on en croit Etienne Jodelle, l'origine du nom de Paulmy vient des palmes cueillies dans les combats et dans les lettres par cette ancienne famille de Touraine :

Ex titulis tibi jure tuis facit inclyta nomen
Palma : diù Palmas Musis ac Marte tulisti, etc.

CHARLES VII.

— Les voix ayant été mi-parties pendant trois jours pour l'élection d'un archevêque à la place de Philippe de Koëtquis, le chapitre s'en rapporte à la décision du pape Eugène IV qui choisit Jean Bernard, chanoine de St. Gatien, né à Tours.

1442.

Le roi accorde l'exemption de tailles aux habitans de la ville de Tours.

1443.

Le pape Eugène IV fait placer dans l'église de la Minerve à Rome son portrait, peint par Jean Foucquet né à Tours vers 1420, et considéré comme un des plus célèbres peintres de son tems, sur-tout pour le portrait.

1444.

Trève conclue à Tours, pour deux ans, entre la France et l'Angleterre.

Madelaine de France, dernière fille du roi, naît à Tours le 1.er décembre.

— Agnès Sorel fait présent à la collégiale de Loches d'une croix d'or, pour enchâsser le morceau de la vraie croix que Foulques-Nerra avait rapporté de la Terre-Sainte. Elle y ajoute une statue d'argent doré de Marie-Madelaine, autour de laquelle était écrit : « En l'honneur et révérence de Ste. » Marie Madelaine, noble demoiselle M.elle

» de Beauté a donné cest image en ceste » église du chateau de Loches, au quel » image est enfermé une côte et des cheveux » de la dite sainte. L'an 1444. »

1445.

Louis d'Amboise ayant marié Françoise sa fille avec Pierre fils aîné de François I, duc de Bretagne, alors ennemi de Charles VII, ce roi confisque de nouveau tous les biens qu'il lui avait rendus.

1446.

François I, duc de Bretagne, vient à Chinon faire enfin hommage de son duché à Charles VII qui lui accorde amnistie pour tout ce que son père, ses frères et lui avaient fait contre les intérêts de la France.

— Bertrand de Beauveau, baron de Précigny, est nommé bailli-gouverneur de la Touraine et du château de Tours.

— Jean VI de Bourbon, comte de Vendôme, meurt à Tours le 21 décembre. Il était père de Jean, connu dans l'histoire sous le nom du *bâtard de Vendôme*, qu'il avait eu d'une anglaise.

— Charles VII, instruit que le dauphin conspirait contre lui, et qu'il voulait le faire enlever dans le château de Razilly près Chinon, convoque à Candes une commission pour juger les coupables. Plusieurs gardes écossais

CHARLES VII.

sont condamnés à mort, et le dauphin est relégué à Grenoble.

1448.

Le roi accorde à la ville de Tours une somme de 400 liv. pour continuer le pavé que des particuliers avaient commencé depuis la Riche jusqu'à Ste. Anne. Paris n'avait été pavé qu'en 1184 par les soins de Philippe-Auguste.

— 34.e concile de la province, tenu à Angers. Ses 30 canons ne sont que de pure discipline ecclésiastique.

— Un secrétaire du roi, dont l'histoire n'a pas conservé le nom, est décapité et écartelé sur la place publique de Tours pour avoir falsifié les sceaux du roi et en avoir abusé. Dans la même année, Jean de Kaincoings, receveur général des finances, est arrêté et renfermé au château de Tours pour cause de malversations.

1449.

Charles VII étant au château des Roches-Tranche-Lion en Touraine, ratifie le traité fait entre lui et François I.er duc de Bretagne, contre les Anglais qui, pendant la trève, s'étaient emparés de Fougères.

— Mort d'Agnès Sorel dans le château de Ménil, près l'abbaye de Jumièges, non sans quelque soupçon de poison. Elle a son tom-

beau à Loches, quoique son cœur et ses entrailles aient été inhumés dans l'abbaye de Jumièges où elle a cette épitaphe :

« Cy gist damoiselle Agnès Seurelle, en » son vivant dame de Beauté, d'Issoudun et » de Vernon-sur-Seine, piteuse aux pauvres, » laquelle trépassa le 9.e jour de février en » l'an 1449. »

Ce qui, dans le nouveau style, porte la date de sa mort à 1450. Le célèbre Jacques Cœur fut un de ses exécuteurs testamentaires et compta, en cette qualité, au chapitre de St. Martin 300 écus d'or qu'elle lui avait légués. Elle eut trois filles de Charles VII : Marie de Valois, mariée à Olivier de Coëtivy en 1453; Jeanne qui épousa Antoine sire de Bueil par contrat passé à Tours le 23 décembre 1461, et Charlotte, mariée au comte de Brézé en 1462.

— Le célèbre bâtard d'Orléans, Jean comte de Dunois, achète de Charles d'Orléans la terre de Château-Renaud, moyennant vingt mille écus d'or. Charles en donne ses lettres le 29 mars 1449 (1450 nouveau style.)

1450.

Le roi forme une armée à Tours et convoque toute la noblesse sous la conduite de Guy de Roche-Posay, pour aller chasser

CHARLES VII.

les Anglais de la Guyenne, seule province où ils se maintenaient encore.

— Jean de Bueil, comte de Sancerre, né en Touraine, est nommé grand-amiral de France par Charles VII, en considération de sa valeur et des services qu'il avait rendus à l'état dans les guerres contre les Anglais.

— Antoine d'Aubusson, seigneur de Semblançay, est pourvu de l'office de bailli-gouverneur de Touraine.

1451.

La ville de Tours ayant obtenu de Charles VII la permission d'abattre la tour de St.-Vincent, donne la propriété du terrain, ainsi que celle des fossés du faubourg de la Trésorerie, au chancelier Guillaume Juvenel des Ursins qui fait bâtir la porte qu'on nomme aujourd'hui *le portail de la Chancellerie*. La rue prit également le nom de *rue de la Seélerie*. Guillaume était fils de Jean Juvenel prévôt des marchands et avocat du roi au parlement sous Charles VI, magistrat d'une probité et d'une fermeté rares. Étant chancelier du dauphin Louis, il perdit son emploi plutôt que de signer des lettres par lesquelles ce prince accordait des faveurs pécuniaires qui lui paraissaient excessives.

1452.

Le roi fait arrêter, malgré les importans

services qu'il lui avait rendus, le célèbre Jacques Cœur qu'il fait transférer d'abord aux Montils-lès-Tours (le Plessis), ensuite au château de Maillé où l'on commence les informations, et enfin au château de Tours où l'on instruit son procès.

1453.

Le roi étant aux Montils-lès-Tours rend une ordonnance portant permission aux officiers de judicature de s'assembler à Langeais pour rédiger par écrit les coutumes, styles et usages du pays de Touraine.

— Par arrêt du 17 mai, Jacques Cœur est injustement condamné à faire amende honorable nue tête, sans chaperon ni ceinture, et en la somme de cent mille écus. (Jean Chartier dit 400,000.)

1454.

L'archevêque de Tours Bernard est envoyé en ambassade vers Henri IV roi de Castille. Deux ans auparavant il avait été ambassadeur à Rome.

1455.

Grands jours tenus à Tours le 15 septembre.

— Pierre II duc de Bretagne est reçu chanoine honoraire de St. Martin et installé le 19 août, avec transmissibilité à ses successeurs.

— Le roi réintègre pour la seconde fois Louis d'Amboise dans tous ses biens.

CHARLES VII.

1456.

Charles VII reçoit à Tours le duc et la duchesse de Savoie, ainsi que les ambassadeurs envoyés par le roi d'Espagne pour confirmer les traités d'alliance entre les deux couronnes.

1457.

Ladislas, roi de Hongrie et de Pologne, envoie à Charles VII des ambassadeurs pour lui demander sa fille Madelaine en mariage. Le roi l'accorde et ordonne à Tours des fêtes à ce sujet : mais au milieu des réjouissances on reçoit la nouvelle de la mort de Ladislas. — Jean Briçonnet, depuis maire de Tours, est nommé par le roi son commissaire pour transiger avec Jean Cœur archevêque de Bourges et Geoffroy Cœur sur la confiscation des biens de Jacques Cœur leur père. La transaction passée à Tours est du 5 août.

1458.

Le duc d'Alençon, Jean V surnommé *le Bon*, condamné à mort par la cour des pairs séante à Vendôme, est envoyé au château de Loches, le roi ayant commué sa peine en une prison perpétuelle.

1459.

Madelaine de France épouse à Tours Gaston de Foix, prince de Viane. Les fêtes ont

lieu dans la grande salle de l'abbaye de St. Julien.

— François, II duc de Bretagne, vient faire hommage de son duché a Charles VII au château de Montbazon où se tenait la cour.

— Arrêt du grand-conseil rendu au mois de juin, ordonnant la réintégration dans le cloître de St. Martin, d'un homme qui, s'y étant réfugié, en avait été arraché par la force pour être mis en prison.

1460.

Fabrique de draperie établie à Tours par lettres-patentes du 6 mai. Il y eut deux manufactures à chacune desquelles la ville fit une avance de 50,000 liv. Les ouvriers furent exemptés pendant dix ans d'aides, de guet, et de garde des portes, ainsi que de tous droits sur les ouvrages de leur fabrique.

— Jean de Bar, seigneur de la Guierche, est nommé bailli-gouverneur de Touraine et capitaine des villes et châteaux de Tours et Amboise.

— Le chapitre de St. Martin fait fondre la grosse cloche qui portait le nom de *Martin*, du poids de 20,408 livres. Charles VII voulut y contribuer pour une somme de cinq cents liv. tournois.

1461.

Les commissaires nommés par Charles VII,

CHARLES VII. pour la rédaction de la coutume de Touraine, sont assemblés à Langeais le 14 mars 1460, ou 1461 nouveau style, en présence de M.e Baudet-Berthelot lieutenant-général, et des gens du roi.

LOUIS XI. — Louis XI, parvenu au trône après la mort de Charles VII son père, fait son entrée solemnelle à Tours au mois de septembre et fixe son séjour au Plessis-lès-Tours.

1462.

Établissement d'un corps de ville à Tours composé d'un maire annuel, de 24 échevins perpétuels, de quatre élus nommés tous les deux ans, et de soixante-seize pairs à vie. Jean Briçonnet est le premier maire de Tours. Il était père de Robert Briçonnet chancelier de France, et de Guillaume Briçonnet archevêque de Rheims, puis de Narbonne.

— Louis XI, voulant introduire à Tours l'art naissant de l'imprimerie, envoie à Mayence un habile monétaire de Tours, nommé Nicolas Jenson, pour s'y former sous le célèbre Guttenberg. Jenson exécute l'ordre du roi : mais, après avoir puisé à Mayence toutes les connaissances qui lui étaient nécessaires, il va s'établir à Venise où par la netteté de ses caractères, la beauté et le nombre de ses éditions, il acquiert à juste

titre la réputation du plus habile typographe qui eût encore paru.

1463.

Louis XI achète de Hardouin de Maillé la seigneurie des Montils pour le prix de 1500 écus d'or, et en outre à la condition de l'union des trois seigneuries de Maillé, de Rochecorbon et de la vicomté de Tours. Le roi y fait construire un nouveau château connu depuis sous le nom du *Plessis-lès-Tours*.

Après la prise de Perpignan, le roi écrit au chapitre de St. Martin en date du 19 janvier 1462, qui était alors l'an 1463, que, *pour le miracle que monseigneur St. Martin avait fait en cette besogne, il envoie audit chapitre une somme de douze cents écus d'or.* Le siège de Perpignan avait été commencé le 10 novembre, veille de la St. Martin, et la ville ne fut prise d'assaut que le 7 janvier suivant.

— Louis XI, pressentant déjà la guerre qui éclata quelque tems après sous le nom de *guerre du bien public*, convoque à Tours au mois de décembre des états-généraux où Charles duc d'Orléans s'élève avec force contre les abus et le despotisme du gouvernement.

1464.

Le mardi 11 septembre le comte de Dunois est reçu chanoine honoraire de St. Martin,

LOUIS XI. *en la même façon*, est-il dit, *que sont les autres seigneurs princes du sang dont il tire sa naissance.*

— Louis XI établit les postes au moyen de 230 courriers à ses gages qui portent ses dépêches d'une extrêmité à l'autre du royaume. L'invention des postes en Europe est due à Omodeo Tasso, gentilhomme bergamasque qui vivait à la fin du 13.e siècle. L'Italie, l'Allemagne et l'Espagne en avaient adopté l'usage depuis long-tems. Louis XI n'eut que le mérite d'en reconnaître l'utilité. Il est vrai de dire que, sous les règnes précédens, la situation de la France rendait ce projet presqu'impraticable.

— Les remontrances faites par le duc d'Orléans sont si mal reçues du roi, qu'il lui en fait de violens reproches en présence de toute la cour. Le duc en conçoit tant de chagrin, qu'il meurt à Amboise peu de tems après, c'est-à-dire, le 4 janvier 1463, l'année ne commençant encore qu'à Pâques.

1465.

Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, s'étant engagé dans le parti formé contre le roi par le duc de Berri son fils, Louis XI ordonne que le château de Chaumont sera entièrement rasé, ce qui est exécuté dans le mois de décembre.

1466.

George de la Trimouille est le premier qui, sans nomination spéciale, réunisse le gouvernement de la province à celui de la ville et du château de Tours. On voit, par une délibération du 30 mai, que la ville lui fit présent de deux cents écus neufs, *pour reconnaissance de bailly nouvel, et pour qu'il eut les affaires communes de la ville en plus grande considération.*

— Paul II, en vertu du privilège des graces exspectatives, nomme à l'archevêché de Tours Gerard Bastel de Crussol.

1468.

États-généraux assemblés à Tours. L'ouverture s'en fait le lundi 6 avril dans la grande salle du palais archiépiscopal. Louis XI s'y trouve en personne, ainsi que Jean d'Anjou roi de Sicile, et le cardinal Balue, du titre de Ste. Suzanne, évêque d'Angers, qui tenaient les deux côtés du roi. On y arrête entre autres choses, que la Normandie ne peut être distraite de la couronne. Les séances continuent jusqu'au 14, et le lendemain le roi part pour Amboise.

— Le jour de l'Ascension un violent tremblement de terre se fait sentir.

— Charles de Melun est arrêté par ordre du roi et conduit au château de Loches où,

Louis XI. quelque tems après, il est décapité avec l'un des enfans de sa femme.

— Hélie de Bourdeilles succède à Gérard de Crussol. Il fut l'un des plus zélés défenseurs du saint-siège contre les libertés de l'église gallicane.

1469.

Louis XI institue à Amboise l'ordre de St. Michel, auquel fut substitué depuis par Henri III l'ordre du St.-Esprit. Il reçoit à Tours avec de grands honneurs le roi et la reine de Sicile.

— Mort de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, de Mauléon, etc. Ce fut le dernier de la branche aînée de cette illustre famille dont les biens passèrent dans celle de la Trimouille, par le mariage de Marguerite d'Amboise avec Louis de la Trimouille.

— Le cardinal Balue, évêque d'Angers, convaincu de vendre les secrets du roi au duc de Bourgogne, est arrêté et enfermé au château du Plessis, dans une cage faite en treillis de fer. L'archevêque de Tours, Hélie de Bourdeilles, fait à ce sujet au roi des représentations qui ne sont pas écoutées. Il lance un monitoire et excommunie tous ceux qui ont mis la main sur le cardinal, ainsi que les gardes de sa prison. Un arrêt du parlement enjoint à l'archevêque de Tours de lever son

excommunication. Louis XI, craignant l'effet des censures, soumet l'affaire au pape qui décide qu'un cardinal ne peut être jugé qu'en consistoire.

1470.

Fabrique de soieries établie à Tours au moyen d'ouvriers que le roi fait venir du midi de la France et même de l'Italie. La première fabrique en Europe fut établie à Palerme à la fin du 12.e siècle, sous le dernier des princes normands.

— Le roi projette de rendre flottable la petite rivière de Bransle qui passe à Château-Renaud. Ce projet n'a pas de suite.

— Charles VIII naît à Amboise le 30 juin.

— La reine d'Angleterre et le prince de Galles son fils viennent à Tours implorer le secours de Louis XI qui se borne à des promesses.

— Les états-généraux sont de nouveau assemblés à Tours. On y arrête que le duc de Bourgogne sera assigné à la cour du parlement pour répondre tant sur l'alliance qu'il avait contractée avec le roi d'Angleterre, que sur ses machinations contre l'état. Un huissier part de Tours et lui remet l'exploit dans la ville de Gand.

1471.

Louis XI ayant résolu l'année précédente,

Louis XI. pour agrandir la ville de Tours, d'y réunir l'île St. Jacques, mille ouvriers pris dans toute la province, et relevés alternativement par mille autres, sont employés chaque jour à ces travaux : mais mal conçue et mal exécutée, l'opération manque, et la Loire reprend son cours accoutumé le long de la ville. Cette île qui contenait environ 200 maisons a disparu entièrement lors de la construction du nouveau pont.

1472.

En actions de graces de la prise de la ville de la Guierche en Bretagne, Louis XI fait présent au chapitre de St. Martin de 1200 écus d'or, et en outre d'un modèle en argent massif du château de cette ville.

— Il donne la seigneurie de Châtillon en Touraine à Tanneguy Du Châtel pour le rembourser d'une somme de 36,075 liv. qu'il avait avancée pendant la guerre. C'est ce même Du Châtel qui, dans le dénuement du trésor public, fit les frais des funérailles de Charles VIII. Elles lui coûtèrent 30,000 écus dont il ne fut remboursé que dix ans après.

1473.

François de France, second fils du roi et de Charlotte de Savoie, meurt à Amboise où il est enterré dans l'église des Cordeliers. Il

était né à Tours le 3 septembre de l'année précédente. Louis XI.

— Louis XI fait construire, en faveur des Carmes de Tours, une église, un chapitre, des cloîtres, des dortoirs, et tout ce qui est nécessaire pour un couvent. Entr'autres dotations il leur accorde le four bannal d'Amboise et le greffe de Tours. Voici, dit-on, le motif de ses libéralités envers ces religieux. Obligé de fuir précipitamment la cour du roi son père avec lequel il avait de fréquens démêlés, un carme de Tours qui revenait de la quête, lui donna, sans savoir qui il était, et sa mule et dix écus, fruit de sa collecte, sur la promesse que lui fit l'inconnu de lui rendre un jour le tout avec usure. Lorsqu'il fut parvenu au trône, il envoya chercher ce même religieux qui se rendit au Plessis, non sans inquiétude. Le roi lui demanda sévèrement s'il n'avait pas à certaine époque donné sa mule et dix écus à un ennemi de l'état. Le religieux se jettant à ses pieds, lui protesta qu'il ignorait, en faisant cet acte de bienfaisance, que ce fut envers un ennemi de sa m[illegible]eure. Louis XI, après avoir joui quelque tems de sa frayeur, lui avoua que c'était lui qui avait reçu la somme et la mule, et que suivant sa promesse il était prêt à lui accorder la récompense qu'il désirerait.

Louis XI. Le bon religieux demanda et obtint pour ses confrères que le roi leur fît bâtir un couvent où ils pussent tous être réunis; ce qui eut lieu en effet sur l'emplacement où nous l'avons vu et où leur église existe encore, après qu'on eut fait transporter plus loin les tanneries qui y étaient établies. Pendant tout le tems que dura la construction, le roi fit mettre chaque jour dix écus dans le tronc de la petite chapelle qui jusques-là avait été le seul établissement de ces religieux.

1474.

On fond à Tours la plus grosse coulevrine qu'il y ait eu en France, et probablement en Europe. Elle était de 500 livres de balles. Le roi la fait placer à Paris sur les tours de la Bastille. A la première épreuve elle porta un boulet jusqu'à Charenton; mais à la seconde elle tua son pointeur et ne servit plus depuis.

1475.

La ville de Tours se charge d'acquitter, à la place du roi, une fondation par lui faite précédemment d'une pièce de *bœuf royal* d'un pied en carré, pour être distribuée aux lépreux de la maladrerie de St. Ladre (St. Lazare), chaque jour gras de la semaine, depuis le 3 novembre jusqu'au 30 octobre suivant. Chacune de ces pièces de bœuf coûtait alors 4 sous.

1476.

Jacques de Brézé, comte de Maulévrier, tue sa femme Charlotte, fille d'Agnès Sorel, ainsi que Jean de la Vergne son écuyer avec lequel il l'avait surprise en adultère. Louis XI, pour le punir de ce meurtre, lui ôte ses terres de Maulévrier, d'Anet et de Nogent. Par la suite il les rendit à son fils.

— Le roi reçoit au Plessis Alphonse roi de Portugal qui vient réclamer son appui contre Ferdinand roi de Castille, mais qui ne peut en obtenir aucun secours. Alphonse, pendant son séjour en Touraine, fonde le chapitre de Beuil.

— Loudun et le Loudunois sont réunis au domaine du roi.

— Jean Bochard, évêque d'Avranches, est le 1.er abbé commendataire de Marmoutier.

1477.

Angelo Cattho, aumônier de Louis XI et archevêque de Vienne en Dauphiné, officiant à St. Martin le jour de l'Epiphanie, prédit au roi la défaite et la mort du duc de Bourgogne qui eurent lieu en effet le 4 janvier, c'est-à-dire, deux jours auparavant, au siège de Nancy. Le roi promet à cette occasion de faire faire en argent la grille de fer qui entourait le tombeau de St. Martin.

— L'historien Philippe de Commines est

Louis XI.

nommé gouverneur de Chinon aux gages de 1200 liv. par an.

1478.

Le roi exécute la promesse qu'il avait faite, et fait faire pour le tombeau de St. Martin un grillage d'argent du poids de 6776 m. 1 on. 7 gros.

1479.

Chaumont-d'Amboise réduit toute la Bourgogne sous l'obéissance du roi.

— Après la mort de Jean de la Trimouille, Jean de Daillon, chambellan et favori de Louis XI, lui succède dans l'office de gouverneur et bailli de Touraine.

1480.

Lettres-patentes du roi par lesquelles il exempte de toute espèce d'impositions les ouvriers en soie qu'il avait fait venir à Tours.

— Il érige à Loudun un siège royal ressortissant du présidial de Tours.

— Le cardinal Balue sort de sa prison de Loches à la sollicitation du cardinal la Rovère, et se retire à Rome.

— Jean Dufou, seigneur de Nouâtre et chambellan de Louis XI, est pourvu par lui de la charge de gouverneur-bailli de Touraine. Ayant encouru la disgrâce du roi, il ne conserve cet emploi que fort peu de tems.

1481.

René d'Alençon, comte du Perche, est arrêté par ordre du roi sur des calomnies du duc de Berri, et conduit au château de Chinon. On le renferme dans une cage de fer, d'où il ne sort qu'une fois la semaine, recevant chaque jour sa nourriture à travers les barreaux.

— Louis XI éprouve à Tours une attaque d'apoplexie. Pendant sa maladie Philippe de Commines et Dubouchage font pour lui un vœu qu'il s'empresse d'exécuter aussitôt qu'il est rétabli.

1482.

Le roi, toujours valétudinaire, fait venir au Plessis St. François de Paule, connu alors en Calabre sous le nom de frère Robcot. Il fait entourer son château de grilles et de gardes, et fonde la collégiale du Plessis. La ville d'Amboise obtient l'exemption de tailles. Guy Pot, seigneur de Rochepot, succède à Jean Dufou dans l'office de gouverneur-bailli de Touraine.

1483.

Fêtes à Amboise pour les accords du dauphin avec Marguerite d'Autriche, comtesse de Flandres. Le maire de Tours, Étienne Ragueneau, y assiste sur l'invitation qui lui en est faite de la part du roi.

CHARLES VIII.

— Louis XI meurt le 30 août au château du Plessis, et la reine Charlotte de Savoie sa seconde femme meurt à Amboise le 1.er décembre. Le corps du roi est enlevé solemnellement du Plessis par le clergé de Tours et déposé dans l'église de St. Martin où il reste exposé plusieurs jours. On le transporte ensuite à Notre-Dame de Cléry.

— Louis de Laval est nommé gouverneur-bailli de Touraine après Guy Pot. Il était fils de Jean de Montfort qui prit le nom et les armes de Laval, à cause de son mariage avec Anne fille de Guy XII sire de Laval.

— Hélie de Bourdeilles archevêque de Tours, pour prix de son zèle ultramontain, reçoit du pape Sixte IV le chapeau de cardinal.

1484.

États-généraux tenus à Tours le 4 janvier. Charles VIII y est déclaré majeur. Le burin nous a conservé la mémoire de cet évènement dans trois gravures différentes : la 1.ere représente l'assemblée ; la 2.e Charles VIII donnant audience aux députés du Languedoc, et la 3.e est une vue de la ville de Tours en deux planches, par Colignon.

— Le chapitre de la cathédrale s'étant assemblé plusieurs fois sans avoir pu s'accorder pour l'élection d'un archevêque, le pape Sixte IV, à la recommandation du roi,

nomme le cardinal Robert de Lénoncourt, âgé seulement de 25 ans : mais à la condition qu'il ne prendrait l'administration de son diocèse que lorsqu'il aurait 27 ans accomplis. — Le maire de la paroisse de Suevre, prévôté de St. Martin, dans le Blaisois, est reçu et prête serment en cette qualité dans le chapitre de cette collégiale. La singularité de cette réception, dont la cérémonie s'est perpétuée jusques dans le 18.e siècle, mérite d'être rapportée. Le récipiendaire était introduit dans la salle capitulaire où l'on avait rassemblé le clergé de l'église et les enfans de chœur. Il donnait aux chanoines cinq sous tournois, en doubles, avec six ou huit poignées de verges qu'il distribuait à six ou huit d'entr'eux. Il prêtait ensuite son serment à genoux : aussitôt qu'il l'avait prononcé, il s'inclinait un peu ; alors le président du chapitre laissait couler le long de son dos les pièces de monnaie offertes, et tandis que les enfans de chœur, à qui elles étaient destinées, s'empressaient de les ramasser, les chanoines les frappaient de leurs verges, afin, est-il dit, qu'ils se souvinssent de la réception du maire de Suevre.

1485.

Mort de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne. Après la mort

CHARLES VIII.

du duc Pierre son mari, qui déclara l'avoir laissée vierge, elle prit l'habit de carmelite dans un couvent qu'elle avait fait bâtir exprès auprès de Vannes. Elle était née à Amboise en 1427 de Louis d'Amboise.

— Pierre Landois, fils d'un chaussetier de Tours (suivant Nicole Gilles), principal ministre et favori de François II duc de Bretagne, est pendu à Nantes le 19 juillet. Le peuple révolté l'arracha en quelque façon des mains du duc qui le remit au chancelier, en demandant qu'il ne lui fût fait que justice, parce que, dans tous les cas, et quelque délit qu'il eût commis, il ne voulait pas qu'il mourût. Il n'en fut pas moins exécuté, avant même que le duc fût informé de la sentence qui le condamnait. Il avait fait mourir de faim dans les prisons le chancelier Chauvin, l'homme le plus vertueux de la Bretagne, ainsi que Jacques de l'Espinay, évêque de Rennes, et s'était rendu tellement odieux, que toute la Bretagne était soulevée contre lui.

1486.

Philippe de Commines est arrêté à Tours par ordre du roi, et envoyé au château de Loches où il reste détenu pendant huit mois. Ce fut là qu'il commença à rédiger ses mémoires.

— Hardouin de Maillé, IX.e du nom, vicomte de Tours, seigneur de Bauçay, fonde à Maillé (Luynes) un chapitre composé d'un doyen, six chanoines, sept prébendiers, un marillier, et deux enfans choriaux.

1488.

Charles VIII rassemble à Tours l'une des trois armées qu'il dirige contre le duc de Bretagne. Louis de la Trimouille en a le commandement.

1489.

Le premier auteur tourangeau dont les ouvrages sont imprimés, est maître Martin Lemaistre, aumônier et confesseur de Louis XI, fils d'un boucher de Tours, qui publia son traité *De Rhetoricâ*, et ses *Questiones morales*, à Paris chez Wollfgang Hopyl en 1489, 1490 et 1491.

1490.

Déclaration du roi du 5 février 1489 (vieux style), portant que, nonobstant la réunion des comtés d'Anjou et du Maine à la couronne de France, les privilégiés de ces deux provinces plaideront devant le bailli de Touraine.

—Un seigneur allemand, sauvé par la vîtesse de son cheval d'un danger où il courait risque de la vie, en fait hommage à St. Martin,

CHARLES VIII.

d'après le vœu qu'il en avait fait; en conséquence il l'envoie au chapitre.

1491.

Le mariage de Charles VIII, alors dauphin, avec Marguerite d'Autriche, n'ayant pas été consommé, est déclaré nul. Le roi épouse à Langeais Anne de Bretagne. Le contrat y est passé sous les sceaux royaux de Tours par m.es Guy Leclerc et Pierre Bonneau, notaires apostoliques.

C'est cette même Marguerite qui fut fiancée ensuite à Jean, infant d'Espagne. Comme elle s'était embarquée pour l'aller joindre, elle pensa périr dans une tempête et fit elle-même ainsi son épitaphe :

Cy gist Margot la gente demoiselle
Qu'eust deux maris, et si mourut
pucelle.

1492.

Naissance au Plessis-lès-Tours du dauphin qui fut nommé Charles-Orlant par François-de-Paule. Le roi avait voulu que ce saint personnage assistât au baptême, et l'on remarqua que pendant la cérémonie il le tint constamment par la main.

— Adam Fumée, célèbre tourangeau, est nommé chancelier de France après la mort de Guillaume de Rochefort.

— Louis de Rohan, IV.e du nom, est nommé gouverneur-bailli de Touraine sur la démission de Jean Dufou son ayeul maternel, qui avait été rétabli dans ses deux charges.

1493.

René Dupuys, abbé de Cormery, fait présent à son abbaye d'un tableau en argent doré pesant cent marcs. On avait employé pour le vermeil trois marcs et demi d'or fin. Ce tableau fut pillé par les protestans en 1562.

1494.

Mort d'Adam Fumée, garde des sceaux, né à Tours. Il avait été premier médecin de Charles VII. Il était poëte, orateur, jurisconsulte, mathématicien, et passait pour avoir la plus belle bibliothèque de l'Europe. De son tems les bibliothèques n'étaient composées que de manuscrits. Les biographes le font mourir en 1494 : cependant l'inscription que l'école de médecine de Montpellier a consacrée à sa mémoire, porte « qu'il mou- » rut dans sa vieillesse à Lyon l'an 1500. » Son corps fut apporté à sa terre de St. Quentin des Roches en Touraine.

1495.

Mort du dauphin Charles-Orland. Il est enterré dans le chœur de St. Martin.

CHARLES VIII.

1496.

L'imprimerie est pour la première fois introduite à Tours. Matthieu Lateron y imprime *La vie et les miracles de monseigneur St. Martin*, petit *in-f.°*, fig. en bois, fort rare. Une chose assez étonnante, c'est qu'on ne connaît pas d'autre ouvrage sorti des mêmes presses dans le 15.e siècle.

— Naissance et mort d'un autre fils de Charles VIII. Il est inhumé avec son frère dans le chœur de l'église de St. Martin, où Jean et Juste Lejuste, sculpteurs nés à Tours, leur font un tombeau en marbre blanc parfaitement conservé jusqu'à nos jours. Ce tombeau exécuté aux frais d'Anne de Bretagne, mère des deux dauphins, ne fut entièrement achevé et placé qu'en 1506. L'église de St. Martin ayant été détruite, ce monument a été replacé dans la cathédrale, en 1815, par les soins de M.r Destouches alors préfet du département.

1497.

Lettres-patentes de Charles VIII, données à St.-Just-lez-Lyon au mois de mai, confirmatives des privilèges accordés par Louis XI à la ville de Tours, en faveur *des maistres ouvriers et compagnons besougnans l'art et métier de faire draps d'or et de soie.*

1498.

CHARLES VIII.

Charles VIII meurt subitement à Amboise où il était né. « Il était, dit Philippe » de Commines, si bon qu'il n'est possible » de voir si bonne créature. » Sa mort fit évanouir le projet du superbe château qu'il avait commencé de construire à Amboise et pour lequel il avait appelé les plus habiles artistes de l'Italie. La chapelle et les deux tours furent les seuls ouvrages qu'il put faire exécuter.

LOUIS XII.

— Louis XII, aussitôt son avènement au trône, fait dissoudre, en vertu d'une bulle du pape Alexandre VI, son mariage avec Jeanne de France, fille de Louis XI, pour épouser la reine Anne veuve de Charles VIII. L'arrêt de dissolution est prononcé dans l'église de St. Denis d'Amboise.

— Procès-verbal de reconnaissance des reliques de St. Gatien, faite à Notre-Dame-la-Riche par Jean Brette chanoine de la cathédrale. Il se trouve encore dans la châsse douze os entiers, entr'autres, la moitié du crâne, la mâchoire inférieure avec trois dents, l'omoplate, le grand os et le radius du bras droit.

1499.

Par le mariage de Renée Dufou avec Louis de Rohan-Guémené, la terre de Montbazon

Louis XII. passe dans la famille de Rohan qui l'a possédée jusqu'à l'époque de la révolution.

1500.

Louis XII fait son entrée à Tours le 24 novembre. Il est reçu à la cathédrale où il prête serment en qualité de chanoine honoraire.

1501.

Frédéric III, roi de Naples, dépouillé de ses états par Louis XII et par Ferdinand-le-Catholique, obtient du premier la permission de se retirer à Tours où il établit sa résidence avec une pension de 12,000 liv. que lui fait le roi de France.

1502.

Réforme établie dans le couvent de Beaumont-lès-Tours par le chapitre de St. Martin qui prescrit la clôture aux religieuses, par exprès commandement du roi et de la reine.

1504.

Le roi Frédéric meurt à Tours le 9 septembre, âgé de 52 ans. La reine son épouse ne l'abandonna point. Après sa mort elle fit enfermer son cœur dans une boîte d'argent, et son corps fut porté aux Minimes du Plessis où il fut reçu par S. François-de-Paule, qui lui fit ériger un tombeau détruit lors des ravages des Protestans. Il laissa pour héritière de tous ses droits sur le royaume de Naples, Anne

de Laval sa petite-fille qui épousa en 1521 François de la Trimouille. LOUIS XII.

— Emery d'Amboise est nommé grand-maître de l'ordre de St. Jean de Jérusalem, à Rhodes.

1505.

Ludovic-Marie Sforce, surnommé *le More*, usurpateur sur son neveu du duché de Milan, après avoir été pris à Novarre par Louis de la Trimouille l'un des généraux de Louis XII, est transféré au château de Loches. Les dessins et les caractères tracés par lui sur les murs de sa prison prouvent que sa cage de fer n'est qu'un conte populaire. On sait même que dans les dernières années il pouvait s'écarter jusqu'à cinq ou six lieues de sa prison.

1506.

États-généraux tenus dans la grande salle du château du Plessis-lès-Tours, le jeudi 14 mai. Le mardi suivant, les états, d'un commun accord, proclament Louis XII PÈRE DU PEUPLE, titre que la postérité lui a conservé.

— Tournois et fêtes publiques à Tours à l'occasion des fiançailles de M.me Claude fille du roi, avec François d'Orléans, duc de Valois.

— François Tissard, né à Amboise en 1460, l'un des plus savans hellénistes de son tems,

Louis XII. est le premier à qui l'on doive en France l'impression d'ouvrages grecs et hébreux. Parmi tous les imprimeurs de Paris, il ne trouva que Gilles Gourmont qui consentit à le seconder dans son entreprise. Les premiers ouvrages grecs qu'il publia en 1507 furent *les Gnomiques*, *la Batrachomyomachie*, et *Hésiode*. Sa *Grammaire hébraïque* parut en 1508.

1507.

La principale tour de la cathédrale est terminée entièrement. Cette époque est consacrée par une inscription gravée sur la pierre qui ferme le couronnement ou petit dôme de cette tour ; on y lit : « L'an M CCCC VII fut » fait ce noble et glorieux édifice. *A Do-* » *mino factum est illud, et est mirabile* » *in oculis nostris.* » La seconde tour fut achevée quelque tems après, aux frais d'André Cavé chancelier et archidiacre.

— On opère la réunion des différentes sources de Limançon à St. Avertin, découvertes l'année précédente, et on les destine à fournir de l'eau aux fontaines de la ville de Tours. Louis XII encourage ce projet par une lettre datée de Milan le 8 juin, dans laquelle il ajoute : « Aussi faites-vous donner gardes » des faisans que fismes mettre l'année pas- » sée autour d'icelle ville, afin qu'ils ne

» soyent prins ou tués ; car nous sommes » délibéré d'aller souvent faire séjour en no- » tre dicte ville et aux environs. » Il est assez probable, d'après ce passage, que la Touraine fut redevable à Louis XII des faisans qui se trouvaient en assez grand nombre avant la révolution dans les grands bois de quelques communes voisines de Tours, et qui de là s'étaient répandus dans les forêts de Chinon, d'Amboise et de Loches, où il s'en trouve encore, mais en petite quantité.

Louis XII.

— St. François-de-Paule meurt au Plessis le vendredi-saint, 2 avril, après avoir désigné pour son successeur le père Bernard d'Otrante. Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, lui fit ériger un tombeau détruit en 1562 par un nommé Petit-Jacques Salbert qui, pour ce fait, fut pendu sur la place du Grand-Marché de Tours, son délit ayant été déclaré par le conseil privé du roi n'être point compris dans l'édit de pacification. François fut canonisé par Léon X dès l'an 1519, c'est-à-dire, 12 ans seulement après sa mort. Les religieux de son ordre furent appelés en France *bons hommes*, parce que les courtisans de Louis XI ne l'appelaient que le *bon homme*.

Un neveu de sa sœur, nommé Alesso, était marié à Tours. Nicolas Leclerc, lieu-

Louis XII. tenant-général de Tours, épousa Michelle Alesso sa petite-fille, nièce de Jean de Morvilliers chancelier de France, mort à Tours en 1577. De ce Leclerc descendent les Leclerc de Bois-Rideau.

— Première réformation de la coutume de Touraine, en vertu de lettres-patentes de Louis XII, du 2 avril 1506 avant Pâques (1507), qui nomment à cet effet, en qualité de commissaires, Thibaut Baillet président, et Jean Baudet procureur-général du parlement.

1508.

Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, fait commencer le château et la ste. chapelle de Champigny : mais sa mort, arrivée en 1520, l'empêcha de mettre à fin ces deux édifices qui furent achevés par son fils Louis, duc de Montpensier.

— Les canaux, destinés à porter à Tours l'eau des sources de Limançon sont conduits jusqu'au de-là du Cher, et passent sous cette rivière.

— Louis XII donne à Charles d'Amboise, né en Touraine, la charge de grand-amiral de France sur la résignation qu'en fit son beau-père l'amiral de Graville.

— René Duchesnel, chambellan du roi, est nommé gouverneur-bailli de Touraine.

— On représente à Tours pour la première fois des pièces dramatiques. Celle qui fut jouée dans le cours de cette année était intitulée : « L'homme pécheur, c'est à sçavoir » la terre et le limon qui engendrent l'adolescent, moralité à 64 personnages, imprimée à Paris chez Pierre Ledru. » Louis XII.

— Le R. P. Menot prêche à Tours le carême. Ces sermons très-rares aujourd'hui, et devenus célèbres par leur ridicule, sont imprimés sous ce titre : *R. P. Fr. Menoti etc. Sermones quadragesimales ab ipso olim Turonis declamati. Paris, Chevallon*, 1525, *in*-8.°

1509.

Le cardinal Dominique Caretto, archevêque de Rheims, permute avec le cardinal de Lénoncourt, archevêque de Tours.

— Les eaux des fontaines de St. Avertin arrivent au réservoir de St. Etienne connu sous le nom de *la Belle-Fontaine*.

1510.

Mort du cardinal George d'Amboise, I.er du nom, né en Touraine, premier ministre de Louis XII. Son habileté était si généralement reconnue que, dans les affaires les plus épineuses, le peuple avait coutume de dire : *Laissez faire à George*. Ce qui était passé en proverbe.

Louis XII.

— L'eau des fontaines arrive au carroi de Beaune.

— Ludovic-Marie Sforce meurt dans sa prison au château de Loches.

1511.

Louis XII reçoit splendidement à Tours les ambassadeurs de Maximilien d'Autriche. Il y assemble un concile composé des grands, des prélats et des docteurs du royaume, et y propose huit questions touchant la guerre qu'il voulait déclarer au pape Jules II. Ce concile, le 10.e de Tours et le 35.e de la province, est daté de 1510 avant Pâques, ce qui répond à 1511.

— Jacques de Beaune de Semblançay fait élever une pyramide en marbre blanc de Gênes, ornée de sculpture, sur le bassin de la fontaine que l'on venait de construire dans la place connue encore aujourd'hui sous le nom de *Carroi de Beaune.*

— L'eau est donnée à la fontaine de St. Hilaire.

1512.

Louis XII, par une déclaration, se réserve le droit d'élire à l'avenir les baillis de Touraine, sur une présentation de trois candidats.

— Mort d'Emery d'Amboise, grand-maître

de l'ordre de Malthe, né en 1434, et frère du cardinal George I.er de ce nom. Louis XII.

— Pierre Valence, fontainier de Rouen, s'oblige de fournir aux différentes fontaines de Tours la quantité de deux pouces d'eau. Celle de la Foire-le-Roi reçoit son contingent. Les travaux relatifs aux fontaines sont terminés, et la dépense totale s'élève à la somme de 17,230 liv. 14 s. 9 d. L'argent à cette époque était à 12 liv. 15 s. le marc.

— Jean de Beaune, argentier du roi Charles VII, est pourvu de l'office de gouverneur et bailli de Touraine.

1513.

Le 17 avril Louis XII rend au chapitre de St. Martin une somme de 4000 liv. tournois qu'il lui avait empruntée l'année précédente, pour se faciliter les moyens de repousser les attaques des Anglais.

1514.

Mort du cardinal Briçonnet, premier ministre sous Charles VIII, né à Tours de Jean Briçonnet premier maire de cette ville. C'est lui qui avait fait construire la tour de l'église de St. Saturnin où il avait son tombeau.

—Christophe de Brillac succède à Dominique Caretto. Il consacra en 1515 l'église de Chenonceaux bâtie par Thomas Bohier et par Jeanne Briçonnet son épouse, et en 1519

LOUIS XII

celle de Véretz qu'avait fait construire Jean de la Barre seigneur de Véretz. Il fut le dernier archevêque qui, lors de son entrée, se fit porter par les barons de Touraine.

1515.

FRANÇOIS I.er

François I.er célèbre à Amboise les noces de Renée de Montpensier avec le duc de Lorraine. Un sanglier pris dans la forêt fut placé dans la cour du château pour servir à l'un des divertissemens de la fête. Comme on l'irritait en l'agaçant du haut des fenêtres, il brisa la porte de l'escalier et monta furieux jusqu'à l'appartement des dames. Le roi alla seul au-devant de lui et le tua en le perçant de son épée.

— Jean Lejuste, célèbre sculpteur tourangeau, est choisi pour exécuter le tombeau en marbre de Louis XII et d'Anne de Bretagne, monument admiré des connaisseurs qui se voyait dans l'abbaye de St. Denis.

— On fond, pour l'église de St. Gatien, une cinquième cloche à laquelle on impose le nom de *Maurice*, et qui, suivant l'inscription qu'elle portait, se trouvait en parfaite harmonie avec les autres. Elle pesait 16,145 livres.

De trois parties la taille tians (tiens)
Je, qui ai nom Mauricius.
Gatian est baritonans;
Contraténor Lidorius;

Pour quart Martin est le dessus,
Faisant harmonie bien prinse.
En décembre faicte je fus,
L'an de Christ mil cinq cens et quinze.

Les quatre autres cloches se nommaient *Lidoire*, du poids de 7108 liv.; *Brice*, de 5158; *Martin*, de 3801, et Marie de 3203. Gatien, comme on le verra, ne fut fondu qu'en 1627.

— Charles de Bueil et Jacques d'Amboise, gentilshommes tourangeaux, sont tués à la bataille de Marignan gagnée par François I.er

1516.

Après la campagne d'Italie François I.er revient à Tours. Il se rend à la cathédrale où il est reçu chanoine honoraire, attendu que les rois de France sont de droit premiers chanoines de toutes les cathédrales de leur royaume.

— Les fabricans de drap de soie de Tours envoient aux états de Blois leurs doléances contre le monopole des marchands de Lyon et de quelques marchands de Tours associés avec eux, qui leur font payer la livre de soie onze livres au lieu de neuf sa valeur courante; ce qui, disent-ils, doit amener infailliblement la décadence de la fabrique de Tours au profit de celle de Lyon. L'évènement prouva dans la suite, mais trop tard, la jus-

FRANÇOIS I.er

tesse de cette observation à laquelle on n'eut point d'égard.

1518.

La reine accouche à Amboise d'un fils qui est nommé François en l'honneur de St. François-de-Paule.

— La peste se déclare à Tours.

1519.

Le corps de ville de Tours institue quatre personnes pour panser et gouverner les pestiférés du Sanitas établi derrière Ste. Anne : elles étaient distinguées par une robe mi-partie de blanc et de noir.

— Françoise de Marafin est la première abbesse de Beaumont qui, en vertu du concordat de 1515, soit nommée par le roi et par bulle du pape.

— Jacques de Beaune de Semblançay, vicomte de Tours, succède à Jean son père dans l'emploi de gouverneur-bailli de Touraine.

1520.

Arrêt du conseil privé du roi qui enjoint au chapitre de l'église de Tours de produire en originaux les titres sur lesquels il fonde son droit d'élire les archevêques. Trois chanoines sont députés pour les porter. Le chancelier Duprat, les ayant en sa possession, les jette au feu, ainsi qu'il avait fait de tous les autres. Depuis ce moment, les nominations appartinrent au roi sans contestation.

— Martin de Beaune, fils du général des finances Jacques de Beaune, est nommé par le roi à l'archevêché de Tours.

— François I.er donne ses lettres-patentes pour faire accroître et fortifier la ville de Tours, suivant le plan qu'il en avait fait faire : mais les troubles qui surviennent s'opposent à l'exécution de ce projet qui n'est repris qu'en 1591 par Henri IV.

— Fondation du chapitre de Montrésor, le 26 mars, par Imbert de Bastarnay et Georgette de Monchenu son épouse, par acte passé à Blois devant Chapelain notaire royal. Bastarnay qui joua un grand rôle à la cour de Louis XI sous le nom de comte du Bouchage, avait acquis en 1493 la terre de Montrésor, vendue par décret sur Antoine de Villequier, fils d'André de Villequier et d'Antoinette de Maignelais cousine-germaine d'Agnès-Sorel.

1521.

Jacques de Beaune obtient, en faveur de Guillaume son fils, la survivance de l'office de bailli-gouverneur de Touraine.

— Gilles Descartes, sieur de Châtillon, grand-père du philosophe, est nommé maire de la ville de Tours. Il meurt au mois de décembre de la même année, après 37 jours seulement de mairat.

FRANÇOIS I.er

1522.

Le treillis d'argent donné par Louis XI, et qui entourait le tombeau de St. Martin, est enlevé et envoyé à la monnaie de Tours par ordre de François I.er, et malgré l'opposition du chapitre. On accusa Jacques de Beaune d'en avoir donné l'idée au roi. Il s'y trouva encore 6342 marcs d'argent qui furent convertis en écus qu'on nomma *testons à la grille*.

1523.

François I.er donne le doyenné de St. Martin à Jacques Babou, né à la Bourdaisière, quoiqu'il ne fût alors âgé que de 12 ans. Il le nomma évêque d'Angoulême à l'âge de 21 ans; mais il mourut la même année, au moment de son départ pour Rome où il était envoyé ambassadeur.

— Création, par lettres-patentes du 12 mai, d'un second office d'avocat du roi au bailliage de Touraine.

1524.

Thomas Bohier, lieutenant-général des armées, meurt dans le Milanais. Son corps est apporté à St. Saturnin de Tours, sa patrie, et enterré dans la chapelle fondée par sa famille, où l'on voyait sa statue à genoux en marbre blanc. C'est sa femme, Catherine Briçonnet qui, pendant son séjour en Italie,

fit bâtir le beau château de Chenonceaux sur un pont qui traverse le Cher. Elle mourut le 3 novembre 1526.

— Mort d'Etienne Poncher, garde des sceaux, né à Tours en 1446. Il avait été nommé en 1503 à l'évêché de Paris.

1525.

Après la bataille de Pavie, la reine-mère Louise de Savoie vient, avec les princes ses enfans, au tombeau de St.-Martin implorer son intercession en faveur de François I.er, fait prisonnier dans cette journée. Elle fait de riches présens au chapitre, persuadée que la prison de son fils était une punition de l'enlèvement de la grille du tombeau de St. Martin. Elle eût dû ne s'en prendre qu'à elle-même qui avait fait manquer la campagne, en s'appropriant l'argent qui provenait de ce treillis, ce qui dans la suite causa le supplice de Semblançay.

— Jean, cardinal de Lorraine, est le premier abbé commendataire de l'abbaye de Marmoutier. Son prédécesseur, Philippe Huraut de Chiverny en avait été le 108.e et dernier abbé régulier.

— Françoise de Marafin, d'une famille de Touraine, rétablit la régularité dans l'abbaye de Beaumont où elle s'était relâchée sous Jacqueline de Rothais, abbesse qui l'avait précédée.

FRANÇOIS I.er

1526.

La ville de Tours s'oblige, avec celle de Paris et quelques autres, au paiement d'une somme de 1,836,000 écus d'or que la reine régente s'était engagée à payer pour la rançon de François I.er

1527.

Jacques de Beaune, surintendant des finances, bailli et gouverneur de Touraine, est pendu à Montfaucon sur une inculpation assez vague de dilapidations. Sa mémoire fut ensuite rétablie. Son exécution eut lieu le 12 août à sept heures du soir. L'archevêque de Tours son fils était mort le 2 juillet précédent du chagrin que lui avait causé le procès de son père, dont la condamnation priva son autre fils Guillaume de la survivance qu'il avait obtenue de l'office de gouverneur de Touraine. Robert de la Marthonie fut en conséquence pourvu de de cet emploi.

— Le 28 mai, la Loire et le Cher se réunissent et s'élèvent jusqu'à 3 pieds 4 pouces de haut dans le faubourg St.-Etienne où cette crue est constatée par une inscription qui s'y lit encore aujourd'hui, mais qui ne fut placée qu'en 1587 par quelques habitans du faubourg, et non par un acte de l'autorité publique, ainsi qu'on le reconnaît au style de l'inscription.

1528.

Antoine de la Barre, né à Véretz, est nommé à l'archevêché de Tours qui était resté vacant depuis la mort de Martin de Beaune.

1530.

Jean de Villemart succède à Robert de la Marthonie. Il est le dernier des baillis de Touraine qui ait porté le titre de gouverneur. Il exerça ces deux emplois jusqu'à la fin de l'année suivante.

— Une maladie pestilentielle exerce de grands ravages dans la Touraine, principalement à Tours, Amboise et Chinon.

1531.

Mort de Louise de Savoie, mère de François I.er, qui depuis 1518 avait le gouvernement d'Amboise avec la jouissance du domaine. Cette baronnie avait deux prévôtés, deux châtellenies, indépendamment de 146 fiefs qui en relevaient.

1532.

Jacques de Clermont est le premier qui réunisse au titre de gouverneur celui de lieutenant-général pour le roi en Touraine. Cependant il n'en exerça point les fonctions et se démit en 1545.

— Jean Babou est nommé grand-bailli de Touraine. Il est le premier qui occupe cette charge qui cesse d'être inhérente à celle de gouverneur.

FRANÇOIS I.er

1533.

François I.er établit dans son château royal de Montrichard les premiers fours à poulets qui furent construits en France. C'était une imitation de ces fours égyptiens où l'on fait éclorre les œufs sans le secours de l'incubation. Gohory, dans son instruction sur l'herbe *petum* (le tabac) dit, en parlant des œufs d'autruche que l'on tentait de faire éclorre : « Comme ceux de poulets estoient couvés » l'hiver au grand roi François à Montri- » chard. »

1534.

Grands jours de Touraine et d'Anjou tenus à Tours. Ils durèrent depuis le 10 septembre jusqu'au 10 novembre.

1539.

Le roi et la reine reçoivent au château de Loches l'empereur Charles-Quint et l'emmènent avec eux à Paris.

1540.

On joue à Tours pour la seconde fois des drames connus sous le nom de *Mystères*. On représente cette année : *La Création de l'homme et de la femme*, ainsi que *la Conception*, *Nativité*, *Mariage et Annonciation de la benoiste Vierge Marie*, avec *la Nativité et Passion de notre Sauveur et Rédempteur J.-C.*

1545.

Antoine Bohier, fils de Thomas, est nommé gouverneur lieutenant général de Touraine, sur la démission de Jacques de Clermont. Il est ainsi le premier qui en ait effectivement exercé les fonctions.

— Rabelais publie le 1.er livre de son *Pantagruel*, « qui fut si bien reçu, dit l'auteur, » qu'il en fut plus vendu en deux mois qu'il » n'estoit acheté de Bibles en neuf ans. »

François I.er, par un édit donné à Senespont au mois d'août, accorde à la ville de Tours deux foires franches par an, de quinze jours chacune, « en consideration, dit le roi, » des draps d'or et d'argent qui s'y fabriquent » en si grande abondance que le demeurant » de notre royaulme s'en treuve grandement » fourny et pourveu, et à nous un prouffit » grand et considerable. »

1546.

Jean Lebreton, secrétaire d'état sous François I.er, fait bâtir le château de Villandry connu auparavant sous le nom de Colombiers.

1547.

Nouveaux grands jours de Touraine, d'Anjou, du Maine, du Poitou, de l'Angoumois et du pays d'Aunis, tenus à Tours. Ils durèrent quatre-vingts jours. Les membres

FRANÇOIS I.er

eurent pour la première fois un traitement, savoir : les présidens, 4 liv. 16 s. par jour ; les maîtres des requêtes, 4 liv. ; les conseillers clercs, 3 liv. 4 s. et les conseillers laïques 3 liv. — François I.er nomme le cardinal George d'Armagnac à l'archevêché de Tours vacant par la mort d'Antoine de la Barre.

1548.

HENRI II.

Henri II accorde à Eléonore d'Autriche, veuve de François I.er, pour qu'elle se retire en Flandre, un revenu de 600,000 liv. assigné sur le duché de Touraine et le comté de Poitou. On peut ainsi la considérer comme 13.e apanagiste de ce duché.

— Jean de Taix, né au château de Taix en Touraine, est privé par Henri II, non-seulement de la charge de grand-maître de l'artillerie de France qu'il avait obtenue l'année précédente, mais encore de tous ses autres emplois. Il est en outre exilé dans sa terre de Taix. On l'accusa d'avoir plaisanté sur l'âge de la célèbre Diane de Poitiers, maîtresse du roi, déjà sur le retour. Ainsi une plaisanterie vraie ou fausse sur une vieille courtisanne fit perdre à l'un des plus braves capitaines de son tems le fruit des nombreux et importans services qu'il avait rendus à l'état.

1549.

La terre de Montbazon est érigée en comté,

en faveur de Louis de Rohan, VI.e du nom, prince de Guémené, sénéchal d'Anjou.

1551.

Établissement à Tours d'un présidial avec huit conseillers.

— Etienne Poncher, né en Touraine, succède au cardinal d'Armagnac.

— Le mercredi 6 mai Henri II est reçu chanoine honoraire de St. Martin.

— Le maréchal Oudard du Biez est condamné par arrêt du 3 août à perdre la tête. Le roi suspend l'exécution du jugement et le fait enfermer au château de Loches. Il ne tarde pas à recouvrer sa liberté.

1552.

Un Augustin nommé de l'Épine, avec son prieur nommé Gerbault, sont les premiers qui prêchent à Tours la nouvelle doctrine de Luther et de Calvin. Ils tenaient d'abord leurs assemblées dans les cavités des rochers de St. Georges : mais le nombre de leurs partisans s'augmenta tellement qu'ils ne tardèrent pas à se déclarer ouvertement et à établir une église particulière.

— Le 5 mai Henri II fait à Tours son entrée solemnelle. Ce fut à ce sujet que Guillaume Vincent de Clamecy, poète tourangeau, publia son poëme intitulé : *Le Convoy de Pallas, déesse de science, au très-chrétien*

HENRI II. *roi de France Henri II*, imprimé à Tours la même année.

1553.

Rabelais, né à Chinon en 1483, meurt à Paris rue des Jardins. On a frappé en son honneur une fort belle médaille sans revers et sans millésime. Autour du buste est cette légende : *M. François Rabelais D. en médec.*

— Mort de Jean de Taix, grand-maître des arbalêtriers, premier colonel-général de l'infanterie de France, né en Touraine, et enterré dans l'église de Sepmes. Ce fut à lui qu'on dut le gain de la bataille de Cérizoles sur les troupes d'Espagne en 1544.

— Le cardinal Alexandre Farnèse, fils du duc de Parme et neveu du pape Paul III, nommé à l'archevêché de Tours, prête serment, mais il se démet de cet archevêché en échange de l'abbaye de Beauport.

1554.

Simon de Maillé succède au cardinal Farnèse. Il fait enfermer de balustres de cuivre le sanctuaire de l'église de St. Gatien.

— Charlotte de la Trimouille, fille du prince de Tallemond, obtient l'abbaye de Beaumont après la mort de Françoise de Marafin.

1555.

Charles, cardinal de Lorraine, abbé de

Marmoutier, fait paver à ses frais le chemin qui conduit de Tours à cette abbaye.

— Henri II fait présent à l'église de Bon-Désir d'une vierge en bronze du poids de 700 liv., ouvrage précieux fondu à Florence. La vierge tenant l'enfant Jésus, et vue à hauteur de ceinture, est portée sur un nuage soutenu par des têtes de Chérubins. On lit au bas cette inscription : « *Henricus II, religionis christianæ protector piantissimus, in memoriam suæ devotæ visitationis, huc me apportari curavit anno* 1558 *die* 22ª *martis.* » Lors de la suppression de Bon-Désir, ce bronze fut placé au haut du rond-point du chœur de la collégiale d'Amboise.

— Joachim Périon, né à Cormery en 1499, publie son excellent ouvrage composé de quatre dialogues latins sur l'origine de la langue française et sa conformité avec la langue grecque, dont voici le titre : « *Joach. Perionii dialogi de linguæ gallicæ origine ejusque cum græca cognatione. in*-8.° ».

1557.

Henri II supprime le titre de général des finances et crée cinq trésoriers de France pour la généralité de Touraine.

— Création d'un premier président au présidial de Tours.

FRANÇOIS II.

1559.

Seconde réformation de la coutume de Touraine par Jacques Viole, Christophe de Thou et Barthélemy Faye, commissaires du roi, en vertu des lettres-patentes de Henri II du 12 février 1558, et de celles de François II du 4 juillet 1559. Cette réformation ôte aux archevêques de Tours le privilège qu'ils avaient, comme barons d'Artannes, de pouvoir faire grace à ceux qui avaient été condamnés au bannissement.

— La reine Catherine de Médicis désirant avoir le château de Chaumont-sur-Loire, qui appartenait à Diane de Poitiers, elle lui donne en échange le château de Chenonceaux. L'acte en est passé à Blois, le roi présent, par-devant Huguet et Aubert notaires.

1560.

Le roi François II et la reine Marie son épouse font leur entrée à Tours. Ils vont delà à Chenonceaux.

— Conjuration d'Amboise tramée par la Renaudie. Le projet était d'enlever le roi, de se saisir des Guises et de les massacrer. Ce plan ayant été découvert, les conjurés tombent dans une embuscade qui leur avait été tendue dans le bois où ils devaient passer le 15 mars. Un grand nombre de ceux du parti protestant fut tué en se défendant, et ceux qui furent

pris furent amenés à Amboise où on les pendit aux créneaux du château. FRANÇOIS II.

— Marie Stuard, veuve de François II, est investie du duché de Touraine dont elle devient la 14.e apanagiste, avec un douaire de 600,000 liv. Elle était fille unique de Jacques V roi d'Ecosse, et de Marguerite de Lorraine. CHARLES IX.

— Louis de Bourbon, surnommé *le Bon*, succède à Antoine Bohier en qualité de gouverneur lieutenant-général de Touraine.

— Corps de ville établi à Chinon.

1561.

La guerre civile éclate à Tours à raison des opinions religieuses. Le chapitre de St. Martin se voit dans la nécessité de lever une force armée pour se défendre contre les attaques des protestans qui tentent de s'emparer du cloître. On en vient aux mains pour s'opposer à leur entreprise.

— Loudun donne naissance aux deux jumeaux Louis et Scévole de Ste. Marthe, historiographes de France, auteurs de la *Gallia Christiana* et de plusieurs autres ouvrages estimés des savans.

1562.

Ravages des protestans en Touraine. Les deux partis étaient tellement animés l'un contre l'autre que l'on compte qu'il y eut

CHARLES IX.

18,000 maisons détruites dans la province, et 15,000 personnes tuées ou noyées.

Le parti protestant ayant eu quelque tems l'avantage, chasse tous les ecclésiastiques de la ville de Tours. « Ledict jour mercredy 10.e du mois de juin, dit le procès-verbal, a esté sonné à son de trompe et cry public par la ville de Tours, que gens d'église eussent à vuider hors la ville, sur peine de prison, dans vingt-quatre heures. »

Le prince de Condé fait enlever de force le 15 mai, l'or, l'argent et les pierreries du trésor de St.-Martin et des autres églises de Tours. Le parti protestant brûle les reliques de St. Martin et des autres saints, pille et disperse le trésor des chartres de cette collégiale.

Jean Sapin, conseiller au parlement de Paris, né à Tours, est exécuté à Orléans par les protestans. C'est à lui que les lettres ont obligation des *Notes sur Euripide*, de son ami et son compatriote Jean Brodeau, qu'il lui prit dans son cabinet pour les publier. Jean de Troye, abbé de Cormery, son compagnon de voyage et d'infortune, fut pendu ainsi que lui, en représailles de la mort du président Emandreville, et du ministre Marlorat que les catholiques avaient fait exécuter à Rouen.

— Jean Bourgeau, le premier qui ait été pourvu de la charge de président au présidial de Tours, ne se croyant pas en sûreté dans cette ville où il était reconnu pour un des plus chauds partisans du calvinisme, se sauve dans un bateau le 30 novembre avec deux de ses amis : mais il est poursuivi par les habitans du faubourg de la Riche qui le forcent à aborder au-dessous de St. Côme. Là ils l'assomment à coups de bâton et le pendent à un arbre, après avoir ouvert son corps pour voir s'il n'avait point avalé de l'or.

— Édit de pacification donné à Amboise en faveur des protestans.

1563.

Édit de Charles IX, donné à Beaugency au mois d'avril, portant création d'une juridiction consulaire à Tours pour toutes les causes relatives au commerce.

— D'après l'édit de pacification, le village de St. Avertin est accordé aux protestans de Tours pour l'exercice de leur religion.

— En faisant des fouilles dans l'église de St. Martin, on trouve auprès du tombeau d'Alcuin différentes pièces d'argent portant d'un côté une double croix, et de l'autre *victoria christianorum;* ce qui a fait présumer qu'elles avaient été frappées après la bataille rempor-

CHARLES IX.

tée sur les Sarrasins par Charles-Martel dont on ne connaît point d'autres monnaies.

— Un savetier de Tours, nommé Chastillon, est rompu près la croix feu Maistre, aux environs de Marmoutier, pour cause des brigandages par lui commis dans ce monastère l'année précédente. Il s'y était établi lors du pillage des protestans, et se faisait appeler l'abbé de Marmoutier.

1564.

Les protestans de Tours sont attaqués dans leur temple par la populace qui les en chasse et tue tous ceux qui tentent d'opposer quelque résistance. Le ministre lui-même est égorgé dans sa chaire. Le roi envoie à Tours, pour informer sur ces désordres trop souvent répétés de part et d'autre, le président Pierre Séguier, et le conseiller Etienne Challet.

1565.

Jacques Viole, l'un des commissaires pour la réformation de la coutume de Touraine, est le premier qui, à la création des intendances, soit pourvu de celle de la province.

— Par lettres-patentes données à Champigny-sur-Veude, le 15 septembre, François de Bourbon succède à Louis son père dans le gouvernement de la Touraine.

— Pierre Ronsard, nommé l'année précé-

dente prieur commendataire de St. Côme, est reçu chanoine de St. Martin et installé à gauche le 16 janvier. CHARLES IX.

En 1570 il permuta son canonicat contre le prieuré de St. Guingalois, dans le Vendômois, avec M.e Florentin Regnard clerc de Tours, conseiller au parlement, et président aux enquêtes.

1566.

Pierre Bruslart, neveu de Jacques Viole, le remplace en qualité d'intendant de Tours.

— Le duché d'Anjou est distrait du gouvernement général de Touraine, qui comprenait alors la Touraine, l'Anjou, le Maine, le grand et le petit Perche, le Vendômois, le comté de Blois et le Loudunois : mais en compensation on y incorpore le duché d'Orléans et le bailliage d'Etampes, par déclaration du roi donnée à Moulins le 1.er mars, et enregistrée au parlement de Paris le 13 mai suivant.

1567.

Établissement d'un bureau des finances à Tours.

— Le chapitre de St. Martin permet à l'abbesse et aux religieuses de Beaumont de chercher un lieu de sureté, dans la crainte que le parti protestant qui venait de prendre Blois, ne s'emparât de la ville de Tours.

CHARLES IX.

1568.

Les protestans assiègent et prennent par capitulation la petite ville et le château de Champigny, le duc de Montpensier qui en était seigneur n'ayant pas voulu, dans la crainte d'affaiblir l'armée royale, que le duc d'Anjou frère du roi y jettât des forces. Ils mettent ensuite le siège devant l'Ile-Bouchard; mais cette ville fait si bonne résistance, qu'ils renoncent à leur entreprise. Les habitans de Tours, résolus de se défendre, demandent pour chef le vicomte de Paulmy, bailli de Touraine. Les protestans qui en sont informés se dirigent sur Montrichard.

1569.

Le duc d'Anjou, depuis roi sous le nom de Henri III, quitte la Selle-St.-Avant où il avait cantonné son armée qu'il conduit à Chinon. Le 26 septembre il passe la Vienne, rencontre les protestans à Moncontour au-dessus de Loudun et le 3 octobre leur livre une bataille sanglante où ils sont complettement battus avec perte d'environ 12,000 hommes.

— Mort de Jean Babou, grand-maître de l'artillerie de France, né à Tours.

— Charles IX, manquant d'argent pour la solde des troupes, fait à la ville de Tours un emprunt de 50,000 liv. dont Jean de

Voyer III.e du nom, vicomte de Paulmy, se rend personnellement garant. Le roi lui en exprime sa satisfaction dans une lettre du 25 février 1569 (ou 1570 nouv. style). On a dit de lui :

Dux, legatus, eques, fudit, sociavit, adauxit,
Hostes, Hispanos, titulos, vi, fœdere, famâ.

1570.

Artus de Cossé, grand pannetier, maréchal de France et sur-intendant des finances, est nommé gouverneur de Touraine sur la démission de François de Bourbon. C'est lui dont la femme paraissant pour la première fois à la cour, dit à la reine, en lui faisant une grande révérence : « Ma foi, madame, » sans cette belle charge de général des » finances nous étions ruinés ; car nous de- » vions cent mille écus que nous avons » payés, et nous en avons encore autant » pour acheter quelque bonne terre. » Cette naïveté fit rire tout le monde, excepté le maréchal.

— Par un édit du mois de novembre, Charles IX ayant porté à 17 le nombre des généralités que François I.er avait d'abord fixées à 16, la Touraine, l'Anjou et le Maine forment la généralité de Tours.

CHARLES IX.

— Pierre de Voyer, chevalier de l'ordre du roi, est nommé grand-bailli de Touraine.

1572.

La baronnie de Maillé est érigée en comté en faveur de Jean de Laval seigneur de Rochecorbon, par lettres-patentes du mois de juin enregistrées le 15 décembre suivant.

— Par la sagesse d'Edme de Prie de Monpépon, lieutenant-général au gouvernement de Touraine, les horreurs de la St. Barthélemy ne s'exécutent point à Tours, ni même dans aucune des autres villes de la province. Cet estimable commandant avait si bien gagné l'estime des deux partis, qu'il les maintint en paix pendant toute la durée de ses fonctions. D'Aubigné, dans son histoire, lui attribue toute la gloire de la contenance ferme et courageuse que la Touraine montra dans cette affreuse catastrophe.

1573.

Madelaine Babou de la Bourdaisière est nommée abbesse de Beaumont-lès-Tours, après la mort de Charlotte de la Trimouille.

1574.

HENRI III.

La ville de Langeais, et ensuite celle de Luynes, sont désignées aux protestans pour l'exercice de leur religion. Ils n'étaient plus à cette époque qu'environ 700 communians à la cène.

1575.

Le jour de la Pentecôte, les protestans veulent tuer dans l'église des Carmes de Tours Louis Gendron, religieux de cet ordre, qui ne cessait de les attaquer dans ses prédications. Mais les catholiques parviennent à le sauver. Il était né à Sonzay, et fut fait général de la province en 1593.

1576.

La reine mère va trouver à Loches le duc d'Alençon, François de Valois, frère du roi, et parvient à le ramener dans ses intérêts. La Touraine lui est donnée en apanage. Il en est le 15.e et dernier duc, ou le 18.e si l'on y comprend les deux Douglas et Arthur II de Bretagne. La ville de Tours, d'après l'ordre du roi, lui fait la réception la plus magnifique; toutes les rues sont décorées de guirlandes et de devises. Cette entrée a été consacrée dans une gravure faite quelque tems après. J'ai retrouvé les vers suivans qui étaient écrits dans un cartouche sur le carroi de Beaune :

Grand prince, des princes l'honneur,
Qui avez assoupi les guerres,
Recevez l'hommage des terres
Dont la vertu vous fit seigneur.

HENRI III. — Le duc de Bouillon est nommé, par le nouveau duc de Touraine, gouverneur de la province. Ce fut ce même duc de Bouillon que Henri IV envoya en ambassade vers la reine Élisabeth en 1590.

1577.

Anne Babou de la Bourdaisière succède à sa sœur dans l'abbaye de Beaumont. Elle a pour coadjutrice Marie de Beauviliers sa nièce, abbesse de Montmartre.

— Jean de la Rochefoucault, abbé de Marmoutier, s'occupant de réparer les dommages causés à ce monastère par les protestans, fait abattre les grands bois d'une île qui existait alors en face de Ste. Radegonde : il en fait même arracher les souches, ce qui bientôt détruit l'île et rapproche le courant de la rivière du côté de l'abbaye, voisinage dangereux pour elle, parce qu'en ce tems la chaussée n'était ni aussi élevée, ni aussi large qu'elle l'est aujourd'hui.

1578.

Lettres-patentes de Henri III, données au mois de mai, portant établissement d'un collége royal dans la ville d'Amboise.

— Les Annales des Frères-Mineurs, tome 2, rapportent que les huguenots ayant tué à Blois le père Jean Voisin cordelier, né à Tours, le jettèrent dans la Loire, et que

son corps descendit jusqu'à Tours où il s'arrêta vis-à-vis la paroisse où il était né, sans que la violence de l'eau pût l'entraîner plus loin. Reconnu par ses parens, il fut inhumé dans l'église des Cordeliers.

1579.

Loudun est érigé en duché par Henri III, en faveur de Françoise de Rohan dame de Gamache, fille de René I.er vicomte de Rohan et d'Elisabeth d'Albret, ce qui fut confirmé par Henri IV en 1591.

— Alfonse de Gonzague, prince de la maison de Mantoue, meurt à Tours et est enterré dans l'église des Augustins. Il était venu avec plusieurs gentilshommes italiens offrir ses services au roi contre les protestans.

— Le lundi 26 janvier un violent tremblement de terre se fait sentir à Tours, Orléans et Chartres. La relation des accidens qui en résultèrent fut imprimée la même année à Paris chez Dangays, un vol. *in*-8°.

1580.

La Touraine se trouve au nombre des provinces où les intendans sont révoqués par Henri III, sur la demande des états-généraux tenus à Blois en 1576. Cette révocation dure 38 ans.

1581.

Des simptômes de peste commencent à se

HENRI III.

déclarer à Tours. Nicolas de Nancel, médecin de cette ville, publie à ce sujet son *Discours de la peste*, *in*-8°.

1582.

Louis de Bourbon, duc de Montpensier, ancien gouverneur de Touraine, meurt au château de Champigny, et est enterré dans la sainte chapelle qu'il avait fait achever. Il fut un protecteur zélé de la province à laquelle il rendit des services signalés pendant les troubles qu'y firent naître les guerres de religion.

1853.

La peste exerce à Tours de grands ravages Le concile qui s'y tenait est obligé de se dissoudre et de s'ajourner à Angers pour le 1.er septembre suivant. Ce concile, le 11.e de Tours, est le 36.e et dernier de la province ecclésiastique. L'un de ses canons déclare anathêmes tous ceux qui parleraient mal du roi, qui tireraient son horoscope et chercheraient avec trop de curiosité la durée de son règne et l'époque de sa mort.

— Le doyen Guillaume Lepelletier fait rétablir le tombeau de St. Martin renversé par les protestans en 1562.

1584.

Henri de Joyeuse, qui depuis se fit capucin sous le nom de frère Ange, est nommé

gouverneur de Touraine. C'est de lui que Voltaire a dit :

Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.

— François de Valois, dernier duc de Touraine, meurt à Château-Thierry à l'âge de 30 ans; et laisse par sa mort l'héritage présomptif du trône de France au roi de Navarre Henri III qui, cinq ans après, règne sous le nom de Henri IV.

— Nicole Leclerc, lieutenant-général au bailliage de Tours, étant mort le 7 décembre, sa charge est vendue au S.r Rancher-Foucardière; mais le corps de ville s'oppose à sa réception. L'affaire est portée au conseil d'état du roi qui, pour trancher la difficulté, ordonne que la charge de lieutenant-général sera réunie à celle de président du présidial. Le premier exemple de la vénalité des charges ne remonte qu'à 1580.

1585.

Le poète Ronsard meurt à St. Côme dont il était prieur, et y est enterré. Lors de la suppression de ce prieuré en 1744, son cénotaphe fut transféré dans la salle capitulaire de St. Martin.

— Louis Dubois, seigneur des Arpentis, de l'une des plus anciennes maisons de la province, est nommé gouverneur lieutenant

HENRI III. général de Touraine par lettres-patentes du 17 janvier.

— La ville de Tours, voulant se mettre en mesure contre les troubles de la ligue qui déjà commençaient à l'agiter, emprunte quatre pièces d'artillerie au chapitre de St. Martin auquel, par un récépissé du 14 mars, elle s'oblige de les rendre.

1586.

René de Voyer, vicomte de Paulmy, chevalier de l'ordre du roi, fonde au mois d'avril, dans le bourg de Paulmy, un collége qu'il dote d'un revenu suffisant pour entretenir un principal, 2 régens et 12 écoliers, le tout à la nomination des seigneurs de Paulmy. Il meurt dans le courant du même mois.

1587.

Charles de Valois, grand-prieur de France, fils naturel de Charles IX, est nommé gouverneur de Touraine à l'âge de 14 ans.

— Conjuration tramée à Tours par les catholiques engagés dans le parti de la ligue, pour déférer la couronne au cardinal de Vendôme, neveu du cardinal Charles de Bourbon. Ce complot est déjoué par le cardinal de Lénoncourt.

1588.

Simon de Maillé, archevêque de Tours, accusé de pencher pour la ligue, est obligé

de se retirer dans son château de Brézé. Un matin sa chambre s'écroule et écrase sous ses ruines tous ceux de sa famille qui se trouvaient alors à Brézé; lui seul est retiré sain et sauf du milieu des décombres.

— Le 25 décembre, après l'assassinat du duc et du cardinal de Guise, Henri III fait arrêter et conduire en prison à Tours le prince de Joinville, surnommé *le Balafré*, fils du duc, ainsi que le cardinal Charles de Bourbon et d'Epinac archevêque de Lyon, tous chefs de la ligue. Le cardinal fut transféré à Chinon, l'archevêque à Amboise, et le duc d'Elbeuf a Loches.

— Montbazon est érigé en duché-pairie en faveur de Louis de Rohan VII du nom, par lettres-patentes du mois de mai, enregistrées ensuite le 27 avril 1589. Louis étant mort sans enfans, le duché passa à Hercule son frère qui, en mars 1594, obtint de Henri IV des lettres de confirmation.

— Un grand nombre de seigneurs s'étant réunis pour demander au roi l'éloignement du duc d'Épernon, le faible Henri III est forcé de s'y prêter. Le duc se retire dans son gouvernement de Loches au mois de juin. Son secrétaire Girard, qui a écrit sa vie, dit que « Ce ne fut pas en l'état ni avec le train d'un » favori disgracié. Il s'y rendit triomphant

HENRI III.

» avec une suite de 300 gentilshommes de » marque, et y vécut dans le plus grand » faste. »

1589.

Le lundi 8 mai l'armée du duc de Mayenne attaque et emporte le faubourg de St. Symphorien. Elle tente de forcer le pont pour s'emparer de la ville où le roi s'était retiré : mais elle est repoussée et se retire dès le lendemain à la nouvelle de l'arrivée du roi de Navarre.

— Le roi fait l'ouverture du parlement dans l'abbaye de St. Julien le 18 avril.

— Conjuration des catholiques à la tête de laquelle se trouve Gilles Duverger, maire de Tours. Le projet était d'enlever le roi et de se saisir du parlement. Cette conspiration est dévoilée par l'un des conjurés. Le duc d'Épernon, gouverneur de Loches, se rend aussitôt à Tours avec sa troupe, fait arrêter un bon nombre de ces fanatiques dont six des plus coupables furent punis. Gilles Duverger avait pris la fuite.

— Marolles prend la ville et le château de Montrichard au nom de la ligue.

— La ville de Poitiers députe vers Henri III pour l'inviter à venir dans ses murs. Le roi, dépourvu d'argent, imagine, pour s'en procurer, de mettre à contribution les plus fa-

meux ligueurs de Tours qui furent taxés à deux ou trois mille francs, suivant leurs facultés. Avec ces ressources il se met en route : mais Poitiers, craignant un traitement semblable, refuse l'entrée au roi dont les cornettes sont reçus à coups de canon.

— Combat célèbre du brave Marolle, gentilhomme tourangeau, ligueur, contre Marivaux, royaliste, qui est tué. Marolles se contenta de l'épée et du cheval de son adversaire, et fut ramené triomphant à Paris.

— Mort de Christophe Plantin, imprimeur renommé, né à St. Avertin. Son portrait et celui de sa femme sont au musée de Tours dans un tableau peint par Rubens.

— Lettres-patentes de Henri III qui révoquent les 76 pairs conseillers à vie du corps de ville de Tours.

— Entrevue au château du Plessis, le 30 avril, de Henri III et du roi de Navarre. Celui-ci partit du pont de la Motte et passa la Loire, malgré que les siens voulussent le détourner de ce dessein. « De toute sa troupe nul n'avoit » de manteau et de panache que lui. Tous » avoient l'escharpe blanche; et luy vestu » en soldat, le pourpoint tout usé sur les » épaules. » Les deux rois voulurent conférer en se promenant dans le parc, mais ils en furent empêchés par la multitude du peuple,

HENRI III. *dont les arbres mêmes étoient tous chargés.* Ils rentrèrent donc au château où le conseil se tint pendant deux heures. Il y fut résolu que l'on partirait de Tours pour aller faire le siège de Paris.

1590.

HENRI IV. Le Sanitas établi à Ste. Anne est transféré dans le lieu où se trouve aujourd'hui l'hôpital général de la Charité.

— La ville de Tours est fortifiée, et les faux-bourgs y sont enclavés par ordre du roi.

— Edmond Bourgoing, prieur des Jacobins de Paris, est condamné à être tiré à quatre chevaux, pour avoir loué publiquement dans ses sermons Jacques Clément, assassin de Henri III. L'arrêt est exécuté à Tours le 26 janvier 1590.

1591.

Arrêt du parlement séant à Tours, du jeudi 8 août, qui déclare séditieuses les bulles du soi-disant pape Grégoire XIV contre le roi Henri IV; le déclare en outre ennemi de la paix, et ordonne que son soi-disant nonce Marcelin Landriano sera appréhendé au corps et amené dans les prisons de la conciergerie du palais à Tours ou à Châlons.

— Le duc de Guise s'évade de la tour du château de Tours où il était détenu depuis 2 ans 7 mois et 22 jours. Il se laissa glisser

du haut de la tour par une corde nouée qu'un joueur de luth lui avait apportée dans son instrument, et avant qu'on se fût procuré les clefs de la porte de la ville qui étaient déposées chez le maire, il eut le tems d'arriver à St. Avertin, au moyen d'un cheval qu'on lui avait préparé, et delà de se rendre dans le Berri où l'attendait La Châtre.

— Lettres-patentes pour les nouvelles fortifications de la ville de Tours à laquelle le roi fait don des anciennes murailles, contres-carpes et fossés.

— Un incendie consume la tour où étaient placées les cloches de l'abbaye de Marmoutier. Il eut lieu par la faute d'un sonneur qui en se couchant laissa sa chandelle allumée. Le feu prit aux rideaux de son lit dont le ciel se détacha et l'étouffa. Il s'accrut avec tant de violence que personne n'osa s'exposer à monter au haut de la tour pour l'éteindre, et les six cloches furent fondues ou brisées en tombant avec la tour qui dans sa chûte écrasa la chapelle des Sept-Dormans et une partie du portail de l'église. Des restes du métal on fondit en 1608 quatre grosses cloches seulement.

1592.

Maurice Bouguereau, imprimeur de Tours fort estimé dans son tems, publie la première

HENRI IV. carte de Touraine dans un ouvrage intitulé *Topographie du pays et duché de Touraine, avec quelques remarques sur les antiquités de cette province*, par Isaac François S.r de la Girardière, également né à Tours. Il fut père de Simon François, peintre alors très-estimé, né en 1616, mort en 1680, ou en 1671 suivant Moréri.

— Mort de Michel Castelnau né en 1518 à Neuvy-le-Roi. Guerrier et négociateur, il a laissé des mémoires intéressans en 2 vol. *in-fol.* Le maréchal Jacques de Castelnau était son petit-fils, et celui-ci fut grand-père de la comtesse de Murat connue par des productions pleines d'esprit.

— Gilles de Souvré, marquis de Courtanvaux, déjà gouverneur de Tours, est nommé gouverneur lieutenant général de la Touraine. Ce fut lui qui, en 1574, sauva la vie au maréchal de Montmorency. Henri III, irrité contre ce maréchal, avait résolu de le faire mourir. Il chargea Souvré de l'exécution de son projet : mais Souvré sut si bien temporiser, que le roi eut le tems de revenir à des sentimens plus dignes de lui. Henri III disait de lui, qu'il voudrait être Souvré s'il n'était ni roi, ni prince.

1593.

Henri IV, dépourvu d'argent, engagé à

la ville de Tours pour 28,000 écus au denier douze, une partie des aides et impôts qui se levaient aux fauxbourgs et villages du pays.

— Renaud de Beaune archevêque de Bourges, né à Tours en 1527, est nommé pour présider au nom du roi les conférences qui ont lieu à Surenne le 17 mai avec les chefs de la ligue, et lorsqu'elles sont terminées c'est lui qui vient annoncer aux états la conversion du roi.

— Henri IV écrit aux maire et échevins de Tours pour démentir le bruit qu'il avait été blessé au siège de Dreux le 18 juin. Il leur dit que c'est le duc de Montpensier dont la blessure est légère. La lettre de sa main est datée du camp de Dreux le 30 juin 1593. Le 15 juillet il leur écrit encore de St. Denis qu'il a embrassé la religion catholique, et qu'il a entendu la messe.

— Arrêt du parlement, rendu à Tours le 15 juillet, par lequel il est enjoint à tous gentilshommes d'aller vers le roi l'assister et servir contre les rebelles, sous peine d'être déclarés déchus des privilèges de noblesse, et autres peines.

1594.

Henri IV est sacré à Chartres le 27 février avec la Ste. Ampoule de l'abbaye de Marmoutier. C'était une phiole qu'un ange avait

HENRI IV. dit-on, apportée à St. Martin pour le guérir de ses blessures lorsqu'il tomba du haut de l'escalier de sa cellule. La Ste. Ampoule fut transportée solemnellement à la cathédrale et delà à St. Martin, et ensuite dirigée sur Chartres, après que le corps de ville de Tours se fut obligé devant deux notaires de la faire rendre à l'abbaye de Marmoutier. Elle fut portée de l'abbaye de St. Père de Chartres dans la cathédrale par D. Matthieu Giron, secrétaire de Marmoutier, qui était revêtu d'une aube blanche et monté sur une haquenée blanche, sous un dais de damas de même couleur semé de fleurs de lis d'or. Après le sacre, le roi fit présent aux religieux de Marmoutier d'une émeraude montée en bague qui est restée annexée à la S.te Ampoule jusqu'en 1791, époque où les députés d'Indre et Loire à l'assemblée dite législative en firent hommage à Louis XVI.

— Au mois de janvier le roi donne ses lettres-patentes pour la création d'une université à Tours. Cet établissement n'eut pas lieu, parce qu'un mois après le parlement fut reporté à Paris.

Nicolas de Nancel, célèbre médecin de Tours, fait à cette compagnie, au nom de ses concitoyens, un discours d'adieu qu'il termine en demandant qu'il soit établi

à Paris, aux dépens du trésor public, un hôtel garni de tous les meubles nécessaires, avec cette inscription gravée en grosses lettres sur la porte : *Hospitium Turonensium.*

1595.

Le pape Clément VIII ayant enfin prononcé l'absolution de Henri IV, l'archevêque Renaud de Beaune est désigné pour la lui donner. La cérémonie a lieu à Paris le 25 juillet.

Pierre-Victor Palma-Cayet, ministre protestant, né en Touraine, auteur des Chronologiés novennaire et septennaire, est accusé de magie et déposé dans un synode. Cette condamnation ridicule le détermine à faire son abjuration.

1597.

François de la Guesle, fils d'un président à mortier de Paris, est nommé à l'archevêché de Tours après la mort de Simon de Maillé.

1599.

Mort de Gabrielle d'Estrées, née en 1566 au château de la Bourdaisière en Touraine. Elle était fille d'Antoine d'Estrées et de Françoise Babou. Mariée à Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt, elle en fut séparée et reprit alors son nom de famille. Elle mourut en couches du 4.e enfant qu'elle avait eu de Henri IV, et au moment où ce prince, pour

HENRI IV. l'épouser, travaillait à faire approuver par la cour de Rome son divorce avec Marguerite d'Ecosse. Ses trois enfans furent César duc de Vendôme, Alexandre dit le chevalier de Vendôme, et Catherine-Henriette qui épousa en 1619 Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf. Le dernier mourut en même tems que sa mère.

1600.

La femme de M.tre Paul Robichon, procureur à Tours, est condamnée à mort par le parlement de Paris, pour cause d'adultère avec son domestique qui avait été exécuté quelque tems auparavant ce jugement. Le duc de Savoie que le roi avait mené au parlement ce jour-là pour entendre plaider, demande et obtient, malgré les remontrances du parlement, la grace de cette femme, à la charge cependant d'une prison perpétuelle où elle serait nourrie aux dépens du mari.

1601.

Les religieuses de Beaumont ayant refusé l'entrée de leur monastère aux commissaires de St. Martin venus pour exercer le droit de visite, le chapitre les excommunie : mais l'archevêque de Tours, plus sage, intervient dans cette affaire et lève l'excommunication.

1602.

Édit de Henri IV, du 21 juillet, qui ordonne qu'on plantera des mûriers particuliè-

rement à l'entour des villes de Paris, Lyon, Tours et Orléans. Il n'y en avait alors que dans le midi de la France. HENRI IV.

1603.

Première plantation des mûriers en Touraine. La ville de Tours fait venir du Languedoc trente livres de graine à raison de 2 l. la livre, et vingt milliers de plant au prix de 33 l. 7 s. 6 d. le millier. Le tout est semé et planté provisoirement dans les bastions sous la direction d'un jardinier qu'on avait fait venir exprès.

— Jean-Baptiste Letellier, marchand de Tours, publie à ce sujet ses instructions sur l'art de faire la soie, un volume *in*-8.°

— Plantation de quatre rangs d'ormeaux depuis la porte St. Eloy jusqu'à la porte Bourbon à l'extrémité du faubourg St. Etienne.

— Le vendredi 25 septembre la populace de Marseille se porte à la maison de campagne de Frédéric Ragueneau évêque de cette ville, né à Tours vers 1540, et l'un de ces fanatiques le tue d'un coup de mousquet, parce qu'il s'était constamment montré partisan de Henri III et de Henri IV. Il avait succédé dans cet évêché à son oncle Pierre Ragueneau également né à Tours.

1606.

Etablissement des Capucins à Tours. Si

HENRI IV. l'on en croit les mémoires du tems, jamais création ne fut plus rapide. Le terrain du côteau où ils sont placés est applani dans l'espace de huit jours et, les matériaux ayant été préparés à l'avance, on n'emploie qu'un jour pour construire l'église et un autre pour la couvrir. Hommes, femmes, enfans, magistrats, tout le monde concourut aux travaux où l'on se rendait au son du tambour.

1607.

La peste se déclare à Tours. Le corps municipal arrête, par une délibération motivée sur la présence de ce fléau, que les foires établies par l'édit de 1545 n'auront pas lieu cette année. Les marchands forains ne se présentent plus les années suivantes et les foires se trouvent abolies par le fait. On ne voit point qu'une semblable mesure ait été prise en 1583 lorsque la peste exerçait en Touraine ses plus grands ravages.

1608.

L'emplacement de l'ancienne chambre des comptes des ducs de Touraine, appelé l'*hôtel de l'Ange-Gardien*, est donné aux religieuses Carmelites de Tours pour y former leur établissement.

1610.

Jean de Souvré, marquis de Courtanvaux,

succède à son père dans la charge de gouverneur lieutenant-général de Touraine. Il rend en 1616 une ordonnance pour fortifier la ville de Tours. C'est le seul des gouverneurs que l'on voie qui se soit occupé de l'embellir.

1613.

Marie de Beauvilliers, coadjutrice de Beaumont, en est nommée abbesse après la mort d'Anne Babou de la Bourdaisière.

1614.

Louis XIII, en allant en Bretagne, est reçu à St. Martin en qualité d'abbé et de chanoine honoraire. Il prête serment le 21 juillet.

— Le chapitre de St. Martin nomme deux de ses chanoines, l'un comme capitaine et l'autre comme lieutenant, pour commander les troupes qu'il avait levées à dessein de défendre les murailles et les fortifications du cloître. Un pareil acte capitulaire eut lieu en 1619.

1615.

Anne Babou de la Bourdaisière, II.e du nom, petite-nièce du cardinal de la Bourdaisière, succède dans l'abbaye de Beaumont à Marie de Beauvilliers qui, un an après sa nomination, retourne à son abbaye de Montmartre.

1616.

Le 25 janvier la cour, au retour de Bordeaux, séjourne à Tours. Le 29 la reine mère

Louis XIII.

court risque d'y perdre la vie par la chûte d'une partie du plancher de l'appartement où elle tenait son conseil, dans l'hôtel de la Bourdaisière, aujourd'hui la maison d'arrêt. Le comte de Soissons, le duc de Villeroi, le marquis de Rostaing, Nangis, Bassompierre et plusieurs autres tombent avec le plancher et ne sont que légèrement blessés. Le côté où se tenait la reine ne s'écroula point.

« Le froid fut si vif cette année, dit » le Mercure français, qu'il mourut tant de » valets et serviteurs des princes et seigneurs, » qu'ils furent contraints estans à Tours de » faire maison nouvelle, et ceux qui peurent » eschapper en ont eu pour marque quelqu'o- » reille ou les doigts de quelque pied ou main » engelés; que le roi perdit à Tours son pré- » cepteur le S.r de Fleurance, et la royne » mere son médecin Montalto. »

— Entrevue à Loudun avec les mécontens. Le roi donne au prince de Condé le château de Chinon pour garantie du traité.

— René de Voyer, vicomte de Paulmy, chevalier de l'ordre du roi, succède à son père dans l'office de grand-bailli de Touraine.

— Établissement à Tours des Sœurs Hospitalières.

— Les prêtres de l'Oratoire sont établis à Tours par le zèle et l'entremise de la mère

Saint-Joseph, Madelaine Dubois. Elle était fille de Louis Dubois, marquis de Fontaines, lieutenant-général des armées du roi. Le prieuré de la Guierche fut le premier bienfait qu'ils obtinrent en Touraine.

— Par un pouvoir du roi, daté de Paris le 9 septembre 1616, le maréchal de Souvré obtient le commandement de l'armée de Touraine. Il se dispose à assiéger Chinon : mais Rochefort qui y commandait lui remet la ville et le château sur un ordre de M.r le prince de Condé.

1617.

Le maréchal d'Ancre fait nommer à l'archevêché de Tours son beau-frère, Sébastien Dori-Galigaï, abbé de Marmoutier, qui se démet de l'un et de l'autre bénéfice après le supplice de sa sœur Eléonore Galigaï, sur laquelle on fit ce distique italien qui ne peut se bien traduire en français :

Mentre ella visse, ha dato à i galli guai ;
E al fin, moriendo, a fatto i galli gai.

— Bertrand d'Eschaux obtient l'archevêché de Tours par la démission de Galigaï qui se retire en Italie.

1618.

Jean Aubery, fils de Jacques Aubery ambassadeur en Angleterre, est le troisième intendant de la généralité de Tours, et le premier depuis la suppression des intendances par Henri III.

Louis XIII.

1619.

Réconciliation du roi et de la reine mère au château de Couziers près Montbazon. Elle vient à Tours, et pose la première pierre de l'église des Récollets.

— Arrêt du conseil du 25 juin qui fixe la composition du corps de ville de Tours à un maire éligible tous les deux ans, 24 échevins à vie, et quatre élus devant avoir chacun deux ans d'exercice.

— Par lettres-patentes données à Amboise au mois d'août, Luynes est érigé en duché-pairie en faveur de Charles Dalbert.

— Établissement à Tours des Feuillans, ordre de Citeaux, par Louis XIII qui voulut être leur fondateur. Par lettres-patentes données au Plessis le 14 juillet, il leur accorde le prieuré de St. Jean-des-Coups et 300 liv. de rente sur la recette générale de Touraine, *en attendant mieux*. En effet, au mois de février suivant, il leur donne une pareille somme : mais comme ils ne s'accommodaient pas du prieuré, ils achetèrent un arpent du jardin dépendant de la trésorerie de St. Gatien où ils firent construire leur couvent. L'évêque de Luçon, connu depuis sous le nom du cardinal de Richelieu, assista à la bénédiction de la première pierre qui fut posée par Louis XIII.

— L'élégant auteur de l'*Histoire des guerres civiles de Flandres*, Guy de Bentivoglio, nonce du pape en France, et ensuite cardinal, vient respirer l'air de la Touraine pour y rétablir sa santé. Je crois pouvoir placer ici la traduction d'un passage de la lettre qu'il écrivait au mois d'août au duc de Montéléon, grand d'Espagne qui, étant ambassadeur en France, était venu passer quelque tems à Rougemont, maison abbatiale de Marmoutier. « *Ma Tormiamo à Turs, à questo* » *delicioso paese*, etc. »

» Revenons à la ville de Tours, à ce pays » délicieux. C'est véritablement lui qu'on » pourrait appeler l'Arcadie de la France, » excepté qu'il lui manque un Sannazar » français pour la chanter. Mais s'il n'a pas » le nom d'Arcadie, il a du moins mérité » celui de jardin de la France, et en vérité » on trouve que ce n'est pas sans raison, » sur-tout quand on considère cette belle » Loire qui l'arrose, ces rivages si rians, ces » campagnes si riches et ces vues si pitto- » resques : mais que semble à Votre Excel- » lence de la position de la ville de Tours et » de ce village voisin où est situé le célèbre » monastère de Marmoutier ? Que lui semble » de ces petites îles qui de loin forment un » pont que la nature paraît ajouter à celui

» que l'art a élevé, et sous lequel le fleuve » se déploie pour entrer dans la ville ? Que » lui semble enfin de cette multitude d'arbres » qui s'élancent du milieu des habitations » d'une partie de la ville, et du village et de » ces îles qui de tous côtés grouppent ou » diversifient ces scènes riantes ? Mais Votre » Excellence les a sans doute observées bien » mieux que moi, et j'ai voulu seulement » les rappeler à sa mémoire pour lui en re- » nouveler le plaisir. »

1620.

La ville de Chinon est cédée à la reine mère Marie de Médicis.

— Les religieux Minimes du Plessis achètent à Tours, dans la rue Chaude, un terrain appelé *le Grand-Jardin* pour y former un second établissement, en vertu d'une permission du maire et des échevins datée du 15 février. L'église ne fut bâtie qu'en 1627.

1621.

Sédition à Tours à la suite de laquelle le peuple brûle le temple que les protestans avaient auprès du Plessis. L'émeute eut pour première cause l'enterrement d'un religionnaire, nommé Martin Lenoir, que les enfans des catholiques accompagnèrent jusqu'au cimetière de la rue Chanoineau en chantant sur l'air d'un vieux refrain :

Le plus grand coquard
Qui soit dans la France,
C'est Martin Lenoir :
Telle est ma croyance.
Guéridon.

Cinq des principaux perturbateurs furent pendus. Le tumulte avait été tel, que le roi vint exprès à Tours pour y rétablir l'ordre. Il avait même été arrêté dans le conseil que les maisons du faubourg de la Riche, principal foyer de la sédition, seraient rasées, et déjà l'on avait envoyé des troupes pour faire mettre cet ordre à exécution : mais, graces aux instances de l'archevêque Bertrand d'Eschaux, l'ordre fut révoqué et il y eut amnistie entière.

— La terre de Château-Regnaud est érigée en marquisat en faveur d'Albert de Rousselet de Pardieu à qui sa grande bravoure avait suscité beaucoup de jaloux. Ceux-ci tentèrent de le desservir auprès de Henri IV qui lui écrivit de sa main pour le rassurer. « Ayés-en donc » l'esprit en repos, et croyés que je ne crois » rien de vous que ce que je dois croire d'un » gentilhomme d'honneur et de mérite ; car » outre la réputation que vous en avez ac- » quise par vos déportemens, vous êtes de » trop bon lieu pour pouvoir estre suspect de » rien : au contraire mesme, moi qui ai tou- » jours aimé particulièrement ceux à qui

» vous appartenez ; ce que je continuerai » toujours fort volontiers envers vous » mesme.

1623.

Le célèbre cardinal de Richelieu permute son évêché de Luçon avec Emery de Bragelogne pour le doyenné de St. Martin de Tours qu'il ambitionnait depuis long-tems. Il le céda par la suite à son frère le cardinal archevêque de Lyon.

1626.

Louis XIII fait arrêter à Blois, dans la nuit du 11 au 12 juin, César duc de Vendôme et le grand-prieur son frère, et les envoie prisonniers au château d'Amboise. César, en partant pour son gouvernement de Bretagne, avait dit publiquement qu'il ne reverrait jamais le roi qu'en peinture.

1627.

Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, grand-maître des mines et minières de France, sur-intendant des finances, est nommé grand-bailli et gouverneur lieutenant-général de la Touraine sa patrie, par lettres-patentes données à Villeroy le 27 juillet. Il fut fait maréchal de France en 1631 et mourut l'année suivante.

— Delaunay de Razilly, gentilhomme tourangeau, se signale par deux actions d'éclat :

la première en traversant avec son vaisseau une estacade formée par la flotte anglaise qu'il provoque seul en lui lâchant ses deux bordées, sans qu'elle ose riposter; la seconde, en ravitaillant l'île de Rhé prête à se rendre faute de vivres et de munitions. Il remplit sa mission malgré les efforts de l'escadre ennemie dont, aidé d'un autre vaisseau français, il soutint tout le feu jusqu'à ce que les chaloupes et galiotes eussent opéré leur débarquement.

— L'église cathédrale de Tours fait fondre par le S.r Jean-Jacques, habile fondeur de Paris, la grosse cloche nommée Gatien, du poids de 20,873 livres. Elle était réputée l'une des plus parfaites que l'on connût pour son profil, son contour et son harmonie. Elle avait sept pieds six pouces d'ouverture, cinq pieds onze pouces de hauteur perpendiculaire sous son cerveau, ou en dedans, et sept pouces trois lignes d'épaisseur en son bord. Elle sonnait l'unisson du sol-dièze et du prestant de l'orgue de la même église.

1628.

Mort de la bienheureuse Marguerite de Rouxelley-de-Saché, carmelite, née au château de Saché en Touraine.

— Cessation de la fabrication des tournois. La dernière monnaie portant cette dénomi-

LOUIS XIII.

nation est un double de billon, portant d'un côté : *Loys* 13 *Roi de France et de Navarre;* et sur le revers : *Double tournois.* 1628.

1629.

Claude Vignon, peintre célèbre, né à Tours, d'après une gageure faite avec une personne qui lui avait commandé un tableau depuis fort long-tems, peint dans l'espace de 24 heures un grand tableau du martyre de Ste. Catherine où il y avait vingt figures. Ce tableau fut admiré à Paris par tous les connaisseurs tant pour le dessin que pour l'invention.

— Villandry est érigé en marquisat, avec union des châtellenies de Colombiers et de Savonnières.

1630.

François duc d'Orléans, comte de St. Paul, fait son entrée à Tours le 13 août en qualité de gouverneur de la Touraine. Jean d'Etampes, est en même tems nommé à l'intendance de Tours.

— Victor le Bouthillier, évêque de Boulogne, est donné pour coadjuteur à l'archevêque de Tours Bertrand d'Eschaux.

1631.

Le duc d'Orléans meurt, et Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, lui succède dans le gouvernement de Touraine.

— Création d'un présidial à Châtillon-sur-Indre.

— Le roi vend au cardinal de Richelieu le domaine et le château de Chinon pour la somme de 600,000 liv. Ce ministre achète en même tems du duc de la Trimouille la terre de l'Ile-Bouchard qu'il réunit à celle de Richelieu qu'il fait ériger en duché-pairie. Il est reçu en cette qualité au parlement le vendredi 5 septembre.

1632.

Établissement des Jésuites en vertu d'une lettre de cachet obtenue par le prince de Condé leur protecteur, qui se rend exprès à Tours, attendu l'opposition très-prononcée du corps de ville et de la majeure partie des habitans qui jusques-là avaient refusé de les admettre.

— Henri Coeffier, marquis de Cinqmars, succède au maréchal d'Effiat son père dans la charge de grand-bailli de Touraine.

1633.

Le marquis de Châteauneuf est arrêté et dépouillé de son gouvernement de Touraine qui est donné à Henri II de Bourbon, prince de Condé.

— Pendant un exorcisme des prétendues possédées de Loudun, le diable, par la bouche de l'une d'elles, menace d'enlever

jusqu'à la voûte de l'église quiconque refuserait de croire à la possession. Claude Quillet, quoiqu'abbé, défie le diable qui reste muet. Laubardemont, commissaire et créature du cardinal de Richelieu, fait décréter Quillet qui se retire à Rome où il compose son poëme latin de *la Callipédie*.

— Le 27 novembre, César duc de Vendôme, sorti de sa prison, est reçu chanoine honoraire de St. Martin et présente lui-même le marc d'argent, fondé en 1413 par Louis de Bourbon. On conservait à St. Martin cette pièce d'argent où ses armes étaient gravées d'un côté et de l'autre St. Martin à cheval.

1634.

Urbain Grandier est brûlé à Loudun le 18 avril, sur une absurde accusation de magie, mais en effet par suite de la haine du cardinal de Richelieu qui le croyait auteur d'une satire qui courut contre lui, intitulée *la Cordonnière de Loudun*. On aura peine à croire qu'au dix-septième siècle on ait reçu dans une procédure criminelle les dépositions des diables Astaroth, Eusas, Acaos, Asmodée et autres, ainsi que celles des ordres des Séraphins, des Trônes et des Principautés.

1635.

A la création de l'académie française,

Honorat de Beuil de Racan, né à la Roche-Racan en Touraine, en est un des premiers membres.

1636.

Époque de la plus grande prospérité de la fabrique de soieries à Tours, puissamment protégée par le cardinal de Richelieu. Aussi est-il dit dans son testament politique, fait par Hay du Chastelet : « On fait à Tours des » pannes si belles qu'on les envoie en Es- » pagne, en Italie et autres pays étrangers. » Les taffetas unis qu'on y fait aussi ont un » si grand débit par toute la France qu'il » n'est pas besoin d'en chercher ailleurs. » Les velours rouges, violets et tannés, s'y » font maintenant plus beaux qu'à Gênes ; » c'est aussi le seul endroit où il se fait des » serges de soye. La moire s'y fait aussi » belle qu'en Angleterre. Les meilleures » toiles d'or s'y font plus belles et à meilleur » marché qu'en Italie. » On y comptait alors plus de 20,000 ouvriers, 8000 métiers, 700 moulins, et plus de 40,000 personnes employées à devider, apprêter et fabriquer la soie, indépendamment de 3000 métiers de rubannerie, tant à Tours que dans les environs. Tours était alors au rang des premières villes de France. L'auteur de la farce de l'*Antéchrist*, jouée dans le 14.e siècle,

faisait déjà dire dès cette époque à l'un de ses personnages :

Laide yvrognesse que tu es,
Tu burois et avallerois
Paris, Tours, Lyon et Bordeaux,
S'ils estoient vin, etc.

1637.

Désastres causés à Tours par un violent ouragan, accompagné de feux et de météores. Le petit cloître de St. Julien fut emporté tout entier sans qu'on en retrouvât de vestiges. Les pertes de la ville seule furent évaluées à plus de cent mille écus, et l'on compta que plus de cent mille pieds d'arbres furent arrachés avec leurs fruits, depuis le bois de St. Côme jusqu'à celui d'Avennon.

— Le cardinal de Richelieu jette les premiers fondemens de la ville et du château auxquels il donne son nom.

— Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, est gouverneur de la Touraine.

— Pierre-Martin de Laubardemont, pour prix de son dévouement servile au cardinal de Richelieu dans l'horrible procès d'Urbain Grandier, obtient l'intendance de la généralité de Tours. Il fut le premier qui par sa commission obtint la connaissance des affaires qui concernaient la finance. C'est lui qui di-

sait : « Donnez-moi une ligne de l'écriture » de quelqu'un, j'y trouverai de quoi le » faire pendre. » Aussi son nom est-il devenu justement odieux. On dit que son fils fut tué parmi une troupe de brigands à laquelle il s'était associé. Si le fait est vrai, ce fils n'avait pas dégénéré.

1638.

Le cardinal de Richelieu, abbé de Marmoutier depuis 1729, introduit dans cette abbaye des religieux de la savante congrégation de St. Maur.

1640.

André Duchêne, historiographe de France, né à l'Ile-Bouchard en Touraine, en allant à sa maison de campagne à Verrières près Paris, est écrasé sur la route par une charrette le 30 mai, à l'âge de 56 ans. Ses travaux et sa vaste érudition lui ont mérité le titre de *père de l'histoire de France*, sur laquelle il a laissé environ vingt volumes *in-f.°* Son fils François Duchêne, également historiographe de France, hérita de son érudition.

1641.

Jean-Jacques Renouard de Villayer, maître des requêtes, est nommé à l'intendance de Tours par lettres-patentes données à St.-Germain-en-Laye le 16 janvier. En 1618 l'académie française l'admit au nombre

LOUIS XIII.

de ses membres. Je n'ai pas cependant connaissance qu'il ait publié aucun ouvrage. — Victor le Bouthillier, fils d'un avocat au parlement de Paris, obtient l'archevêché de Tours après la mort de Bertrand d'Eschaux.

1642.

Dévouement héroïque d'Hercule de Conigham, chevalier de Malthe, gentilhomme tourangeau, connu sous le nom de chevalier de Cangé. Après avoir pris le vaisseau espagnol *la Madelaine*, il vit le sien atteint par un brûlot, fit sauver tout son équipage, et sauta avec le vaisseau au moment où il achevait de le faire évacuer, ayant refusé d'en sortir auparavant. On fit à ce sujet ce distique latin :

Monstrorum domitor, mediis exarsit in undis ;
Herculis huic nomen, vitaque, morsque fuit.

On l'a traduit de cette manière :

Si les feux, dans la mer, ont son âme ravie,
Qu'on n'en accuse point la malice du sort.
Un Hercule en son nom, un Hercule en en sa vie,
Ne pouvait pas manquer d'être Hercule en sa mort.

Le chevalier de Cangé avoit rassemblé

une bibliothèque précieuse et très-riche en manuscrits. Cette famille, établie au château de Cangé, descendait de Robert de Conigham, commandant des troupes écossaises qu'Archibald Douglas avait amenées à Charles VIII, qui les retint à son service sous le nom de *garde écossaise* dont ce Robert fut capitaine.

— Le marquis de Cinqmars, grand-bailli de Touraine grand-écuyer de France, est décapité à Lyon le 12 septembre pour s'être ligué avec les ennemis de l'état, en haine du cardinal de Richelieu. Il était le favori de Louis XIII, qui ne pouvait se passer de lui. Cependant ce prince, quelque tems avant l'exécution, tira, dit-on, sa montre et dit froidement : « Dans un quart-d'heure M. le grand-écuyer passera mal son tems. »

Après la mort de Cinqmars, Pierre de Voyer d'Argenson est pourvu de l'office de grand-bailli de Touraine.

— Charles de Besançon est nommé intendant de justice, police et finances de la généralité de Tours, fonctions qu'il n'exerce pas plus de 18 mois.

— Le 13 janvier meurt au château de Loches dont il était gouverneur, le fameux duc d'Épernon (Nogaret de la Valette), l'un des mignons de Henri III, dont la longue

LOUIS XIV.

vie embrasse les règnes de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII.

1643.

Denis de Heere, maître des requêtes, intendant de Bourges, passe à l'intendance de Tours en vertu de lettres-patentes données à St.-Germain-en-Laye le 29 avril.

— Louis Potier, marquis de Gêvres, obtient le gouvernement de Touraine sur la démission du comte d'Harcourt : mais il est tué la même année au siège de Thionville. Charles de l'Aubespine, rentré en grâce, est rétabli dans son gouvernement.

— Mort du bienheureux Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille, né à Tours en 1595 de Jean Gault et de Marguerite Poitevin. Son frère Eustache Gault avait occupé le même siège immédiatement avant lui.

1644.

Guillaume de Beautru, comte de Serrant, est nommé adjoint à l'intendance de Tours, avec le titre d'intendant.

1647.

Jacques Paget de Villenomble succède dans l'adjonction de l'intendance de Tours au comte de Serrant, nommé garde des sceaux et chef du conseil de Monsieur frère unique du roi.

— Marie-Anne de Cochefilet de Vaucelas,

filleule de la reine Anne d'Autriche, obtient l'abbaye de Beaumont, après Anne Babou de la Bourdaisière.

1648.

La Touraine se trouve comprise au nombre des provinces où les intendances sont supprimées par déclaration du roi donnée à St.-Germain le 22 octobre. Elles ne sont conservées que dans le Languedoc, la Provence, la Bourgogne, le Lyonnois, la Picardie et la Champagne.

1649.

L'abbesse de Beaumont fait faire au milieu des marais la levée plantée d'arbres qui conduit à cette abbaye. Le monastère lui dut aussi l'agrandissement de ses jardins et la construction de la maison abbatiale.

— Le roi rétablit les intendances environ huit mois après leur suppression. Denis de Heere est pourvu d'une nouvelle commission et cette fois il en exerce seul les fonctions.

1650.

René Descartes, né à la Haye en Touraine le 31 mars 1596, meurt le 11 février à Stockholm où la reine Christine l'avait appelé. Les Hollandais, parmi lesquels il avait passé une grande partie de sa vie, firent frapper en son honneur, après sa mort, une médaille où l'on voit d'un côté son buste avec

Louis XIV.

cette inscription : *Renatus Descartes nat. Hag. Turon.* 1596. *mort. in Suec.* 1650. Au revers est un soleil éclairant un globe ayant pour devise : *Sæculi lumen.* Ce ne fut qu'en 1777 que la France honora sa mémoire par un monument public, Louis XVI ayant fait faire sa statue en marbre par le célèbre Aug. Pajou.

— César d'Aumont est nommé gouverneur de Touraine. On lui doit d'avoir fait faire la place qui porte son nom.

1651.

Louis XIV convoque à Tours les états-généraux pour le 8 septembre. Tous les députés s'y rendent ; mais le cardinal Mazarin, gouvernant toujours quoique disgracié en apparence, parvient à dissoudre ces états, et les députés sont obligés de se retirer.

1652.

Louis XIV, en passant à Tours, prête serment et est installé en qualité d'abbé et de chanoine honoraire de St. Martin.

1653.

René de Catinat succède à son père dans l'office de lieutenant-général au bailliage de Tours. Il était frère du célèbre maréchal de ce nom et conseiller d'honneur au parlement de Paris. Quatre personnes de cette même famille ont successivement été abbés de St.

Julien de Tours depuis 1625 jusqu'à l'année 1714, savoir : George, Pierre, Clément et Louis de Catinat.

1654.

Les habitans du fauxbourg de St. Eloi de Tours, avec l'agrément du chapitre de St. Martin, obtiennent du bureau des finances la permission de faire ouvrir sur la place d'Aumont, en abattant un pan du mur du cloître, une porte qui leur facilite les moyens d'arriver à l'église de St. Venant leur paroisse. Quelque tems après on en ouvrit une seconde.

1655.

Claude Quillet, né à Chinon, fait imprimer à Leyde son poëme intitulé *Callipædia*, sous le pseudonyme de Calvidius Lætus. Ce poëme déplut fort au cardinal Mazarin, à cause des vers suivans contre la nation italienne dont l'auteur n'avait probablement pas eu à se louer pendant le séjour qu'il fit à Rome :

Quid quod adulatrix formas se vertit in omnes
Natio servitio repens, magnatibus adstans,
Subdola, lucro inhians, si jusseris ibit in orcum
Italus esuriens, crimen nec respuit ullum.

LOUIS XIV.

Mais ce qui dut l'offenser davantage, c'est ce vers qui semblait dirigé précisément contre lui, et qu'on pourrait appliquer à presque tous les premiers ministres :

Utque suum servent regnum, regna omnia perdunt.

Pour conserver leur place ils perdraient un empire.

Quillet ayant retranché ces vers dans la seconde édition qui parut l'année suivante, le cardinal lui donna l'abbaye de Hautvilliers en Champagne qui valait plus de 20,000 liv. de rente.

1656.

La ville de Tours achète cinq arpens de terre au lieu appelé *la Métairie*, auprès du Cher, pour y établir une maladrerie sous le nom de *Sanitas*.

— Denis de Heere meurt à Tours le 24 juillet. Il est remplacé dans l'intendance de la généralité par Vincent Hotman de Fontenay.

1657.

Création d'un office de second président au présidial de Tours.

1658.

En démolissant un mur de l'ancienne cité pour faire de nouvelles constructions au palais archiépiscopal, on trouve une pierre de quatre pieds de grandeur portant cette ins-

cription : « *Imp. Cæsari divi Trajani Parthici filio, divi Nervæ Nepoti Trajano Hadrian. Aug. pont. max. trib. pot. Cos. III.* » Mais un architecte ignorant brisa cette pierre pour l'employer. Le 3.e consulat d'Hadrien indique que cette inscription fut placée en l'an 119 sur quelque monument, et probablement sur quelque arc de triomphe, lorsque cet empereur vint dans les Gaules et qu'il accorda le titre de ville libre à la cité des *Turones*.

— Jean Bochard, seigneur de Champigny, succède à Vincent Hotman dans l'intendance de Tours.

1659.

Thomas Morand, marquis de Mesnilgarnier, intendant de Rouen, remplace à Tours Jean Bochard passé à l'intendance de Caen.

1660.

L'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe, vend sa terre de Vérets auprès de Tours pour la somme de 300,000 liv. qu'il donne à l'hôtel-Dieu de Paris en se retirant du monde.

1661.

Etienne Pallu, né à Tours, publie son excellent commentaire sur la coutume de Touraine, ouvrage qui depuis a toujours fait autorité.

LOUIS XIV.

— François de Beauvilliers, duc de St. Aignan, est nommé gouverneur de Touraine, et Charles Lejai, marquis de la Maison-Rouge, passe de l'intendance de Limoges à celle de Tours.

— Mort de Claude Quillet, poète latin, né à Chinon en 1602.

1662.

Le connétable de Luynes fonde un hôpital dans la ville de ce nom.

— Louis Dubois, marquis de Givry, lieutenant-général des armées, est pourvu de la charge de grand-bailli de Touraine.

1663.

Charles Colbert, frère du célèbre ministre de ce nom, est pourvu de la commission d'intendant de la généralité de Tours.

1664.

Nouvel ouragan qui cause à la ville de Tours les plus grands dommages.

— Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, membre de l'académie française et de celle des sciences, est nommé gouverneur de Touraine.

1666.

Jean-Baptiste Voisin de la Noiraie est envoyé commissaire pour le roi dans la généralité de Tours. Il meurt en cette ville et est enterré à St. Vincent. Il fut père de ce Da-

niel Voisin qui rendit les sceaux à Louis XIV, plutôt que de sceller la grace d'un scélérat couvert de crimes. Le roi les lui renvoya à la vérité après avoir expédié la grace; mais Voisin répondit à celui qui les lui rapportait : « Je ne les reprends plus, » ils sont pollués. »

1667.

Abolition de la noblesse qui s'acquérait par l'exercice des fonctions de maire de Tours pendant une année seulement.

— La terre de Châteaux, ou Vaujour, est érigée en duché-pairie par Louis XIV sous le titre de Château-la-Vallière, en faveur de Louise-Françoise de la Beaume le Blanc, qui dès ce moment porta le nom de duchesse de la Vallière.

1668.

Louis de Crévant-d'Humières, né au château d'Azay-le-Féron en Touraine, est fait maréchal de France sur la demande du maréchal de Turenne, porté à cette démarche par les graces et l'esprit de M.me d'Humières. Louis XIV ayant dit le même jour au chevalier de Grammont : Savez-vous, chevalier, qui je viens de faire maréchal de France? Oui, sire, répondit Grammont; c'est madame d'Humières.

LOUIS XIV.

1669.

Grêle qui détruit une partie des vitres de la ville de Tours, et sur-tout les beaux vitraux peints à St. Gatien par Sarrasin, célèbre peintre sur verre, né à Tours vers la fin du 15.e siècle.

1670.

Claude Vignon, peintre et graveur renommé, meurt âgé de 97 ans. Il était né à Tours en 1573.

— Mort de Racan, auteur des *Bergeries*, né à la Roche-Racan en 1589.

1671.

Charles de Rosmadec succède sur le siège de Tours à Victor le Bouthillier. Peu de tems après il meurt aux eaux de Bourbon.

— Antoine de Ribeyre est nommé intendant de Touraine.

— Anne-Berthe de Béthune de Vivonne est nommée abbesse de Beaumont.

1672.

Il est fait un récensement de la population de la ville de Tours, d'après lequel il est reconnu qu'elle contient 60,000 communians dont 30,000 en état de porter les armes. Ces 60,000 communians donnent une population de 80,000 ames au moins.

1673.

Michel Amelot de Gournay, évêque de Lavaur, est promu le 16 janvier à l'archevêché de Tours dont il ne prend possession qu'au mois de novembre suivant.

1674.

Le 2 juin la duchesse de la Vallière prend l'habit de religion aux Carmelites de Paris, sous le nom de *Sœur Louise de la Miséricorde.*

— D. Julien-Gatien de Morillon bénédictin, né à Tours en 1631, publie son poëme de *Joseph* dont les exemplaires sont retirés avec soin par sa congrégation, à cause de quelques passages qui furent trouvés trop libres, quoique dans le fait ils ne le soient pas du tout. C'est cette circonstance qui a rendu cet ouvrage extrêmement rare.

— Charles Tubeuf de Blansac succède à son beau-frère Antoine de Ribeyre dans l'intendance de la généralité de Tours.

1675.

Brevet du roi du 29 mars qui permet d'abattre les arbres du vieux mail de Tours pour en planter de nouveaux.

— Construction de l'église des Jésuites de Tours sur l'emplacement de l'ancien hôtel Boucicaut. La première pierre posée par

LOUIS XIV.

l'archevêque M. Amelot, porte cette inscription :

D. O. M.
DIVO. JOSEPHO.

Primum Templi lapidem posuit
Illustris ecclesiæ Princeps
Michael AMELOT
Turonensis archiepiscopus,
Astante nobilissimo clero,
Celeberrimo urbis magistratu,
Maximo populi pie gestientis concursu,
Apud R. P. Societatis Jesu,
Anni S.ti 1675, *sabbato sant.o,*
Clemente X.o summo pontifice,
Ludovico magno Galliarum rege,
Joanne Paulo Oliva *Societatis præposito generali.*

Tous les frais de construction de cette église, aujourd'hui érigée en paroisse, ne s'élevèrent qu'à la somme de 42,100 liv. Le marc d'argent à cette époque valait environ 30 liv.

1678.

Le vieux mail de Tours planté en 1603, et abattu l'année précédente, est entièrement replanté depuis St. Eloi jusqu'au lieu où passe aujourd'hui la route d'Espagne, désigné alors sous le nom de *porte Neuve* ou *porte Bourbon.*

1679.

Arrêt du conseil d'état, du 16 novembre,

qui permet de percer à Tours, dans la *tenue* de l'Oison-Bridé, une rue allant directement au mail, en face du prieuré de Grandmont. A cette époque l'avenue conduisant à St. Avertin et à la grande route aboutissait au fauxbourg St. Etienne.

1680.

Mort d'Abraham Bosse, célèbre graveur né à Tours. Il est le premier qui, dans l'académie de peinture de Paris, ait donné des leçons de perspective. On a de lui divers ouvrages sur son art qui sont estimés.

— Louis de Béchameil, marquis de Nointel, passe à l'intendance de Tours.

1681.

Michel de Marolles, abbé de Villeloin, né à Genillé en Touraine, termine sa carrière à l'âge de 81 ans. Il était fils de Claude, surnommé le brave Marolles. Amateur de gravures, il en avait formé une collection de plus de 120.000 qui est encore tout entière au cabinet du roi à Paris. Les deux catalogues qu'il en a publiés sont au rang des livres rares.

1682.

Un S.r Devilliers s'engage à fournir sept pouces d'eau de plus aux fontaines de Tours, et à entretenir à perpétuité le réservoir des sources de St. Avertin, moyennant une somme de 1200 liv. par an. Ce traité qui

était passé entre les mains du S.r Bacot marchand-fabricant à Tours, n'a été rompu qu'à l'époque de la révolution.

1684.

François Pallu, évêque d'Héliopolis, fils d'Etienne Pallu, né à Tours en 1625, s'embarque pour la Chine en qualité de vicaire apostolique le 26 juin 1683, et il y arrive le 15 juin 1684 : mais il n'a pas le loisir d'y exercer long-tems son ministère, car il tombe malade peu de jours après son arrivée et meurt à Mo-gang dans la province de Fo-kien le dimanche 29 octobre de la même année. Il avait précédemment publié une relation des missions des évêques français à la Chine et à la Cochinchine. On y voit que ce fut dès l'an 635 pour la première fois que des missionnaires chrétiens furent envoyés à la Chine.

1685.

Près de trois mille familles de protestans, tous marchands, ou fabricans et ouvriers en soie, abandonnent la ville de Tours, d'après l'impolitique et funeste révocation de l'édit que la sagesse et la bonté de Henri IV lui avaient fait rendre à Nantes en 1598. Toutes ces familles, comme on le sait, allèrent porter leur industrie et leurs capitaux en Prusse, en Hollande et en Angleterre. Ce fut par une aussi fausse politique, que Louis XIV refusa

de recevoir dans ses états quatre cent mille familles maures obligées de quitter l'Espagne.

1687.

Claude de St. George, évêque de Clermont, passe à l'archevêché d'Tours. Il ne l'occupe pendant quelques années que sous le titre d'archevêque désigné, n'ayant pu obtenir ses bulles par suite du démêlé qui s'éleva alors entre la cour de France et celle de Rome, relativement au droit de franchise dont jouissaient les ambassadeurs.

— Mort de René Rapin, auteur du poëme des *Jardins*, né à Tours en 1621. On a prétendu qu'il avait pillé ce poëme dans un ancien manuscrit lombard : mais ces suppositions dénuées de preuves ne sont autre chose que l'impuissance de l'envie réduite à admirer, mais non pas à se taire. C'est ainsi qu'on a attribué à un Père Chartreux les tragédies de Crébillon, ce qui fit dire à son fils plus plaisamment que respectueusement : « Le » meilleur ouvrage de mon père, sans contre- » dit c'est moi, et encore on le lui dispute. »

1688.

La rue Traversine de Tours ayant été continuée jusqu'à la Loire, en vertu d'un arrêt du conseil d'état du 4 mai 1680, lorsqu'elle est achevée, le corps de ville, par adjudication du 17 juillet, fait élever à son

extrémité, du côté de la rivière, un arc de triomphe à Louis XIV avec cette simple inscription : *Ludovico magno*. Le P. Dulondel, dans les fastes de ce monarque, dit que ce ne fut qu'en 1680 qu'on lui décerna le nom de *Grand* : mais la pierre fondamentale de l'église des Jésuites, dont j'ai parlé plus haut, prouve le contraire ; d'ailleurs on lisait déjà sur la porte St. Antoine construite en 1670 : « *Ludovicus magnus, promotis* » *imperii finibus*, etc. » La qualification de *Grand* ne lui a été donnée qu'une fois sur les monnaies. Il existe un écu infiniment rare, qui paraît avoir été inconnu à le Blanc, à Bonneville et à tous ceux qui ont écrit sur les monnaies de France, portant d'un côté : *Ludovicus magnus*, et sur le revers : *Excelsus super omnes gentes Dominus*. 1681. Les Allemands ont appelé cette monnaie *Prahlthaler*, écu de flatterie.

L'adjudication de ce monument en porte la dépense à 27,700 liv. Il était d'un assez bon style. On a prétendu, mais à tort, qu'il avait été fait sur les dessins de François Mignard qui était mort en 1666.

1689.

Thomas Hüe de Miroménil est nommé intendant de Tours.

— Gabrielle de Rochechouart-Mortemar

succède dans l'abbaye de Beaumont-lès-Tours à Anne-Berthe de Béthune. LOUIS XIV.

— Par un édit du mois de février le roi crée un grand-maître des eaux et forêts au département de la Touraine.

— Au 1.er juillet de cette année les revenus de la ville de Tours sont reconnus monter à 19,000 l. et ses dépenses sont fixées à 16,000 liv. : mais ses dettes à cette même époque s'élevant à 145,170 liv. 13 s. 2 d., on affecte à leur acquittement l'excédant du revenu, et le produit de la vente de tous les terrains provenant de la démolition des anciennes fortifications.

— Roger-Antoine de Bridieu, chanoine de Beauvais, né en Touraine, est accusé par un de ses confrères nommé Raoul Foi, d'avoir conspiré contre l'état avec quatre autres chanoines. Tous les cinq sont conduits à la Bastille : mais le roi convaincu de la fausseté de l'accusation, fait instruire le procès du calomniateur. L'affaire se prolonge pendant près de trois ans ; enfin Raoul Foi condamné à être pendu, est exécuté sur la place de Gréve le 12 septembre 1691.

1691.

Édit du mois de mars qui crée un président au bureau des finances de Tours, et qui porte à 24 le nombre de ses membres.

LOUIS XIV.

1692.

Par édit du mois d'août le mairat de Tours est créé en titre d'office formé et héréditaire, aux gages de 727 liv. 5 s. 7 d. par an, avec deux assesseurs, un procureur du roi, un substitut et un receveur-greffier. Le premier qui en est pourvu est un ex-chanoine de St. Gatien, nommé Jacques Dubois de Montmoreau, qui ne put entrer en fonctions qu'en 1694, et qui fut obligé de se démettre; ce qu'il fit en faveur de son frère chanoine comme lui : mais la ville s'y opposa.

— Autre édit du roi qui crée un lieutenant-général au gouvernement de Touraine, deux lieutenans de la province, et un lieutenant au gouvernement d'Amboise.

1693.

Matthieu Isoré d'Hervault succède à Claude de St. George. Il eut de longs procès avec le chapitre de St. Martin qu'il parvint à faire soumettre à l'ordinaire par arrêts du parlement de 1700 et de 1769. Il était d'une famille de Touraine.

1694.

On découvre auprès de l'abbaye de Noyers une mine de cuivre dans laquelle se trouvaient des parties d'or et d'argent. Le roi en fait don au baron de Pointis. Les essais qu'on en fit

alors ne furent pas très-heureux : mais on n'ignore point que les mines sont toujours de meilleure qualité au fond qu'à la superficie. Son exploitation ne fut donc point entreprise, soit par la négligence, soit par l'insuffisance des facultés du nouveau propriétaire.

1697.

Édit du mois de juin portant établissement de deux cents lanternes pour l'éclairage de la ville de Tours. L'invention en fut due trente ans auparavant à Gabriel-Nicolas de la Reinie, premier lieutenant de police de Paris. Avant ce tems les bourgeois étaient obligés de mettre pendant la nuit des lumières sur leurs fenêtres.

1698.

Un dénombrement fait en cette année par les soins de l'intendant, porte la population de la ville de Tours à 6678 feux ou 33,000 ames, non compris 1100 ecclésiastiques, religieux et religieuses. Il n'y restait plus que 400 protestans de 900 qu'ils étaient avant la guerre. On n'y comptait également à cette époque que 1200 métiers à fabriquer les étoffes de soie, 70 moulins et 4000 ouvriers, non compris environ 60 métiers à ruban. La consommation de la ville était réduite à 26 bœufs par semaine au lieu de 90 que l'on tuait précédemment.

Louis XIV.

1699.

Assemblée extraordinaire de la province ecclésiastique de Touraine le 20 juillet, convoquée par l'archevêque de Tours, pour y condamner le livre des *Maximes* de l'illustre Fénélon.

1700.

Dans cette dernière année du dix-septième siècle, on comptait en Touraine 16 abbayes d'hommes et de femmes, 91 prieurés, 13 chapitres, 46 communautés de religieux, 29 de religieuses et 410 paroisses, formant ensemble 2835 ecclésiastiques, savoir 492 religieux, 893 religieuses, et 1450 prêtres, chanoines, bénéficiers, etc.; ce qui pouvait équivaloir au centième de la population de la province.

1701.

Jacques-Etienne Turgot quitte l'intendance de Metz pour passer à celle de la généralité de Tours. Ce fut à son fils Michel-Etienne que Paris fut redevable de ces grands égoûts par où s'écoulent les eaux et les immondices. Son petit-fils Anne-Robert-Jacques Turgot fut contrôleur-général des finances sous Louis XVI, et trop homme de bien, ainsi que Malesherbes, pour conserver long-temps le ministère.

1702.

Mort de Jean Commire jésuite, né à Am-

boise en 1625. Il s'appelait Commere : mais en entrant dans sa congrégation il changea son nom en celui de Commire, pour n'être pas appelé le *père Commère*. On peut remarquer que les trois poëtes latins les plus célèbres du 17.e siècle, Rapin, Quillet et Commire, étaient nés en Touraine.

1707.

A la suite des pluies abondantes de l'automne, la Loire s'élève tout-à-coup à 22 pieds, le 8 octobre, et reste en cet état jusqu'au 18. Le Cher croît dans la même proportion, et il ne s'en faut que de trois pieds qu'il atteigne la hauteur des remparts du mail ; la digue dite de *Beaumont* n'existait pas alors. Cinquante toises de levée étant rompues, les eaux portent le ravage dans les campagnes, et la commune de la Ville-aux-Dames est couverte de sables.

1708.

Joseph Sain, fils d'un avocat du roi au bureau des finances de Tours, et fondateur des Filles de l'Union-Chrétienne de cette ville, y meurt le 18 octobre, âgé de 78 ans. On voyait son épitaphe en lettres d'or sur un marbre noir placé à droite au mur du bas-côté de l'église de l'Union-Chrétienne.

On lui dut également l'établissement du grand séminaire de Tours, qu'il cessa de

diriger en 1696, pour en former un autre dans sa maison de Bois-le-Comte, près Cinqmars, sous le nom de petit séminaire.

1709.

A la suite d'un hiver extrêmement rigoureux, la débacle des glaces emporte la portion du pont d'Amboise qui s'étendait sur le grand bras de la Loire au nord de l'île St. Jean. Le débordement de ce fleuve, qui se réunit au Cher dans le cours de la même année, détruit toutes les récoltes. Cet évènement avait été consacré par l'inscription suivante :

Die 14.ª Junii anni 1709,
Æquali penè fluminum exundatione,
Demersa spes messis
Cui sævior hyems peperceraf.

La démolition de la chapelle de St. Jean dans le fauxbourg de St. Etienne, a fait disparaître cette inscription.

1710.

Françoise-Louise de la Beaume le Blanc, duchesse de la Vallière, née à Amboise en 1644, meurt au couvent des Carmelites de Paris. C'est elle que le peintre Lebrun avait représentée dans son beau tableau de la Madelaine pénitente. Il nous reste d'elle un livre ascétique, intitulé : *Réflexions sur la misé-*

ricorde de Dieu, par une Dame pénitente, Lyon, 1690, *in*-16. Elle eut deux enfans de Louis XIV : 1.° m.lle de Blois qui fut mariée en 1680 au prince de Conti et qui fut célèbre autant par son esprit que par sa beauté ; 2.° le comte de Vermandois mort au camp devant Dermund en 1683. Parmi toutes les maîtresses des rois de France il en est trois dont les noms sont conservés dans l'histoire avec quelque sorte de respect ; et ce qu'il y a de remarquable, toutes les trois, Agnès Sorel, Gabrielle d'Estrées, et la duchesse de la Vallière, avaient pris naissance en Touraine.

Louis XIV.

1711.

Jacques-Etienne Turgot passe à l'intendance de Moulins. Germain-Louis de Chauvelin lui succède. Ses talens l'ayant appelé aux fonctions de garde des sceaux et de ministre des affaires étrangères, il voulut supplanter le cardinal de Fleury. Sa disgrace en fut la suite : il fut renfermé dans un château fort, et delà exilé simplement à Bourges.

1715.

Louis XV.

Plantation du petit mail de Tours, depuis la porte Bourbon, fauxbourg St. Etienne, jusqu'à la porte de St. Pierre-des-Corps.

1717.

Armand-Pierre Delacroix-Castries est

LOUIS XV. nommé à l'archevêché de Tours : mais n'ayant été sacré qu'en 1719, il n'en prit pas possession et passa à l'archevêché d'Alby.

1719.

Henri-Osvald de la Tour-d'Auvergne obtient l'archevêché de Tours. Une année s'écoule sans qu'il en prenne possession, et pendant cet intervalle il est promu à celui de Vienne en Dauphiné.

1720.

Mort du marquis de Dangeau gouverneur de la Touraine. Son fils en avait obtenu la survivance ; mais étant mort avant son père, celui-ci a pour successeur Charles de Bourbon-Condé prince de Charolais.

— Gilbert-Charles Legendre, marquis de St. Aubin, est nommé intendant de la généralité de Tours. Il est auteur du *Traité de l'Opinion*, en 6 vol. *in*-12, et d'un autre ouvrage intitulé *les Antiquités de la Maison de France*, 1 vol. *in*-4.°

1721.

L'archevêché de Tours, en quelque façon vacant depuis 1717, est donné à François Blouet de Camilly, évêque de Toul.

— Pierre-Marc de Voyer, baron des Ormes, fils de Marc-René de Voyer garde des sceaux de France, est pourvu de l'intendance de la généralité de Tours le 18 février. Le 26 avril

1722 il est rappelé à la place de lieutenant de police de Paris à laquelle il avait déjà été nommé le 26 avril 1720, mais dont il avait donné la démission le 20 juillet suivant.

1722.

René Hurault, maître des requêtes, obtient l'intendance de Tours qu'il quitta le 25 août 1725 pour être lieutenant de police de Paris. Ce fut à son caractère inquiet et violent que l'on dut l'établissement de l'espionnage, invention immorale, signe certain d'un gouvernement faible ou oppresseur, et portée depuis à un point de perfection effrayant pour la société.

1723.

L'archevêque de Tours, qui jusqu'à cette époque n'avait point été installé, est reçu solemnellement dans sa cathédrale le 1er mai, et meurt à Ligueil le 17 octobre suivant, en faisant la tournée de son diocèse. Il a pour successeur Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, évêque de Tulle, doyen de St.-Martin de Tours.

— L'abbé de Lablettérie, connu par sa traduction de Tacite, est chargé de faire à Tours des conférences théologiques ayant pour objet l'écriture sainte, l'histoire ecclésiastique, la doctrine des pères et des conciles, le dogme et la morale. Pour soutenir la répu-

tation que ces conférences s'étaient acquise sous des maîtres d'un grand talent, l'abbé de Labletterie entreprend un cours d'histoire ecclésiastique qu'il continue pendant six ans avec l'applaudissement d'un nombreux concours d'auditeurs. Il n'était alors âgé que de 27 ans. L'abbé Houteville, oratorien, de l'académie française, qui l'avait précédé, avait également donné beaucoup d'éclat à ces conférences.

1724.

Arrêt du conseil d'état, du 11 juillet, qui change la constitution de l'hôtel-de-ville de Tours, en établissant un maire quadriennal, et en réduisant à six le nombre de ses échevins.

1725.

M.r Ravot d'Ombreval n'occupe l'intendance de Tours que pendant l'espace de quelques mois. Il est remplacé dans le cours de l'année par M.r de Pommereu, et passe à l'emploi de lieutenant de police de Paris qui depuis quelques années semblait être dévolu aux intendans de Tours.

1730.

Le poëte Ducerceau meurt subitement dans le parc du château de Vérets. Le bruit se répandit à Tours qu'il avait été tué par son élève, le fils du duc d'Aiguillon, parce que l'on

veut toujours trouver une cause aux morts subites. Sa sépulture précipitée dans le cimetière de Vérets, où on ne lui donna pas même une pierre sépulchrale, ne contribua pas peu à accréditer ce bruit que sa compagnie ne démentit point.

1731.

Charles-Nicolas Leclerc de Lesseville, de l'intendance d'Auch, passe à celle de la généralité de Tours.

1733.

Henriette-Louise-Marie-Françoise-Gabrielle de Bourbon-Condé, appelée M.elle de Vermandois, fille de Louis III, duc de Bourbon, est nommée abbesse de Beaumont-lès-Tours, après Gabrielle de Rochechouart-Mortemart, morte en cette abbaye le 24 octobre, âgée de 77 ans.

1734.

Crue extraordinaire de la Loire et du Cher. Les deux rivières se joignent aux remparts du mail de Tours. M.r de Rastignac, archevêque de Tours, donne asyle dans son palais à un grand nombre d'habitans de la campagne, privés de tout secours et chassés de leurs demeures par l'inondation simultanée des deux rivières.

1735.

Arrêt définitif du parlement qui termine

Louis XV.

les débats entre le chapitre de St. Martin et l'archevêque de Tours, et qui, abolissant tous privilèges contraires, soumet cette église à la juridiction de son métropolitain.

1740.

M.r de Rastignac obtient du roi la réunion à l'archevêché de Tours de la mense abbatiale de Marmoutier, sur la démission que donne Louis de Bourbon-Condé, prince de Clermont, qui en fut ainsi le 123.e et dernier abbé.

1741.

L'archevêque de Tours fonde l'hospice dit de *la Madelaine*, pour les enfans trouvés qui auparavant étaient recueillis par l'hopital destiné aux malades.

— Le marquis de Galliffet, ayant acquis la terre de Preuilly du baron de Bréteuil, est reçu chanoine honoraire de St. Martin le 19 novembre. Il est le dernier des barons de Preuilly à l'égard duquel cette antique cérémonie ait eu lieu.

1742.

Achèvement du pont construit au port de Pile sur la Creuse, non loin de son embouchure dans la Vienne. Il est composé de trois arches en pierre de taille fondées sur un tuf schisteux.

1743.

Mort de Jean-Baptiste Villar de Grécourt, né à Tours en 1683.

— Jacques Pineau de Lucé, président au grand-conseil, est nommé à l'intendance de la généralité de Tours. Son frère, Jean-Baptiste-Charles de Lucé, était dans le même temps abbé de Turpenay.

1745.

On construit une arche en pierre de taille à l'embouchure de la Choisille dans la Loire. Ce pont, appelé *Pont de la Motte*, prend son nom d'un tumulus druidique qui le domine, connu dans l'histoire de Touraine sous le nom du fort de Mont-Boyeau, *mons Budelli*. Ce fut dans la même année, et par le même ingénieur, M. de Raigemorte, que fut construit le pont de la Cisse au lieu où elle se jette dans la Loire.

— Charles-Pierre Savalette de Magnanville est nommé intendant de Tours.

1747.

Premier établissement à Tours, par les soins de M.r Fagon intendant du commerce, d'une manufacture de damas et de velours façon de Gênes. Il n'y avait dans le principe que 24 métiers : mais, en 1760, lorsque M.r Papion fut devenu propriétaire de cet établissement, ils furent portés jusqu'à 140.

LOUIS XV.

Graces à cette nouvelle branche d'industrie, améliorée par l'élégance des dessins, la France cessa d'être tributaire de Gênes, et porta elle-même les produits de cette fabrique chez l'étranger qui leur donna la préférence.

1749.

Pierre Taschereau Des Pictières, chevalier de St. Louis, établit à Tours, dans le faubourg St. Eloy, une manufacture pour le tirage des soies à la croisade, à l'instar de celles du Piémont. Les moulins pourvus de leurs fourneaux et bassines, qui n'étaient alors qu'au nombre de douze, furent bientôt portés jusqu'à quarante-six. Cet utile établissement qui avait reçu et mérité le titre de manufacture royale, a disparu avec la révolution, et n'a point encore été remplacé, attendu la chute presque totale des fabriques de soieries à Tours.

Ce fut cette même famille qui contribua le plus puissamment à la multiplication des mûriers blancs, non-seulement dans la Touraine, mais encore dans les provinces environnantes. Il est reconnu que, depuis 1690 jusqu'en 1750, elle en distribua gratuitement plus de dix-huit cent mille pieds. Les services qu'elle a rendus à cet égard, remontent jusqu'au tems de Henri IV, ainsi qu'on le voit par un brevet de ce monarque,

adressé au gouverneur du château du Plessis-lès-Tours le 23 février 1607.

1750.

M.r le duc d'Aiguillon fait faire des fouilles auprès de son château de Vérets pour la recherche des pétrifications et fossiles qui abondent en Touraine. On y trouve des cailloux susceptibles de recevoir le plus beau poli, et des agathes de diverses couleurs.

— M.r de Rastignac meurt subitement au château de Vérets. La chronique scandaleuse du tems prétendit qu'il avait été empoisonné en respirant l'odeur d'une rose, ce que l'on peut sans crainte ranger au nombre des fables. Cependant son mandement contre le livre du P. Pichon fit accuser les Jésuites de sa mort, et l'auteur des *Jésuitiques* dit à ce sujet, ode 2, strophe 5 :

Sous leurs coups Rastignac succombe,
Et je vois entrer dans la tombe
Maillard et La Rochefoucaud.

Les talens et l'éloquence qu'il déploya dans sept assemblées générales qu'il fut chargé de présider, lui méritèrent la réputation du plus illustre prélat de son siècle.

Le roi lui donne pour successeur Jean-Gilles de Coëtlosquet, évêque de Limoges, qui n'accepte pas. Sur son refus, Henri-Marie-Bernardin de Rosset de Fleury, neveu

Louis XV.

du cardinal de ce nom, occupe le siège de Tours.

1753.

Les sept arches du beau pont nouvellement entrepris sur le Cher qui traverse auprès de Tours la route d'Espagne, sont entièrement terminées. Ce pont, tout en pierres de taille, a ses fondemens sur un tuf solide qui a été creusé pour l'encastrement des premières assises.

— L'archevêque de Tours, M.r de Fleury, fait achever l'hospice des enfans trouvés qui avait été commencé par son prédécesseur.

1754.

Suppression de l'entrée de la ville de Tours par la porte St.-Etienne, au moyen de la nouvelle route percée en face de Grandmont. Par-là on opère la jonction des terrains du grand et du petit mail.

— Philippe Néricault-Destouches, né à Tours en 1680, membre de l'académie française, meurt à sa terre de Fortoiseau près Melun.

1755.

Une crue de la Loire élève ses eaux le 5 décembre jusqu'à la hauteur des remparts ou terrasses du mail de Tours, c'est-à-dire, à 20 pieds au-dessus de son étiage. Les plus grands désastres furent la suite de cette inondation.

1756.

A la place de Charles-Pierre de Savalette, nommé garde du trésor royal, le roi donne l'intendance de Tours à Gaspard-César-Charles de l'Escapolier. C'est sous lui que fut conçu le plan d'embellissement de la ville de Tours, par la construction d'un nouveau pont sur la Loire, et d'une rue correspondante uniforme dans son architecture.

1757.

On plante de deux rangs d'ormeaux la chaussée nouvellement construite, formant l'avenue qui conduit de Tours à Grandmont.

1759.

Mort de Julien Leroi, célèbre horloger né à Tours. Avant lui l'art de l'horlogerie avait fait peu de progrès en France depuis l'an 992, époque où Gerbert archevêque de Rheims, depuis pape sous le nom de Silvestre II, inventa l'horloge à balancier. Son fils, Pierre Leroi, mort en 1785, n'était pas moins distingué que son père, et sur-tout par ses belles montres marines.

— Le marquis de Voyer de Paulmy succède dans la place de grand-bailli de Touraine à Charles-Léonard de Baylens-Olivier de Leuville, marquis de Poyanne, mort dans le cours de cette année.

LOUIS XV.

1760.

Le duc de Choiseul achète la terre de Chanteloup et y fait construire un nouveau château d'une architecture plus élégante que majestueuse. Vers 1713 la princesse des Ursins avait fait faire l'acquisition de cette même terre, dans le dessein d'y bâtir également un vaste et bel édifice où elle pût un jour se retirer : mais sa disgrâce survenue l'année suivante fit évanouir ces projets.

1761.

Création à Tours d'une société d'agriculture. On a un vol. *in* 8.° de ses mémoires qui parut en 1763. Depuis ce tems jusqu'au moment de sa suppression en 1790, elle n'a rien publié.

— Le duc de Choiseul-Stainville, principal ministre de Louis XV, est nommé gouverneur de la Touraine après la mort du prince Charles de Bourbon-Condé, comte de Charolais.

— Pierre-Charles-Louis Besnier, médecin, né à Sonzay, auteur de l'ouvrage intitulé *le Jardinier-Botaniste*, meurt à Caen âgé de 93 ans, laissant une succession assez considérable dont le bureau des finances de cette ville s'empare, aucuns héritiers ne s'étant présentés pour la réclamer.

1762.

Le roi, en faveur de César-Gabriel comte de Choiseul-Chevigny, érige en duché-pairie, sous l'appellation de *Praslin*, le marquisat de Monganger en Touraine, anciennement nommé *Mongoguier*. Cette terre a donné son nom pendant plusieurs siècles à une branche de l'illustre maison de Ste.-Maure.

— Ordonnance du bailliage et siège présidial, du 7 avril, pour donner une autre organisation au collège de Tours après l'expulsion des Jésuites. Un arrêt du parlement du 11 février 1765 mit ce collège en possession des biens qui lui étaient précédemment affectés.

1763.

Un recensement fait dans cette année porte la population de la ville de Tours à 40,000 ames. On comptait alors dans la ville 138 rues et 4500 maisons.

1764.

Amboise est érigé en duché-pairie en faveur du duc de Choiseul-Stainville, ministre et gouverneur de la province. Il y avait déjà quatre autres duchés-pairies en Touraine, savoir : Montbason, Château-la-Vallière, Luynes et Praslin.

1765.

Le 5 octobre, on pose la première pierre du pont de Tours qui fut exécuté sur les des-

sins de M.r de Bagneux, ingénieur en chef, à qui l'on devait déjà ceux du pont du Cher. On commence également à démolir les maisons de la rue Traversine pour la construction uniforme de la rue neuve percée en face du pont.

— L'illustre auteur des *Voyages d'Anacharsis*, Jean-Jacques Barthélemy, est nommé par le roi trésorier du chapitre de St. Martin de Tours.

1766.

Établissement d'un collège de chirurgie à Tours. Ce vers que l'on fit graver sur une table de marbre au-dessus de la porte, aurait été plus convenablement placé dans une salle de pathologie ou d'hygiène :

Præcepta arcendis offert Chirurgia morbis.

Mais déjà la chirurgie commençait à croire qu'il n'y a aucune différence entre elle et la médecine.

— François-Pierre Ducluzel est nommé intendant de Tours. Ce fut principalement pendant son intendance que la ville de Tours reçut ses premiers embellissemens. Il ne profita de son crédit à la cour et de ses liaisons avec le duc de Choiseul, que pour l'avantage de la province.

— Mort de Jacques Hardion, de l'académie française et de celle des inscriptions et belles-

lettres, né à Tours en 1686. Il est connu par les dissertations philologiques qui se trouvent répandues dans le recueil de cette dernière académie, et par son *Histoire Universelle* en 18 vol. auxquels Linguet en ajouta deux autres, qui continuent jusqu'en 1609 l'ouvrage que Hardion avait fini à 1483.

1767.

L'intendant fait faire le dénombrement de la province, et de Tours en particulier; la population de cette ville est reconnue ne s'élever qu'à 27,027 ames, et celle de la province à 225,764 individus. La fabrique de soierie de Tours comptait encore à cette époque 1700 métiers fournissant par an environ dix mille pièces d'étoffes de 30 à 34 aunes chacune, qui, au terme moyen de 12 liv. l'aune, formaient une branche de commerce de 3,840,000 liv.

1769.

Le marquis de Paulmy, ministre d'état, est nommé lieutenant-général au gouvernement de Touraine après la mort du marquis de Razilly dont la famille avait possédé cet emploi depuis 1676.

1770.

Le duc de Choiseul, brouillé avec la favorite Du Barry, est exilé dans son château de Chanteloup où les plus grands seigneurs de

son parti se portent en foule et forment une opposition ouverte contre la cour.

1772.

Suppression de l'hôtel des monnoies de Tours, l'un des plus anciens de la France, et long-tems célèbre par la pureté du titre de ses sous et de ses deniers tournois. L'*E* était en dernier lieu sa lettre indicative comme cinquième hôtel des monnoies : mais sous le règne de Charles VI, comme il n'était que le sixième, on le distinguait par un point (.) placé dans les pièces d'or sous l'*V* de *CAROLVS*, et par un autre sous l'*N* de *XPS. VINCIT*. Dans les pièces d'argent ces points étaient sous l'*M* de *SIT NOMEN*, et sous l'*V* de *CAROLVS*. Les gros tournois pesant trois deniers sept grains, au titre de onze deniers douze grains de fin, furent fabriqués sous le règne de St. Louis : mais Bouteroue, dans ses recherches curieuses, en a fait graver qui avaient été frappés du tems des Romains.

— Mort de Henriette-Louise-Gabrielle de Bourbon-Condé, abbesse de Beaumont-lès-Tours. Jeanne de La Guiche lui succède.

1773.

Mort de D. Ursin Durand, savant bénédictin né à Tours en 1701. Il fut le coopérateur de D. Martenne, de D. Clémencet et de

D. Clément, pour l'*Amplissima Collectio*, le *Thesaurus novus Anecdotorum* et l'*Art de vérifier les dates*. Son père, Ursin Durand, avait été lieutenant-général au bailliage de Tours en 1621.

LOUIS XV.

1774.

LOUIS XVI.

Par suite des travaux pour la construction du pont et de la nouvelle rue, on détruit l'arc de triomphe qui avait été élevé à Louis XIV en 1688, et qui était vulgairement connu sous le nom de *Portail neuf*. Les matériaux et les colonnes ont servi à construire et à décorer la principale porte du palais archiépiscopal de Tours.

— Le canal de Ste. Anne, qui unissait à Tours la Loire et le Cher, est supprimé. C'est peut-être la seule mauvaise opération qu'on ait à reprocher à l'administration de M.r Ducluzel : elle a porté l'insalubrité dans ces contrées, et privé le commerce d'une ancienne communication qui avait le double avantage d'accélérer les transports et d'en diminuer les frais.

— Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, évêque d'Arras, est nommé pour remplacer sur le siège de Tours M.r de Fleury passé à celui de Rheims. Il n'accepte pas ; sur son refus, Joachim-Mamert-François de Conzié son frère, évêque de St. Omer, est nommé

LOUIS XVI.

à cet archevêché qu'il occupe jusqu'au moment de la révolution.

1775.

Le duc de Choiseul fait démolir le château de la Bourdaisière que François I.er avait fait reconstruire en faveur de la famille Babou. On assure que ce fut pour priver le château de Vérets de l'agréable perspective que ces deux maisons formaient l'une pour l'autre. Des matériaux de ce château le duc fait bâtir à Chanteloup une pagode ou pyramide dans le goût chinois, haute de 120 pieds; son élévation au-dessus du niveau de la mer est de 570 pieds 4 pouces. Une table de marbre placée au I.er étage contenait les noms de tous les grands personnages qui visitèrent l'ex-ministre pendant son exil. La révolution a détruit ce monument de sa vanité; mais la pagode n'a été en rien endommagée. Louis-Denis Lecamus en fut l'architecte: commencée le 2 septembre 1775, elle ne fut achevée que le 30 avril 1778.

1777.

L'empereur Joseph II passe à Tours au mois de juin sous le nom de comte de Falckenstein.

Au mois de juillet, Monsieur, frère de Louis XVI, est, en qualité de duc d'Anjou, reçu et installé chanoine honoraire de St. Martin.

1778. LOUIS XVI.

Établissement d'une école gratuite de dessin à Tours, due en grande partie au zèle désintéressé d'un professeur de dessin de cette ville, M.r Rougeot, qui l'a dirigée jusqu'à sa mort. Les résultats en ont été si avantageux que même la révolution n'y a porté aucune atteinte.

— Mort de Paul Foucher, né à Tours en 1704. Il était membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Il est principalement connu par son *Traité de la Religion des Perses*, qui ne se trouve que dans les tomes 25, 27, 29, 31 et 39 des mémoires de cette académie.

1779.

Le pont de Tours, commencé en 1765, est entièrement achevé et le passage en est ouvert au public. Il se compose de quinze arches à voûtes applaties ayant chacune 75 pieds d'ouverture : sa longueur est de 1332 pieds sur 47 de largeur, et sa hauteur au-dessus de l'étiage est de 35 pieds 6 pouces.

— Le collège de Tours, tenu par des séculiers depuis la suppression des Jésuites, est confié à des Oratoriens par lettres-patentes du 24 juillet.

1782.

Rétablissement de deux foires franches à

LOUIS XVI.

Tours, devant durer chacune huit jours ouvrables, francs et entiers, en faveur des marchandises fabriquées dans les manufactures de Tours et d'Amboise.

1783.

M.r Ducluzel meurt à Tours, généralement regretté. Son corps est transporté à sa terre de Monpipeau. Il a pour successeur Marius-Jean-Baptiste-Nicolas Daine, dernier intendant de la province, que les troubles occasionnés par la révolution le forcent de quitter en 1789.

— Mort d'Antoine-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, grand-bailli de Touraine. Le roi ne lui ayant point alors donné de successeur, il fut ainsi le dernier grand-bailli de la province, et le cinquième de sa famille qui ait possédé cette charge depuis l'an 1570.

1785.

Charles-Henri comte d'Estaing est nommé gouverneur de la Touraine après la mort du duc de Choiseul qui, même durant son exil, avait été maintenu dans ce gouvernement.

— Le château de Chanteloup est acquis par le duc de Penthièvre pour une somme d'environ cinq millions à peine équivalente aux dettes contractées par l'ex-ministre pendant sa longue disgrâce. Ce château et quelques-unes de ses dépendances sont devenues depuis

la propriété du célèbre chymiste Chaptal, qui, par l'application de la chymie aux arts, a rendu les services les plus signalés à l'industrie française, et l'a délivrée de plusieurs tributs qu'elle était obligée de payer à l'étranger.

1786.

Après la mort de Jeanne de la Guiche, Marie-Agnès de Virieu lui succède dans l'abbaye de Beaumont-lès-Tours dont elle est la 37.e et dernière abbesse, depuis sa fondation en 1002.

— La poudrerie du Ripault reçoit ses premiers fondemens sur l'Indre, auprès de Montbazon, à trois lieues de Tours. Son emplacement occupe un espace de 1256 ares ou dix-neuf arpens. Ce nouvel établissement, substitué à une fabrique de fil de fer qui y existait depuis 1772, devient bientôt par les soins du commissaire des poudres, M.r Riffaut des Êtres, à qui sa direction est confiée, et par les améliorations dues à ses deux successeurs, l'un des plus beaux et des plus importans de la France et peut-être de l'Europe, non-seulement par son étendue et sa situation, mais encore par la qualité supérieure des poudres qu'on y fabrique.

1787.

Arrêt du conseil d'état qui permet d'abattre les ormeaux formant le grand mail de Tours planté en 1678.

Louis XVI.

1788.

Les ambassadeurs du sultan Tipoo-Saëb sont reçus à Tours le 13 octobre et harangués au nom du roi par le maire de la ville, M.r de La Grandière. Ils étaient venus en France solliciter des secours contre l'ambition toujours croissante des Anglais : mais ils s'en retournèrent avec des fêtes et des harangues.

1789.

Quatre arches du beau pont de Tours s'écroulent par l'effet de la débacle des glaces. Les évènemens de la révolution en suspendirent le rétablissement, de sorte qu'elles ne furent complettement réparées qu'en 1810. A la suite de cette débacle, la Loire se grossit d'une manière si effrayante, qu'on est obligé d'exhausser les digues et les parapets pour empêcher l'inondation prochaine de toute la ville.

— Assemblée des trois ordres de la province, pour la nomination des députés aux états-généraux. Dans l'ordre de la noblesse, le marquis de Lusignan, descendant des rois de Jérusalem et de Chypre, est le premier à donner l'exemple d'un généreux dévouement dans la motion suivante qui est accueillie à l'unanimité :

« L'ordre de la noblesse du bailliage de » Touraine considérant que ses membres sont

» hommes et citoyens avant que d'être no-
» bles, ne peut se dédommager d'une manière
» plus conforme à l'esprit de justice et de
» patriotisme qui l'anime, du long silence
» auquel l'abus du pouvoir ministériel l'a-
» vait condamné, qu'en déclarant à ses conci-
» toyens qu'il n'entend plus jouir à l'avenir
» des privilèges pécuniaires que l'usage lui
» avait conservés. Il fait par acclamation le
» vœu solemnel de supporter dans une par-
» faite égalité, et chacun en proportion de
» sa fortune, les impôts et contributions gé-
» nérales qui seront consenties par la nation,
» ne prétendant se réserver que les droits sa-
» crés de propriété, et les distinctions essen-
» tielles dans une monarchie, pour être plus
» à même de soutenir les droits et la liberté
» du peuple, le respect dû au monarque et
» l'autorité des lois. »

L'assemblée du clergé prend la même délibération.

Celle de la noblesse nomme pour ses députés : 1.° Louis-François-Alexandre, baron d'Harembure ; 2.° Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes ; 3.° Alphonse Savary, marquis de Lancosme ; 4.° Jacques-François, baron de Menou.

Les députés du clergé sont : 1.° Joachim-François-Mamert de Conzié, archevêque de

LOUIS XVI.

Tours; 2.° Dom François-Xavier Estin, prieur de Marmoutier; 3.° Jean Cartier, curé de la Ville-aux-Dames; 4.° Jean Guespin, curé de St. Pierre-des-Corps.

Enfin le tiers-état élit pour ses députés: Urbain-Adam-F.s-L.s Gaultier, avocat du roi à Tours; Etienne-Vincent Moreau, avocat à Tours; Joseph Valette, Paul de l'Épine de Beaulieu, Payen de Boisneuf, propriétaires à Tours; Pierre-Claude Nioche, avocat à Loches; Pierre-Bertrand Chesnon-de-Baigneux, maire, lieutenant-criminel à Chinon, et Jacques-Pierre Bouchet, échevin à Chinon. — D'après la nouvelle division de la France, la Touraine reçoit la dénomination de *Département d'Indre et Loire*, du nom de deux des rivières qui l'arrosent: mais son territoire est réduit d'un cinquième. De ses 410 paroisses on ne lui en conserve que 291 dans lesquelles à la vérité 14 autres se trouvent fondues. On lui en ajoute 33 détachées des provinces limitrophes; ainsi le nombre de ses communes est diminué de 86.

1790.

Suivant le recensement, assez inexact, fait au mois de janvier pour fixer le nombre des officiers municipaux de Tours, la population de cette ville est reconnue ne s'élever qu'à 19,661 ames. Elle était d'environ 120,000 à la fin du XVI.e siècle.

1791.

Pierre Suzor, curé d'Ecueillé depuis 1760, est élu par le peuple évêque constitutionnel du département d'Indre et Loire. Il en a été le premier et le dernier. Né à Preuilly en 1733, il y est mort en 1801, âgé de 68 ans.

1792.

L'abbé Baudeau, célèbre économiste, né à Amboise en 1730, et connu par un grand nombre d'ouvrages, meurt dans un état d'aliénation d'esprit qui depuis deux ans l'avait privé de toutes ses facultés intellectuelles. Il avait été chanoine régulier de Chancelade et prévôt de Widzinisky en Pologne dans l'évêché de Wilna.

1793.

Jean-Baptiste-Marie Meusnier De la Place, général du génie, né à Tours en 1754, est tué devant Castel en faisant le siège de Mayence. Il n'était âgé que de 30 ans lorsqu'il fut reçu membre de l'académie des sciences.

— Les arbres de la partie de la promenade de Tours, connue sous le nom de *Petit-Mail*, sont abattus pour le service de la marine : ils avaient été plantés en 1715.

1797.

Écroulement des voûtes de l'église de St. Martin de Tours, construite au commencement du dixième siècle par le trésorier Hervé.

La tour de Charlemagne au nord, et celle du couchant où l'on a transféré l'horloge, sont les seules qui aient été conservées par les soins de M.r de Pommereul, alors préfet du département, qui a fait percer et bâtir une rue sur l'emplacement de cette église qui par conséquent comptait environ 890 ans d'existence.

1802.

Le 10 vendémiaire an XI le préfet Pommereul et les principaux fonctionnaires du département célèbrent à Lahaye l'inauguration du buste de Descartes, envoyé par le ministre de l'intérieur à M.r Thierry propriétaire de la maison où est né ce philosophe. — Le cardinal Jean-de-Dieu-Raïmond De Boisgélin de Cicé, ancien archevêque d'Aix, est le premier archevêque de Tours depuis le rétablissement du clergé français.

1805.

Le cardinal de Boisgélin meurt à Angervilliers, dans les environs de Paris, le 22 août. On a de lui plusieurs mémoires pour le clergé. Ses ouvrages en vers sont une traduction des *Héroïdes d'Ovide*, 1786, *in* 8°, et *le Psalmiste* qui a été traduit en italien par Francesco Venini. Il a pour successeur Louis-Matthias De Barral, ancien évêque de Meaux.

FIN DES TABLETTES.

MÉLANGES
HISTORIQUES
SUR LA TOURAINE.

MÉLANGES HISTORIQUES SUR LA TOURAINE.

DISSERTATION

Sur les Monnoies connues sous le nom de Tournois.

Il a fallu l'intervalle de plusieurs siècles avant que d'arriver au systême d'unité monétaire que l'on parvint enfin à obtenir en France, en abolissant les privilèges de tant de villes, de seigneurs et même de chapitres, qui tous avaient leur monnoie particulière, distincte de celle du prince; car nous voyons, par une ordonnance rendue par St. Louis en 1262, qu'il leur était défendu de frapper leurs espèces au même coin que celui du roi; ce qui fut confirmé par de nouvelles ordonnances de Philippe-le-Hardi en 1275, et de Philippe-le-Bel en 1313. On peut juger d'après cela quelle diversité devait se trouver dans le titre de ces espèces, et quels abus devaient résulter de la facilité qu'avaient les privilégiés d'en altérer le degré de fin suivant leurs besoins ou leur cupidité.

Parmi cette multitude de monnoies de type, d'aloi et de poids différens, il n'en était que deux qui inspirassent de la confiance, je veux dire les *Parisis* et les *Tournois* qui tous deux prenaient leur dénomination des villes de Paris et de Tours où ils étaient fabriqués. On stipulait bien, suivant les localités, en monnoie angevine, normande, poitevine, etc.; mais, en général, quand on voulait se mettre à l'abri de toute espèce de fraude, on ne reconnaissait que la livre *parisis* ou la livre *tournois*.

Il ne sera peut-être pas inutile de retracer ici ce que l'on entendait anciennement par les mots *livre*, *sou* et *denier*.

La livre était comme aujourd'hui une monnoie fictive ou de compte. Elle se partageait en vingt sous effectifs qui se subdivisaient à leur tour en douze deniers chacun. Or le sou était réellement la vingtième partie d'une livre d'argent, et le denier en était la 240.e partie. Ainsi ces deux monnoies étaient toujours d'argent.

Mais avant Charlemagne, et long-tems encore après lui, la livre romaine était seule en usage. Ce fut Philippe I,er, en 1060, qui lui substitua le poids de marc. Cette livre romaine n'était composée que de 12 onces, et l'once, étant moins forte que la nôtre, réduisait ainsi la livre romaine à dix onces deux tiers de notre poids de marc actuel. Il en résulte que dans son origine elle ne valait que vingt sous; mais que sa valeur représentative diminua progressive-

ment de siècle en siècle, de manière que depuis Charlemagne jusqu'à nous la différence de la valeur monétaire se trouve être d'un à soixante-quatre, puisque ces dix onces deux tiers d'argent qui coûtaient alors vingt sous, valent aujourd'hui 64 liv. en calculant l'argent à 48 liv. le marc.

La livre d'or, du même poids, se partageait de même en 20 sous, et un sou d'or équivalait à 40 deniers d'argent. Ce sont ces notions qu'on doit avoir présentes à l'esprit, quand, dans les anciens auteurs, il est question de sous et de deniers d'or ou d'argent.

Dans l'origine et jusqu'à Philippe-Auguste, nos monnoies n'eurent pas d'autre désignation. Celle de *tournois* est la plus ancienne de toutes, car Bouteroue, dans ses *Recherches curieuses des monnoies de France*, a fait graver des *tournois* qu'il croit avoir été frappés du tems des Romains, et déjà même, en 1060, on distinguait la livre *tournois* de la livre *parisis*. Quelques auteurs ont avancé que l'origine du gros *tournois* ne remontait qu'à Philippe-Auguste; mais cela n'est exact qu'autant qu'il s'agit du *tournois* considéré comme monnoie royale, et qui était la plus forte monnoie que l'on connût alors. En effet, lorsqu'en 1204 il eut réuni la Touraine à sa couronne, il fit frapper des espèces à l'empreinte de la ville de Tours, sur lesquelles se voit d'un côté : *Philippus Rex Franc.*, et de l'autre : *Turon. arg.*; mais il n'en est pas moins vrai que les *tournois* étaient connus bien

long-tems auparavant, car j'en possède un frappé sous Robert III.e du nom, 13.e comte de Touraine, où on lit : *Robertus dux*, et sur le revers : *Turonus civis*, abréviation de *civitas*. Or Robert posséda la Touraine depuis 887 jusqu'à 923. La forme de ce *tournois* est absolument la même que celle des *tournois* du tems de St. Louis.

La fabrication du gros *tournois* royal remonte donc à l'an 1204 environ, tandis que le gros *parisis* ne date que de 1330. Le titre de tous les deux était à onze deniers douze grains, c'est-à-dire, qu'il ne s'en manquait qu'une 24.e partie pour qu'ils fussent d'argent fin, ce qui arriva même quelquefois sous Philippe-de-Valois et sous Jean I.er ; mais les *parisis* devinrent à leur tour la monnoie la plus forte : on les tailla de 48 au marc, qui donnait au contraire 58 *tournois*.

On ne doit pas être surpris, d'après ces détails, de la grande réputation que ces monnoies eurent dans l'intérieur et au dehors de la France. Indépendamment de la finesse du titre égale à celle des *parisis*, une cause toute particulière contribua à donner aux *tournois* une plus grande célébrité chez l'étranger. La ville de Tours s'était acquis une grande renommée par le tombeau de St. Martin, qu'on venait visiter par dévotion, non-seulement de toutes les provinces du royaume, mais encore des royaumes voisins. Les nombreux pélerins échangeaient en arrivant les monnoies de leur pays contre des tour-

nois, et il y avait, à cet effet, près l'une des portes de l'église de St. Martin, du côté du nord, un bureau qu'on nommait *le Change;* le nom en était resté à cette porte et même à la rue qui y aboutit; dénomination qu'elle conserve aujourd'hui, et qu'on fera bien de ne pas changer, quoique l'église soit détruite, ne fut-ce que pour garder la tradition de ce fait historique.

Il arrivait donc presque toujours que les voyageurs remportaient dans leur pays des *tournois* qu'ils avaient reçus au *Change*, et ils le faisaient d'autant plus volontiers, qu'étant reconnus pour être d'excellent aloi, ils se trouvaient de mise partout, la seule empreinte de *Turonus civis* suffisant pour garantir la pureté du titre. Ainsi ces deux motifs expliquent suffisamment la vogue qu'ils eurent et qu'ils conservèrent si long-tems. Quand les relations commerciales furent devenues plus fréquentes avec les étrangers, ceux-ci ne voulurent plus de remises qu'en livres *tournois*, usage qui s'était conservé jusqu'à nos jours.

De Philippe-Auguste à Philippe-de-Valois on ne connut point en France d'autre monnoie d'argent que le gros *tournois*. Il est célèbre dans les chartes et dans nos anciens auteurs. Tantôt il est nommé *argenteus turonensis*, tantôt *grossus turonensis* et quelquefois *denarius grossus*, parce que c'était, comme je l'ai dit, la plus grosse monnoie qui existât; il pesait 3 deniers 7 grains et demi.

On appelait maille ou obole d'argent le demi-gros *tournois*, et le tiers *tournois* était nommé maille ou obole tierce, parce qu'il valait le tiers du gros *tournois*; ce demi-gros et ce tiers étaient aussi connus sous le nom de maille blanche. Dans une ordonnance de Philippe-le-Long il est souvent fait mention de *turones albi*, *tournois* d'argent et de *turones parvi*, *turones nigri*, monnoie de billon, ou *nérets*, monnoie de cuivre.

Ce fut, dit-on, St. Louis qui donna aux *tournois* la bordure de fleurs-de-lys qu'on y remarque du côté de pile, et que portèrent également les gros *parisis*; cependant il paraît assez démontré que cette bordure fut employée dès le tems de Philippe-Auguste, en 1226, lorsqu'on y figura sur le revers une église avec deux piliers.

Quand par la suite les monnoies éprouvèrent quelque altération, on les rappela souvent au titre du gros *tournois*, qui ne varia jamais. C'est ce que fit entre autres Philippe-de-Valois, dans son ordonnance de 1329 où, en rétablissant le cours et la valeur des espèces, il dit : « Gros *tournois* » d'argent de la valeur et du tems dudit monsieur » St. Louis, et auront cours pour le prix de douze » bons petits *tournois*. Poitevines dont les quatre » vaudront un bon petit *tournois*, et les cinq un » bon petit *parisis*. » Une autre ordonnance, du 19 septembre 1330, prouve évidemment que les *tournois*, depuis St. Louis jusqu'à cette époque,

n'avaient subi aucune altération. Il y est dit : « Que » les gros *tournois* de M.r St. Louis, les autres » anciens et ceux que nous avons fait ouvrer, main- » tenant bons et de poids, auront cours pour 12 » bons *tournois* petits que nous faisons à présent » ouvrer. »

Les *parisis*, ainsi qu'on l'a vu, étaient au même titre que les *tournois*, c'est pourquoi St. Louis, dans son réglement des monnoies, défend de refuser les *tournois* et les *parisis*, *tout pelés qu'ils soient*. C'était l'expression dont on se servait alors pour dire usés. Nous retrouvons les mêmes dispositions dans une ordonnance de Philippe-le-Bel, du mois d'août 1289. Il y est dit : « Que nul ne soit » si osé, sur peine de corps et d'avoir, refuser *pa-* » *risis* ne *tournois*, partant qu'il ayent connaissance » devers croix et devers pile qu'ils soient *parisis* » et *tournois*. »

Aussi les seigneurs qui avaient le droit de faire battre monnoie, passaient-ils leurs baux à la charge que les espèces qu'on fabriquerait seraient de l'aloi et du poids des *tournois*. Henri Poullain, dans son *Essai sur les monnoies*, cite pour exemple deux de ces baux. L'un fait en 1253, par Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, et l'autre par Pierre, évêque d'Alby, en 1278, où il est dit : « *Ad tale* » *argentum et ita bonum et finum sicut turonenses* » *sunt*. »

La finesse du titre des *tournois* ne fut pas la

seule cause qui mit en réputation la monnoie de Tours. Les ouvriers qui y travaillaient y contribuèrent pour beaucoup. Leur habileté était si bien reconnue qu'on les appelait de tous côtés pour perfectionner un art presque toujours détérioré par la cupidité de ceux qui traitaient avec les seigneurs. Raoul de Diceto, l'un des historiens d'Angleterre du 12.e siècle, rapporte qu'en 1180, Henri II voulant reformer toutes les monnoies de ce royaume, parce qu'on ne voulait plus les recevoir dans le commerce, ne crut pas pas pouvoir mieux y réussir qu'en faisant venir de Tours Philippe Aymar, habile ouvrier, qui refondit toutes les anciennes espèces et en fabriqua de nouvelles.

Le seul mot *turonus* emportant en quelque façon avec lui l'idée de la pureté du titre, plusieurs pays étrangers le consacrèrent sur leur monnoie. Il n'est pas rare de le trouver sur quelques pièces d'Allemagne. J'ai vu des monnoies de Francfort et de Wurtzbourg sur lesquelles se trouve le mot *turonus* (1), et Kœhler a fait graver (2) un *tournois* d'Hermann, archevêque de Cologne et landgrave de Hesse-Cassel, sur lequel on voit d'un côté: *Turon. tuinc* (3). (*Turonus tuicensis*) *Hermanni*

(1) Lersner, Francfurth Chronick cap. 29 et 30. p. 456. Schlegel, de nummis Goth. § 28. p. 50.

(2) Johann-David Koehler, historischer münz-Belustigung. tom. 27. p. 145.

(3) Tournois de la ville de Deutzch.

archiepi. colonien., et sur le revers : *Ann.* 1482. *Sit nomen Domini benedictum.* Je ne doute point, d'après ces exemples, qu'il ne s'en rencontre beaucoup d'autres. Le mot *turonus*, perdant sa première signification, était ainsi devenu synonime de monnoie de bon aloi.

Le type des gros *tournois* varia très-peu depuis ceux que Philippe-Auguste fit frapper lors de la réunion de la Touraine à la couronne. Ceux-ci d'un côté avaient une croix surmontée d'un seul cercle, dans lequel on lisait : *Philippus rex Franc.* Le champ du revers, tout uni, ne contenait que ces trois lignes : *Turo-nes-arg.* Tous les autres, dans la suite, portèrent d'un côté une croix surmontée de deux cercles, dans l'un desquels est le nom du roi régnant, et dans l'autre : *Benedictu : sit : nome : dni : nri : Dei : Jhu. xpi.* De l'autre côté fut représentée une église avec ces mots autour : *Turones civis*, et dans le cercle au-dessus 12 fleurs de lys.

Cet usage de retracer des églises sur les monnoies remonte à Louis-le-Débonnaire, successeur de Charlemagne. Les églises que l'on remarque sur celles de son tems ne diffèrent de celles qui sont sur les *tournois*, que par quelques traits ajoutés à ceux-ci, par les graveurs, pour former des espèces de clochers ou piliers, communément appelés *piles*. Ce mot a été consacré par toutes les ordonnances relatives aux monnoies, même après qu'elles ne portèrent plus l'empreinte d'églises. Dans le régle-

ment de 1262, dont j'ai déjà parlé, il est dit: « Qu'il est esgardé que nul ne puisse faire de mon» noye semblable au coin du roy qu'il n'y ait dis» semblance aperte d'envers croix et d'envers pile ». Ainsi, même encore à présent, quand en jouant on demande croix ou pile, on nomme croix le côté de la tête, et pile celui de l'écusson, parce que c'était de ce côté-là que l'église était représentée. C'est ainsi, selon Macrobe, que les anciens demandaient tête ou navire, parce qu'il y avait sur les monnoies romaines, d'un côté la tête de Janus, et de l'autre un vaisseau ou trirême.

Jusqu'à la fin du règne de Charles VI on continua de fabriquer des *tournois* dont les uns portent du côté de la croix : *Turonus civis*, et les autres du côté de l'écusson : *Grossus turonus;* mais, à partir de Charles VII, le mot *turonus* ne se trouve plus sur les grosses monnoies d'argent. On peut observer en passant qu'il n'y a jamais eu de pièces d'or qui aient porté le nom de *tournois*. Bientôt cette ancienne légende fut reléguée sur les monnoies de billon, c'est-à-dire, sur les deniers et les doubles. Ceux-ci se reconnaissent à ces mots : *Moneta dup. turon.* ou bien *Duplex turonus Franc.* Les premières monnoies de cuivre qui furent frappées en 1575, le furent également à l'empreinte de *Turonus civis*, qui fut conservée sous les règnes suivans jusqu'à Louis XIII inclusivement; et même le cardinal de Bourbon, pendant son règne éphé-

mère, fit frapper plusieurs sortes de monnoies parmi lesquelles se trouve un double *tournois* ayant d'un côté l'effigie du cardinal, et pour légende : *Charles X, roi de France*, et sur le revers, trois fleurs de lys avec ces mots : *double tournois*, 1590. Le 12 mai de la même année, Henri IV décria les pièces fabriquées au nom de Charles X, et les lettres-patentes en furent enregistrées à la chambre des comptes alors séante à Tours et y tenant la cour des monnoies.

La dernière fabrication de *tournois* date du règne de Louis XIII, du moins n'en retrouve-t-on plus de tracés depuis lui ; mais on voit encore frappé à son coin un double en billon, portant d'un côté la tête du roi avec ces mots : *Loys* 13, *roi de Fran. et Nav.*, et de l'autre : *double tournois*, 1628. C'est donc à cette époque que l'on doit fixer l'extinction d'une monnoie qui conserva si long-tems la haute réputation qu'elle dut à un titre constamment pur, ainsi qu'à l'habileté des ouvriers qui la fabriquaient.

Il serait difficile de retrouver l'origine de l'atelier monétaire de Tours, qui doit être très-ancien. Il n'était à la vérité que le sixième dans les édits de création des hôtels des monnoies : mais cet ordre, bien postérieurement fixé, ne préjugeait rien pour ou contre leur ancienneté. Jusqu'au commencement de la 3.e race la monnoie royale suivait toujours la cour, et ce ne fut guères que vers le tems de Louis-le-Jeune qu'on établit des atteliers sédentaires. Ce

fut aussi à cette même époque, suivant Thévet, que ce monarque racheta la monnoie de Tours, probablement des mains de Geoffroy-le-Bel, alors comte de Touraine, auquel elle appartenait. L'acte de rachat est de 1143. Il est de même à présumer que ce fut à cette époque que la monnoie de Châteauneuf fut réunie à celle de Tours.

Châteauneuf ou Martinopole formait une ville particulière, entièrement soumise au chapitre de St. Martin qui avait le droit d'y faire battre monnoie. Ce privilège très-ancien lui avait été accordé par les rois de la première race, et avait été confirmé par ceux de la seconde et de la troisième. C'est ce qui résulte de plusieurs chartes de Charles-le-Chauve en 904, de Charles-le-Simple en 920, de Raoul en 931, de Louis-d'Outremer en 939, de Hugues-Capet en 988, enfin de Philippe-le-Hardi et de Louis-le-Hutin dans les 12.e et 13.e siècles. Quelques-unes de ces monnoies ont été conservées jusqu'à nous. On y voit d'un côté l'église de St. Martin telle qu'elle est représentée sur les *tournois* du tems de St. Louis, avec la légende : *S. Martinus*, et au revers une croix avec ces mots : *Turonus civis*.

Nous ne connaissons qu'une sorte de monnoie frappée en Touraine sous les rois de la première race. Ce sont des sous d'or qui furent fabriqués à Amboise vers l'an 507, et qui portent le nom de cette ville. Le Blanc les range dans la classe des monétaires,

mais elles tiennent à une circonstance historique dont il est possible qu'il ait ignoré les détails, je veux dire à l'entrevue de Clovis et d'Alaric. Ce roi des Visigoths voyant que Clovis était le seul prince de son tems qui fut en état de lui résister, et peut-être même de lui nuire, chercha les moyens de se concilier son amitié. Il lui envoya des ambassadeurs pour lui demander une entrevue qui eut lieu en effet sur les confins de leurs royaumes respectifs. Celui d'Aquitaine ou des Visigoths se terminait à la rive gauche, et celui de Clovis à la rive droite de la Loire. On choisit donc une île que forme ce fleuve vis-à-vis Amboise et qu'on nomme l'île de St. Jean. Ce fut là que les deux souverains se virent. Ils s'entretinrent assez long-tems en particulier, mangèrent ensemble avec leurs principaux officiers et se séparèrent ensuite après s'être donné les plus grands témoignages d'une amitié qui ne fut pas de longue durée. Clovis voulant consacrer le souvenir de cette entrevue par quelque monument durable, non-seulement fit élever, dit-on, les deux monticules connus sous le nom *de Danges de Sublaines*, mais encore fit frapper des monnoies d'or pur, où il fit mettre son effigie d'un côté, et de l'autre une croix ancrée. On lit du côté de la tête, sur les unes, *Ambacia vic* : sur d'autres, *Ambacia castrum*, ou simplement *Ambacia ;* et du côté de la croix, les noms des monétaires Reicisilus, Dommacharus ou Chabellicus.

Clovis avait encore un autre motif en faisant fabri-

quer cette monnoie. Il avait pour but de se faire connaître aux nouveaux sujets de sa monarchie qu'il venait d'aggrandir par l'expulsion des Romains, depuis les bords de la Loire jusqu'aux rives de la Moselle. Il voulait aussi suppléer au défaut d'espèces d'or; car Théodoric, roi des Goths en Italie, venait d'en ordonner le décri dans ses états à cause de leur bas aloi, et particulièrement des gothiques dans lesquelles il n'y avait pas la moitié d'or. La coutume des empereurs romains étant de consacrer sur leurs monnoies quelqu'évènement célèbre de leur règne, Clovis n'en trouva pas de plus remarquable pour le sien que son entrevue avec Alaric. Il la fit donc frapper sur sa monnoie où elle fut indiquée par le mot *Ambacia*, lieu où l'action s'était passée. Amboise étant alors une ville de très-peu d'importance, on expliquerait difficilement sans cela comment il y aurait été frappé des monnoies d'or.

Tours n'a pas été la seule ville de la province qui ait eu une monnoie. Il y en eut pareillement à Loches et à Chinon. Le privilège qu'avait la ville de Loches fut conféré à l'abbaye de Beaulieu par Foulques-Nerra, comte d'Anjou, vers l'an 1011. Il est dit, dans son testament par lequel il accorde différentes prérogatives à cette abbaye qu'il venait de fonder : « J'y ajoute encore ma monnoie de Loches pour » qu'ils y en fabriquent au même titre. *Addo præ-* » *tereà eis ut habeant et faciant moneiam meam de* « *Luchis.* » On sait en effet que la ville de Loches

appartenait en ce tems aux comtes d'Anjou qui ne possédaient pas encore la Touraine.

Quant à l'origine de la monnoie de Chinon, elle ne date que de 1419. Le dauphin, fils de Charles VI, ayant pris en 1418 le gouvernement de l'état pendant la maladie et contre le gré de son père, ainsi que sans l'assentiment des états-généraux, il passa le 12 octobre 1419 un bail des monnoies de France à Marc Desbatons moyennant 2,160,000 liv. pour un an, tandis que celui de toutes les autres villes sous l'obéissance de son père n'était que de 600,000 liv. Les villes comprises dans le bail du dauphin étaient Tours, Chinon, Angers, Poitiers, la Rochelle, Limoges, Lyon, St.-Pourçain, Bourges, Guise, St.-André, Beaucaire, Toulouse, Montpellier, le Pont-St.-Esprit, Crémières, Romans, Mirabel, Loches, Sens, Mouson et Villefranche. Loches et Chinon y étaient substituées à quelques autres villes qui étaient alors occupées par les Anglais. Les malheurs de la France à cette époque portèrent dans les monnoies une altération qu'on aura peine à concevoir. Leur affaiblissement fut tel que le dauphin gagnait 278 liv. sur chaque marc d'argent et 2527 liv. par marc d'or. Car, par exemple, le marc d'argent qui ne valait au 3 mai 1418 que 9 liv. dans les lieux qui lui obéissaient, en valut 90 au mois de juillet 1422. Ainsi le gros *tournois* de 20 deniers qui était à 5 deniers 8 grains de fin de 80 au marc, n'était plus qu'à 8 grains de fin et taillé à 120. Par conséquent le marc

30.

d'argent dont les monnayeurs payaient 90 liv., produisait, lorsqu'il était fabriqué, 361 liv. 10 s. Il en était de même relativement au marc d'or.

La chose la plus remarquable en ce bail, c'est que le dauphin enjoignit au fermier de mettre devant la croix la première lettre de chaque ville. C'est à cette mesure que sont dues les initiales qui distinguent aujourd'hui chaque hôtel des monnoies, ainsi que c'est du règne de Henri II que date l'usage général de mettre sur l'un des côtés l'effigie des rois. Je dis l'usage général, car déjà on l'avait introduit sous Louis XII, sur les pièces qui pour cela furent appelées *Testons*.

Cependant Charles VI, quelques années avant le bail fait par son fils, avait senti la nécessité d'une marque distinctive sur les monnoies, afin que l'on pût reconnaître les villes qui en auraient altéré le titre, ce qui n'arrivait que trop fréquemment. Il prescrivit donc que, suivant son ordre numérique dans la création des hôtels des monnoies, chaque ville mettrait un point sous la lettre de la légende qui correspondait à son numéro. Ainsi Tours qui dans ce tems occupait le sixième rang, plaçait dans les pièces d'or un point sous l'*u* de *Carolus* et un autre sous l'*n de* XPS *vincit*. Dans les pièces d'argent le point se trouvait sous l'*m* de *sit nomen* et pareillement sous l'*u* de *Carolus* : mais les maîtres des monnoies s'étant souvent dispensés de cette formalité afin de pouvoir frauder plus impunément, ce

point d'ailleurs étant susceptible de s'effacer assez vite par le froissement, une ordonnance de François I.er de 1539 leur enjoignit de mettre sur toutes les espèces, indépendamment des autres marques qui leur étaient prescrites, une des lettres de l'alphabet qui leur fut indiquée, suivant leur rang. Ainsi Tours qui se trouvait alors le cinquième hôtel des monnoies, eut pour signe distinctif l'*E* cinquième lettre de l'alphabet, et ainsi des autres.

Cet ancien hôtel fut supprimé par l'édit du roi, du mois de février 1772, ainsi que ceux de Caen, de Poitiers, Toulouse, Riom, Dijon, Rheims, Troyes, Amiens, Bourges, Grenoble, Rennes et Besançon. Par cet édit les atteliers monétaires furent réduits à 16, de 31 qu'ils étaient auparavant, et l'on comptait encore en France, et même en Europe, par livre *tournois*, que la monnoie de Tours n'existait plus.

Sur la date du premier Concile de Turin.

Saint Brice, successeur de St. Martin dans l'évêché de Tours, fut accusé par le prêtre Lazare de plusieurs crimes dont il se justifia pleinement au premier concile de Turin qui condamna Lazare

On objectera peut-être contre cette date de 401 le cinquième canon de ce même concile, où il est dit qu'on y lut en présence des pères qui le composaient les lettres écrites par St. Ambroise au sujet de l'évêque Félix avec lequel plusieurs évêques des Gaules refusaient de communier. St. Ambroise étant mort le 4 avril 397 et le texte du 5.e canon portant que ses lettres avaient été envoyées depuis peu de tems, *dudum latas*, on en aura conclu que ce concile n'avait pas dû être de beaucoup postérieur à la mort du saint prélat, et on aura imaginé de le placer dans la même année. Baronius prétend même qu'on doit lire *dudum datas*, ce qui serait très-différent, car il résulterait de cette seconde version que les lettres de St. Ambroise auraient été récemment écrites, au lieu que la première signifie simplement qu'elles avaient été récemment apportées au concile. Mais il ne peut y avoir d'incertitude à cet égard, car tous les manuscrits portent *dudum latas*, et selon toute apparence Baronius n'a proposé sa correction que parce qu'elle était favorable à son opinion qui pourtant n'en serait pas moins vicieuse puisque, même avec ce changement, il ne pourrait pas faire que St. Brice eût été évêque en septembre 397. D'ailleurs le mot latin *dudum* ne signifie pas toujours *depuis peu*, et sans sortir du sujet nous en trouvons un exemple, car le pape Zozime, écrivant aux évêques d'Afrique et des Gaules, se sert du mot *dudum* en parlant de ce même concile, quoiqu'il se fût déjà écoulé un espace

de seize années : « *Sed Lazarus*, DUDUM *in Tau-* » *rinensi concilio clarissimorum episcoporum sen-* » *tentiis pro calumniatore damnatus*, *cum Brixii* » *innocentis episcopi vitam fulsis objectionibus ap-* » *petisset.* » On voit qu'on ne pourrait pas conclure de cette expression, *dudum*, qu'il n'y avait que peu de tems que ce concile avait été assemblé, et Baronius convient lui-même que ces lettres furent écrites par le pape Zozime le 22 septembre 417, la première année de son pontificat; l'empereur Honorius étant consul pour la onzième fois, et Constance pour la deuxième.

Le P. Pagi et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* donnent à ce concile la date de 401. Il est évident qu'il ne peut pas en avoir une plus ancienne. Il ne manquait à leur assertion que des preuves qui pussent l'appuyer, et c'est ce qui m'a engagé à suppléer à leur silence à cet égard.

Sur la date du premier Concile de Tours.

On met ordinairement le premier concile de Tours sous la date du 18 novembre 461; et l'on se fonde pour cela sur le préambule de ce concile, dont voici les termes : « *Severino v. c.*, *sub die* » *XIV.ª kalend. decembr. cum ad sacratissimam* » *festivitatem qua domni Martini receptio cele-*

» *bratur*, etc. Sous le consulat de Severinus, le 14
» des calendes de décembre, jour où l'on célèbre la
» fête de la réception de St. Martin, etc. » Cependant les opinions sont partagées à cet égard, car les uns font tenir ce concile en 461 et les autres en 482. Ceux qui prétendent que St. Martin est mort en 397, sont pour la première époque; ceux au contraire qui pensent qu'il n'est mort qu'en 400, sont pour la seconde.

Mais les deux principales raisons qu'on allègue de part et d'autre, ont cela de singulier, qu'elles servent également à appuyer les deux sentimens, c'est ce qui fait qu'il devient très-difficile de démêler la vérité, et qu'on a de la peine à se déterminer; car en premier lieu, Severinus, sous lequel ce concile a été assemblé, était consul en 461 et en 482; ainsi l'on n'en peut tirer aucune conséquence décisive. D'un autre côté, l'élection de Perpétue, qui présida ce concile, étant indiquée comme ayant eu lieu la 64.e année de la mort de St. Martin, n'est pas un guide plus sûr, puisque les trois années, sur lesquelles on n'est pas d'accord relativement à la mort de notre saint, font commencer l'épiscopat de Perpétue à la fin de 458 ou à la fin de 461.

La date du jour auquel ce concile a commencé, forme encore une autre difficulté. Sirmond, Labbe et Maan l'indiquent au 14 des calendes de décembre, ce qui correspond au 18 novembre, suivant

notre supputation ; mais Binius et Baronius la placent au 18 des calendes de décembre, qui est le 14 novembre. Je me range volontiers de l'avis de ces derniers, sans pourtant souscrire à une circonstance qu'ils rapportent à l'appui de leur opinion, qui est que l'ouverture du concile se fit le même jour que Perpétue transféra le corps de St. Martin, de l'ancienne église bâtie par St. Brice, dans la nouvelle qu'il venait lui-même de faire construire, et que les pères qui composaient le concile assistèrent à cette cérémonie.

Cette circonstance est formellement contraire à ce que Grégoire de Tours rapporte dans son I.er livre des *Miracles de St. Martin*, ch. 26. Il dit que le 1.er juillet, Perpétue, accompagné des évêques et des abbés voisins, ainsi que d'une infinité d'autres ecclésiastiques, s'étant mis en devoir de lever le corps de St. Martin, Dieu permit qu'il devint si pesant qu'il fut impossible de le remuer. Le lendemain, ayant voulu tenter la même chose, ils rencontrèrent les mêmes obstacles, ce qui donna lieu à l'un des anciens clercs de l'église, qui était présent, de dire que la fête de l'ordination de St. Martin arrivait dans trois jours, et que c'était peut-être ce jour-là que le saint avait marqué pour qu'on enlevât son corps. Cet avis fut approuvé par Perpétue et par les autres évêques ; tous se mirent donc en prières, et le 3.e jour, comme ils étaient encore dans la même peine, un vénérable vieil-

lard parut au milieu de l'assemblée, mit son manteau sur la bière et aida à lever le corps pour le porter dans la nouvelle église.

Notre historien confirme encore, dans un autre endroit, que cette translation se fit le 4 juillet, car il dit, au second livre de son histoire, qu'on solemnisait en un même jour trois grandes fêtes, savoir : la dédicace de l'église, la translation du corps de St. Martin et son ordination. « *Solemnitas in ipsius basilica triplici virtute pollet, id est, dedicatione templi, translatione ipsius sancti, ordinatione ejus episcopatus; hanc in IV.° nonas julii observabis.* » Ces trois fêtes se célébraient encore dans le diocèse de Tours le 4 juillet, d'où l'on doit conclure que la fête de la translation n'a eu lieu ni le 14 ni le 18 novembre, ainsi que l'ont avancé Binius et Baronius.

Maan n'est pas d'accord avec lui-même sur le jour de l'ouverture de ce concile. Il dit, dans son *Histoire des Archevêques*, qu'elle se fit le 14 novembre, et il la place au 18 dans son *Recueil des Conciles de la Province*; mais quoiqu'il en soit, cette date servira toujours à appuyer mon opinion sur l'époque de la mort de St. Martin, car si le concile a été ouvert le 14 novembre, c'est une preuve qu'il mourut le 11, puisque tout le monde est d'accord que son corps demeura le dimanche entier à Candes, gardé, dans la chambre où il était mort, par les Poitevins et les Tourangeaux; que ceux-ci le mirent

dans un bateau sur la Vienne, par l'embouchure de laquelle ils entrèrent dans la Loire, parce qu'en ce tems elle était au-dessous de Saumur, comme l'observe Ménage dans son *Histoire de Sablé*, liv. 8, f.° 230; de sorte qu'il s'écoula trois jours pleins depuis la mort du saint jusqu'à son arrivée à Tours, qui eut lieu le mercredi au matin.

Si l'on place au contraire l'ouverture de ce concile au 18 novembre, ce qui est en effet la supposition la plus vraisemblable, il en résultera que c'était le jour de l'octave de St. Martin, car nous savons qu'il était le seul des confesseurs dont l'octave fût célébré par l'ordre de l'église. « *Considerandum autem est*, dit » Jean Belet, *quod ipse solus inter confessores* » *institutionis habet octaviam.* » Les prélats étant donc venus à Tours pour solemniser cette fête, s'assemblèrent le même jour pour faire des réglemens concernant la discipline ecclésiastique.

C'est un usage de tout tems observé dans l'église, de dire tous les jours, pendant l'octave des saints, les mêmes oraisons que le jour de la fête principale. Or les pères du concile appèlent cette fête la réception de St. Martin : « *Quâ domni Martini receptio celebratur.* » Parce que c'est le jour qu'il fut reçu au ciel et non dans les murs de Tours, comme l'ont cru ou ont semblé le croire ceux qui, pour faire prévaloir leur opinion, avaient intérêt de prouver que St. Martin n'était pas mort le 11 novembre. C'est pour ne laisser aucun doute à cet égard que Grégoire de Tours nomme

aussi cette fête *Assumptio*, lorsqu'il dit : « *Anno* » *centesimo sexagesimo tertio post assumptionem* » *sancti et prædicabilis viri beati Martini antisti-* » *tis, etc.* » Ce jour est aussi désigné par les historiens sous les diverses dénominations de *nativitas*, *obitus*, *passio*, *depositio*, *etc.*, qui toutes doivent s'entendre également du jour de sa mort, car *nativitas* et *obitus* dans le sens mystique ont la même acception.

La discussion sur la date du mois m'a conduit nécessairement à ces éclaircissemens historiques. Quant à l'année, plusieurs motifs me portent à être de l'avis de Binius qui s'est décidé pour 482. Le premier, parce qu'il est un des plus anciens qui ait recueilli les conciles et qu'il était par conséquent plus rapproché des sources. Le second, qui ne me paraît pas le moins convaincant, c'est que les fastes consulaires d'Idace non-seulement portent pour consul en 461 Severianus, au lieu de Severinus, mais encore qu'ils lui associent pour collègue Dagalaïfus, ce qui se voit également dans Cassiodore. Or il est à croire que, si le concile eût en effet eu lieu en 461, on ne se fût pas borné à nommer un seul consul dans le préambule de ce concile, et qu'au lieu de *Severino consuli*, on eût mis *Severino et Dugalaïfo consulibus*. En 482, au contraire, nous voyons Severinus seul consul dans les fastes d'Idace et de Cassiodore; alors on est fondé à croire que le concile a véritablement eu lieu sous ce conso-

lat. Le troisième motif est que St. Martin étant mort en 400 et non en 397, comme je crois l'avoir suffisamment prouvé dans ma dissertation à ce sujet, et que Perpétue n'ayant été élu évêque que 64 ans après, un concile qui aurait été tenu en 461 n'aurait pu être présidé par lui; tandis qu'il a pu l'être en 482, puisque Perpétue a vécu jusqu'en 494.

Labbè objecte contre cette opinion que parmi les souscripteurs de ce concile on trouve le nom de Léon évêque de Bourges : mais il n'a pas fait attention que, dans l'*Histoire des Patriarches de Bourges* qu'il a lui-même insérée au tome 2 de sa *Nouvelle Bibliothèque*, il est dit que Léon tint ce siège depuis 431 jusqu'à 438, sous les papes Célestin I.er, Sixte III et Léon-le-Grand. Alors comment aurait-il pu assister au concile de 461 ? Il en résulte évidemment qu'il y a des erreurs dans la série des évêques de Bourges, ainsi que dans presque toutes celles de ces premiers tems. Ou l'on s'est trompé sur la date et la durée de l'épiscopat de Léon, ou il y aura eu un autre évêque du même nom. Ainsi ce que Labbe croit alléguer comme une preuve, n'est qu'une erreur manifeste qui, quelle que soit l'opinion qu'on adopte, ne peut ni la confirmer ni la détruire. Quant à moi, je suis non-seulement convaincu que ce concile n'a eu lieu qu'en 482, mais j'y trouve une nouvelle preuve que St. Martin n'est mort qu'en 400, puisque, suivant Grégoire de Tours, Perpétue ne fut ordonné évêque que 64 ans après.

Sur une monnoie d'or de Clovis.

J'AI parlé, à l'article des *Tournois*, de la monnoie d'or que Clovis fit frapper à Amboise lors de son entrevue avec Alaric, et sur laquelle sa figure est empreinte. On y remarque que cet empereur y est représenté avec la barbe rase. Cette circonstance qui paraîtrait indifférente en elle-même, acquiert de l'importance eu égard à un passage de l'un de nos historiens qui prétend que dans cette entrevue Alaric toucha la barbe de Clovis, ce qui indiquait qu'il sollicitait son adoption. Je me propose donc de démontrer l'inexactitude de ce passage.

Non-seulement c'était la coutume des empereurs d'avoir la barba rase, mais encore c'était celle des Romains et des autres peuples qui étaient soumis à leur domination, et plus particulièrement des Français qui avaient adopté leurs lois, leur langue, un peu de leurs mœurs et de leur politesse. C'est un témoignage que leur rend Agathias *le Scholastique* qui vivait dans le même siècle. « Les Français, dit-il, » ne sont point grossiers comme les autres barbares, » mais ils ont beaucoup de la politesse des Romains » et aiment à faire usage de leurs lois. » Les anciens Français Sicambriens avaient également l'habitude

de se faire raser, ainsi qu'on le voit par ces vers de Sidonius Apollinaris dans son *Panégyrique de Majorien;* il dit, en parlant des Français qui accompagnaient le roi Clodion :

ac vultibus undique rasis
Pro barbâ tenues perarantur pectine cristæ.

Ce qui détruit l'assertion de quelques historiens qui prétendent que Clodion prescrivit aux Français de laisser croître leurs cheveux et leur barbe, afin qu'on pût les distinguer des Romains.

Je reviens au passage dont j'ai parlé plus haut. Aimoin dit en effet, en rendant compte de l'entrevue de Clovis et d'Alaric auprès d'Amboise : « *Et Alaricus, juxtà morem antiquorum, barbam Chlodovei tangens, adoptivus ei fieret pater.* » Mais Aimoin se trouve ici en contradiction manifeste avec un monument historique dont le témoignage doit paraître irrécusable, et avec le moine Roricon, auteur contemporain, qui rapporte que Clovis, ayant résolu de chasser les Goths hors de l'Aquitaine, fit assembler à Paris les principaux chefs des Français qui approuvèrent son dessein, promirent de l'accompagner dans cette expédition, et, levant leurs mains droites vers le ciel, jurèrent qu'ils ne se feraient point la barbe avant que d'avoir battu les infidèles. « *Sese que votis stringunt, ni superassent infideles, barbas non amplius esse radendas profitentur.* »

Quoiqu'en général l'autorité de Roricon ne soit pas d'un très-grand poids, on voit qu'ici son récit est confirmé par un monument numismatique dont quelquefois les moindres détails servent à expliquer des points obscurs de l'histoire. Au surplus, il est assez probable qu'il y a erreur dans Aimoin, et qu'au lieu de *barbam tangens*, il faut lire *tondens*, comme dans Roricon; car, ainsi que je l'ai dit, celui-ci était contemporain, au lieu qu'Aimoin n'est que du 10.e siècle.

Il paraît que Grégoire de Tours est du même sentiment et que l'usage de raser la barbe s'observait encore en France sur la fin du 6.e siècle, car en l'année 585, dans une assemblée générale des évêques de France tenue à Macon, Ursicin évêque de Cahors ayant été convaincu d'avoir reçu publiquement avec de grands honneurs Gondebaud comme fils légitime du roi Clotaire, se condamna lui-même à faire pénitence publique pendant trois ans. Cette pénitence, pour les évêques, consistait principalement à ne se point couper la barbe ni les cheveux; à s'abstenir de l'usage du vin et de la chair; à ne point célébrer la messe; à ne faire aucune ordination; à ne point donner les eulogies ou pain-bénit; enfin à ne bénir ni les églises, ni le saint chrême, sans perdre pour cela le gouvernement de leur église. « *Ut pœnitentiam* » *tribus annis agens, neque capillum neque barbam* » *tonderet, etc.* l. 8. ch. 20. » On ne peut douter, d'après ce passage, qu'à cette époque la coutume

était encore de se faire la barbe, coutume qui n'avait pas changé dans l'intervalle des 74 ans écoulés depuis la mort de Clovis.

Il est certain néanmoins qu'un usage tout contraire s'introduisit dans le cours du siècle suivant. Le moine de St. Denis, qui a écrit la vie de Dagobert, nous apprend que ce prince, se voyant traité avec mépris par Sédégésile vice-roi d'Aquitaine et favori du roi son père, résolut d'en tirer vengeance. Profitant de l'absence du roi, il le fit un jour battre de verges et lui fit couper la barbe, ce qui était, dit l'auteur, le plus grand affront qu'en ce tems-là l'on pût faire à un homme. « *Ea enim tunc præcipua erat injuria.* » Ainsi dans l'espace d'un siècle la mode avait totalement changé, et c'est probablement pour n'avoir pas su faire cette distinction qu'Aimoin a écrit qu'Alaric avait touché la barbe de Clovis. L'usage de porter la barbe longue se maintint long-tems en France, passa de mode, s'introduisit de nouveau, et disparut entièrement sous le règne de Louis XIII où l'on se borna à de simples moustaches qui se perpétuèrent jusqu'à la fin du règne de Louis XIV.

Sur le prétendu Consulat de Clovis.

Après que Clovis eut vaincu les Visigoths et uni l'Aquitaine au royaume de France, il vint à Tours

en 508, pour rendre graces à Dieu de sa victoire, dans l'église de St. Martin. Ce fut là qu'il donna audience aux ambassadeurs que l'empereur Anastase Dicore lui avait envoyés pour le féliciter sur sa nouvelle conquête, et pour lui offrir son amitié. Tous les historiens ont répété que Clovis avait reçu, de la part de l'empereur, des présens accompagnés de lettres de consulat, ainsi qu'une robe et un manteau de pourpre, ornemens de cette dignité. D'autres même ajoutent une couronne, ce qui a donné lieu à plusieurs savantes dissertations; mais dans lesquelles on n'a pas fait attention qu'une couronne et des ornemens consulaires devaient être et étaient en effet des ornemens très-incompatibles. Tout prouve au contraire que Clovis ne reçut dans cette circonstance que de simples lettres de félicitation, et sans aucuns présens. C'est ce que je vais essayer de démontrer.

Je commencerai par les lettres de consulat que Grégoire de Tours prétend avoir été acceptées par Clovis. « *Igitur Chlodovechus*, dit-il, l. II, ch. 38, » *ab Anastasio imperatore codicillos de consulatu* » *accepit, et in basilicâ beati Martini tunica blatea indutus est et chlamyde, imponens vertici* » *diadema.* » Le cardinal Bellarmin assure que Clovis ne reçut que le titre de consul avec les attributs de cette dignité; mais le cardinal Baronius soutient que les présens de l'empereur étaient plus vraisemblablement des marques de triomphe que

des ornemens consulaires, et que si Clovis eût accepté la dignité de consul, comme le prétend Grégoire de Tours, on n'eût pas oublié de mettre son nom dans les fastes consulaires, de même qu'on l'avait fait, 22 ans auparavant, pour Théodoric, roi d'Italie, qui par-tout y est nommé avec Venantius, son collègue. Clovis ne pouvait pas être consul dans l'année de cette ambassade, puisqu'il y en avait déjà deux en fonctions : il ne pouvait pas l'être l'année suivante, puisque, selon l'usage, il y avait déjà deux consuls désignés ; ce n'eût donc été qu'un vain titre de consul honoraire que l'empereur eût fait offrir à Clovis. Quelques auteurs, pour se tirer d'embarras, ont été de cet avis ; mais on n'ignore point que ce titre était alors si commun, si prodigué, qu'il se donnait à toutes sortes de sénateurs, même à ceux du dernier rang, et certes ce n'eût pas été un grand témoignage d'honneur et de déférence de la part d'Anastase, qui était trop rusé politique pour ne pas sentir que Clovis eût pu fort bien se trouver moins flatté qu'offensé d'un pareil hommage.

L'autorité de deux écrivains aussi célèbres m'a inspiré le désir d'examiner avec plus d'attention et d'exactitude les circonstances de cette ambassade, et j'ai trouvé que le moine Roricon les avait décrites d'une manière différente, mais bien plus naturelle que celle de Grégoire de Tours et de tous nos autres historiens. Si cet auteur, qui a écrit son

histoire jusqu'à la mort de Clovis, n'est pas plus ancien que Grégoire, il est au moins son contemporain. Sans prétendre qu'il mérite plus de foi que ce dernier, j'examinerai si sa narration n'est pas plus probable et plus admissible.

Il rapporte que Clovis, allant combattre Alaric, passa par Tours et qu'il fit plusieurs présens à l'église de St. Martin, à laquelle il donna entre autres choses le plus beau cheval de son écurie; qu'étant de retour de sa conquête, il le racheta des marguilliers pour le prix de deux cents pièces d'or; qu'il se revêtit d'habits d'or et de pourpre, mit sur sa tête un diadême royal, monta à cheval et se fit voir ainsi au peuple, dans la place publique qui était entre l'église de St. Martin et la cité de Tours, distribuant quantité de pièces d'or et d'argent, en signe de joie et en mémoire de la victoire qu'il avait remportée sur les Visigoths. « *Et ascendens super equum, purpurâ redivitus et* » *auro, ac diadema regium in capite gestans, pro* » *reverentiâ sancti Martini auri et argenti pluri-* » *mum in atrio quod est inter ecclesiam sancti Mar-* » *tini et civitatem, præsenti populo, sparsit et re-* » *gia munificentiâ dispensavit.* » Il imita en cela l'usage des empereurs romains, qui avaient coutume de faire des libéralités au peuple, et nos rois ont long-tems suivi cet exemple, en faisant crier *largesse* par leurs héraults d'armes. Il est assez probable que Clovis, dans cette circonstance, fit ré-

pandre les pièces d'or qu'il avait fait frapper lors de son entrevue avec Alaric auprès d'Amboise, c'est pourquoi on a trouvé assez fréquemment de ces monnoies soit à Tours soit aux environs.

Dans tout ce récit, on ne voit point que Clovis ait reçu de lettres de consulat, ni d'ornemens consulaires. Or, est-il probable que Roricon eût oublié une circonstance de cette nature, si elle eût été aussi vraie et aussi authentique que le prétendent d'autres historiens? Au contraire, il dit positivement que Clovis se vêtit d'or et de pourpre, et qu'il mit sur sa tête un diadême royal, avant que de se faire voir au peuple et de donner audience aux ambassadeurs. D'un autre côté, Clovis, roi et roi victorieux, eût-il consenti à se montrer, dans une occasion aussi solemnelle, revêtu d'habits étrangers et bien au-dessous de sa dignité? Quant à la magnificence de ses habits, on sait qu'en ces tems les rois de France se faisaient gloire d'en avoir de très-somptueux dans les grandes cérémonies. Nous en trouvons la preuve dans les paroles de la reine Frédégonde, qui dit un jour à Chilpéric, petit-fils de Clovis, que ce monarque avait des coffres remplis de pierreries, de perles et de tous les autres ornemens impériaux.

Roricon, immédiatement après le récit de la libéralité ou *largesse* de Clovis, parle de l'ambassade de l'empereur Anastase, dont jusques-là il n'avait point encore fait mention. L'on doit voir

en cela son exactitude à ne retracer les faits que dans leur ordre. Il a représenté d'abord le roi se montrant au peuple dans toute sa pompe royale; il passe ensuite à l'audience donnée aux ambassadeurs, et enfin il ajoute qu'après cette cérémonie il alla faire ses prières au tombeau de St. Martin. « *Et tali gloriâ sublimatus, ante sepulchrum beati* » *Martini genua flexit et oravit.* ».

Cette narration paraît plus naturelle et incomparablement plus à l'avantage ou à la gloire de la nation française, que celle de l'évêque de Tours et de tous ceux qui l'ont copié. Ils ont voulu faire entendre que Clovis s'était montré au peuple, revêtu des ornemens consulaires, comme si les habits royaux n'avaient pas eu autant et plus de magnificence, ou même comme s'il n'en eût point eu, ce qui est contre la vraisemblance, je dirai même contre la vérité de l'histoire. D'ailleurs les Français n'aimaient pas assez le nom romain pour pouvoir être éblouis par cet éclat étranger. Au surplus l'empressement d'Anastase à envoyer féliciter Clovis sur ses conquêtes et à lui offrir son amitié, prouve qu'il le traitait plutôt en égal qu'en prince qui eût pu s'honorer d'une dignité de consul.

Roricon rapporte ensuite la harangue que les ambassadeurs firent à Clovis, ou du moins sa substance, et c'est là que je trouve la source de l'erreur de tous les historiens qui ont voulu faire de ce roi français un consul romain. Ils lui dirent que

l'empereur le recevait en son amitié particulière, et qu'il avait commandé à ses peuples de lui donner dorénavant non-seulement le titre de roi ou de consul, mais encore celui d'auguste, reconnaissant par là qu'il était digne de l'empire, puisqu'on sait que le titre d'auguste ne se donnait qu'aux empereurs et impératrices, ou à ceux qui étaient associés à l'empire. « *Ab ipso igitur die suscepit eum* » *Anastasius imperator in amicitiam singularem* » *et non solum rex aut consul, sed et augustus* » *ab eodem imperatore jussus est appellari.* » Il me paraît démontré que le mot *consul*, qui se trouve dans cette phrase, a fait prendre le change aux historiens, et qu'ils auront imaginé de là que puisque l'empereur ordonnait qu'on donnât à Clovis le titre de consul, il fallait bien qu'il l'en eût revêtu et qu'il lui en eût envoyé les ornemens.

Mais on se rappelera qu'il n'y avait pas encore trente ans que les Français s'étaient soustraits à la domination romaine, et que leurs chefs n'étaient point encore reconnus par les empereurs. Ainsi Anastase, alarmé peut-être de la célébrité des conquêtes de Clovis, lui laissa, par l'organe de ses ambassadeurs, la liberté de choisir l'un de ces trois titres de roi, de consul ou d'auguste, équivalant à celui d'empereur; mais Clovis, qui s'était senti assez grand et assez fort pour se passer d'un tel assentiment, avait déjà été proclamé roi par le consentement unanime de la nation, et lui-même

en avait pris le titre dans la lettre qu'il écrivit aux prélats de France après la bataille de Vouillé, pour les consulter sur le sort des prisonniers, tant ecclésiastiques que laïques, qu'il avait faits en Aquitaine. Il ne le changea donc point, même pour celui d'empereur, malgré la conquête et la réunion de ce nouveau royaume, parce que ce dernier ne concernait uniquement que les fonctions militaires, et ne devait avoir d'autre durée que celle de la guerre. « *Damus imperium cæsari*, dit Ciceron, » *sine quo res militaris geri non potest.* » De là vient qu'on trouve souvent sur les médailles impériales : *Imperator I. II. III. etc.* Et nous en avons une de Constantin-le-Grand, où on lit : *Imp. XXII.*

Quant à la couronne que Clovis mit sur sa tête, Grégoire de Tours la nomme simplement *diadême*, et Roricon *diadême royal*; c'est une espèce de chapelet composé de deux rangs de perles, orné d'un diamant sur le devant de la tête et noué derrière par un ruban. Tels sont les diadêmes de tous les empereurs romains sur les médailles frappées depuis Constantin I.er, et ceux que l'on remarque sur les monnoies de quelques-uns de nos rois de la première race, Clotaire I.er, Caribert, Clotaire II, Sigebert, Dagobert et Clovis II; ainsi qu'on peut le voir dans Bouteroue et dans Leblanc, et même ainsi qu'on le voit sur la monnoie d'or que Clovis fit frapper à Amboise avant sa victoire de Vouillé, nos rois ayant voulu faire connaître, en portant

les mêmes ornemens que les empereurs romains, qu'ils avaient la même autorité dans leurs états.

Bouterone prétend que la couronne envoyée par Anastase à Clovis, était une couronne radiale. On en voit en effet une de cette nature sur un tiers de sou d'or de Clovis I.er, frappé à Soissons. Ducange croit au contraire qu'elle était faite en forme de casque ou de bonnet, ainsi qu'on la voit figurée sur une monnoie de Teudomer, roi des Français, gravée dans Leblanc; mais il leur aurait fallu démontrer auparavant qu'Anastase avait véritablement envoyé une couronne à Clovis, et je suis fondé à croire que ce fait n'est pas plus exact que celui de l'envoi des ornemens consulaires.

Flodoard, Sigebert, Hugues abbé de Flaviguy, et plusieurs autres historiens modernes ont prétendu que c'était cette même couronne que Clovis envoya depuis à Rome. Mais d'abord, comme je viens de le dire, il est douteux que cette couronne d'Anastase ait jamais existé. En second lieu, le diadême de perles que Clovis avait coutume de porter, ne peut avoir rien de commun avec la couronne d'or massif, enrichie de pierreries, qu'il envoya en effet au pape Hormisdas, par le conseil de St. Remy, comme le dit Hincmar, dans la vie de ce prélat. « *Hujus S. Hormisdæ pontificatus tempore,* » *sæpe fatus Chludovicus, rex gloriosus, coro-* » *nam auream eum gemmis quæ regum appellari* » *solet, beato Petro, sancto Remigio suggerente,*

» *direxit.* » Flodoard, qui vivait dans le 10.e siècle, est le premier qui ait émis cette opinion, dans la persuasion où il était, d'après le témoignage d'auteurs plus anciens, que l'empereur Anastase avait réellement mis une couronne au nombre des présens prétendus qu'il avait faits à Clovis.

Quant à moi, je persiste à trouver la version de Roricon plus vraie, plus naturelle, plus conforme à la position réciproque des deux souverains, ainsi qu'à la fierté de Clovis, et moins choquante enfin que celle de Grégoire de Tours, qui tendrait à faire considérer notre roi comme une espèce de vassal de l'empire romain. Ayant à choisir entre deux opinions contraires de deux auteurs contemporains, je me suis décidé pour celle en faveur de laquelle se réunissent toutes les probabilités et toutes les convenances.

DISSERTATION

Sur la Bataille des Sarrazins gagnée par Charles-Martel.

Nos premiers historiens sont souvent si peu d'accord entre eux ; ils prennent d'ailleurs si peu de soin d'indiquer les dates des évènemens, qu'on ne doit pas être surpris si les époques les plus inté-

ressantes de notre histoire sont encore enveloppées de tant de nuages. C'est ce qui nous arrive à l'égard de la célèbre bataille dans laquelle Charles-Martel défit si complettement les Sarrazins. La date et le lieu sont encore en quelque façon problématiques, puisqu'aucun auteur, soit parmi les contemporains, soit parmi ceux qui n'ont vécu que peu de tems après, n'a désigné ces époques que d'une manière extrêmement vague. La bataille se donna, disent-ils, entre Poitiers et Tours au mois d'octobre (1). D'autres même en fixent la date au samedi 7 de ce même mois (2). Voilà tout ce qu'on a pu recueillir de plus positif : mais les invasions de ces barbares ont été si fréquentes depuis 720 jusqu'à 740, qu'il est difficile de déterminer bien précisément l'époque de celle qui amena la défaite et la mort d'Ab-

---

(1) Contra eos Carolus expeditionem ducens, graviterque eos fundens, in Hispanias repulit. *Facta concertatio mense octobri*, etc. Vid. Ado Viennensis, p. 201, édit. de Bâle 1668, *in*-8.°

(2) Fragm. de Rebus Eudon. et Carol. Martel. dans Duchesne, histor. de France. Tom. I.er, p. 786.

La date du sept est visiblement controuvée, car en 722 Pâques tombant le 20 avril, le 7 octobre était un mercredi, et ce ne fut qu'en 730 qu'il se trouva le samedi, ainsi qu'on peut le voir par le tableau suivant que j'ai dressé pour une période de 12 ans. En 725 le 7 octobre tombait le dimanche : en 726, le lundi : en 727, le mardi : en 728 bissext., le jeudi : en 729, le vendredi : *en 730, le samedi* : en 731, le dimanche : en 732 bissext., le mardi : en 733, le mercredi : en 734, le jeudi : en 735, le vendredi : et en 736 bissext., le dimanche. Autrement, si cette date du samedi 7 octobre était bien authentique, il n'y aurait plus aucune incertitude sur l'année, et il faudrait être de l'avis de Sigebert qui place cette bataille en 730 ; mais la suite prouvera que ce passage ne balance pas les autres autorités.

dérame leur chef, par cela même qu'on cite plusieurs batailles célèbres qui eurent lieu depuis 721 jusqu'à 735 à Avignon, auprès de Narbonne, sur les bords du Rhône et en d'autres lieux.

Il y a dans cette victoire quatre circonstances, dont les trois dernières sur-tout peuvent encore être soumises à la discussion.

1.° La vérité du fait.

2.° L'année où la bataille s'est donnée.

3.° Le lieu du combat.

4.° Le nombre des morts de part et d'autre.

C'est principalement la troisième de ces circonstances qui m'engage à la traiter, et par conséquent à parler des autres.

1.° *Vérité du fait.*

Quelques auteurs ont voulu jeter du doute sur la défection des Sarrazins par Charles-Martel, et sur la bataille dont il est ici question : mais Frédégaire (3), Paul Diacre (4), les chroniques de Tours (5) et de Limoges (6), les annales de Metz (7), et sur-tout Isidore de Beja (8) auteur contemporain, tous en parlent d'une manière si affirmative, qu'il

(3) A la suite du Grégoire de Tours de D. Ruinart. p. 586.

(4) Collection de D. Bouquet, t. II, p. 634.

(5) D. Martenne. Collectio amplissima. t. V, p. 917.

(6) Id. Thes. nov. anecdot. t. III, p. 1400. — Labbe. Bibl. mss. t. I, p. 312.

(7) Duchesne, Hist. de France, t. III, p. 262. — D. Bouquet, t. II et suivans.

(8) *Idem*, Hist. de France, t. I, f.° 786.

est impossible de rejeter de semblables témoignages. Ceux qui sont d'un avis contraire ne l'appuient que sur des évènemens dont on ne conteste point la réalité, mais qui sont étrangers à celui-ci et par le tems et par le lieu. Aussi me dispenserai-je d'entrer à cet égard dans aucun détail, me bornant à renvoyer, pour en acquérir la preuve, aux autorités que je cite.

2.° *L'année de la bataille.*

Malgré les développemens donnés par D. Vaissette dans son *Histoire de Languedoc* (9), dont je suis bien éloigné d'ailleurs de contester l'évidence, il n'en est pas moins vrai que la date de cette bataille pourrait encore être un objet de controverse; c'est pourquoi je tâcherai d'en faire disparaître le plus d'incertitudes qu'il me sera possible, si je ne puis parvenir à la fixer d'une manière incontestable.

Les Sarrazins, après avoir envahi l'Espagne et y avoir séjourné environ l'espace de dix années, résolurent de faire une invasion dans les Gaules. Roderic de Tolède assure que la conquête de l'Espagne s'acheva par ces peuples vers 715 ou 716. Mariana dit (10) que ce fut en 714. Or les historiens espagnols parlent de la défaite d'Abdérame comme ayant eu lieu dix ans après la conquête d'Espagne. Il s'en suivrait, delà

(9) Tom. III. Preuves.

(10) Histoire d'Espagne, t. II. *in*-4.°, p. 27. Le calcul de Mariana doit paraître juste, car la bataille de Tolède eut lieu entre juillet et novembre 711, et le général Mouza n'employa que deux années à compléter sa conquête.

que la victoire de Charles-Martel se reporterait aux années 724, 725 ou 726. Mais là même se rencontre la première contradiction; car si l'Espagne a été entièrement soumise par les Sarrazins, de 714 à 716, et qu'ils y aient séjourné tranquillement pendant dix ans, leurs premières excursions dans les Gaules ne peuvent plus dater de 720, ou même de 719 (11); et cependant nous voyons que déjà à cette époque ils avaient pénétré jusqu'au sein de l'Aquitaine. Tout concourt donc à démontrer que nous n'avons aucunes notions bien certaines (12) sur ces tems reculés, et ce ne peut être qu'à l'aide d'une série d'évènemens suivis, pour ainsi dire, à la piste, qu'on peut appercevoir quelques lueurs de vérité.

Voyons d'abord ce que disent les auteurs espagnols sur les délégués des califes qui ont gouverné leur pays après sa conquête.

Il paraît constant qu'en 726 Jahic commandait en Espagne au nom des califes d'Afrique, et qu'il conserva ce gouvernement près de deux ans et demi. Codoïffa lui succéda; mais son règne ne fut que de six mois. Celui d'Otsman ou Attuman ne dut pas être de plus longue durée, puisque dans le cours de la même année il fut remplacé par Aliathan ou Haittan qui fut déposé à son tour au bout de dix mois de vexations et de concussions. Enfin après

(11) Voyez l'*Art de vérif. les dates*. On y place la première irruption des Sarrazins sous leur général Zama en 719.

(12) Le savant P. Abarca, jésuite espagnol, avoue n'avoir trouvé, après 40 ans d'étude, aucune matière aussi obscure.

lui nous voyons paraître Abdérame qui, en récapitulant la durée des fonctions de ses quatre prédécesseurs, se trouve gouverner l'Espagne vers la fin de 729, l'an cent onzième de l'hégire. Suivant Isidore de Béja, l'auteur le plus véridique de son tems, la mort d'Abdérame eut lieu la troisième année de son gouvernement. Il en résulte que l'évènement important dont il s'agit ici dut avoir lieu en 732. C'est en effet l'opinion des plus habiles chronologistes. Et s'il est vrai qu'Abdérame ait commandé l'armée lors de cette invasion; si rien ne dément l'ordre chronologique dans lequel j'ai rangé plus haut les gouverneurs de l'Espagne, on sera forcé de convenir que la bataille de Poitiers ou de Tours ne peut être ni antérieure, ni postérieure à 732.

Charles-Martel, il est vrai, secondé par son frère Childebrand, battit sous Avignon Abdalméleck successeur d'Abdérame : mais cette victoire ne peut être que de 733 ou 734 (13), et selon toute apparence les auteurs auront confondu l'une avec l'autre malgré la distance et la différence des lieux.

Quant aux diverses invasions des Sarrazins, les

---

(13) Les savans auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ne sont cependant pas d'accord entre eux sur l'époque de cette sixième invasion, car à la page 804, article d'Abdaméleck, ils la placent à l'an 732, et à la page 706 ils l'indiquent sous l'année 734, ce qui est beaucoup plus vraisemblable, car Abdérame ayant été tué au mois d'octobre 732, il n'est pas possible que son successeur, dans le peu de tems qui restait de cette année, eût pu disposer une autre expédition, et s'avancer jusqu'à Avignon.

savans Bénédictins que j'ai précédemment cités, en comptent huit principales; mais à l'égard de la première, ils ne sont pas d'accord avec les auteurs espagnols qui la mettent dix ans après la conquête de l'Espagne : au surplus leur critique est en général si sûre et si approfondie qu'on ne risque rien à se ranger à leur avis, d'autant plus que ces anciens historiens espagnols, et Mariana lui-même, n'ont pas la réputation d'être très exacts.

Les Sarrazins passèrent donc pour la première fois les Pyrénées en 719, et se rendirent maîtres de Narbonne sous la conduite de leur général Zama.

En 721, le même général fit le siège de Toulouse. Il y fut défait et tué par Eudes, duc d'Aquitaine, dans une bataille où, suivant Paul Diacre, il périt 375,000 hommes. C'est probablement ce même nombre, également exagéré, qui aura fait confondre cette bataille avec celle gagnée par Charles-Martel, où l'on a prétendu qu'il en périt autant.

La troisième invasion eut lieu en 725, sous le général Ambiza, qui prit Carcassonne et vint jusqu'à Nîmes.

Le vénérable Béde, l. 5, c. 4, en cite une quatrième, qui s'effectua en 729. Son histoire finissant à l'an 731, il est évident qu'il n'entend point parler de celle dont il s'agit ici : d'ailleurs on ne saurait s'y méprendre, puisque le duc d'Aquitaine y fut battu complettement et que le nombre des morts, dans son armée, fut si grand, dit cet auteur, que

Dieu seul pouvait le connaître. Ce fut après cette défaite qu'Eudes, pour acheter la paix, donna sa fille en mariage au général maure Manuza, quoique mahométan.

Jusqu'ici, nous n'avons point encore vu les Sarrazins dans la France proprement dite; ainsi ces différentes invasions ne peuvent avoir rien de commun avec celle dont le héros français arrêta les progrès.

Charles, offensé de l'alliance qu'Eudes avait faite avec les Maures, passa en 731 dans l'Aquitaine, battit le duc et ravagea son pays. Ce fut, dit-on, cette aggression injuste qui porta Eudes à invoquer l'appui des Sarrazins et à provoquer une cinquième invasion, dont il ne tarda pas à être la victime. C'est celle qui nous occupe en ce moment, et la seule que nous voyons avoir été conduite par Abdérame jusques dans les provinces françaises.

Ce général, fort de l'invitation qui lui avait été faite, part de l'Espagne avec une armée d'autant plus nombreuse qu'elle était encore grossie par une multitude de femmes, d'enfans et d'esclaves. Elle parcourt l'Aquitaine qu'elle dévaste, brûle Bordeaux et ravage tout le pays; elle pénètre jusqu'à Poitiers, qui devient également la proie des flammes, et se met en route pour faire subir un sort pareil à la ville de Tours où elle se promet en outre un riche butin.

Si l'on admet la chronologie que j'ai établie ci-dessus, et si l'on s'en rapporte au témoignage d'I-

sidore de Beja, qui place cet évènement dans la troisième année du gouvernement d'Abdérame, il est évident que sa défaite ne pourra dater que de l'an 732.

Cependant, avant que de nous rendre à cet avis, récapitulons les diverses autorités pour et contre.

Parmi les auteurs anciens, Frédégaire qui écrivait l'histoire des Français par ordre de Childebrand, Paul Diacre qui a composé la sienne sous Charlemagne, Isidore de Beja, Paul Émile n'indiquent aucune espèce de de date.

Sigebert (14) met ces évènemens en 730.

Aimoin ne nomme pas l'année (15), mais d'après sa supputation, ce serait en 734, car il fait mention de cette bataille dans le ch. 52 du l. 4. Le chapitre 53 commence par ces mots : *L'année suivante*, et cette année est celle dans laquelle il place la mort d'Eudes, qui en effet eut lieu en 735. Il en résulte donc, selon lui, que la bataille eut lieu l'année précédente, c'est-à-dire, en 734.

Ce sont là les seules sources auxquelles on puisse remonter, et l'on conviendra qu'elles ne sont pas d'un grand secours dans la recherche de la vérité. Je n'oserais citer comme des autorités les nom-

---

(14) Sigeberti Chron. ab ann. 381 ad ann. 1112. Paris. H. Stephani 1513, *in*-4.°

(15) Il l'indique ainsi : « A passione Dni. usque ad istum annum » præsentem qui est decimus nonus principis Caroli, quique in cyclo » VICTORIS annotatur centesimus septuagesimus septimus, sunt anni » DCC XXXV; et ut iste milliarius impleatur desunt anni CC LXV. » p. 192. »

breuses chroniques postérieures à ces historiens, parce qu'en général elles ne sont que des compilations indigestes, presque toujours copiées l'une sur l'autre. Cependant comme le plus grand nombre semble s'accorder pour l'année 732, j'en tire l'induction que c'était l'opinion la plus commune du tems où elles ont été écrites, soit que cette opinion eût été transmise par tradition, soit qu'elle eût été puisée dans quelques sources qui nous sont aujourd'hui inconnues J'en citerai donc quelques-unes.

La chronique d'Hermann (16) est la seule où cet évènement soit mis sous la date de 726. « Charles, » y est-il dit, ayant livré bataille, laissa sur le » carreau une grande quantité de Sarrazins ainsi » que leur roi. « Cet Hermannus-Contractus vivait dans le 10.e siècle.

Toutes les autres chroniques le placent en 732, savoir : les Annales de St. Nazaire sur le Rhin (17), celles des Francs (18), la Chronique de St. Lambert de Schafnabourg (19), et celle du moine de St. Gall (20). Quant à celle de St. Bénigne de Dijon

---

(16) Anno DCCXXVI. Carolus initâ pugnâ, magnam Sarracenorum multitudinem, una cum rege eorum, victor prostravit.

(17) Karlus pugnavit contra Sarcinos, die sabbati ad Pictavis. ann. 732.

(18) Carolus habuit bellum contra Sarcinos. ann. 732.

(19) Carolus pugnavit contra Sarracenos. ann. 732.

(20) Karolus pugnavit contra Sarracenos ad Pictavis, die sabbato, ann. 732.

(21), on ne peut y voir également que l'année 732, car l'auteur, après avoir parlé de l'an 725, dit : *six ans après*, ce qui donne 730, en comprenant 725 au nombre de ces six années. Il ajoute ensuite : *l'année suivante*, ce qui doit s'entendre de 731. Il dit enfin : « *L'année suivante* Charles combattit les » Sarrazins au mois d'octobre, un samedi, auprès » de la ville de Poitiers. » On voit que de ce calcul résulte l'an 732.

Parmi les historiens modernes, ceux qui s'écartent de cette opinion sont Claude Fauchet (22), Scaliger (23) et Mariana (24). Le premier est pour l'an 726, l'autre pour 725, et le dernier pour 734. Le Cointe (25) et Marca (26) sont aussi de ce dernier avis.

Sans nous arrêter à l'autorité très-suspecte de toutes ces chroniques, même de celles qui nous sont favorables; sans avoir égard à l'opinion de ces historiens modernes, qui ne l'appuient d'aucunes preuves ni d'aucune discussion critique, nous pensons donc que la version la plus raisonnable, et même la seule admissible, est celle qui place

---

(21) Anno sequenti Carolus pugnavit contra Sarracenos in mense octobris, die sabbato, juxta civitatem Pictavis.

(22) Antiquités françoises, liv. 5, fol. 185 verso.

(23) *De emendatione temporum*, *edit.* 2a. Car dans la 1.re édition Scaliger s'était déclaré pour 735, ce qui n'était pas plus exact.

(24) Histoire d'Espagne, Tom. 2, p. 27, *in*-4.°

(25) Annales ecclesiastici Francorum.

(26) Histoire du Béarn.

cette bataille en 732, puisqu'on ne pourrait l'avancer ni la reculer de quelques années sans bouleverser gratuitement toute la chronologie des gouverneurs maures de l'Espagne, le seul guide un peu certain que l'on puisse suivre dans cette matière.

3.° *Lieu du combat.*

S'il importait à l'histoire générale de déterminer l'époque de la bataille dont il est ici question, il n'est pas moins intéressant pour l'histoire particulière de notre pays de rechercher dans quel endroit précisément elle s'est donnée, et c'est là, comme je l'ai dit, le principal but de mon travail; mais comme en ce cas il est impossible de produire des preuves matérielles, je tâcherai d'y suppléer par le rapprochement des diverses circonstances qui pourront me conduire, sinon à l'évidence, du moins à des probabilités qui atteindront de fort près la vérité.

D'abord nous ne voyons point qu'aucun des anciens historiens ait désigné le lieu du combat. Quelques chroniques disent seulement qu'il se donna auprès de Poitiers, et les auteurs modernes ont répété d'après elles que Charles-Martel remporta sur les Sarrazins une grande victoire entre Tours et Poitiers; mais l'indication est bien vague, puisque la distance entre ces deux villes est d'environ trente lieues.

Les Sarrazins, après avoir brûlé Poitiers et en-

levé les richesses de St. Hilaire (27), que le roi Dagobert avait dotée des dépouilles d'une quantité d'autres églises, s'avançaient donc vers Tours, où ils étaient sur-tout attirés par la réputation qu'avait l'église de St. Martin d'être la plus riche du royaume.

Cependant Charles-Martel, instruit de la rapidité de leurs progrès, se hâta de rassembler une armée qu'il dirigea sur Tours, la seule ville qui pût alors lui servir de point d'appui; toutes ces dispositions, quelque célérité que Charles y eût apportée, exigeaient des délais qui avaient donné aux Sarrazins le tems de poursuivre une marche dans laquelle rien ne les arrêtait, et ils ne devaient pas être très-éloignés de Tours lorsque Charles les atteignit: c'est du moins ce qu'on doit entendre des expressions de plusieurs historiens, et sur-tout d'Isidore de Beja, qui disent que les Sarrazins se disposaient à incendier les églises et à piller (28) la ville de Tours. Je serais bien étonné si, d'après ces rapprochemens, l'on n'était pas déjà persuadé que ces barbares devaient alors être beaucoup plus près de Tours qu'ils ne l'étaient de Poitiers.

---

(27) Usque Pictavos profecti sunt: Basilicâ S. Hilarii, quod dicere dolor est, igne concremata, ad domum beatissimi Martini evertendam se destinant, etc. Aimoin, l. 4, chap. 52.

(28) Tunc Abdirraman suprafatum Eudonem ducem insequens, *dum Turonensem ecclesiam, palatia diruendo et ecclesias ustulando deprædari desiderat*, cum consule Franciæ interioris Austriæ nomine Carolum, ab Eudone præmonitum sese infrontat. Isidor. de Beja, episc. Pacensis.

Quelques-uns, mal informés ou confondant les époques, ont dit que le combat se donna dans les plaines de St. Martin-le-Beau (29), à quatre lieues de Tours, entre la Loire et le Cher, sur le grand chemin de Tours à Bourges; mais à cet égard, leur erreur est évidente, et ils ont confondu cette bataille avec celle qui n'eut lieu que 106 ans après, lorsque les Normands furent poursuivis jusqu'à ce village qui a reçu delà sa dénomination de St. Martin-le-Bel (*S. Martinus a Bello*). D'ailleurs ce n'était point la route qu'Abdérame pouvait suivre en partant de Poitiers, le chemin qui conduisait alors de cette ville à Tours passant à plus de six lieues delà, du côté du couchant. Abdérame était en outre un général trop habile pour s'enfoncer ainsi dans l'intérieur des terres, et pour renfermer une armée de trois à quatre cents mille hommes entre deux rivières qui ne sont pas éloignées l'une de l'autre de plus de 1000 à 1200 toises, ce qui l'écartait de sa route de six grandes lieues.

A l'endroit même que traversait l'ancien grand chemin, dans la commune de Miré, est un vaste terrein inculte de tems immémorial, et connu par une longue tradition sous le nom de *Landes de Charlemagne*. Tout indique que ce fut là que Charles-Martel plaça son armée, protégée par les bois qui couvraient alors tous les environs, et appuyée sur la ville de Tours dont ces landes ne

(29) Cl. Fauchet, Antiq. Franc. l. 5, fol. 186.

sont éloignées que d'environ deux lieues. Ce qui prouve mieux encore qu'elle en devait être assez rapprochée, c'est qu'au rapport de Paul — Émile, Charles-Martel avait fait fermer les portes de la ville, avec ordre de ne les ouvrir (30) qu'au vainqueur, expédient à-peu-près semblable à celui de Guillaume-le-Conquérant, qui fit brûler ses vaisseaux en touchant les rivages de l'Angleterre, ce qui équivaut à *vaincre ou mourir*.

Quant à la dénomination de *Landes de Charlemagne*, il est évident qu'elle aura prévalu sur celle de *Landes de Charles-Martel* qu'elles ont dû porter auparavant, et plusieurs circonstances ont dû concourir à ce changement de nom. D'abord l'immense réputation de Charlemagne, qui fit imprimer son nom à toutes les grandes choses; en second lieu le surnom même de *Magne* donné à Charles-Martel par plusieurs de ses contemporains, et plus long-tems après par Louis-le-Débonnaire lui-même, ainsi qu'on le voit par un titre que rapporte Jacques Doublet (31), dans ses *Antiquités de St. Denis*; enfin la tradition du pays veut encore qu'il se soit donné dans ces landes une grande bataille qu'on ne peut rapporter qu'à la

---

(30) Martellus et ita præconium circummisit, et ipse à quibus exaudire extendente jam se acie, poterat, pronuntiavit jussu suo clausas esse Turonum portas, nec eas nisi victorem recepturas hinc Ligerim, illinc hostes claudere nullam spem nisi in victoriâ ponerent. Paul. Emil. fol. 27, verso, edit. de Vascosan.

(31) Histoire de l'abbaye de St. Denis en France, contenant les antiquités d'icelle, etc. Paris, 1625, *in-quarto*, 2 vol.

défaite des Sarrazins, puisqu'il est vrai que jamais Charlemagne n'a porté dans ces contrées ses armes victorieuses.

On voit encore dans cette commune de Miré un espace de terrein qui a conservé le nom de *Champ des coups*, comme si c'était proprement le lieu où ce combat s'est donné. La stérilité du sol n'a jamais fourni l'occasion de le remuer un peu profondément, et je ne doute point que des fouilles ne découvrissent enfin quelques traces de cet évènement, malgré l'intervalle de onze siècles. Il est des traditions populaires qui n'ont fait que transmettre des fables que leur absurdité même détruit; mais celles qui consacrent des faits historiques, dénués de toute espèce de merveilleux, peuvent quelquefois suppléer au silence de l'histoire.

D'après moi, tout concourt à placer le lieu de cette bataille dans la plaine connue encore à présent sous le nom de *Landes de Charlemagne*, et je m'y trouve d'autant mieux fondé, que je ne vois nulle part qu'on ait essayé de lui assigner un autre théâtre. On jugera au reste si ces présomptions ne sont pas de nature à balancer l'incertitude de quelques chroniques, qui se bornent à dire que le combat eut lieu non loin de Poitiers, sans même laisser appercevoir à quelle distance.

4.° *Nombre des morts.*

Les Français, sous la conduite de Charles-Mar-

tel, si l'on en croit Isidore de Beja (32), co[illegible] battirent les Sarrazins en bataille rangée, ap[illegible] sept jours d'engagemens partiels. La bataille g[illegible]nérale se donna, dit-on, un samedi du mois d'o[illegible]tobre (33). La victoire était encore incertaine, t[illegible] était grand l'acharnement de part et d'autre (3[illegible] quand Eudes arriva avec des troupes fraîches : [illegible] Aquitains, pleins d'un sentiment d'indignation [illegible] leur était inspiré par les cruautés que ce peup[illegible] barbare avait exercées dans leur pays, tombère[illegible] sur son arrière-garde et sur le camp de réserve, où se trouvaient les femmes et les enfans, dont [illegible] firent un horrible carnage. Il n'en fallut pas davantage pour jeter l'épouvante dans l'armée des Sarrazins, qui cependant ne lâchèrent pas pied, quoique leur chef Abdérame eût été tué dans la mêlée, ce qui ne peut que donner une haute opinion de leur courage; mais, à la faveur de la nuit et d'un stratagême (35), ils se sauvèrent sans être poursuivis dans leur fuite, ou plutôt dans leur re-

(32) Ubi dum pene per septem dies utrique de pugnæ conflictu exruciant, se postremò in aciem parant.

(33) Voy. au sujet de cette date les notes 17, 20 et 21.

(34) Isidore dit que les Français, immobiles comme des murs, se tenaient serrés comme une barrière de glace. « *Ut paries immobiles* » *permanentes, sicut et zonâ frigoris glacialiter manent adstricti.* »

(35) Diluculò prospiciunt Europenses Arabum tentoria ordinata, et tabernaculorum ubi fuerant castra locata, nescientes cuncta esse pervacua et putantes ab intimo esse Sarracenorum falanges ad prœlium præparantes, mittentes exploratorum officia, cuncta repererant Saracolitarum agmina effugata. Isid. de Beja.

traite. Ils avaient laissé leurs tentes toutes dressées, ensorte que le matin Charles-Martel ignorait encore qu'ils les avaient abandonnées. Lorsqu'il en fut assuré par les hommes qu'il avait envoyés à la découverte, il ne jugea pas à propos de compromettre ses avantages, bien certain qu'ils se hâteraient de regagner leur pays après une perte aussi considérable. Ce fut en effet ce qui arriva, et dès ce moment ils ne furent plus tentés de pénétrer dans l'intérieur de la France, bornant leurs courses aux contrées du midi, ainsi qu'ils l'avaient fait dans le principe.

Les auteurs dont le témoignage pourrait être le moins suspect, c'est-à-dire Frédégaire et Isidore, ne parlent point du nombre des morts. Paul Diacre (36) est, je crois, le premier qui l'ait porté à 375,000. Sigebert, et ceux qui sont venus après lui, ont répété la même chose (37), et comme en général l'exagération est toujours accueillie, surtout quand elle flatte l'amour-propre national, ce calcul a prévalu jusqu'à ce que la critique soit enfin venue au secours de l'histoire long-tems livrée à des plumes crédules ou superstitieuses. On

---

(36) Nam irruentes Franci super eos, *trecenta septuaginta quinque millia* Sarracenorum interemerunt. Hist. Longob. l. 6.

(37) La fist si grant occision des anemis de la foy crestienne que si, comme l'estoire tesmoigne, il en occist en celle bataille CCC. IIII. XXV mille et leur roy qui avoit nom Abdyrames. Chron. de St. Denys, c. 26.

a donc trouvé, avec raison, que cette quantité de 375,000 était hors de toute vraisemblance; et alors à combien aurait donc dû se monter une armée encore en état d'opérer sa retraite après une perte semblable? Ce qui est présumable pourtant, c'est qu'elle dut être immense, puisqu'ils n'osèrent pas le lendemain s'exposer à une seconde bataille; c'est, d'un autre côté, que n'étant partis d'Espagne qu'avec le dessein de s'établir en France, et ayant amené avec eux leurs femmes, leurs enfans et leurs esclaves (38), le carnage que les Aquitains firent de cette portion de l'armée sans défense, dut augmenter considérablement le nombre des morts, et ajouter au découragement de ceux qui restaient. Aussi, toute exagération à part, est-il à croire qu'ils perdirent la meilleure partie de leur armée, et que cette perte fut assez grande pour les dégoûter à jamais d'une pareille expédition : elle fut telle en un mot qu'on assure que les Français furent, en quelque façon, indignés de la conduite des Aquitains. A la vérité ils n'avaient pas été, comme eux, victimes de la fureur aveugle de ces barbares, qui avaient dévasté leur pays,

(38) Sarraceni cum omnibus familiis suis, quasi in Gallias habituri Garumnam transeunt. Chron. Sigeberti.

Deinde post decem annos cum uxoribus et parvulis venientes Aquitaniam Galliæ provinciam, quasi habitaturi ingressi sunt. Paul Diaconus, l. 6.

incendié leurs villes et égorgé leurs familles. Tout peut être permis contre ceux pour qui rien n'est sacré. Il n'est donc point étonnant, d'après cela, qu'Eudes, d'allié qu'il était auparavant, fût devenu leur plus mortel ennemi : et si, comme on n'en peut guères douter, il fut le premier à provoquer leur invasion pour se venger de la campagne de Charles-Martel, leur conduite en Aquitaine rend aussi vraisemblable qu'excusable celle qu'il tint ensuite à leur égard, et l'on n'y doit voir aucune contradiction. Combien d'ailleurs l'histoire ne nous fournit-elle pas d'exemples de pareilles alliances entre des princes qui, peu de tems auparavant, s'étaient fait la guerre la plus opiniâtre et la plus cruelle. La politique autorise et explique tout.

La perte des Français, après une bataille sanglante qui dura un jour entier, n'est portée par quelques-uns de ces mêmes historiens qu'à 1500 hommes (39). Mais l'exagération est ici la même en sens inverse. Il n'est pas croyable que des troupes aussi aguerries, et fières de tant de succès, se soient laissé égorger, pour ainsi dire, sans se défendre, à moins qu'on ne suppose, contre toute vraisemblance, que l'armée française fût encore plus nom-

(39) Ex Francorum vero parte, *mille et quingenti* tantum ibi ceciderunt. Paul. Diacon. *ibid.*

Et MCCCCC suorum amisit. Chron. Sigebert.

breuse que celle des Sarrazins. La réserve même Charles-Martel, qui n'osa pas ou qui ne crut pas prudent de les poursuivre, prouve qu'une telle victoire avait dû lui coûter cher. L'esprit national cesse d'être un sentiment louable quand il altère la vérité de l'histoire. Celui qui l'écrit ne doit appartenir à aucun peuple. Au reste nous avons vu que cette manière de supputer les morts et les blessés s'est assez bien conservée jusqu'à présent parmi les nations de l'Europe. Il n'est donc pas un esprit juste qui ne demeure convaincu que des deux côtés l'exagération est la même, et que si il fallait ajouter foi à l'un des deux calculs, on donnerait encore la préférence au premier.

Charles-Martel voulant récompenser les services des braves qui l'avaient secondé dans ses nombreuses victoires, les gratifia de dixmes et de bénéfices qui jusques-là avaient été exclusivement le partage des ecclésiastiques. Il ne faut donc pas s'étonner si Anasthase, bibliothécaire de l'église romaine, a tenté de lui ravir la gloire de cette journée en l'attribuant à Grégoire III, dont il écrivait la vie. Selon lui (40), ce pape avait envoyé une éponge bénite au duc d'Aquitaine qui, au moment de la bataille, la distribua par petits morceaux à ses soldats devenus par-là invulnérables,

(40) Vitæ Romanorum Pontificum a beato Petro, usque ad Nicolaum primum. Romæ. 1718. *in-fol.* 4 vol.

ensorte que ce fut aux troupes d'Eudes seulement qu'appartint l'honneur de la victoire. Je ne m'arrêterai point à réfuter un conte aussi absurde, dicté par la haine que les ecclésiastiques avaient conçue contre Charles-Martel pour les avoir dépouillés d'une partie de leurs revenus : je n'en eusse même pas parlé, si je n'y eusse trouvé une nouvelle preuve en faveur de l'époque que j'assigne à cette bataille; c'est que Grégoire III ne fut élevé sur la chaire pontificale qu'en 731, et qu'Anasthase, qui vivait dans le neuvième siècle, c'est-à-dire, dans un tems assez rapproché de cet évènement, n'eût pas commis un pareil anachronisme, s'il eût eu lieu avant l'élevation de Grégoire III.

DISSERTATION

Sur un passage du 3.me Concile de Tours.

En 813 les différens prélats de France furent convoqués à Tours, par ordre de Charlemagne, pour y tenir un concile. Il en résulta 51 canons, contenant tous en général des réglemens fort sages. Mais un passage du 17.e canon m'a semblé mériter une attention particulière. Je vais le rapporter en entier. « *Visum est unanimitati nostræ ut quilibet episcopus habeat homilias continentes ne-*

» *cessarias admonitiones, quibus subjecti eru-*
» *diantur : id est de fide catholicâ, prout capere*
» *possint; de perpetuâ retributione bonorum et*
» *æternâ damnatione malorum; de ressurectione*
» *quoque futura et ultimo judicio; et quibus ope-*
» *ribus possit promereri beata vita, quibusve ex-*
» *cludi. Et ut easdem homilias quisque aperte*
» *transferre studeat in rusticam-romanam lin-*
» *guam, aut theotiscam, quò facilius cuncti pos-*
» *sint intelligere quæ dicuntur.* »

« Nous avons unanimement jugé convenable que
» chaque évêque eût des homélies contenant les
» instructions nécessaires pour l'instruction de leurs
» subordonnés, c'est-à-dire, sur la foi catholique,
» mais d'une manière intelligible; sur la récom-
» pense éternelle des bons et l'éternelle damnation
» des méchans; sur la résurrection future et le
» jugement dernier, et sur les œuvres qui peuvent
» procurer ou faire perdre la vie bienheureuse.
» Nous avons jugé en outre que chacun d'eux de-
» vait s'appliquer à traduire ces homélies en langue
» romaine-rustique ou théotisque, afin que cha-
» cun puisse entendre plus facilement ce qu'on
» lui dit. »

Il est clair, d'après ce passage, que la langue latine était à cette époque d'un usage si peu commun parmi le peuple, que ceux qui la parlaient ne pouvaient plus s'en faire comprendre, et qu'elle était déjà devenue la langue des lettrés. Le lan-

gage s'était insensiblement corrompu par le mélange des différens peuples, et il en était résulté un idiôme particulier appelé *la langue romaine*, qui s'était formée du latin, du celtique et du tudesque. Mon dessein est donc d'examiner ce qu'étaient ces différens langages, quand ils ont commencé à s'introduire en France, et de parcourir succintement les progrès qu'ils y ont faits, ainsi que leur décadence. Ce me sera une occasion de parler de la langue française qui leur doit sa naissance, et plus encore à la langue latine qu'aux deux autres.

De la langue celtique.

La langue celtique ou gauloise était la langue naturelle des peuples qui habitaient le pays nommé *celtique* dans son origine, mais auquel les Romains, après leur conquête, donnèrent le nom de *Gaule*, et que maintenant nous appelons *la France*. Cette langue ayant pris naissance avec les peuples qui la parlaient, dut se maintenir long-tems dans sa pureté primitive, attendu le peu de communication qu'ils avaient avec leurs voisins; mais quelques recherches qu'on ait pu faire, on n'a pas connu, même imparfaitement, ce qu'elle pouvait être, parce que les Celtes ne mettaient rien par écrit, et que chez eux tout se transmettait de mémoire et par tradition. Quelles notions pourrions-nous en avoir aujourd'hui, quand Luitprand, évêque

de Crémône, qui vivait sous Charles-le-Chauve, avoue que de son tems on n'en avait aucune? « *Quæ* » *autem lingua eis ante natalis fuerat ignoratur.* » l. 4, c. 22. » Il ne nous en reste aucun monument, si ce n'est quelques mots que l'on trouve dans le traité de Juste-Lipse, et dans la préface d'Hadrien de Valois sur la notice des Gaules. Ainsi l'on peut assurer que tout ce qu'on a écrit à cet égard est purement conjectural, et que nos prétendus dictionnaires celtiques ne sont pas plus propres à nous donner une idée du langage de nos ancêtres, que les mœurs actuelles des peuples de la Basse-Bretagne et du pays de Galles ne pourraient nous en donner de leurs mœurs et de leurs usages.

Martial, né celtibérien, convenait que les mots de cette langue étaient fort rudes à la prononciation :

Nos Celtis genitos et ex Iberis,
Nostræ nomina duriora terræ
Grato non pudeat referre versu. L. 4, ep. 35.

Et c'est ce qu'on se persuadera facilement, la langue des peuples chez qui la civilisation n'a point fait de progrès portant nécessairement l'empreinte de leur rudesse. St. Jérôme assure même que le langage des Celtes différait peu de celui que de son tems on parlait à Tréves et en Allemagne. C'est probablement d'après lui que quelques

auteurs ont prétendu que la langue celtique était la même que la langue allemande; mais Tacite et Suétone, beaucoup plus rapprochés des tems celtiques, assurent qu'il y avait entre elles une très-grande différence. Et cela est si vrai que l'empereur Caligula ayant remporté une grande victoire sur les Allemands, au secours desquels les Gaulois étaient venus, ordonna que les prisonniers de cette nation seraient instruits dans la langue allemande avant que d'orner son triomphe.

La langue celtique continua d'être en usage dans les Gaules, jusqu'à ce que les Romains vainqueurs eussent imposé aux vaincus l'obligation de n'avoir plus d'autre langage que le leur. C'etait 55 ans environ avant l'ère vulgaire. Un tel changement, ainsi qu'on peut le croire, ne put s'opérer que lentement et à mesure que les générations se succédaient. Encore ne put-il être assez complet pour qu'il n'y survécût pas une grande quantité de mots celtiques, qui s'introduisirent dans la langue latine et commencèrent à la corrompre.

Sidonius Apollinaris, qui vivait dans le 5.e siècle, se plaint déjà de cette décadence, et ne peut s'empêcher de dire que le latin n'était plus qu'une écaille du celtique. *Sermonis celtici squamma.* Lib. III, epis. III.

Sulpice Sevère, né dans l'Aquitaine et mort vers 420, introduit dans l'un de ses dialogues un Aqui-

tain parlant très-bien latin, et un Gaulois ne parlant que le langage vulgaire, c'est-à-dire, un latin très-corrompu. Ce dernier s'excusant de parler devant l'Aquitain, dans la crainte de blesser ses oreilles par son langage grossier, l'Aquitain lui répond qu'il peut s'exprimer en celtique ou en gaulois, et qu'on l'entendra toujours avec plaisir quand il parlera de St. Martin. Il est évident, d'après ce passage, que la langue celtique, malgré les précautions prises par les Romains, était loin d'être tout-à-fait éteinte dans les Gaules. En effet, le langage est la dernière des habitudes que perd un peuple conquis; il survit même à la perte de ses mœurs et de ses usages. Il y avait cependant déjà près de 500 ans que la langue latine avait été introduite dans les Gaules; mais la portion la plus nombreuse du peuple n'ayant pas le moyen d'envoyer ses enfans aux écoles romaines, la langue naturelle se perpétuait ainsi, et s'altérait en prenant et donnant tour-à-tour des mots à la langue latine qu'elle altérait également.

De la langue latine.

Les Romains, ainsi que je l'ai dit, ayant eu la gloire d'asservir les Gaules, voulurent encore avoir celle de leur imposer leur propre langue : mais, craignant avec raison qu'elle se corrompît par le mélange de mots barbares, ils crurent pouvoir la conserver dans sa pureté en établissant des écoles

publiques dans les villes principales, telles que Lyon, Autun et quelques autres. Cependant ces précautions furent inutiles, et la différence de la prononciation aurait suffi seule pour dénaturer beaucoup de mots latins. Il paraît qu'ils ne purent empêcher ce mélange. Nous en avons un exemple qui nous a été transmis par Suétone, au sujet d'un citoyen romain qui, ayant employé un mot celtique, prétendait qu'il était consacré par l'usage, et s'appuyait de l'autorité de Jules-César qui s'en était servi; sur quoi on lui répondit que César avait bien eu le pouvoir de donner le droit de citoyens romains aux peuples des Gaules, mais non pas aux mots.

Cependant, suivant le témoignage de St. Jérôme, les écoles publiques des Gaules étaient très-florissantes, au point que de son tems les Gaulois passaient pour être les plus éloquens de tous les peuples soumis à l'empire romain. Il vante la politesse de leurs discours et l'élégance de leur style; il ajoute même qu'après avoir été quelque tems à Rome sous le célèbre Donat, il passa dans les Gaules pour s'y perfectionner sous les maîtres habiles qui y faisaient fleurir les belles-lettres, ce qui fut cause, dit-il, que les Romains portèrent dans leur pays beaucoup de mots gaulois dont ils enrichirent leur langue. Il paraît même que cette aptitude et ce talent pour l'éloquence s'étaient développés en eux bien long-tems auparavant, car Strabon, qui vivait sous l'empire d'Auguste, disait qu'il ne fallait plus appeler les

Gaulois *barbares*, puisqu'ils étaient devenus Romains par leurs mœurs et par leur langage. Mais on conçoit que tout ceci ne doit s'entendre que de la classe un peu élevée, et que le peuple, toujours plus fortement attaché à des habitudes que l'ambition des honneurs et des places ne l'excite point à changer, ne se façonna à un autre langage qu'après une longue suite de générations.

La langue latine conserva assez bien dans les Gaules sa pureté première, tant que l'autorité des Romains s'y maintint dans toute sa plénitude : mais lorsque cette autorité commença à s'affaiblir ; lorsque les nations barbares eurent commencé leurs invasions, et principalement lorsque les Francs se furent établis dans les Gaules d'où ils chassèrent les Romains vers le 5.e siècle, alors la langue latine dégénéra tellement par le mélange des langues celtique et tudesque, qu'elle tomba dans un discrédit général, au point qu'on ne la nomma plus que langue romaine-rustique ou vulgaire. Nous voyons même dans plusieurs auteurs anciens, qu'on désignait déjà la langue latine corrompue, par le mot de *rustique*, bien avant que les Français-Sicambrieus fussent venus s'établir dans les Gaules. Sulpice Sévère, déjà cité, nous en fournit un exemple. Son Gaulois, au commencement du 2.e dialogue, dit, en parlant de St. Martin, que ce prélat ne s'asseyait pour l'ordinaire que sur une sellette de bois, à la mode des valets de campagne, ce que nous autres Gaulois-Rustiques, ajoute-t-il,

» nommons *tripetias*, et que les lettrés, et vous surtout qui venez de la Grèce appelez *tripodas* (trépied.)

Dans des lettres relatives à la fondation de l'abbaye de Cormery en Touraine, il est dit que le roi Louis-le-Débonnaire mit des moines de l'ordre de St. Benoît dans le monastère de St. Paul, qu'on nomme Cormery en langue rustique : « *Quæ rus-* » *tico nomine Cormaricus dicitur.* » De même, dans la charte de fondation de l'abbaye de Villeloin près Loches, ce lieu n'est désigné que par son nom rustique : « *In loco qui rustico vocabulo Villa Lupa* » *nuncupatur.* »

On trouve plusieurs monumens de la langue romaine-rustique dans nos anciens auteurs : mais le plus considérable est le traité de confédération fait à Strasbourg le 16 des calendes de mars, ou 14 février 842, entre Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve roi de France, tous les deux fils de Louis-le-Débonnaire, pour s'opposer à l'ambition de Lothaire, leur frère aîné, qui voulait s'emparer de tous les états de leur père.

Eginard, qui rapporte ce traité dans ses *Annales de France*, dit que les deux frères haranguèrent leurs soldats chacun dans sa langue, et qu'ensuite ils firent serment, en la langue l'un de l'autre, de tenir de bonne foi le traité qu'ils venaient de faire. Louis roi de Germanie, comme l'aîné de Charles, jura le premier en langue romaine, qui était celle des Fran-

çais, et le roi de France jura en langue tudesque qui était celle des Allemands.

De la langue tudesque.

La langue tudesque, autrement *thioise*, *thiesque* ou *teutfranc*, était la langue maternelle des anciens Français-Sicambriens qui étaient venus des pays situés au-delà du Rhin pour s'établir dans la Gaule à laquelle ils donnèrent le nom de France. Ils imitèrent l'exemple des Romains, qu'ils venaient de chasser, et imposèrent comme eux leur langue aux peuples qu'ils avaient soumis; mais avec moins de rigueur, car ils laissèrent à chacun la liberté de parler indistinctement la langue romaine ou tudesque. Celle-ci acquit insensiblement la prépondérance, parce qu'elle était celle de la cour. Non-seulement le roi et les Français-Sicambriens ne parlaient qu'elle, mais les principaux Gaulois s'étudièrent à en faire usage pour pouvoir approcher leurs chefs. Le peuple cependant se servant toujours de la langue romaine-rustique, les chefs de leur côté étaient obligés de savoir l'une et l'autre pour pouvoir commander et se faire entendre. C'est ce qui a fait dire à Fortunat, évêque de Poitiers, en parlant du roi Childebert :

Hinc tibi Barbaries, illinc Romania plaudit:
Diversis linguis laus sonat una viri.

Fortunat nomme ici la langue tudesque *barbare* à son égard, comme on faisait en ce tems-là toutes les autres langues à l'égard de la romaine : mais dans

le commerce du monde il y avait entre ces deux langues une différence remarquable, car ceux qui parlaient tudesque passaient pour être les plus instruits, les plus policés, et on taxait d'ignorans ceux qui ne parlaient que la langue romaine, ainsi que nous l'apprend Gérard, moine de Corbie, dans la vie de St. Adalard. La langue latine ne s'en était pas moins conservée plus ou moins pure, et avait survécu à l'introduction de ces nouveaux idiômes. On s'en servait pour tous les actes. Les lettres des rois, des princes, de tous les grands personnages n'étaient écrites qu'en cette langue, ainsi que nous le voyons par celles qui sont venues jusqu'à nous. Quelquefois même les rois s'exprimaient en latin, et Fortunat nous assure encore que Caribert, quoique Sicambrien, parlait fort bien cette langue.

Cum sis progenitus clarâ de stirpe Sicamber,
Claret in eloquio lingua latina tuo.

Au surplus elle demeura toujours la langue des lettrés, et nous n'avons aucun exemple que dans ces tems quelqu'un ait écrit en langue vulgaire.

Charlemagne, craignant que la langue tudesque ne vînt à dégénérer comme la langue latine, entreprit de la soumettre aux régles de l'école et en commença, dit-on, lui-même la grammaire. Il donna des noms puisés dans cette langue aux douze mois de l'année et aux quatre principaux vents auxquels il ajouta huit subdivisions qui n'étaient pas encore connues. Ce sont ces mêmes noms *ost*, *sundroni*, *west* et *nordroni* qui se sont conservés

jusqu'à nous et qui, avec une légère modification, ont formé les mots *est*, *sud*, *ouest* et *nord*. C'est ce que nous apprend l'auteur saxon qui a écrit la vie de cet empereur :

Et ventis bis sex, totidem quoque mensibus, ipse Francorum linguâ nomina composuit.

Donnant à connaître par-là que la langue tudesque était la langue ordinaire des Français. On trouve encore quelque anciens monumens de cette langue, et principalement dans le serment dont j'ai parlé plus haut. Mais cet idiôme éprouva lui-même tant de variations, que ce qui nous en reste ne serait pas entendu même en Allemagne.

Le tudesque et la romaine-rustique étant donc devenus les langues usuelles de la France à l'exclusion entière du latin, les pères du 3.e concile de Tours, dans le dessein de répandre l'instruction parmi les chrétiens, se virent dans la nécessité de prescrire que les homélies latines fussent traduites dans ces deux langues, pour que les pasteurs pussent être compris de tout le monde ; et c'est pour l'intelligence de ce passage que j'ai cru devoir donner ces développemens, quoique cette matière ait déjà été traitée plusieurs fois et avec plus d'étendue par plusieurs écrivains qui avaient fait une étude particulière de l'origine et des progrès de notre langue.

Il n'est pas besoin de dire que la prononciation des Francs était bien plus rude que celle des Gaulois. La différence que l'on remarque dans la manière

dont quelques noms-propres sont écrits, tient uniquement à cette prononciation des deux peuples qui alors composaient la nation. Les Français-Sicambriens prononçaient du gosier et avec une aspiration forte, sur-tout les mots qui commençaient par une *L* ou un *R*, tandis que les anciens Français ou Gaulois les prononçaient naturellement ainsi qu'ils étaient écrits. Les nuances de ces diverses prononciations nous ont été transmises par ces noms-propres eux-mêmes, suivant le pays qu'habitaient les auteurs qui les ont consignés dans leurs ouvrages. C'est pourquoi on trouve les noms de Clovis, Clotaire, Childéric, Louis, Robert, si diversement écrits. Les Italiens, dont la prononciation a toujours été plus douce, disaient *Luduvin* ou *Lodovin*. Théodoric, roi des Goths en Italie, intitulait ses lettres *Luduvino regi Francorum*. Jornandus, évêque de Crémone, le nomme *Lodoin*. Hincmar au contraire, dans la vie de St. Rémi, l'écrit *Chludovicus;* un autre auteur ancien, *Cludovechus;* enfin Roricon, Grégoire de Tours et les autres, *Cludoveus*. Mais, lorsque la prononciation fut un peu adoucie, on écrivit *Hludovicus*, comme l'a fait Isidore de Séville, en mettant cependant une *H* pour marquer qu'il y avait toujours de l'aspiration. Il n'y a, d'après cela, point de doute que les noms de Clovis et Louis, Clotaire et Lotaire ne soient une seule et même chose; il en est de même de Robert et Chrotbert et de quelques autres de cette espèce.

On parla en France la langue tudesque jusqu'au règne de Louis-le-Débonnaire : mais après la mort de cet empereur ses états ayant été partagés entre ses trois enfans Lothaire, Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve, les peuples de la Germanie continuèrent de parler la langue tudesque. Quant aux Français, la langue romane plus douce s'accommodant mieux à leur prononciation, ils lui donnèrent la préférence, et abandonnèrent totalement la langue tudesque qui se vit ainsi reportée vers les climats d'où elle était venue.

De la langue française.

Il paraît assez évident, d'après ce que l'on vient de voir, que la langue française qui existe actuellement s'est formée dans le principe des débris de la langue latine, qui elle-même s'était corrompue par le mélange des langues celtique et tudesque. Les langues italienne et espagnole eurent la même origine et se formèrent également par le mélange du langage des Goths et des autres peuples qui firent des incursions en Italie et en Espagne, ce qui a fait dire à Jules-César Scaliger que ces trois idiômes français, italien et espagnol étaient des rejetons de la même tige. On voit en effet que le fond dominant de ces trois langues est le latin, et plus encore dans l'italien que dans les deux autres.

Luitprand qui vivait encore en 970 convenait déjà que les Français qui habitaient les Gaules avaient

pris leur langue dans celle des Romains qu'ils avaient accommodée à leur usage; et il pouvait l'avancer avec d'autant plus de certitude, que la langue qu'on parlait en France de son tems tenait en effet beaucoup plus du latin que du celtique et du tudesque, quoique ces deux langues fussent naturelles, l'une aux Français nés Gaulois, et l'autre aux Sicambrieus. On la nommait communément *langue romance* ou *romanche*. Ainsi le roman de la prise de Jérusalem dit, en parlant d'un jeune homme qui passait pour savant :

Car moult set bien escrire en latin et romant.

Les étrangers la nommaient langue française, et appelaient les Français les peuples de la langue romance, de sorte que parler français ou parler romant signifiait absolument la même chose. Nous en voyons un exemple dans Robert Wace, auteur du Roman des ducs de Normandie, qui vivait vers la fin du 10.e siècle, sous le roi Robert, lorsqu'il donne l'étymologie du mot *Normand* :

Man *en angleis et en norroys*
Senefie homz en franchois.
Adjoutez ensemble nort *et* man;
Ensemble dites doncq nortman;
C'est homz de nort *en roman.*

D'où il résulte clairement que les mots *franchois* et *roman* sont employés indistinctement pour désigner le même idiôme.

Dans le 12.e siècle, la langue romane était encore en usage; car Hugues *le Roux*, évêque de Dol, étant venu à Tours en 1160 se faire sacrer par l'archevêque Engebaud, fit sa profession de foi dans les deux langues, c'est-à-dire, en latin et en roman ou langue vulgaire. Sans doute il le fit, pour que le peuple qui n'entendait plus le latin, n'eût aucun doute sur son adhésion à la juridiction de son métropolitain, dont l'église de Dol avait voulu s'affranchir. Cette circonstance est puisée dans l'enquête qui fut ordonnée par le pape au sujet de ce différent. « Le » moine Bonus, l'un des témoins, jura et dit la » même chose que son voisin. Il ajouta cependant » que l'évêque avait fait sa profession en langue » romane et en langue latine. »

Claude Fauchet, dans son *Traité de la langue et de la poésie française*, cite des vers du roman d'Alexandre composé en 1140, où il est dit qu'un clerc de Châteaudun avait traduit une histoire de latin en roman. Il y a plusieurs autres exemples de cet usage dans le 13.e siècle. Lambert, prêtre d'Ardres, qui vivait sous Philippe-Auguste, rapporte dans son histoire de Guines que Simon de Boulogne, très-habile philosophe, avait traduit de latin en roman le livre de Solin *De la nature des choses;* et Alberic moine de Trèsfont, dont la chronique finit en 1242, dit, en parlant d'un savant de son tems, qu'il avait traduit plusieurs ouvrages de latin en roman, entr'autres *les Vies des Saints* et *les Actes des Apôtres.*

On donna depuis le nom de *roman* à tous les livres traduits en langue romance qui n'était, à proprement parler, que l'ancien idiôme français. Le premier, à ma connaissance, qui s'en soit servi, est le prêtre Lambert dont je viens de parler. Il dit qu'il avait en sa possession un livre intitulé *Silentium*, autrement le Roman du Silence, parce qu'il était traduit en roman.

Ce mot avait encore la même acception dans le 15.e siècle, ce qui est démontré par le testament que le maréchal de Boucicaut-le-Jeune fit en Angleterre, où il était prisonnier, le 21 mai 1421. Il donne et lègue, par ce testament, à très-haut et très-puissant seigneur messire Charles d'Artois, comte d'Eu, pour lire quand il lui plaira, le roman nommé *Regimen Principum*, ITEM son bréviaire et un roman qui traite *De Bonis Moribus*; ITEM à frère Honoré Durand, son chapelain et confesseur, religieux de Notre-Dame des Carmes du couvent d'Aix en Provence, pour en faire à sa bonne volonté et plaisance, le roman *De Bonâ Amicitiâ*. Par les titres latins de ces différens livres de morale, il est facile de voir qu'ils n'avaient rien de commun avec ceux auxquels on a donné depuis le nom de *roman*, et qu'alors ce titre appartenait à toutes sortes d'ouvrages traduits en langue vulgaire. Mais les anciennes histoires de chevalerie et de merveilleux ayant presque seules survécu à tous les autres livres de ce tems, elles ont conservé le nom de *ro-*

man et l'ont communiqué à tous les ouvrages du même genre, c'est-à-dire, à tout ce qui est fabuleux ou supposé.

Le plus ancien monument qui nous reste de la langue romance est ce fameux serment dont j'ai parlé plus haut, et quoiqu'on puisse dire que ce n'est ni la langue latine, ni la langue française, et qu'on n'y trouve pas six mots de chacune d'elles, il n'en est pas moins certain que c'était la langue dont on se servait alors dans toute la France. Telle est cependant la source de celle que nous parlons aujourd'hui. On peut juger, d'après cela, de toutes les modifications qu'elle a éprouvées avant que de parvenir à la fin du 17.e siècle où elle a acquis une pureté et une fixité d'où elle ne peut plus que descendre.

Pierre Borel, médecin du roi, dans la préface de son *Trésor des Recherches et Antiquités Gauloises*, nous fait voir par l'extrait d'un titre d'Adelborn évêque de Metz, à la date de 960, quel était l'état de cette langue dans le 10.e siècle, c'est-à-dire, environ cent après le serment dont je viens de parler. On en jugera par ce passage : « *Bonuis sergens et feaules enjoiciey, car pour* » *c'en que tu as esteis feaules sus petites coses, je* » *tausureray sus grans coses : entre en la joye de* » *ton seignour.* »

Enfin, si l'on veut avoir une idée de sa marche et de ses progrès jusqu'au 13.e siècle, qu'on lise

le Roman de Garin dont l'auteur vivait sous le règne de Philippe-Auguste, vers 1190 ou 1200, l'on verra qu'il est entièrement écrit dans le style de ces vers qui en sont extraits :

« *Pranze cet dame gentis dus signoris*
» *Ains de ces els plus biele ne vis.*
» *Sire sera de tretot ce païs,*
» *Le cercle d'or tenrez il chies assis.*

On voit par ce peu de citations les progrès insensibles du langage d'un siècle à l'autre. Comme il devient plus intelligible dans les siècles suivans, je ne pousse pas plus loin la comparaison. Si l'on était curieux de voir d'autres monumens de l'ancien langage, indépendamment de nos vieux poètes on pourrait consulter le *Monasticon Anglicanum* de Dodsworth, qui contient plusieurs actes en vieux français ; car on sait que depuis la conquête de Guillaume tous les actes furent écrits en cette langue. Ce prince l'imposa aux Anglais comme une loi, afin que les peuples soumis à sa domination, tant en Angleterre qu'en Normandie, n'eussent, dit-il, qu'un même cœur et un même langage. Il renouvella les anciennes lois qu'il fit mettre en français, et en ajouta d'autres en la même langue. Dans toutes les cours de justice on ne put plaider qu'en français. Tous les comptes, même entre particuliers, ne purent être faits également qu'en français, et les enfans qu'on envoyait aux écoles ne pouvaient apprendre le latin sans être

auparavant instruits dans la langue française. La sévérité à cet égard fut telle, au rapport de Mathieu Paris, que St. Wulstan, évêque de Vigorn, fut déposé de sa charge de conseiller d'état en 1095 par Henri II, parce qu'il ne savait pas le français.

Il est bon de remarquer aussi que non-seulement la langue des Français fut reçue en Angleterre, mais encore leurs mœurs, leurs coutumes, leur manière de signer et leur caractère d'écriture qui flattait plus leurs yeux que les lettres saxonnes dont ils se servaient auparavant. Ingulfe, l'un des historiens d'Angleterre du 12.e siècle, assure que cette langue convenait parfaitement au peuple anglais et que son affection pour elle croissait de jour en jour.

Mais ce que les Romains vainqueurs n'avaient pu faire dans les Gaules, Guillaume-le-Conquérant ne put également le faire dans la Grande-Bretagne après qu'il l'eut soumise. Il put bien en changer les lois et les coutumes, y implanter un second langage; mais il ne put déraciner celui qui était indigène et que l'on suçait, pour ainsi dire, avec le lait. Le seul résultat qu'on obtient en pareille circonstance, c'est que le peuple soumis parle deux langues au lieu d'une, en conservant toujours cependant une prédilection particulière pour celle de ses ancêtres, fut-elle cent fois plus grossière et plus barbare. L'Angleterre nous en offre un grand exemple. Malgré cette affection dont parle Ingulfe, quoique l'usage de la langue française s'y fût maintenu pendant plus de 300 ans,

lorsque les victoires d'Edouard III eurent en quelque façon effacé du souvenir des Anglais les traces humiliantes de la conquête de Guillaume, ils supplièrent leur roi d'abolir l'usage obligé de la langue française. L'orgueil national et l'amour-propre du monarque ne pouvaient manquer de faire accueillir une pareille demande, et la langue anglaise fut réintégrée dans tous ses droits au parlement tenu à Londres à la St. Martin 1357, où il fut ordonné que dorénavant on ne plaiderait plus qu'en anglais.

Ce long règne de la langue française en Angleterre ne fut pas tout-à-fait sans utilité pour celle de ce pays; car son idiôme formé du Saxon et du Danois, monosyllabique comme toutes les langues encore brutes, prit bientôt une face nouvelle, s'adoucit et s'enrichit d'une infinité de mots qu'il s'appropria avec de légers changemens, et beaucoup même sans aucune altération. Mais, quelque chose qui arrivât, il est aisé de voir que la langue française ne pouvait se maintenir dans un pays étranger, séparé par la mer; car, tandis qu'elle aurait éprouvé en France toutes les modifications dont un langage naissant est susceptible, elle serait probablement toujours restée dans le même état en Angleterre, où elle n'était que secondaire, et après un intervalle de quelques siècles les habitans de la France auraient fini par ne plus rien comprendre au français de la Grande-Bretagne.

DISSERTATION

Sur deux Bulles d'or des Archives de St. Martin de Tours.

Le peu d'empressement qu'on a mis, non pas à enlever, mais à conserver les anciens titres des établissemens religieux à l'époque de leur suppression, nous a privés pour toujours d'une infinité de pièces intéressantes pour l'histoire, et de monumens faits pour piquer la curiosité. Au nombre de ces derniers on pouvait compter deux bulles d'or, l'une de l'empereur Louis-le-Débonnaire et l'autre du roi Charles-le-Chauve, qui avaient été soigneusement conservées dans le chartrier de St. Martin.

La première était attachée à l'original du titre 60.e du registre communément appelé *la Pancarte noire*, titre par lequel Louis confirme les privilèges accordés par ses prédécesseurs au monastère de St. Martin de Tours. Il commence par ces mots : « *Innomine Domini Dei salvatoris nostri Jesu-Christi* » *Ludovicus divinâ ordinante providentiâ imperator* » *augustus*, *etc.* Il finit par ceux-ci : *Manu propriâ* » *subscripsimus et de bullâ nostrâ subter sigillari* » *jussimus.* » Il est daté du palais de Thionville,

le 15 novembre, la 18.e année de son règne, c'est-à-dire, l'an 829.

La seconde bulle, qui est de Charles-le-Chauve, était attachée à l'original du 8.e titre de la même pancarte, daté de la ville de Tours, le 15 décembre 858, la 18.e année de son règne. Ce titre commence ainsi : « *In nomine Dei et individuæ Tri-* » *nitatis*, *Karolus gratiâ Dei rex*, et finit par » ces mots : *De bullâ nostrâ insigniri fecimus.* »

Chacune de ces deux bulles représentait le roi en buste, la tête ornée d'un cercle ou diadême garni de pierreries, rehaussé au milieu de trois perles en forme d'amandes posées la pointe en bas, celle du milieu plus élevée que les deux autres, et de chaque côté une perle et demie, comme dans les couronnes de comte. Le roi y tient du bras gauche un bouclier rond tout simple, sans figures et sans ornemens, si ce n'est quelques petites pointes qui sont les têtes des clous servant à attacher ensemble les différentes peaux qui forment le bouclier, suivant ce que dit Virgile :

Clypei extrèmos septemplicis orbes.

Il tient de la même main une demi-pique nommée *angon*, arme dont les Français se servaient autrefois pour combattre.

Agathias-le-Scholastique, qui vivait sous le règne de Clovis, a décrit ainsi l'*angon* dans son *Histoire de l'empereur Justinien II*. « Les *angons* sont des

» lances de moyenne grandeur dont on frappe
» les ennemis quand on combat de près. La plu-
» part sont couvertes de lames de fer, de sorte
» qu'on peut à peine en appercevoir le bois. Au-
» dessous de la pointe sont deux crochets en forme
» d'hameçon. Quand le Français a lancé son an-
» *gon*, il est impossible de l'arracher, parce que
» les crochets entrant profondément dans les chairs
» y causent des douleurs très-sensibles. Aussi les
» blessures en sont-elles toujours mortelles. Lors-
» que l'*angon* n'atteint que le bouclier, on ne peut
» également l'en arracher, ni même le couper, à cause
» du fer dont il est entièrement recouvert. Dans ce cas
» le Français se jette sur son ennemi et, posant
» le pied sur l'*angon* qui tient au bouclier, il le
» fait baisser par sa pesanteur, et mettant ainsi
» son homme à découvert, il lui fend la tête avec
» sa hache d'armes, ou le perce d'un autre *angon*
» dont il est toujours pourvu. »

Quelques auteurs, qui probablement n'avaient aucune idée de la forme de l'*angon*, se sont imaginés que la fleur-de-lys n'était autre chose que le fer de cette lance; mais cette opinion a été réfutée par Pierre-Scévole de Ste. Marthe dans son *Traité historique des armoiries de France*. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la fleur-de-lys ne ressemble aucunement au fer de l'*angon* représenté dans les deux bulles d'or dont il s'agit ici. D'ailleurs presque tous les savans sont d'accord

que les fleurs-de-lys n'ont commencé qu'au règne de Louis VII, surnommé *Florus* à cause de sa beauté. « *Lilium regum nostrorum scutis nullum* » *ante Ludovici VII ætatem impressum fuisse*, » *nobis ex veteribus sigillis compertum est*, dit » Tanner. » Aussi ne voit-on aucunes fleurs-de-lys dans les couronnes et sur les boucliers représentés sur ces deux bulles, et certes, si elles eussent été en usage dans ces tems, on n'eût pas manqué d'y en placer quelqu'une.

A la vérité ces bulles d'or n'étaient plus attachées qu'avec des épingles aux originaux des deux titres; mais aux lacets de soie verte et rouge, qui y pendaient, on voyait aisément que le tems seul les avait détachées, ce qui est prouvé d'ailleurs par les expressions qui les terminent : « *De* » *bullâ nostrâ insigniri fecimus.* »

Il y avait, dans la même pancarte, plusieurs autres titres qui paraissaient avoir été également scellés avec des bulles en or. Outre les quatre dont parle Ducange dans son *Glossaire de la basse latinité*, il s'y en trouvait quatre autres dignes de la même attention.

Le premier était le titre 7.e, portant restitution de quelques domaines donnés à l'église de St- Martin par l'empereur Louis-le-Débonnaire. Il est daté de Tours, du 4 novembre 832, la seconde année de son empire. Ce fut à-peu-près

dans ce tems que l'empereur Théophile, fils de Michel dit le Bègue, empereur d'Orient, commença à faire usage des bulles d'or pour sceller les actes auxquels on attachait le plus d'importance. C'est ce qui a donné lieu au savant Ducange d'établir en doute si les empereurs d'Occident avaient pris cette coutume des empereurs d'Orient, ou si ceux-ci la tenaient des premiers. Quoiqu'il ne décide pas absolument la question, il paraît démontré par les termes du titre de 832, dont je viens de parler, que Louis-le-Débonnaire était dans l'habitude de se servir de bulles pour sceller les principaux actes, puisqu'il y est dit: » *De more nostro signaculo bullæ nostræ insigniri* » *fecimus.* » Ainsi, Louis-le-Débonnaire étant monté sur le trône en 813, et Théophile n'étant parvenu à l'empire qu'en 829, on doit en conclure que les empereurs d'Occident ont fait usage des bulles d'or avant les empereurs d'Orient, d'autant plus qu'il n'est fait aucune mention de ces bulles dans l'histoire de l'empire grec avant le règne de Théodose.

Le second titre qui paraît de même avoir été scellé d'une bulle d'or, est le 14.e de la *Pancarte noire*, donné à Tours par Charles-le-Chauve, le 8 mai 862, la 22.e année de son règne. Il commence et finit dans les mêmes termes que le précédent.

Le troisième est du roi Raoul. Il est relatif au

renouvellement des privilèges de l'église de St. Martin, sous la date du 24 août 931, et commence par ces mots : « *In nomine sanctæ et individuæ* » *Trinitatis omnipotentis Dei misericordia*, *Ro-* » *dolphus Francorum rex, etc.* » Il se termine par ceux-ci : « *Et de bullâ nostrâ solemniter insigniri* » *fecimus.* »

Le quatrième enfin, qui est le 9.e de la même parcarte, est du roi Hugues-Capet. « *Hugo Dei gratiâ* » *Francorum rex, etc.* » La fin est la même que celle du titre qui précède.

Au revers de nos deux premières bulles d'or de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve, il y avait pour légende : *Renovatio regni Francorum.* Ces mots, dans la bulle de Louis, se trouvent autour d'une espèce de couronne d'épines, et dans celle de Charles-le-Chauve, au contraire, ils sont placés au milieu d'une couronne d'olivier.

Il ne faut pas oublier ici, suivant la remarque que fait Ducange dans son Glossaire, qu'il y a eu des bulles d'or sous des règnes postérieurs, c'est-à-dire, sous Louis VII, Philippe VI dit de Valois, Charles VII et François I.er, ce qui prouve que non-seulement les rois de la seconde race ont fait usage de ces sortes de bulles, mais encore que ceux de la troisième s'en sont servi également.

Toutes ces bulles d'or ne s'attachaient ordinairement, ainsi que je l'ai dit, qu'aux actes qui

présentaient quelqu'importance, et particulièrement aux fondations, donations et renouvellement de privilèges. Elles étaient attachées avec des lacets de soie rouge et verte, et pendaient au bas des titres. Dans tous les autres, les sceaux n'étaient qu'en cire jaune ou blanche appliqués sur le parchemin; ils finissaient par ces mots : « *Et* » *annuli nostri impressione insigniri fecimus.* » Mais à cet égard il faut remarquer deux circonstances.

La première, c'est que les anciens sceaux en cire étaient tous de forme ovale, représentant la tête du roi, au lieu que les bulles d'or étaient rondes et que le roi y était figuré en buste.

La seconde, c'est que, dans les sceaux en cire, les rois avaient une couronne de laurier à la manière des anciens empereurs romains, comme on le voit par les médailles impériales, et qu'au contraire dans les bulles ils sont ornés d'une couronne d'or garnie de perles et de pierres précieuses.

Les sceaux en cire s'attachent maintenant avec des cordons en soie pendant aux titres; mais les rois y sont représentés en pied et assis dans leur lit de justice.

Il est à regretter que nos deux monumens n'aient pas été recueillis, dans le tems, par quelqu'un qui fût en état de les apprécier. Peut-être l'appât de la valeur de quelques grains d'or les aura livrés au

creuset. Dans ces tems de bouleversement l'ignorance a fait encore plus de mal que la cupidité; celle-ci conservait, mais l'autre anéantissait. C'est aujourd'hui sur-tout que ceux qui étudient l'histoire dans ses sources, reconnaissent toutes les obligations dont on est redevable aux savans et laborieux écrivains de la congrégation de St. Maur qui, dans leurs volumineuses collections, nous ont conservé des milliers de chartres et de titres qui seraient aujourd'hui perdus sans retour. C'est au 17.e siècle que nous devons ces précieux recueils, comme s'il eût prévu les destructions du 18.e

---

De Robert-le-Fort, 10.e *comte de Tours.*

Les historiens sont fort partagés sur l'origine de Robert, surnommé *le Fort*, c'est-à-dire, le courageux. Albéric dit qu'il était Saxon : « *Saxonici* » *generis vir.* » Mais que c'est tout ce qu'on savait de lui : « *Ulterius nescivere de ejus origine* » *historiographi dicere.* » Mathieu Rampin, célèbre jurisconsulte, auteur d'un *Traité de l'origine et des ancêtres de Hugues-Capet*, soutient que notre Robert ne pouvait être né parmi les Saxons, qui étaient les ennemis irréconciliables des Français, et ceux qui leur avaient fait le plus

long-tems la guerre. Il ajoute qu'on ne l'avait appelé Saxon que parce que ses ancêtres maternels étaient originaires de la Saxe ; mais qu'il était Français et issu de Childebrand, frère, ou selon d'autres, cousin-germain de Charles-Martel, et par conséquent qu'il était de la race de Charlemagne, comme le pape Innocent III le reconnaît dans une de ses lettres : « *De cujus genere nos-* » *citur ipse descendisse.* »

Les frères Louis et Scévole de Ste. Marthe se sont rangés à cet avis, qui a été aussi celui de Dubouchet, du P. Labbe, du P. Jourdan et surtout d'André Duchesne, qui se proposait de publier à ce sujet une dissertation appuyée de preuves justificatives ; mais son projet n'a pas été exécuté. Je me bornerai donc à rapporter et à discuter ici ce que j'ai pu recueillir relativement au père de Robert-le-Fort.

Il y avait un Robert, comte de Tours, qui fut nommé en 818 commissaire au département de la Touraine, ou *missus dominicus*, conjointement avec Landran, archevêque de Tours. On ne peut élever aucun doute à cet égard, car on trouve dans Eginard deux formules de lettres que l'empereur Louis-le-Débonnaire écrivit à deux de ses officiers, par lesquelles il leur enjoint de se tenir prêts pour aller à Tours au premier ordre qu'ils en recevront du comte Chrothert et de Hlandran son commissaire : « *Notum sit tibi quia volumus*

» *ut ad hoc te præpares ut quandocumque HRT.* » *comes et HL. missus noster per te nobis man-* » *dare voluerint, statim sine mora vel aliquâ* » *tarditate cum ipso mandato ad Turones per-* » *gere possis.* » Si j'avais besoin de prouver que ces initiales signifient *Hrobertus* et *Hlandranus*, je renverrais aux capitulaires où il est dit plus clairement encore : « *Super Turonem Hlandranus* » *archiepiscopus et Hruotbertus comes missi, etc.* » J'ai démontré d'ailleurs, dans une autre dissertation, que la lettre *H* placée devant les consonnes *C. L. R.* n'y était mise que pour indiquer la prononciation forte et rude des Français-Sicambriens. Il serait inutile de rien ajouter à cet égard.

Il y avait, du tems de Robert-le-Fort, un seigneur nommé Robert de Saisseau, *Robertus de Saxiaco*, qui donna son patrimoine à l'église pour bâtir le monastère qui fut appelé *St. Genou ;* mais ce Robert ne pouvait être un seigneur d'importance. D'ailleurs il n'était pas de la Touraine ; car quoique ce monastère fût dans ce gouvernement, il se trouvait dans le diocèse de Bourges, et l'on sait que l'usage était alors de ne prendre les comtes que dans les provinces dont on leur confiait l'administration, parce qu'on les supposait mieux instruits des coutumes locales dont la connaissance leur était nécessaire pour rendre la justice, ces coutumes n'étant point écrites.

Une fois qu'il est reconnu qu'il y avait en 818

un Robert comte de Tours, on ne peut pas supposer que ce soit le même que Robert-le-Fort, surnommé *le Machabée des Français*, qui fut tué par les Normands en 867 à la fleur de son âge : mais tout concourt à faire croire qu'il en était le père; et qu'il mourut vers 861, époque où Robert-le-Fort fut nommé comte de Tours par Charles-le-Chauve. C'était en effet l'usage en ce tems que les enfans succédassent aux pères dans le gouvernement des provinces, ainsi que je le ferai voir. Celui-ci eut non-seulement le gouvernement de la Touraine, mais encore celui de toutes les provinces situées entre la Seine et la Loire, que le roi avait en quelque façon mises sous la protection de sa bravoure pour les défendre contre les courses des Normands.

Le P. Labbe et Dubouchet pensent que notre Robert I.er était frère de Guillaume I.er, comte de Blois, qui laissa un fils nommé Eudes, son successeur dans ce même comté et qui mourut sans enfans; c'est ce qui fit que le comté de Blois échut à Robert II, ou le Fort, son cousin-germain. Aussi depuis ce tems les comtés de Tours et de Blois furent toujours dans la même famille, jusqu'à ce que Thibaut II se vit contraint d'abandonner la Touraine à Geoffroy-Martel en 1044. Ces deux comtés étaient tombés entre les mains de Thibaut-le-Tricheur, à cause de Richilde son aïeule, fille de Robert-le-Fort, sœur des rois Eudes et Robert,

ou suivant d'autres par donation de Hugues-Capet, ce qui prouve incontestablement la filiation de Robert-le-Fort avec Robert I.er

Le degré de parenté entre Robert II et Guillaume comte de Blois est confirmé par un titre de St. Martin de Tours, de l'an 867, rapporté par le P. Lecointe dans ses *Annales Ecclésiastiques*. On y voit que Robert y ratifie une donation faite par Eudes comte d'Orléans, son oncle. Or il est constant, d'après le témoignage d'Ademar, qu'Eudes comte d'Orléans et Guillaume comte de Blois étaient frères : « *Tunc Odo Aurelianorum comes qui fa-* » *vebat partibus Ludovici, et frater ejus Willel-* » *mus cum Lamberto Nannetensium comite qui* » *Lothario favebat, occisus est.* »

Robert II avait deux enfans, Eudes et Robert, mais à l'époque de sa mort trop jeunes encore pour lui succéder : « *Si quidem Odo et Robertus filii* » *Roberti adhuc parvuli erant quando pater extinc-* » *tus est, idcircō non est illis ducatus commissus.* » Mais Robert avait épousé en secondes noces Adelaïde qui, de son premier mari Conrad comte allemand, avait un fils nommé Hugues dit *l'Abbé*. Ce fut à ce Hugues que Charles-le-Chauve confia les gouvernemens de Robert-le-Fort jusqu'à la majorité de l'aîné de ses fils. Il résulte donc évidemment de ces dispositions que c'était un usage reçu de faire succéder les enfans à leurs pères, et la conséquence

nécessaire en sera que Robert II, ou le Fort, était fils de Robert I.er dont il fut le successeur dans le comté de Tours.

Charles-le-Chauve ayant dessein d'aller en Italie pour se faire couronner empereur par le pape Jean VIII, assembla les grands du royaume à Creçy-sur-Oise en 877 et y fit plusieurs réglemens qu'il voulut qu'on observât pendant son absence, principalement à l'égard du gouvernement des provinces. Il fit à ce sujet quatre capitulaires qu'il fit promulguer en sa présence par son chancelier le 17 décembre 877. Le troisième de ces capitulaires porte que s'il mourait quelque comte dont le fils fût à la suite de la cour, ses principaux parens gouverneraient la province avec l'évêque et les officiers locaux, jusqu'à ce qu'on lui eût donné avis de la mort du comte, et qu'il eût investi le fils de l'emploi de son père : « *Si comes de isto regno obierit cujus* » *filius nobiscum sit, filius noster* (*id est episcopus*) » *cum cœteris fidelibus nostris ordinet qui cum mi-* » *nisterialibus ipsius comitatus, et cum episcopo in* » *cujus parochiâ fuerit ipse comitatus, ipsum comi-* » *tatum prævideant usque dum nobis renuncietur ut* » *filium illius qui nobiscum erit de honoribus illius* » *honoremus.* » Ce qui suit dans le même capitulaire justifie bien mieux encore la réalité de cet usage, car il y est dit que si l'enfant était trop jeune, il n'en gouvernerait pas moins la province avec l'évêque et les magistrats du lieu : « *Si autem*

» *filium parvulum habuerit, isdem filius ejus cum* » *ministerialibus ipsius comitatus, et cum episcopo* » *in cujus parochiâ consistit, eumdem comita-* » *tum prævideat, donec obitus præfati comitis* » *ad notitiam nostram pervenerit, et ipse filius* » *ejus per nostram concessionem de illius hono-* » *ribus honoremus.* »

Il n'est pas inutile d'observer ici que ces ordonnances avaient été arrêtées par le roi avant même qu'il les eût communiquées à l'assemblée générale des seigneurs français : « *De quibus quæ-* » *dam ipse definivit, et de quibusdam a suis fi-* » *delibus responderi jussit.* » J'ai dit que cette observation était essentielle, en ce qu'elle prouve que ce n'était point une innovation de la part de Charles-le-Chauve. Si en effet ce n'eût pas été une coutume admise depuis long-tems dans le royaume, il n'est pas présumable que, de son propre mouvement, et sans consulter les états, le roi se fût fait à lui-même une loi aussi contraire à l'autorité souveraine, puisqu'en perpétuant les comtés ou gouvernemens dans les familles, elle privait le souverain de la liberté de favoriser ses créatures. Il est bien plus à croire qu'elle fut l'ouvrage des grands et de la noblesse, qui formaient seuls les états. Ce fut en effet cet usage qui finit par dégénérer en hérédité, et qui fit de ces comtes des espèces de souverains dans les provinces dont auparavant ils n'avaient eu que l'administration.

Or, si cet usage était déjà ancien, il est clair qu'il dut être observé à l'égard du fils de Robert I.er, et on en conclura sans doute, avec moi, qu'il était père de Robert-le-Fort, après la mort duquel Hugues-l'Abbé, fils de sa seconde femme, lui succéda transitoirement, et après celui-ci successivement Eudes et Robert III, ses frères utérins, puis enfin Hugues-le-Grand, fils de Robert III, qui, du vivant de son père, obtint la survivance de son gouvernement.

Je ne sais si ce point historique paraîtra suffisamment éclairci; mais j'ai peine à croire qu'on pût trouver en faveur de l'opinion contraire, je ne dirai pas des conjectures, mais des preuves aussi évidentes que celles que je viens d'exposer.

De Thibaut-le-Tricheur, 1.er *comte héréditaire de Touraine.*

L'AMOVIBILITÉ des comtes de Tours n'alla pas plus loin que Hugues-le-Grand, petit-fils de Robert-le-Fort, qui se démit de ce comté en faveur de Thibaut, dit *le Tricheur*, par qui il devint héréditaire dans sa famille : mais quel était ce Thibaut? de qui était-il fils? quel rang tenait son père dans l'état? C'est ce qui n'a pas encore été bien éclairci; les historiens sont partagés à cet

égard. Les uns veulent qu'il fût fils de Gerlon, cousin de Raoul ou Rollon, premier duc de Normandie; les autres d'un Richard, prétendu comte de Troyes; d'autres enfin disent qu'il était fils d'un seigneur français nommé également Thibaut, et de Richilde, fille de Robert-le-Fort, sœur des rois de France Eudes et Robert. Mais comment adopter ou rejeter quelqu'une de ces opinions, si la discussion et la critique ne viennent nous guider dans ce choix? c'est ce que je vais essayer.

La première opinion me paraît la moins recevable, parce que les historiens de Normandie ne parlent en aucun endroit de cette prétendue parenté entre Raoul et Gerlon. Tout ce que l'on voit dans le Romant des Normands, c'est que Thibaut avait un grand renom de valeur et de puissance.

Moult ot chatiaux et viles et moult fut ahéroux;
Chevalier fut moult proux et moult chevaleroux.

Mais il n'y est point fait mention de son père. Ce qui aura pu contribuer à faire de Thibaut un seigneur normand, c'est qu'en 942 il épousa Leutgarde, veuve de Guillaume-Longue-Épée, duc de Normandie.

La seconde opinion est soutenue par les frères Ste. Marthe, par Jean-Baptiste Dubouchet et par André Duchesne; mais elle n'en a pas été moins vivement combattue par les critiques auxquels il n'a pas été difficile de prouver qu'il ne se trouve pas un seul Richard dans la série des comtes de Champagne.

La troisième enfin est celle des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, mais qui ne disent point quel était ce seigneur français que Thibaut eut pour père.

Je ne reviendrai pas sur la première opinion, qui ne mérite pas même d'être discutée. Quant à la seconde, Duboquet, chanoine de l'église de Chartres, auteur d'une histoire des comtes de Chartres et de Champagne, rédigée sur des titres puisés dans les principales églises et abbayes des deux provinces, ne peut cependant s'empêcher de convenir qu'il n'y a jamais vu de comte de Troyes du nom de Richard. Alors on se demande sur quoi il peut fonder une opinion qu'il détruit lui-même. On trouve à la vérité dans quelques titres de St. Martin de Tours un Richard, archevêque de Bourges, fils de Richilde, qui donna à ce chapitre plusieurs terres situées au comté de Troyes; mais cela ne prouve rien autre chose sinon que Richard avait des possessions dans ce comté. C'est cependant ce qui semble avoir donné lieu à plusieurs historiens de croire et de dire que ce Richard, qui avait un frère du nom de Thibaut, était fils d'un Richard, comte de Troyes.

Voici au surplus le motif de cette donation. Richilde, veuve du vicomte Thibaut, ayant donné par son testament au chapitre de St. Martin la seigneurie de Joué près Tours, Richard son fils, que le titre qualifie seulement d'évêque, demanda à ses frères, après la mort de Richilde, qu'on lui

en laissât la jouissance pendant sa vie. Sa demande fut rejetée, parce que les autres enfans voulurent exécuter dans toute sa rigueur le testament de leur mère. Alors Richard s'en empara par force et s'y établit à la faveur de Thibaut, l'un de ses frères, de sorte qu'il en jouit paisiblement le reste de ses jours, ainsi qu'on le voyait par le titre 136 de la *Pancarte noire*, où il est dit : « *Sed* « *idem prædictus Ricardus, mortuâ matre, non* » *valens a fratribus eam in vitâ tantum impe-* » *trare, violenter per consensum jam dicti co-* » *mitis et fratris sui Theobaldi in vitâ suâ te-* » *nuit.* » Richard étant près de mourir, en 859, suivant ce que rapporte l'*Histoire des archevêques de Bourges*, ordonna dans son testament, par un remords de conscience, qu'on donnerait à l'église de St. Martin, en dédommagement de la jouissance de la seigneurie de Joué dont elle avait été privée, plusieurs terres qu'il avait au comté de Troyes, ce qui pourtant ne fut exécuté que vingt après sa mort, par Leutgarde, veuve de Thibaut-le-Tricheur, et par leurs enfans, Hugues, archevêque de Bourges, et Eudes, comte de Touraine : « *Tam pro animâ Theobaldi comitis quon-* » *dam senioris nostri*, dit le titre, *simulque mer-* » *cede nostræ remunerationis, nec non et pro* » *animâ Richildis quondam sanctimonialis, ejus-* » *que filii Ricardi episcopi qui eamdem potesta-* » *tem præfato sancto Martino moriens donaverat* » *pro emendatione alterius potestatis nomine Gau-*

» *diaci quam præfata mater ejus sæpefato beato*
» *Martino per præceptum devotâ mente dederat.* »

Nous voyons par ce titre que Richilde s'était fait religieuse, qu'elle était mère de Richard, archevêque de Tours, et que Richard avait plusieurs frères, entre autres un Thibaut, comte, qui le favorisa dans son usurpation de la terre de Joué. On en a conclu que ce dernier ne pouvait être que Thibaut-le-Tricheur, auquel nous allons voir qu'on a donné la qualité de prince, sans doute parce que Richilde sa mère était fille de Robert-le-Fort et sœur de deux rois de France. Hardouin, archevêque de Tours, lui donne en effet cette qualification dans ses lettres portant consentement à la donation de la chapelle de St. Louans au faubourg de Chinon, faite au profit de l'abbaye de St. Florent de Saumur par Thibaut-le-Tricheur:
» *Habeat itaque memoratus abbas præfati loci*
» *sancti Lupantii donationem in sua voluntate et*
» *potestate, tam per donum jam dicti principis*
» *Theobaldi quam per nostram largitionem.* »
Le cartulaire de la même abbaye dit également qu'il était de la race royale : *ex stirpe regali*

Ces deux autorités sont-elles capables de détruire les premières? c'est ce que je vais examiner. J'avoue que je suis fort tenté de croire qu'il y a eu erreur dans le titre dont je viens de parler, et qu'il pourrait très-bien se faire qu'on eût lu sur le manuscrit *Gondebaldus* au lieu de *Theobaldus*, autrement deux titres assez rapprochés auraient

été en contradiction avec eux-mêmes; et puisque dans l'un d'eux on convient que Thibaut est issu *ex stirpe regali*, dans l'autre on ne peut pas le faire le fils d'un Gondebaud, qui aurait eu une seigneurie par inféodation des archevêques de Tours. Quant à l'assertion de Glaber, il ne cite rien à l'appui; et son autorité en histoire n'est pas d'un assez grand poids pour détruire les preuves ou même les probabilités qu'on pourrait établir d'ailleurs par une suite de conjectures et de conséquences fondées sur des faits historiques.

Par exemple, il y avait en 908 un vicomte de Tours du nom de Thibaut qui, suivant toute apparence, exerçait cette fonction à la nomination des comtes depuis 898. Il est fait mention dans le cartulaire de St. Florent, que les habitans de Saumur, en 900, députèrent vers lui pour le prier de concourir à faire rapporter à Glonne, ou Mont-Glonne, le corps de St. Florent. Il est évident que ce Thibaut ne pouvait être le Tricheur, qui mourut en 978; mais aussi il y a beaucoup d'apparence que ce devait être son père, qui était incontestablement seigneur de Chinon, puisque ce fut à lui que l'archevêque de Tours donna cette chapelle de St. Louans dont Thibaut-le-Tricheur fit ensuite donation à St. Florent. S'il en avait hérité, donc il en était le fils. A la vérité, Thibaut, en parlant de cette donation, ne dit point le nom de son père : mais c'est de ce silence même que je conjecture que les deux noms étaient

semblables, ce qui en a fait juger la répétition inutile : « *Locellum in suburbio Caïnonis castri* » *situm, ubi sanctus Lupantius requiescit, qui est* » *de ratione matris ecclesiæ turonicæ sedis, quæ-* » *que tam patri nostro quam nobis antecessores* » *antistites ejusdem sedis contulerunt.* » Ensorte qu'ici le nom du père est sous-entendu être le même que celui du fils.

En résumant ces diverses observations, nous voyons d'un côté que les habitans de Saumur, en 900, députent vers un Thibaut, vicomte de Tours, mais que celui-ci ne peut être le même que Thibaut-le-Tricheur, mort en 978. De l'autre, nous voyons que ce dernier parle d'une cession faite à son père par les archevêques de Tours dans le territoire de Chinon, dont tous les deux avaient été seigneurs. Nous voyons enfin qu'Emme, comtesse de Poitou, fille de Thibaut-le-Tricheur, reçut en mariage cette même seigneurie de Chinon, héréditaire dans sa famille. Il doit donc paraître démontré que Thibaut-le-Tricheur était fils de Thibaut, vicomte de Tours, et non pas d'un Richard, comte de Troyes, puisqu'il est prouvé que ce nom n'a jamais existé parmi les comtes de Champagne. Si quelques chroniques lui ont donné le surnom de Champenois, c'est tout naturellement parce que ce fut lui qui fut la tige de la seconde race des comtes de Champagne, ce qui ne serait pas s'il avait eu pour père l'un de ces comtes soit du nom de Richard, soit de celui de Thibaut.

Ce fut Hugues-le-Grand, père de Hugues-Capet, qui, par le don de plusieurs terres, aggrandit les domaines de Thibaut-le-Tricheur. Aussi ce dernier reconnaissait-il Hugues-Capet pour son seigneur, comme Hugues le reconnaissait pour son vassal et son fidèle, c'est-à-dire, son homme de foi; car chacun, dans ces tems, était obligé d'avoir son seigneur, sans le consentement duquel il ne pouvait entreprendre aucune guerre : « *Non » enim moris erat, nec est Francis in bello aliquo » modo introire absque præsentia aut jussu pro- » prii senioris.* » Mais il était permis par les ordonnances de se choisir un grand seigneur ou même le roi : « *Volumus etiam ut unusquisque liber ho- » mo in regno nostro, seniorem quem voluerit » in nobis et in nostris fidelibus accipiat.* » On peut observer cependant que les seigneurs traitaient leurs vassaux avec beaucoup d'égards et de considération, mettant toujours l'invitation ou la prière à la place du commandement : « *Fideles suos ve- » nerabiles quidem firmare rogant.* »

Quelques historiens s'étant bornés à dire que Thibaut-le-Tricheur était fils d'un seigneur français nommé Thibaut, j'ai pensé que cela ne suffisait pas, et j'ai cru utile de rapprocher les circonstances qui pouvaient concourir à donner du poids à cette assertion.

Sur la preuve du feu.

Il est souvent fait mention, dans les anciens titres, de la preuve du feu que l'on ordonnait également dans les affaires civiles et dans les affaires criminelles, pour connaître la vérité, lorsque l'on manquait d'autres preuves. On appelait cette espèce de procédure le *Jugement de Dieu*, parce qu'on prétendait que sa volonté s'y manifestait toujours en faveur de l'innocence.

Ces pratiques absurdes et bisarres donnent une idée de notre jurisprudence dans les premiers siècles; car malgré l'enfance des sciences physiques, il est très-probable qu'il s'est trouvé des hommes assez adroits pour découvrir des recettes qui les missent pendant quelque tems à l'abri de l'action du feu.

Le premier exemple que j'en trouve dans l'histoire de Touraine, est cité par Grégoire de Tours. Voici à quelle occasion :

En 433, St. Brice, successeur de St. Martin, fut accusé d'adultère avec une femme voilée qui avait coutume de blanchir son linge, et qui mit au jour un enfant que l'on prétendit être le fruit de ce commerce secret. Le peuple de Tours, vivement animé contre son évêque, le poursuivit

jusques dans sa cathédrale et voulut le lapider. St. Brice calma ces fureurs en assurant qu'il lui était facile de se justifier de cette calomnie. Suivant Grégoire de Tours, il demanda qu'on apportât l'enfant, qui n'avait guères plus d'un mois. En effet, lorsqu'il eût été transporté dans le temple, St. Brice lui dit : « Je te conjure par J.-C., fils » de Dieu tout-puissant, de déclarer devant le » peuple si c'est à moi que tu dois le jour. » L'enfant répondit : « Non, vous n'êtes pas mon père. » Le peuple alors dit à St. Brice d'interroger l'enfant sur l'auteur de sa naissance ; mais l'évêque répondit : « Cela ne me regarde plus ; j'ai fait ce » que j'ai dû à mon égard ; si vous avez quelques » autres questions à lui faire, interrogez-le vous-» même. » Mais le peuple l'accusant alors d'avoir employé l'art de la magie, n'en parut pas moins animé contre lui. St. Brice, pour calmer cette fermentation, crut devoir recourir à la preuve du feu. Il mit des charbons ardens dans un pan de sa robe et les porta ainsi, sans la brûler, jusqu'au tombeau de St. Martin. « Vous le voyez, dit-il, » mon corps n'a pas plus éprouvé les atteintes du » crime que ma robe celles du feu. » Mais ce nouveau prodige ne trouva encore que des incrédules parmi le peuple. St. Brice se vit chassé de son église et obligé, pour se justifier, d'aller à Rome, d'où il ne revint occuper son siège qu'après un espace de 7 années. Il est à présumer que le peuple

ne se porta à cette violence que par réminiscence des propos peu respectueux qu'il savait que St. Brice avait tenus contre St. Martin, son bienfaiteur, qu'il avait souvent traité de fou et de visionnaire, avant que de lui succéder.

Il paraît par cette anecdote que, dans ces premiers tems, les prêtres n'étaient pas encore dispensés de faire la preuve par eux-mêmes, comme ils le furent dans la suite. Ils eurent en effet la faculté de nommer à leur place quelqu'autre personne qui se soumettait volontairement à subir l'épreuve, ce qui se trouve confirmé par le fait suivant, également puisé dans notre histoire.

En 925, il s'éleva un différent entre Geoffroy, curé d'Antogny, et Raimond, curé de Puzigny, au sujet des dixmes de Faye et du Fresne, dont le curé d'Antogny prétendait la moitié. L'affaire ayant été portée devant l'archevêque de Tours, dans un synode tenu le 25 mai, il ordonna que le curé d'Antogny justifierait son droit par la preuve du feu.

L'affaire se passa au château de Nouâtre, en présence de commissaires nommés par l'archevêque Robert second du nom. Celui qui fit la preuve pour le curé d'Antogny sortit du milieu du feu sans aucune brûlure; en conséquence la moitié des dixmes fut adjugée à l'église d'Antogny, et le curé en prit possession pour un fétu, suivant l'usage du tems.

J'ai dit que celui qui remplaça le curé d'Autogny sortit du feu sans en être atteint. Pour l'intelligence de ce passage, je crois devoir entrer ici dans quelques détails relatifs à ces usages. Il y avait trois espèces de preuves par le feu; savoir: le feu ardent, les flammes et l'eau bouillante. Indépendamment de ces trois manières, il y avait une autre espèce de preuve qui se faisait par l'eau froide.

Ceux qui se présentaient pour faire la preuve devaient s'y préparer par un jeûne de trois jours, et, pour qu'il ne se commît aucune fraude, on les enfermait pendant ce tems dans une chambre dont la clef était confiée au prêtre chargé de la cérémonie; il les délivrait le quatrième jour, les conduisait à l'église et leur disait une messe composée d'oraisons, d'antiennes et d'évangiles analogues à la circonstance. Avant la communion, le prêtre les exhortait, avec de grandes menaces, à ne point approcher de la sainte table s'ils se sentaient coupables; ensuite il leur donnait à communier en leur disant ces paroles: « Que le corps et le sang » de J.-C. vous servent aujourd'hui pour votre » preuve. » Après la messe il faisait l'eau bénite et se rendait au lieu préparé pour l'exécution.

S'il s'agissait de la preuve par le fer ardent, on marquait la distance que l'accusé devait parcourir. Elle était ordinairement de neuf semelles. Le prêtre lui donnait à boire de l'eau bénite, en-

suite on allumait le feu. On y jetait le fer dès que le prêtre commençait les litanies. Il récitait ensuite des oraisons pour conjurer le feu d'exercer toute son activité contre le coupable et de la suspendre en faveur de l'innocent, si bien qu'il dépendait toujours du prêtre, en accélérant ou en prolongeant sa manière de prier, de restreindre ou d'accroître la chaleur du fer. Les oraisons finies, on retirait le fer que l'on posait sur un escabeau et l'accusé se tenait prêt à partir. Au premier signal il avançait le pied droit, au second le pied gauche, et au troisième il empoignait le fer qu'il portait l'espace désigné et le jetait à terre au bout de la lice. Il se rendait delà à l'autel où le prêtre qui l'attendait lui enveloppait la main d'une bande de toile, la cachetait de son sceau en présence de témoins, puis le ramenait en prison; après trois jours on développait la main en présence des mêmes témoins. S'il y paraissait des pustules ou quelque marque de brûlure, il était convaincu et son procès lui était fait; mais si la main se trouvait saine et sans aucune rougeur, il était déclaré innocent. Dans la preuve simple le fer pesait une livre, et trois dans la preuve double. Il faut croire que le premier restait dans le feu moins long-tems que le second; autrement, la chaleur pénétrant moins vîte à raison du plus grand volume, la preuve double eût été plus douce et plus facile que la preuve simple.

On observait les mêmes cérémonies dans la preuve par les flammes. Entre deux rangées de bois enflammé, qui se prolongeaient jusqu'à une distance convenue, on laissait un chemin étroit par lequel l'accusé devait passer lentement sans recevoir aucune atteinte. L'évènement contraire était la conviction de culpabilité.

Lorsqu'on employait l'eau bouillante, il fallait que l'accusé y trempât son bras jusqu'à l'épaule : mais dans la preuve par l'eau froide, on y entrait nud. L'innocent allait au fond, et l'on prétend que le coupable flottait sur l'eau, Dieu permettant que cet élément, contre sa nature et les lois de la pesanteur, refusât de recevoir le criminel dans son sein.

Cette dernière épreuve fut instituée par le pape Eugène II, pour abolir la coutume de faire serment sur l'évangile, tant il est vrai qu'on est souvent dans la nécessité de transiger avec les préjugés ; mais plus sage, Louis-le-Débonnaire la défendit par son capitulaire de 828 : *Examen aquæ frigidæ a missis nostris interdicatur.* La preuve, malgré cette défense, ne laissa pas de subsister, et l'on voit même que le célèbre Hincmar, archevêque de Rheims, entreprit de la justifier. Un fait historique prouve qu'elle n'était pas abolie en 876. Cette même année, après la mort de Louis-le-Germanique, roi de Bavière, Charles-le-Chauve marcha à la tête d'une armée pour

s'emparer des états de ce prince au préjudice de ses trois fils, qui étaient ses neveux. Louis, l'un d'entr'eux, pour lui prouver l'injustice de son procédé, lui envoya trente hommes, dont dix firent en sa présence la preuve de l'eau froide, dix celle de l'eau bouillante, et les dix autres celle du fer chaud, sans qu'aucun d'eux en fût endommagé. Charles effrayé de ce prodige accorda une suspension d'armes, qu'il confirma ensuite avec serment de la maintenir.

Les preuves par l'eau et par le feu étaient encore usitées en Touraine sur la fin du 12.e siècle, ainsi qu'on le voit par les lettres-patentes de Philippe-Auguste, données à Corbigny, en 1190. Il y est dit que s'il est rendu jugement pour faire la preuve par l'eau ou par le feu, l'exécution s'en fera à Tours, à St. Pierre-le Puellier : « *Si quid judicium aquæ vel ignis portandum fuerit, apud sanctum Petrum puellarum portabitur.* »

On est véritablement effrayé de la lenteur des progrès de la civilisation, quand on considère ce qu'il a fallu de tems pour nous amener, de ces coutumes barbares, à l'institution si simple et si belle du jugement par jurés.

DISSERTATION

Sur le Traité de la Mairie et de la Sénéchaussée de France, (*) que l'on prétend avoir été trouvé dans l'abbaye de Beaulieu près Loches.

On sait que la fonction de sénechal était de porter à l'armée la principale enseigne. Plusieurs historiens ont donné aux comtes d'Anjou et de Touraine le titre de sénéchaux héréditaires de France. C'est une erreur qui ne peut avoir pris sa source que dans le droit qu'ils avaient exclusivement de porter la chape ou étendart de St. Martin à la tête de leurs troupes, quand ils allaient à la guerre en personne, soit pour la défense de l'état, lorsque les abbés de St. Martin étaient mandés de la part du roi, soit pour leurs intérêts particuliers ou ceux de l'église.

Tudeband remarque à ce sujet, dans son *Histoire du voyage de Jérusalem*, que l'évêque du

(*) *Hugonis de Cleriis commentarius de majoratu et senechaliâ Franciæ Andegavorum olim comitibus hæreditariâ.* Ce traité se trouve dans Duchesne, tom. IV, p. 329, des historiens de France, mais incorrect. Il faut le lire dans Baluze, *miscellanea*, tom. IV.

Puy-en-Velay étant allé à la Terre-Sainte, accompagné de plusieurs gens d'armes qu'il avait levés à ses dépens pour faire la guerre aux Infidèles, témoigna un grand regret de la mort de son sénéchal, qui fut tué, *portant son enseigne*, au siège d'Antioche, en 1097 : « *Episcopus nam-* » *que podicensis sanctæ Mariæ, in illâ amarâ die* » *perdidit suum senescalcum conducentem et re-* » *gentem suum vexillum.* »

Le Romant d'Aubery, que Ducange cite dans son glossaire latin, contient plusieurs autres exemples qui prouvent que le sénéchal était le porte-enseigne :

Sénéchaux iert m'enseigne portera.

Et plus bas il dit encore :

Pepins li roy volontiers li otrie
Et l'oriflamme et la séneschaussie.

On convient que quelques historiens ont pu, sur ce fondement, donner le titre de sénéchaux de France aux comtes d'Anjou et de Touraine ; mais il n'en est pas moins vrai que c'est improprement, puisqu'il est certain qu'il y avait alors d'autres seigneurs qui étaient revêtus de la dignité de sénéchal, ainsi qu'on le voit non-seulement par les anciens titres, mais encore par la liste des sénéchaux de France, dans laquelle ne sont point inscrits les comtes d'Anjou. Il y a plus, c'est que cette fonction n'a jamais été héréditaire, et que

cette hérédité n'a été imaginée que par les historiens d'Angleterre pour en gratifier leurs rois.

En effet, nous ne trouvons dans aucun des historiens de France que cette dignité ait été possédée par les comtes d'Anjou ou par les rois d'Angleterre, si ce n'est à la fin du 12.e siècle, sous le règne de Henri II, qui est le premier ou plutôt le seul de leurs rois à qui les historiens anglais aient donné ce titre.

Le premier qui en ait parlé est le moine anonyme de Marmoutier, auteur des *Gestes des comtes d'Anjou* : mais il ne faut pas oublier qu'il dédia son ouvrage à Henri II, roi d'Angleterre, comte d'Anjou, de Touraine, du Maine et du Poitou. Il y dit que Geoffroy-Grisegonelle, comte d'Anjou et de Gâtinois, fut honoré par le roi Robert de la qualité de porte-enseigne héréditaire de France, pour récompense de ses belles actions et de son rare mérite : « *Qui ob insignia summi et singu-* » *laris meriti a rege in prœliis signifer, tam ipse* » *quam hœredes ejus constituuntur.* »

La petite chronique de Normandie, qui se trouve dans les historiens normands d'André Duchesne, va plus loin encore. Elle prétend que le roi Robert lui donna la sénéchaussée de France anciennement nommée mairie du palais, en considération des secours qu'il lui avait fournis contre l'empereur Otton : « *Hanc senescalliam, velut anti-* » *quitùs dicebatur majoratum domus regiæ, Ro-*

» *bertus rex Francorum dedit Gaufridio-Grise-*
» *gonella comiti Andegavorum propter adjuto-*
« *rium quod ei impendit contra Othonem impe-*
» *ratorem.* » Cette dignité de maire du palais était, comme on le sait, la première et la principale de la monarchie. Elle donnait non-seulement la surintendance de la maison du roi, mais encore le gouvernement de tout le royaume, ne laissant aux rois qu'un vain titre sans autorité, établissement imprudent et impolitique dont l'usurpation et la tyrannie des maires ne prouva que trop le danger. Mais depuis Pépin il n'y eut plus de maires du palais, et on ne connut que des sénéchaux qui étaient bien loin d'avoir la même autorité.

Râoul de Diceto, doyen de St. Paul de Londres, qui a écrit sur la fin du 12.e siècle, n'a fait à cet égard que copier le moine de Marmoutier. Robert, abbé de St. Michel-du-Mont, continuateur de Sigebert jusqu'en 1184, répète les expressions de la petite chronique de Normandie; mais il faut observer que tous ces écrivains étaient sujets du roi d'Angleterre, ainsi que l'auteur de la chronique de Tours et le moine Jean, connu sous le nom d'*anonyme de Marmoutier*, et qu'il ne paraît pas qu'aucuns historiens français en aient dit un seul mot, ce qu'ils n'auraient pas oublié de faire si cette dignité eût été réellement héréditaire dans la maison d'Anjou, puisqu'ils n'avaient aucun intérêt à garder le silence à cet égard.

La plus forte preuve qu'on allègue pour affirmer l'existence de cette hérédité, est le petit traité de la mairie et sénéchaussée de France, qu'on prétend avoir été trouvé dans l'abbaye de Beaulieu près Loches, par Hugues de Cleers, chevalier d'Anjou, l'un des principaux seigneurs de la cour de Henri II, roi d'Angleterre, et qui vécut, dit-on, sous le règne de Louis-le-Gros. Je m'attacherai donc principalement à cette pièce qui renferme tant d'erreurs, d'absurdités et d'anachronismes, qu'on ne peut douter qu'elle n'ait été inventée et fabriquée sous le règne de Henri II, pour flatter son amour-propre.

Pour donner à ce traité quelqu'espèce de poids et d'autorité, on a supposé qu'il avait été fait par Foulques-Nerra, comte d'Anjou, fils de Geoffroy-Grisegonelle, aussi comte d'Anjou et oncle de la reine Constance, seconde femme du roi Robert. Personne, y est-il dit, ne pouvait mieux que lui traiter de l'origine de cette dignité, tant parce que (suivant l'opinion des auteurs anglais) elle avait été instituée en faveur de son père, que parce qu'il avoit été lui-même un des principaux conseillers du roi Robert. Cependant on lui fait dire les choses les plus absurdes. La première de ce genre se trouve au commencement : « Lorsque » Dieu, dit-il, voulut élever Robert, simple fils » de duc, à la couronne de France, le comte » Geoffroy-Grisegonelle servait le roi son seigneur

» avec trois mille hommes de guerre : *cum Deus*
» *voluit sublimare Robertum filium ducis in regem,*
» *Goffridus-Grisgonella cum tribus millibus ar-*
» *matorum serviebat domino suo regi.* »

Comment est-il possible qu'on puisse attribuer un pareil récit à Foulques-Nerra qui, ayant été conseiller d'état du roi Robert, devait avoir une parfaite connaissance des affaires de la cour de France? Pouvait-il ignorer ce que tout le monde savait parfaitement, c'est-à-dire, que Hugues-Capet avait été reconnu roi de France par tous les ordres du royaume; qu'il avait été sacré à Rheims, et qu'il avait associé son fils au gouvernement de l'état? Comment donc Foulques-Nerra aurait-il pu dire que Robert était simple fils de duc? C'était ou méconnaître ou ignorer les droits de Robert, et ni l'un ni l'autre ne peuvent se supposer dans Foulques-Nerra.

L'auteur rapporte ensuite que l'empereur Otton, étant venu en France avec une puissante armée, assiégea la ville de Paris, qu'il y donna plusieurs fois l'assaut, mais qu'il fut toujours repoussé et contraint de se retirer avec perte. Il ajoute que le roi Robert et le duc son père, ayant résolu de combattre les Allemands, dirigèrent contre eux leur armée dont ils donnèrent le commandement à Geoffroy-Grisegonelle, comte d'Anjou, qui poursuivit l'ennemi jusqu'à la rivière d'Aisne, et en fit un si grand carnage qu'elle paraissait plutôt un lac de sang qu'une rivière.

La date de cette défaite des Allemands ne s'accorde en aucune manière avec ce qu'en rapportent tous les historiens. La chronique de St. Aubin d'Angers dit formellement que l'empereur Otton II vint à Paris en 977, avec une grosse armée: « *Anno DCCCCLXXVII Otho imperator Parisiis* » *venit cum ingenti exercitu.* » Glaber rapporte aussi que l'empereur Otton étant venu en France avec une armée de soixante mille combattans assiégea la ville de Paris durant trois jours, et que, le quatrième jour ayant été contraint de lever le siège et de se retirer en désordre, il fut poursuivi par les Français jusqu'à la Meuse, où son armée fut mise en déroute. Tous les autres historiens placent également cette défaite sous le règne de Lothaire, c'est-à-dire, vingt ans avant que Robert fût monté sur le trône. On peut joindre à cet anachronisme une bévue non moins choquante, c'est que si Robert alors était roi, il ne pouvait être accompagné par le duc, son père, puisque Hugues-Capet commença à régner en 987, et que la même année il associa son fils Robert à la couronne

Continuant sa narration avec la même assurance, l'auteur dit que le roi Robert, par le conseil de son père et par l'avis des prélats, comtes, barons et autres grands du royaume, qu'il avait rassemblés à cet effet, donna à Geoffroy-Grisegonelle, pour les posséder aux mêmes titres, tous

les droits dont le roi Lothaire avait joui sur ses évêchés d'Angers et du Mans, et même sur tous ceux que lui ou ses héritiers pourraient acquérir. « *Dedit Gauffrido comiti quidquid rex Lotharius* » *in episcopatibus suis Andegaviæ silicet et Ce-* » *nomaniæ habuerat, si quæ vero aliæ ipse vel* » *successores sui acquirere possent, eadem liber-* » *tate quâ ipse tenebat commendavit.* »

Ce seul paragraphe renferme trois grandes absurdités. 1.° Non-seulement Robert ne régnait pas seul, mais il n'était qu'associé à son père, et par conséquent il ne pouvait faire aucune disposition en son propre et privé nom; 2.° les rois de France n'avaient à cette époque aucuns droits sur les évêchés; 3.° le Maine n'appartenait pas encore aux comtes d'Anjou, et ce ne fut que 120 ans après, suivant le témoignage de tous les historiens, que ces deux comtés furent réunis par le mariage d'Aremburge, fille et unique héritière d'Hélie de la Flèche, comte du Maine, avec Foulques V du nom, comte d'Anjou, ce qui arriva en 1109.

L'auteur de la chronique de Tours donne une toute autre origine à ce prétendu droit de régale des comtes d'Anjou. Suivant lui, ce droit avait été accordé à Foulques-Réchin, petit-fils de Foulques-Nerra, par le pape qui l'avait ôté à Philippe I.er, roi de France, en punition de son mariage adultérin avec Bertrade-de-Montfort, femme de ce même Foulques-Réchin, à qui il l'avait enle-

vée de concert avec elle. Mais cette version est aussi peu admissible que la première, parce qu'en ce tems-là, la nomination des évêques se faisant par voie d'élection, les rois n'avaient uniquement que le droit d'approbation du choix qui avait été fait par le clergé.

Nous trouvons encore dans ce même traité de la mairie et de la sénéchaussée de France, que le roi Robert ayant assiégé la ville de Melun, dont Eudes II, comte de Tours et de Blois, s'était emparé sur Bouchard, fils d'Aymon, comte de Corbeil, son principal ministre, Geoffroy-Grisegonelle amena ses troupes à ce siège, et que n'ayant trouvé aucun endroit commode pour placer ses gens d'armes, il se décida à escalader la ville. Après en avoir obtenu la permission de Robert, il passa au milieu de l'armée royale, traversa la Seine et donna l'assaut avec tant de courage et de bonheur qu'il emporta la place, faisant ainsi, dans l'espace de sept ou huit heures, ce qu'une armée n'avait pu faire en trois mois. Le roi émerveillé de tant de bravoure en récompensa Geoffroy, dit notre auteur, par le don de la mairie du palais et de la sénéchaussée de France.

Il n'y a pas moins d'erreurs et d'anachronismes dans ce passage que dans les précédens. Tous les historiens sont d'accord que le siège de Melun n'a eu lieu qu'en l'an 1000 ou 1001. Or Geoffroy-

Grisegonelle était mort le 21 juillet 987, au siège de Marson, sur les confins de la Touraine et du Maine : « *Anno* IX. LXXXVII. *obiit Gauffredus comes, pater Fulconis comitis*, XII. *cal. aug. in obsidione Marsonis.* » Duchêne, tom. IV, f.° 120. Ainsi donc il y avait 13 ou 14 ans qu'il avait cessé de vivre à l'époque du siège de Melun. Que veut dire ensuite ce don de la mairie du palais et de la sénéchaussée de France, puisque cette dernière fonction avait remplacé l'autre? Ainsi le roi aurait donné à Geoffroy deux dignités qui n'en faisaient qu'une.

Dom Mabillon a donné dans ses *Analecta* une lettre de Henri II, roi d'Angleterre, que l'on peut considérer comme étant du même tems et de la même fabrique que le traité de la sénéchaussée, et faite dans les mêmes vues. Cette lettre contient une déclaration de Henri, d'après laquelle le roi de France l'aurait, en pleine assemblée de ses états tenus à Orléans, reconnu pour sénéchal de France, et en cette qualité pour avoué et défenseur des biens de l'abbaye de Saint-Julien de Tours.

Quand cette déclaration de Henri II serait vraie, elle ne serait tout au plus qu'un titre qu'il se serait fait à lui-même et dans son intérêt; mais on va bientôt se convaincre que c'est une pièce supposée. Henri II, comte de Touraine, pouvait-il ignorer que la dignité de sénéchal de France ne pouvait pas lui donner le droit de patronage sur

l'abbaye de Saint-Julien, puisque les rois de France eux-mêmes ne l'avaient pas, et qu'il appartenait exclusivement aux archevêques de Tours, qui en étaient les fondateurs? Ils étaient en possession de s'y faire sacrer; ils y avaient un droit de gîte le jour qu'ils faisaient leur première entrée à Tours; enfin ils jouissaient de tous les droits honorifiques qui appartenaient aux avoués et protecteurs des églises. Cela est si vrai, que vers ce même tems un différent s'étant élevé entre Louis-le-Jeune et Joscion, archevêque de Tours, au sujet de l'élection d'un abbé après la mort de son prédécesseur, Joscion manda au roi que les archevêques de Tours étant les fondateurs de l'abbaye de St. Julien, ils en étaient seuls, en cette qualité, les avoués, protecteurs et défenseurs, et que c'était à lui, comme leur seigneur, que les moines devaient s'adresser pour l'élection de leur abbé: « *Nullumque habent*, dit-il dans sa lettre au roi, » *præter me advocatum, et ad nos sicut ad principem suum debent de electione sua intendere.* » Duch. tom. 4, f.° 641. Le roi, d'après ces observations, n'insista pas davantage. A coup sûr, si Henri II eût voulu se prétendre patron de St.-Julien, il eût probablement fait dériver ses droits de son titre de comte de Touraine plutôt que d'une dignité de sénéchal, qui ne pouvait donner au représentant un droit que le représenté n'avait pas; mais l'auteur de la lettre qui, comme on

voit, n'était pas très-savant dans notre histoire, ignorait toutes ces particularités.

Si quelque chose peut en outre convaincre de supposition le Traité de la sénéchaussée héréditaire des comtes d'Anjou, c'est le silence de tous les historiens français contemporains, qui ne font aucune mention de cette dignité. Foulques-Réchin lui-même, comte d'Anjou et de Touraine, n'en dit pas un mot dans son fragment de l'histoire des comtes d'Anjou, quoique son principal dessein fût d'écrire l'histoire de ses ancêtres, et de faire voir par quels moyens les comtes d'Anjou étaient parvenus au degré de fortune et de splendeur où ils se trouvaient élevés, et comment ils s'y étaient maintenus; ce sont ses propres expressions : « *Volui commendare litteris quomodo antecessores mei honorem suum adquisierant et tenuerant usque ad meum tempus.* » D'après cela, comment imaginer qu'il eût oublié le plus beau fleuron de la couronne de sa maison? On objecterait en vain que ce n'est qu'un fragment, puisque ce fragment rapporte précisément les principales actions de Geoffroy-Grisegonelle, et qu'il est complet à son égard. Il y dit qu'il enleva Loudun au comte de Poitou, qu'il le vainquit dans un combat et le poursuivit jusqu'à Mirebeau; qu'il chassa les Bretons qui étaient venus faire le dégât sur ses terres; qu'il assiégea Marson avec le duc Hugues et qu'il y mourut : mais il ne parle en aucune

manière de la prise de Melun, ni de la défaite des Allemands, ni enfin de la dignité de sénéchal héréditaire de France, qui méritait bien à coup sûr qu'il en fît honneur à ses ancêtres. Ajoutons que Matthieu Paris, le plus célèbre historien d'Angleterre, qui écrivait cependant sous le règne de Henri III et par ordre de ce prince, a probablement considéré comme une fable cette prétendue dignité dont il n'a pas même daigné faire mention.

Nous terminerons par une observation qui doit être d'un grand poids. Il y avait dans les archives de plusieurs abbayes de France, et particulièrement à Marmoutier, les titres d'une quantité de fondations faites par les comtes d'Anjou dans la Touraine, le Maine, l'Anjou et la Bretagne, et cependant on ne voit pas que sur aucuns ils aient jamais pris le titre de sénéchal héréditaire, ou même simplement de sénéchal de France, ni qu'on le leur ait jamais donné. Il en est de même des titres nombreux qui sont au Trésor des chartes ainsi qu'à la chambre des comptes. On y voit au contraire une succession de beaucoup de sénéchaux de France, tous désignés par leurs noms différens et leurs diverses qualités, qui indiquent suffisamment qu'il n'y avait point d'hérédité. On les voit enfin assister, en leur qualité de sénéchal, à des actes qui se passaient dans un tems où les historiens d'Angleterre prétendent que les comtes d'Anjou

en étaient revêtus. Ce serait véritablement une chose étonnante que depuis Ingelger juqu'à Charles, dernier comte d'Anjou, c'est-à-dire, depuis 880 jusqu'à 1356, aucun titre, aucun historien de France n'eussent parlé de cet apanage de la maison d'Anjou.

D'après ces observations on restera sûrement convaincu que la lettre de Henri II, que le traité de la mairie et sénéchaussée de France sont des ouvrages supposés, fabriqués sous le règne de Henri II, et composés par un ignorant qui n'avait pas la moindre notion de l'histoire de France. Il n'y a point de doute également que le procès-verbal de Hugues de Cleers, concernant la découverte de ce manuscrit, ne porte le même caractère de supposition, et ne se trahisse lui-même par cet excès de précaution. En effet, l'auteur paraît si peu instruit des lieux et des choses, qu'il défigure jusqu'au nom de l'abbaye où il prétend avoir trouvé ce traité; car il la nomme l'église du St. Sépulchre de Loches, tandis que nous savons que depuis l'époque de sa fondation elle n'a jamais été connue que sous le nom de l'abbaye de Beaulieu, qui était à la vérité sous l'invocation du St. Sépulchre.

On a lieu d'être surpris que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, dont la critique est en général si sûre et si éclairée, aient suivi un aussi mauvais guide que Hugues de Cleers, pour faire

donner par Lothaire à Geoffroy-Grisegonelle la place de sénéchal, puisqu'ils reconnaissent eux-mêmes que cet écrivain est plein d'anachronismes.

On a prétendu que Foulques V, dit le Jeune, fils de Foulques-Réchin, sollicité par Louis-le-Gros de venir à son secours contre le roi d'Angleterre, avait exigé préalablement qu'on le rétablît dans la charge de sénéchal, dont l'exercice avait été confié à d'autres depuis Geoffroy-Grisegonelle, par la négligence des comtes d'Anjou, et qu'il députa à ce sujet le chevalier Hugues de Cleers, qui obtint que le comte serait rétabli dans ses droits. Mais on voit que cette anecdote est puisée dans la même source et ne mérite pas plus de confiance. Elle prouverait au surplus ce que j'ai avancé, c'est qu'en effet les comtes d'Anjou n'avaient jamais exercé cette charge jusqu'à Foulques-le-Jeune, pas plus que les successeurs de celui-ci ne l'ont exercée depuis à titre héréditaire.

Ancien Pont de Tours.

L'ANCIEN pont de Tours, dont il reste encore quelques vestiges, fut construit sous Eudes second, dit le Champenois, 4.e comte héréditaire de Touraine, comte de Blois et de Champagne, fils d'Eudes

Ier. La chartre qu'il donna à ce sujet ne portant point de date, il serait difficile de dire précisément en quelle année cet ouvrage fut commencé et quand il fut achevé. On ne peut douter cependant qu'il ne soit du commencement du 11.e siècle, et la preuve en est très-facile. Eudes, né en 982, fut comte de Touraine en 1003 ou 1004; il n'eut point d'enfans de sa 1.re femme Mahaut fille de Richard Ier, duc de Normandie, avec laquelle il vécut plusieurs années. Il épousa en secondes noces Ermengarde d'Auvergne, dont il eut Etienne et Thibaut, ainsi qu'une fille nommée Berthe. Ses deux fils étaient déjà assez avancés en âge, à l'époque de cette chartre, pour avoir pu la signer et la garantir. Il est essentiel de remarquer toutes ces circonstances; mais il en est une bien plus essentielle encore, c'est qu'il est dit dans le texte de la chartre : « *Cyrographum hoc ex authoritate* » *domini mei regis Henrici.* » Et qu'à la fin Eudes ajoute à sa signature la qualité de frère du roi. Or Henri Ier n'étant monté sur le trône que le 20 juillet 1031, il est incontestable que cette chartre est tout au moins de cette même année. Au reste, le comte Eudes étant mort le 15 novembre 1037, toute espèce d'incertitude ne peut rouler que sur un intervalle de cinq ou six années, et c'est dans cet espace de tems qu'on doit nécessairement placer l'achèvement de l'ancien pont.

J'observerai qu'Eudes prend ici la qualité de

frère du roi parce qu'il était en effet son frère utérin, sa mère Berthe veuve d'Eudes I.er ayant épousé Robert, roi de France, qui en avait eu trois enfans dont le second, après la mort de son aîné, lui succéda sous le nom de Henri I.er

Le comte de Touraine se détermina, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, à faire construire un pont pour obvier aux accidens nombreux auxquels donnaient lieu les crues fréquentes de la Loire. Du tems des Romains, ainsi que sous les rois des deux premières races, il n'existait aucun pont en pierre ni à Tours ni aux environs : on ne se servait alors que de pièces de bois jetées sur des bateaux en forme de pont-volant, ce qui rendait le passage de la Loire très-dangereux.

Grégoire de Tours, liv. 5, ch. 49, cite l'un de ces accidens arrivé de son tems, la veille de Pâques 580, sous le règne de Chilpéric. La Loire étant fort grosse, l'un des bateaux qui soutenaient le pont fut submergé, et engloutit avec lui un grand nombre de personnes. Leudaste, comte de Tours, qui était du nombre des passagers, se sauva à la nage avec quelques-uns de ses gens.

Ces espèces de ponts subsistèrent jusques sous les rois de la 3.e race, et notre comte Eudes eut le premier le mérite d'entreprendre un très-grand ouvrage, dont huit siècles ont ressenti le bienfait. Il y ajouta la générosité de l'affranchir de toute

espèce de péage, ce qui n'était pas un léger abandon dans ces tems où la féodalité pesait sur tout.

La chartre dont j'ai parlé ne se trouvant que dans la *Collectio nova* de D. Martène, t. 2, p. 25, on ne sera peut-être pas fâché de trouver ici la traduction de ce monument historique.

« Nous savons qu'il est d'usage dans les affaires » de ce monde, que chacun soit tenu d'acquitter » sa dette en raison de ses facultés. Plus un homme » est élevé en dignité, plus ses obligations sont » grandes, plus le compte qu'il a à rendre est » long. Ainsi nous devons croire que ce que la » loi de la raison et de l'équité exige de nous, » sera la règle de Dieu, juge toujours équitable, » lorsqu'il nous examinera au jugement dernier : » mais pour que l'astuce du démon ne fasse pas » chanceler notre foi dans la croyance d'une chose » aussi certaine, nous avons sous les yeux la pa- » rabole du Sauveur qui, par la récompense des » bons et par la punition des mauvais serviteurs, » nous avertit que nous serons traités comme à » la répartition des talens dont parle l'évangile : ce » qui nous fait assez comprendre que nous ne de- » vons pas user en propriétaire usurpateur de tout » ce que la clémence divine nous accorde pour » en jouir temporellement, et dont diverses cir- » constances peuvent nous dépouiller d'un moment » à l'autre ; mais que nous devons au contraire, » nous souvenant de notre condition humaine et

» de notre fragilité, reconnaître que nous ne gé-
» rons ces biens qu'à titre d'usufruitiers et d'é-
» conomes. C'est ainsi que nous devons en agir
» en vue de Dieu dans le court trajet de cette vie,
» afin que nous méritions de jouir dans l'éternité
» des fruits d'une sage administration.

» Ce considéré, moi Eudes, comte, après y avoir
» mûrement réfléchi, j'ai conçu le projet d'en-
» treprendre quelque chose de mémorable, utile
» à la postérité, et par conséquent agréable à Dieu
» qui, par un bienfait gratuit, a bien voulu me
» placer au nombre des grands de ce siècle. Ainsi
» donc, tenu à faire de grandes choses, mais n'en
» pouvant faire de plus grandes pour le présent,
» j'ai ordonné, ce qui était facile, de construire
» un pont sur la Loire auprès de la ville de Tours
» où je sais que dans le tems des inondations plu-
» sieurs personnes ont péri victimes de l'impétuo-
» sité du fleuve. Et pour qu'après l'achèvement
» d'un si grand ouvrage l'appât d'un gain tempo-
» rel ne me prive pas de la récompense éternelle
» qui a été le but de cette entreprise, par l'inspi-
» ration de Dieu qui n'a pas voulu que je perdisse
» le prix que mérite un aussi grand travail, et par
» l'exhortation de mon épouse dont les instances
» et les soins ont concouru pour beaucoup à l'a-
» vancement de l'ouvrage, j'ai rendu la présente
» ordonnance sous le bon plaisir du roi Henri mon
» seigneur et maître. Sachent donc tous présens

» et à venir que les hommes de tout pays, de tout
» rang et de tout état, soit étrangers, soit regni-
» coles; soit pélerins, soit marchands; soit à pied,
» soit à cheval; soit pauvres, soit riches; soit avec
» des voitures, soit avec des chevaux chargés ou
» non chargés, ou avec d'autres animaux; soit
» enfin de quelque manière qu'ils voyagent, pour-
» ront en vertu de notre concession, et sans être
» tenus à aucun péage, passer librement sur ce
» pont. Et pour que la présente demeure invio-
» lable à jamais, je l'ai signée de ma propre main
» et fait signer par mes enfans que j'ai voulu as-
» socier à ma récompense. Ce qui a en outre été
» confirmé par la signature des seigneurs de notre
» cour dont les noms sont ci-dessous. S. Eudes,
» frère du roi; Hescelin, évêque; Valeran, comte;
» Raoul, comte; Burchard; Milon; Guy, arche-
» vêque; Berand, évêque; Thibaut, comte; Etienne,
» comte (ce sont les deux fils du comte Eudes);
» Hildoin, comte; Manasses, comte; Geidoin;
» Adelon; Nevelon; Hugues; Roger; Thierri;
» Manasses; Raoul; Eudes; Hugues de Chartres;
» Vaucher; Gauzbert, clerc; et Durand, chape-
» lain. » Au bas est le sceau portant le monogramme du roi Henri.

Le pont était assez bas dans quelques-unes de ses parties, de sorte qu'à l'époque des grandes crues les eaux passaient par dessus. On était donc obligé d'y établir des bateaux pour aller de l'une à

l'autre rive. On voit, par un rescrit de 1190, que les droits qu'on retirait de ces sortes de passages appartenaient à l'église de St. Martin; mais s'il arrivait que le pont fût rompu, c'était la ville qui les percevait. Il s'éleva à ce sujet entre le chapitre et le bailli de Touraine un différent qui fut accordé en 1313. En conséquence le chapitre fut autorisé à faire la perception, à la condition que le produit serait partagé par moitié entre le roi et lui, et que chacun contribuerait pour moitié à la reconstruction. Ce différent se renouvela au sujet du pont de Ste. Anne, qui avait été rompu par accident. Pour éviter tout procès, la maison de ville fit opérer gratuitement le passage; mais le chapitre ayant persisté dans ses prétentions, il intervint un arrêt qui mit les parties hors de cour.

Enfin en janvier 1677, trois arches du grand pont ayant été rompues par les glaces, le chapitre de St. Martin éleva les mêmes prétentions. On n'en afferma pas moins le passage par l'ordre de l'intendant Tubeuf, et il y eut depuis un arrêt du conseil, portant que le chapitre serait définitivement remboursé sur les deniers provenant du passage. Depuis ce moment il n'y eut plus aucun droit.

Ce pont s'est maintenu jusqu'à l'achèvement complet de celui qui existe aujourd'hui, c'est-à-dire, jusqu'en 1779, époque où on commença à le détruire. Il était composé de 27 arches de grandeur

inégale. L'extrêmité orientale de l'île St. Jacques le joignait vers son milieu. Un peu plus loin était un entre-pont composé d'une trentaine de maisons. Cet intervalle d'environ 60 toises de longueur avait pour cause l'île Aucard ou St. Maurice que ce pont traversait, et sur le terrain duquel les maisons étaient bâties. Toutes ont disparu avec le pont, à l'exception d'une seule qui se trouvait plus avancée dans l'île.

Du château de Tours et du tombeau de Turnus.

Le château de Tours n'est pas d'une date aussi ancienne qu'on se le persuade assez communément. Nulle part il n'en est fait mention dans les anciens titres et dans les anciens historiens avant le 12.e siècle, et l'on doit conclure de ce silence qu'il n'était pas encore construit à cette époque. On ne parlait alors que de la tour du comte, ou du palais du comte. Nous voyons, par un titre du cartulaire de Marmoutier, que les religieux de cette abbaye ayant fait un traité avec un particulier le firent homologuer à la justice de Geoffroy-Martel, qui se tenait au palais du comte : « *Sub audientia* » *publica et firmata intra mœnia ipsius civitatis,* » *et in ipsâ aulâ comitis Gauffridi urbis ipsius id*

» *temporis comitis.* » Ces espèces de titres se trouvaient assez fréquemment dans les chartriers des autres grandes abbayes de la province et même dans celle des provinces voisines. D. Martène, dans sa *Collectio nova*, p. 69, 2.e partie, rapporte un testament de Foulques-le-Jeune, comte de Touraine, d'Anjou et du Maine, passé à Tours dans la tour du comte, le 24 novembre 1124 : « *Actum* » *Turonus in turre comitis, anno incarnationis* » *dominicæ* 1124, *indict.* 2.*a*, *VI cal. decembris.* » Et le père de la Mainferme, dans son *Clypeus fontebraldensis*, fait mention d'un jugement rendu à Tours, la même année, au profit de l'abbaye de Fontevrault, daté également de la tour du comte. Ce n'était au surplus autre chose que ce qu'on appelait la tour Hugon ou feu Hugon, à laquelle on avait donné ce nom à cause de Hugues 2.e, onzième comte amovible de Tours, qui y fit faire quelques augmentations dans les dernières années du neuvième siècle. C'était même encore vers la fin du dix-septième le principal manoir du comte de Tours. On a prétendu long-tems que de la tour Hugon venait la dénomination de Huguenots donnée aux protestans, alors assez nombreux à Tours et qui s'assemblaient, dit-on, vers cette tour; mais c'est une erreur populaire et une tradition purement locale, et l'on sait que l'étymologie de ce mot est allemande.

Le château ne fut bâti que vers le milieu du

12.e siècle, par Henri II dit Plantagenet, roi d'Angleterre et comte de Touraine, qui voulut non-seulement avoir un palais dans la ville de Tours, mais encore une forteresse respectable qui pût en assurer la défense. On se servit, pour en asseoir les fondemens, d'une portion des anciens murs construits par les Romains, ce qui se distingue aisément aux assises de petites pierres de trois pouces en trois pouces carré, maçonnées avec de la chaux mêlée de ciment, au lieu que le reste de l'ouvrage était fait de grandes pierres longues d'un pied et demi.

Le carré qui composait le château était irrégulier, suivant la méthode de nos anciens architectes, qui croyaient que les carrés réguliers étaient moins solides et moins aisés à défendre. Il était flanqué de quatre tours, dont l'une est encore entière. Il y avait sur la porte principale trois figures en bas relief, dont les connaisseurs faisaient assez de cas. L'une représentait un architecte vêtu à la romaine, tenant à la main une équerre à angles obtus, pour désigner sans doute l'irrégularité des angles du château. Les deux autres étaient des figures de femme, dont l'une était nue et l'autre avec des habits romains. Elles n'avaient aucun attribut qui pût en faire reconnaître l'emblême; seulement elles appuyaient leurs mains sur les épaules de l'architecte.

C'est peut-être ici le lieu de parler de cette fa-

meuse pierre que l'ignorance et la crédulité ont long-tems considérée comme le tombeau de Turnus, absurdité qu'un auteur assez moderne n'a pas craint de reproduire sérieusement (1). Au bas du château, au-dessus d'une fausse porte par laquelle on allait autrefois à la rivière, il y avait une pierre antique, haute de deux pieds et demi et longue de quatre pieds quatre pouces. On y voit un vase en forme de coupe, sculpté en bas relief, d'où sortent de chaque côté des fleurons dont l'extrêmité des contours se réunit à deux oiseaux qui paraissent être des colombes. On conçoit facilement qu'il n'y a rien là qui ressemble à une pierre sépulchrale. Cette pierre massive avait, suivant toute apparence, fait partie d'une frise de quelqu'ouvrage de l'ordre corinthien, qui avait à coup sûr plus d'étendue que n'en comporte un tombeau. Cette considération, jointe au peu d'antiquité du château, aurait dû suffire pour faire rejeter l'idée du tombeau de Turnus, personnage de pure invention : mais il est presque toujours aussi difficile de détruire les fables que de faire adopter les vérités.

Ce château fut assiégé par Philippe-Auguste peu

---

(1) « Il n'y a donc pas d'apparence, comme quelqu'un le prétend, sans en apporter de raison, que ce morceau de pierre ait » été mis là sans dessein, ni qu'il ait été tiré d'un vieux temple d'i» doles que St. Martin fit démolir, dit-on, du tems de son épisco» pat, etc. » Robin, dans son *Montglonne*, Tom. 2, pag. 54. Le *quelqu'un* dont il parle était La Sauvagère.

d'années après qu'il eut été bâti, et fut pris en 1189. Richard-Cœur-de-Lion le reprit en 1194. Enfin Jean-sans-Terre s'en empara en 1202. Il avait ses gouverneurs particuliers, dont la série ne nous est connue que depuis 1189, quoique Henri II eût dû y en placer auparavant. Belleforêt dit qu'il fut rebâti par Philippe-le-Hardi, c'est-à-dire, environ un siècle après. Il est assez présumable en effet que ce château avait dû considérablement souffrir pendant les guerres de Philippe-Auguste avec Henri II, Richard et Jean. Le même historien ajoute que Louis, duc d'Orléans, et Louis, duc d'Anjou, qui furent aussi ducs de Touraine, avaient beaucoup contribué à son embellissement, et que de son tems on voyait encore leurs armes sculptées dans plusieurs endroits; mais depuis longtems il n'en restait plus aucunes traces. Cependant au-dessus de la porte du grand escalier j'ai encore distingué les armes d'un duc d'Anjou, et sur la cheminée d'une chambre, qui était en ruines, celles de Charles VII, parties d'Anjou moderne et de Jérusalem. On y voyait aussi quelques vestiges de la chapelle royale où Charles VII et Louis XI furent mariés. Cette chapelle existait encore en 1591, lorsque Charles, duc de Guise, s'échappa de la tour où il était renfermé, puisque l'on rapporte que ce fut immédiatement après y avoir fait ses prières.

Il y avait été conduit le jour de l'exécution de

Blois, 24 décembre 1588. Il était fils de Henri-le-Balafré, et se nommait alors le prince de Joinville. Après deux ans et huit mois de détention, le 15 août 1591, il se sauva par l'une des deux fenêtres voisines du toît que l'on distingue encore quoiqu'elles soient fermées en maçonnerie. Cette évasion fut assez singulière et assez importante dans son résultat, pour que j'entre ici dans quelques détails peu connus.

Le jour de l'Assomption, le duc entendant sonner midi entra dans la chapelle pour y faire ses prières. C'était l'heure à laquelle on fermait les portes de la ville, dont les clefs étaient portées chez le maire. En sortant le duc proposa aux quatre archers qui le gardaient, un prix pour celui qui monterait tout l'escalier à cloche pied. Comme il était en avance de trois ou quatre marches, il prit aussitôt sa course, monta rapidement les degrés, se saisit de la porte qu'on avait fait faire exprès pour le tenir plus en sûreté, et la fit garder par ses gens avec ordre de ne l'ouvrir à personne, ensuite il monta dans sa chambre et s'étant muni d'une corde qu'un blanchisseur lui avait apportée parmi son linge, d'autres disent, avec moins de vraisemblance, qu'un joueur de luth avait introduite dans son instrument, il l'attacha à un bâton qu'il plaça entre ses jambes et se fit ainsi couler par ses gens le long de la tour.

Les gardes l'ayant apperçu des fenêtres du châ-

teau, tirèrent sur lui quatre coups d'arquebuse dont aucun ne l'atteignit. Ses domestiques épouvantés lâchèrent la corde, de manière qu'il tomba un peu brusquement de la hauteur de 15 à 20 pieds, et fut légèrement blessé aux genoux et aux reins. Il se releva cependant et, sans même songer à ramasser son chapeau, il prit sa course le long des murs de la ville jusqu'au fauxbourg la Riche, où il rencontra un valet qui menait à l'abreuvoir un cheval dont il s'empara et sur lequel il courut au galop jusqu'à l'endroit qu'il avait indiqué à ses gens. Ceux-ci le voyant venir sans chapeau et sur un cheval à poil, prirent le change et s'enfuirent; cependant son laquais s'étant retourné, le reconnut à ses habits et lui donna un autre cheval.

L'alarme s'étant mise au château et dans la ville, plusieurs personnes montèrent à cheval, entre autres deux Ecossais de la garde du roi, qui l'eussent joint infailliblement sans un habitant du fauxbourg de la Riche, qui en arrêta un par la bride en lui disant : Que veux-tu faire à ce jeune prince? Son compagnon étant venu à son secours, le peuple s'attroupa, et cet incident inattendu donna le tems au prince de passer le Cher et de joindre à St. Avertin le baron de la Maison-Fort, qui l'y attendait avec 200 gentilhommes et qui le conduisit à Bourges où il fut reçu avec de grands témoignages d'allégresse.

Cet évènement, dont on s'alarma d'abord, pro-

duisit un effet tout contraire à celui qu'on devait en attendre. Le duc, idole de la ligue, devait être placé sur le trône de France. Le roi d'Espagne à cette condition offrait de lui donner sa fille; mais le duc de Mayenne, jaloux de son neveu, se hâta de conclure, contre l'avis du légat et des Espagnols, une trève qui fit échouer tous ces projets. Pendant ce tems, Henri IV se faisant instruire dans la religion catholique, battant les factieux dans toutes les rencontres, ramenant par sa loyauté ceux qui n'étaient qu'égarés, recouvra peu-à-peu une couronne dont ses vertus seules et ses grandes qualités l'auraient rendu digne.

La tour du château, qui renfermait le duc, porte encore aujourd'hui le nom de tour de Guise.

Ce château n'occupait qu'une partie de l'enceinte de l'ancien palais que les empereurs romains avaient à Tours. Mais l'époque où ce palais fut construit, celle où il fut détruit, sont trop incertaines pour qu'on essaye de les déterminer, et sont d'ailleurs étrangères à l'objet que je m'étais proposé de traiter.

Sur la Ville de Châteauneuf.

La ville de Châteauneuf a dû son origine à l'église de St. Martin. Aussi fut-elle appelée indistinctement *Castrum novum* ou *Martinopolis*. Elle

ne consistait dans le principe qu'en quelques maisons destinées à recevoir ceux qui venaient visiter le tombeau du saint : bientôt le nombre des bâtimens s'augmenta, et les privilèges dont jouissaient ceux qui habitaient ce nouveau quartier ne contribuèrent pas peu à en accroître la population. Mais tout le territoire qu'elle occupait étant la propriété de l'église de St. Martin, la nouvelle ville se trouva soumise à sa juridiction et tout-à-fait sous sa dépendance.

La ville de Tours, proprement dite, était assez fortifiée pour être à l'abri d'un coup de main, et même pour soutenir un siège au besoin, ainsi que l'histoire nous en fournit plusieurs exemples ; mais celle de Châteauneuf, ouverte de tous côtés, laissait un libre accès aux insultes des gens de guerre, de même que l'église de St. Martin, souvent l'objet de la convoitise des barbares, se trouvait sans défense contre leurs incursions. Les ravages causés par les Normands dans le cours du neuvième siècle firent sentir la nécessité d'enceindre également de murs la nouvelle ville; car en 856 les chanoines avaient été obligés d'envoyer en Bourgogne le corps de St. Martin pour le soustraire à la dévastation qui désolait les provinces riveraines de la Loire. Il fut accompagné dans cette translation par douze des principaux habitans de Châteauneuf. Vingt ans environ après son retour, c'est-à-dire, en 904, le comte Robert, qui était alors abbé de St. Mar-

tin, obtint de Charles-le-Simple des lettres-patentes qui autorisaient les habitans de Châteauneuf à enceindre leur ville de murailles et de tours propres à la défendre. Cet ouvrage fut entrepris, dit-on, aux frais de cinq ecclésiastiques et de quelques bourgeois les plus riches, auxquels se réunit le comte Robert.

Cette entreprise était trop utile et trop nécessaire à la conservation de l'église de St. Martin, dont la réputation s'étendait par-tout, pour qu'elle ne fût pas généralement approuvée. Aussi voyons-nous qu'Alphonse, roi d'Espagne, en 906, écrivit une lettre au chapitre pour l'en féliciter. Les lettres d'approbation de Charles-le-Simple sont datées de Laon, le 1.er décembre 909. Entr'autres dispositions, il met la ville et les habitans sous sa sauvegarde et leur accorde divers privilèges qui depuis furent confirmés par ses successeurs.

Châteauneuf, ainsi entouré de murs, formait un carré assez régulier qui traversait le cloître au midi, et passant le long des maisons du grand marché allait en droite ligne, à travers la rue de la Rôtisserie, jusqu'au portail St. Denis où se trouvait la porte Pétrucienne; traversait ensuite la rue du Petit-Soleil jusqu'au portail de l'Ecrignol, et continuant au travers de la rue de Jérusalem allait finir à la tour qui existe encore sur la place du Chardonnet. Telle était son enceinte. Il n'y avait que quatre portes pour y entrer, dont

trois correspondaient aux principales portes de St. Martin. La première au couchant répondant au frontispice de l'église s'appelait la porte de la Trésorerie. La seconde au nord se nommait la porte du Change et se trouvait en face du portail St.-Denis ou porte Pétrucienne. La troisième, également au nord, tenait à la tour de Charlemagne encore existante : enfin la quatrième, au midi, était auprès de la tour de l'horloge. Le cloître ayant depuis été aggrandi jusques au-delà de l'église de St. Venant, on y ajouta trois autres portes. L'une que l'on nomme encore le portail de St. Venant; l'autre auprès de l'Aumône, et la dernière du côté de la place d'Aumont. La quatrième, sur cette même place, était bien plus récente; puisque ce ne fut qu'en 1654 que le chapitre de St. Martin permit, d'accord avec les trésoriers de France, que l'on perçât le mur de son cloître pour faciliter aux habitans du fauxbourg St. Eloi les moyens d'arriver à l'église de St. Venant.

Châteauneuf avait aussi plusieurs fauxbourgs, dont le plus considérable était le bourg St. Père, tant à cause de son étendue, que parce qu'il était renfermé de murs de tous les côtés. La paroisse de St. Pierre-le-Puellier en formait la plus grande partie. Il y en avait un autre du côté de St. Pierre-du-Chardonnet. Un troisième s'étendait depuis l'église de St. Simple, à l'extrêmité nord de la place d'Aumont, jusqu'à la chapelle de St. Jacques-de-

l'Orme-Robert, autrement St. Eloi; et enfin le dernier prenait depuis l'église de l'Ecrignol jusqu'à celle de St. Hilaire.

Cette ville fut plusieurs fois la proie des flammes, ainsi que j'ai eu occasion de le remarquer dans mon histoire de l'église de St. Martin; mais l'incendie le plus remarquable fut celui qui la détruisit presqu'entièrement en 1188. La chaleur fut telle cette année, dans toute la France, que les rivières, les puits et les fontaines demeurèrent à sec. La veille de la St. Jean, époque où le soleil est à son plus haut degré d'élévation, le feu ayant pris par accident dans la maison du grand-chantre, la violence des flammes accrue par la chaleur de l'atmosphère propagea l'incendie dans le reste de la ville sans qu'on pût y apporter le moindre secours. On rapporte que les mêmes accidens eurent lieu dans plusieurs villes, entr'autres à Auxerre et à Troyes, qui furent consumées le jour de la Madelaine ou 22 juillet.

Le moine anonyme de Marmoutier, ou plutôt l'un de ses continuateurs, fait un éloge pompeux de Châteauneuf et de ses habitans. Selon lui ce bourg n'était peuplé que de gens riches, aussi somptueux dans leurs meubles que dans leurs habits. Ils étaient vêtus de fourrures de vair et de petit-gris; leurs tables étaient couvertes des mets les plus délicats; leurs maisons étaient flanquées de tours élevées, et ils passaient volontiers leur

tems à jouer aux cartes, aux dés, et aux tarots: « *In chartis, aleis et avibus cœli ludunt*, dit-il, » page 85. » Par malheur il y a ici un anachronisme qui prouve que cet éloge part d'une main bien plus récente que celle de l'anonyme de Marmoutier, qui vivait dans le 12.e siècle; car on sait positivement que les cartes ne furent inventées que plus de 200 ans après lui, c'est-à-dire, sous le règne de Charles VI.

Quoiqu'il en soit, l'état d'opulence de ces bourgeois leur fit supporter impatiemment le joug des chanoines de St. Martin qui, comme seigneurs suzerains, dirigeaient toutes les affaires publiques de Châteauneuf, sans le concours des habitans. Ceux-ci voulant se soustraire à cette espèce de servitude, ayant d'ailleurs sous les yeux les habitans de Tours, qui de tout tems avaient joui du droit de commune, sollicitèrent auprès du roi Louis VII le même droit, qui leur fut accordé; mais le chapitre, dont les droits et l'autorité se trouvaient restreints, s'opposa à cette concession. Les bourgeois étant résolus de jouir de leur privilège, il en résulta en 1122 une guerre intestine entr'eux et les chanoines. Ces derniers ayant un grand nombre de valets et de serfs, se défendirent du haut de leurs clochers, et les bourgeois du haut des tours de leurs maisons. Cette guerre, ridicule dans son principe, devint sérieuse dans ses résultats, puisque le bourg et l'église de S. Martin

furent sur le point d'être dévorés par les flammes. La paix parut se rétablir pendant un certain espace de tems, mais les dissentions ne tardèrent pas à se renouveler.

Louis VII, qui avait succédé à son père, envoya sur les lieux son beau-frère Guillaume, archevêque de Rheims, cardinal du titre de Ste. Sabine. Ce prélat, accompagné des évêques de Chartres et de Poitiers, se fit représenter les lettres-patentes dont s'autorisaient les habitans de Châteauneuf, et les ayant, dit-il, examinées avec soin, il avait reconnu qu'elles étaient fausses et les avait déclarées nulles: « *Eas deprehendimus esse falsas : quapropter eas-* » *dem litteras judicavimus irritas esse et viribus* » *omnino carere.* »

Il paraîtra assez étonnant, quoique pourtant la chose ne fût pas impossible, que les bourgeois de Châteauneuf eussent supposé des lettres-patentes d'une date aussi rapprochée; quoiqu'il en soit les habitans ne se tinrent pas pour convaincus et persistèrent à se maintenir sous le régime communal, ce qui porta le chapitre à lancer contre eux une sentence d'excommunication qui fut ratifiée par le pape. Les bourgeois allarmés de cette mesure implorèrent la clémence du souverain pontife et consentirent enfin à dissoudre leur commune. Mais ce consentement ne fut pas tellement libre et sincère que leurs prétentions ne se réveillassent pour la

4.e fois dans le cours de ce même siècle, c'est-à-dire, dans un espace de moins de soixante ans.

Les habitans de Châteauneuf, résolus de jouir enfin du droit de commune, se lièrent tous par serment pour se soustraire à l'autorité du chapitre de St. Martin. Les chanoines invoquèrent l'intervention du pape, leur supérieur immédiat, et Luce III leur fit expédier une bulle datée du 5 des calendes de juin (28 mai) 1184, par laquelle il cassa la commune de Châteauneuf et prononça anathême contre ceux qui ne voudraient pas y renoncer : « *Statuentes ut omnia communia, vel conjuratio* » *quam burgenses vestri de Castronovo sub ap-* » *pellatione communiæ vel communis juramenti* » *fecerunt, quocumque nomine censeatur, irrita* » *sint et cassa : et principales autores eorum cum* » *fautoribus suis, si ea abjurare noluerint, vin-* » *culo anathematis innodentur.* » Le pape en outre écrivit au roi Philippe-Auguste pour l'inviter à joindre son autorité à la sienne afin de faire mettre sa bulle à exécution; en effet, le roi fit ordonner aux bourgeois de dissoudre leur commune et de réparer toutes les injures et tous les dommages qu'ils avaient faits au chapitre. Ses lettres à ce sujet sont conçues en ces termes : « Philippe, roi » des Français, aux bourgeois de Châteauneuf. » Sachez tous que N. S. P. le pape nous a écrit » que de son autorité apostolique il avait cassé » certaine commune et certain serment que vous

» auriez fait en commun, principalement parce
» ce qu'ils ont été faits au préjudice de notre
» église de St. Martin; ainsi ne voulant point qu'il
» soit porté atteinte aux droits de St. Martin ni
» par nous ni par les chanoines, et comme il est
» notoire que vous avez fait certaine commune et
» certain serment commun, nous vous mandons
» et ordonnons que vous ayez à renoncer à
» cette commune, et que vous fassiez sans délai
» satisfaction aux chanoines de St. Martin de l'in-
» jure que vous vous êtes permis de leur faire. »

Deux commissaires apostoliques furent nommés, savoir : Guillaume, archevêque de Rheims, et Hervé, abbé de Marmoutier. D'abord les bourgeois se refusèrent à toute espèce de conciliation. A leur tête étaient Thomas d'Amboise, Philippe d'Annieres, Nicolas Engelard et Péan Gastineau; mais le menu peuple, excité probablement par les chanoines, se porta avec une telle affluence dans le chapitre où se tenaient les commissaires, qu'ils furent obligés de se retirer dans le préau. Là le peuple reprocha aux principaux habitans le serment qu'ils lui avaient arraché et l'excès des taxes dont ils le surchargeaient. Ces chefs se voyant abandonnés par ceux-là même dans l'intérêt desquels ils avaient travaillé, jurèrent alors de renoncer à leurs prétentions au droit de commune, et de ne rien entreprendre à l'avenir contre les droits du trésorier et ceux des chanoines. Il paraît cependant

que cet accord ne dura pas très-long-tems ; car 28 ans après, c'est-à-dire, en 1212, le chapitre fut obligé de recourir pour le même sujet à l'autorité du roi, et les habitans de Châteauneuf furent contraints de se désister une seconde fois de leurs prétentions. C'est ce qui résulte de la transaction qui eut lieu entre les habitans et les chanoines, consignée dans un rescrit de Philippe-Auguste, daté de Paris, l'an 1212.

L'enceinte de Châteauneuf ne pouvant plus suffire à sa population, beaucoup d'habitans se hasardèrent à construire des maisons au pied des murs de la ville et même jusques dans les fossés, anticipation qui amena l'intervention des officiers du roi. Il ne s'agissait rien moins que de faire démolir toutes les maisons bâties en contravention; mais Louis VIII étant venu à Tours en 1141, le procès fut terminé à l'amiable par les bons offices de Henri, frère du roi et trésorier de St. Martin, moyennant 500 marcs d'argent pour le roi et 200 pour le trésorier. Il n'y eut que trois particuliers qui furent exceptés de cette transaction, savoir : Renaud-de-Frémaud, Renaud son fils et Nicolas Goslein.

Les comtes héréditaires de Touraine eurent toujours très-peu d'autorité dans Châteauneuf, comme ils n'en avaient aucune sur l'église de St. Martin. La justice du roi était attachée à la trésorerie, et les officiers du comte ne la rendaient en son nom qu'à deux époques de l'année qui ne formaient

que dix-neuf jours seulement. Les droits féodaux étaient partagés, mais le chapitre en avait la meilleure part.

La réunion de la Touraine à la couronne mit Châteauneuf à l'abri des désastres et des vexations dont les dissentions des rois de France et d'Angleterre l'avaient souvent rendu victime. Le dernier échec de cette nature qu'il éprouva fut en 1194. Pendant la prison de Richard-Cœur-de-Lion, Jean son frère qui s'était déjà mis en possession de ses états, avait abandonné la ville de Tours à Philippe Auguste pour s'assurer son appui. Richard à son retour attaqua et reprit la ville, s'empara de Châteauneuf et chassa de leur église les chanoines de St. Martin. A la vérité les habitans en furent quittes pour deux mille marcs d'argent qu'ils furent obligés de payer sur-le-champ à Richard.

Nonobstant cette réunion, Châteauneuf continua à avoir son régime particulier et à rester subordonné au chapitre. Nous en avons une preuve dans un jugement qui fut rendu sous Philippe-le-Bel, en 1304 ou 1305. De nouvelles divisions s'étaient élevées entre les chanoines et les habitans, au sujet d'une confrairie que ceux-ci avaient formée dans la chapelle de St. Eloi, contre la volonté du chapitre. La querelle s'envenima, on en vint à des excès, et l'affaire fut soumise au roi, qui nomma une commission pour juger le différent. La sentence qu'elle rendit supprima la confrairie et condamna en outre les habitans à une

amende de dix mille livres tournois, somme considérable dans ce tems, dont un tiers applicable au chapitre et les deux autres tiers au profit du roi: « *Condemnantes nihilominus habitatores Castrinovi prædictos, pro præmissis excessibus et eorum delictis, ad emendam decem millium librarum turonensium, cujus emendæ tertiam partem prædictis decano, thesaurario, capitulo et ecclesiæ, et duas alteras partes nobis decernimus applicandas.* »

Mais enfin, sous le règne du roi Jean, ce bourg fut tout-à-fait réuni à la ville de Tours et identifié avec elle. Par ses lettres-patentes, données à Beauvais le 30 mars 1354, il autorisa les deux villes à élire conjointement douze de leurs principaux habitans, tant pour prendre soin des affaires publiques que pour veiller aux fortifications et à la défense de la ville commune. Depuis ce moment il ne fut plus question de Châteauneuf.

Un réglement fait en 1190, entre Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion, contient des détails assez curieux sur les droits respectifs que les deux souverains et le chapitre avaient dans la ville de Châteauneuf. On trouve dans le 1.er vol. du *Thesaurus novus anecdotorum* de D. Martène, non pas l'original de cette première convention, mais la renovation qui en fut faite en 1211, par Philippe-Auguste, et qui ne diffère de la première que par le préambule et la souscription. Si les bornes de cet ouvrage l'eussent permis, j'en aurais donné le

texte et la traduction, ainsi que de la transaction de 1212 dont j'ai parlé plus haut, et que je crois inédite.

Duché de Touraine.

Il est difficile d'expliquer pourquoi les lettres d'érection de la Touraine en duché ne se rencontrent point à la chambre des comptes ni au trésor des chartes, et que l'on y trouve celles pour l'érection des duchés d'Orléans, d'Anjou et de Berri. Serait-ce parce que dans le sixième siècle notre province avait déjà porté le titre de duché? Cela n'est guères présumable, car les deux ducs qui la gouvernèrent pendant l'espace de six à sept ans seulement, Berulfus et Ennodius, dataient d'une époque trop éloignée pour qu'on s'en souvînt encore 800 ans après, et que l'on jugeât inutile la formalité d'une nouvelle érection, quoique depuis ce tems la Touraine eût toujours été gouvernée par des comtes, soit amovibles, soit héréditaires. On peut dire cependant que sous la première race l'Aquitaine et la Touraine étaient les seuls pays de France qui portassent le titre de duché. L'Aquitaine l'avait toujours conservé; mais la Touraine avait perdu le sien presqu'aussitôt qu'il avait été créé. Il est vrai que l'on trouve souvent dans Grégoire de Tours

le mot *dux*; mais il faut observer que lorsque ce mot est seul il ne signifie que chef ou conducteur de troupes, au lieu que lorsqu'il est accompagné de quelque nom de ville ou de province il indique ce que nous entendons par le mot duc, c'est-à-dire, la dignité qui attribuait également la direction des gens de guerre et le gouvernement général d'une province. Notre historien lui-même nous en fournit quelques exemples, et sur-tout relativement à la Touraine.

En parlant d'une conspiration tramée contre sa personne par un des clercs de son église, nommé Riculfe, il rapporte que, d'après son propre aveu, ce Riculfe ne s'était déterminé à cette entreprise que parce que Leudastes, alors comte de Tours, lui avait fait espérer qu'il deviendrait duc de Touraine, et qu'alors il le ferait nommer archidiacre. Il dit dans un autre endroit que Bérulfus, duc de Touraine, étant devenu suspect à la cour, fut dépouillé de son duché et qu'Ennodius fut établi en sa place. Il ajoute que ce même Ennodius, qui avait eu le duché de Tours et de Poitiers, vit révoquer en lui cette dignité, à la sollicitation des comtes de ces deux villes dont elle restreignait l'autorité et les prérogatives : « *Ennodius cum ducatum urbium Turoniæ et Pictaviæ administraret, adhuc et vici-juliencis atque Senarnæ urbium principatum accepit : sed euntibus comitis Turonicæ atque Pictaviæ urbis ad regem Childebertum, obtinuerunt, cum a se removeri.* »

Il résulte de ce passage que la Touraine était en ce tems-là un duché composé de deux provinces: mais depuis ce moment il n'en est plus fait mention que comme comté.

Nous voyons pour la première fois, sous les rois de la 3.e race, la Touraine porter le titre de duché en 1328. Philippe-de-Valois, fils aîné de Charles-de-France, comte de Valois, fut marié lorsqu'il n'était encore que comte de Valois et d'Orléans. Aussitôt qu'il fut parvenu à la couronne, il voulut donner à la reine sa femme, Jeanne-de-Bourgogne, un douaire convenable à sa dignité; c'est pourquoi il lui assigna le duché de Touraine avec les comtés d'Anjou et du Maine pour en jouir sa vie durant. Les lettres qu'il donna à ce sujet sont datées d'Arras, au mois d'août 1328. Mais érigea-t-il cette province en duché, ou l'était-elle avant lui? c'est ce que ces lettres n'indiquent pas. Cependant on doit présumer le contraire, car ce duché n'aurait pu être créé que pour quelqu'apanage, et nous ne voyons pas que jusques-là aucun prince en ait été investi. La reine Jeanne étant morte avant le roi, en 1348, il ne put par conséquent y avoir ouverture au douaire, et la Touraine ne fut duché que de nom et sans titulaire.

Après la mort de la reine, Philippe-de-Valois donna la Touraine en augmentation d'apanage à Philippe-d'Orléans, son second fils. Jean qui était l'aîné et qui croyait y avoir plus de droits, eut l'air

de consentir à cette disposition, mais en secret il protesta devant deux notaires de Paris.

Philippe I.er d'Orléans se démit en 1360 de son duché en faveur de Philippe II d'Orléans, son neveu; mais le roi Jean le lui retira pour le donner au dauphin Charles, depuis roi sous le nom de Charles V, et il reçut en échange celui de Bourgogne.

On trouve dans les archives de la mairie de Tours une ordonnance des élus de ville, du mois de septembre 1356, rendue auparavant la bataille de Poitiers, portant qu'il sera imposé un sou pour livre sur toutes sortes de denrées, *sans préjudice de l'imposition de M.r le duc*, ce qu'on ne peut attribuer à d'autre qu'à Philippe I.er d'Orléans, frère du roi, parce qu'il n'y avait point alors d'enfans de roi qui fussent pourvus d'apanage, si ce n'est le dauphin, qui était duc de Normandie.

Il y a dans Froissart un passage qui pourrait faire naître quelques difficultés, puisqu'il se trouve en contradiction avec cette ordonnance, car il dit que les enfans du roi, parmi lesquels était *le comte de Touraine*, furent retirés de la bataille de Poitiers avant que l'action s'engageât. Voici ses propres termes : « Quand la bataille du duc de Normandie vit approcher si ferment la bataille du prince, » ils entendirent presque tous à eux sauver, et les » enfans du roi, aussi le duc de Normandie, le » comte de Poitiers et le comte de Touraine qui

» estoit moult jeune crurent légèrement ceux qui
» les gouvernoient. »

On ne peut deviner quel pouvait être ce prétendu comte de Touraine nommé après le comte de Poitiers, car selon l'ordre de la naissance, Charles, duc de Normandie, était l'aîné; le second était Louis, comte et ensuite duc d'Anjou; Jean, comte de Poitiers, était le troisième; enfin le quatrième était Philippe, qui fut duc de Touraine et ensuite duc de Bourgogne.

Mais à l'époque de la bataille de Poitiers aucun des enfans du roi Jean n'était ni comte ni duc de Touraine, puisque nous venons de voir que c'était Philippe I.er d'Orléans, frère du roi, qui avait alors ce duché. Il est vrai que Louis, duc d'Anjou, le second d'entr'eux, eut depuis la Touraine en apanage; mais ce ne fut que bien long-tems après, par lettres-patentes du mois de mai 1370, sous le règne de Charles V qui, par ses lettres du 18 mai 1364, lui avait promis de lui donner la Touraine en apanage.

Il y a ici, suivant toute apparence, une double erreur de la part de Froissart, d'abord en donnant la qualité de comte de Touraine à l'un des fils du roi, tandis que cette province portait depuis près de trente ans le titre de duché; ensuite en désignant chacun des quatre enfans du roi par des titres qui sembleraient faire croire qu'ils étaient déjà apanagés à l'époque de cette bataille, ce qui

est contre la vérité de l'histoire, car il paraît qu'il n'y avait alors que le dauphin Charles qui fût duc de Normandie, et Louis, son frère, qui fût comte d'Anjou. C'est ce qu'on voit par le traité fait avec le roi de Navarre, le 10 septembre 1355 : « *Item* » est accordé que par semblable manière le pro- » mettront et jureront messeigneurs le dauphin, le » comte d'Anjou, et autres enfans du roi, quand » ils seront agiez. » Lui-même semble le reconnaître, puisqu'en parlant d'eux un peu avant cette bataille, il les nomme tout simplement M.r Louis, M.r Jean, etc. Et dans un autre endroit il s'exprime plus correctement encore, en disant : « Les » quatre fils du roy y estoient moult jeunes. Le » duc Charles de Normandie, monseigneur Louis » qui fust depuis duc d'Anjou, monseigneur Jean » qui fust depuis duc de Berri, et monseigneur » Philippe, le mesme qui fust depuis duc de Bour- » gogne. » Ici, comme on le voit, il n'est plus question du comte de Touraine.

Le premier passage de Froissart donne lieu de croire que ces mots, le comte de Poitiers, le comte de Touraine, etc., n'auront été dans le principe que des notes marginales propres à mieux faire distinguer ces princes, en les faisant connaître par les titres qu'ils avaient eus depuis, mais qu'on aura fondu ces notes dans le texte, sans faire attention qu'ils faisaient commettre une espèce d'anachronisme à l'historien auquel on fait d'ailleurs confondre le titre de comte avec celui de duc.

Les lettres données à Arras, en 1328, en faveur de la reine Jeanne, prouvent incontestablement que dès ce tems-là la Touraine était au nombre des duchés. Ce fait est garanti en outre d'une manière non moins authentique par le trop célèbre traité signé entre la France et l'Angleterre, à Bretigny près Chartres, le 8 mai 1360, où il est dit expressément qu'Edouard, roi d'Angleterre, et Edouard, prince de Galles, son fils, renoncent aux droits qu'ils avaient sur les duchés de Normandie et de Touraine, ainsi que sur les comtés d'Anjou et du Maine. D'où il s'ensuit qu'incontesablement la Touraine était déjà reconnue duché lors de la bataille de Poitiers, dont ce traité était la suite, c'est-à-dire, en 1356, avant que l'Anjou eût reçu la même qualification.

Quelque difficile qu'il puisse être, à défaut du titre primitif, d'indiquer l'époque précise de l'érection de la Touraine en duché, toujours est-il vrai qu'elle possédait déjà ce titre en 1328 et peut-être même auparavant, car en effet les lettres-patentes de Philippe-de-Valois parlent du duché de Touraine comme d'une chose déjà existante; et s'il n'en eût pas été ainsi, les lettres d'Arras n'eussent pas manqué de stipuler que cette province était dès ce jour érigée en duché, pour former un douaire digne de la reine. On peut objecter à cela qu'il est très-possible et même probable que l'érection aura eu lieu en vertu de lettres spéciales et distinctes, et qu'elles auront été per-

dues ou considérées comme non avenues dès l'instant que le douaire de la reine était devenu sans effet. Le premier cas est seul admissible, car dans le second il y aurait eu nécessairement de nouvelles lettres d'érection en faveur de Philippe-d'Orléans, frère de Philippe-de-Valois, qui fut investi de ce duché à la mort de la reine, et alors il faudrait qu'elles eussent également été perdues puisqu'elles ne se retrouvent plus, double perte qui n'est guères présumable. Il faut en conclure que le titre de duché pour la Touraine n'était point alors problématique, et qu'il avait pour origine une époque qui nous est, et qui probablement nous sera long tems inconnue.

La Touraine a été possédée à titre d'apanage, sauf quelques intervalles, pendant 224 ans, c'est-à-dire, en comptant Jeanne-de-Bourgogne, depuis 1328 jusqu'à la mort de François-de-Valois, duc d'Anjou, en 1584. Lorsque Louis III d'Anjou, roi de Naples, eut remis en 1424 ce duché entre les mains du roi, la ville de Tours lui fit demander par des députés que cette province à l'avenir ne fût plus distraite de la couronne. Le chancelier le leur promit; mais cette promesse ne fut pas exécutée, car elle eut encore trois apanagistes dont François-de-Valois fut le dernier.

RECHERCHES
SUR
Les Chevaliers Bannerets de Touraine.

Lorsque la Touraine eut été définitivement réunie à la couronne après l'assassinat d'Arthus, le dernier de ses comtes, Philippe-Auguste la soumit au même régime que ses autres provinces. Il y avait eu quelques années de paix depuis cette réunion; mais en 1213, ce prince étant résolu de porter ses armes en Angleterre, nomma des chevaliers bannerets dans tous ceux de ses nouveaux états qui, avant l'arrêt prononcé contre le roi Jean, étaient l'apanage des rois d'Angleterre, c'est-à-dire, la Normandie, l'Anjou, la Touraine, le Maine et le Poitou. Quant à la Guienne, l'Anglais sut encore s'y maintenir.

Les chevaliers bannerets, dont l'origine se trouve dans les fastes de la Grande-Bretagne, avaient le droit de faire porter leur bannière particulière dans les armées du roi. Chaque chevalier devait armer parmi ses vassaux au moins cinquante lanciers, outre les archers et les arbalêtriers. Les capitaines de 50 hommes d'armes ne furent dans la suite

qu'un reste de tradition de l'institution féodale des chevaliers bannerets. Ce titre au surplus était réservé exclusivement à la haute noblesse. Un ancien poëte dit à ce sujet :

Ordre de banneret est plus que chevalier,
Comme après chevalier accort suit bachelier,
Puis après bachelier, écuyer ; de manière
Qu'après le duc ou roi est toujours la bannière.

Il paraît cependant qu'il n'était pas absolument nécessaire, pour être banneret, que l'on fût vicomte, baron ou châtelain, mais qu'il suffisait d'avoir au moins dix vassaux et de pouvoir entretenir une compagnie de gens à cheval. Ceux qui combattaient sous la bannière des chevaliers étaient appelés banneliers.

Par ce moyen le souverain était toujours assuré d'avoir une armée disponible et qui lui coûtait peu ; car la Touraine, par exemple, ayant cinquante cinq chevaliers bannerets qui devaient chacun une compagnie de 50 lances, non compris les arbalêtriers et les archers formant à-peu-près le même nombre, fournissait à elle seule un contingent d'environ 5000 à 5500 hommes, quantité considérable, dans un tems où les armées étaient loin d'être aussi nombreuses qu'aujourd'hui, puisque dix provinces seulement pouvaient comporter une levée de cinquante mille hommes.

André Duchesne nous a donné la liste des che-

valiers bannerets que Philippe-Auguste désigna dans ses nouvelles provinces et par conséquent dans la Touraine. On y remarque plusieurs noms qui semblent appartenir plus particulièrement à des familles de l'Anjou, du Maine, du Berri et de la Normandie; mais on n'en peut rien conclure, car outre que les limites de la province n'étaient pas alors ce qu'elles ont été depuis, il est plus que probable que quelques branches de ces familles étaient établies en Touraine où elles possédaient des fiefs. Il nous en restait un exemple dans ces derniers tems, où nous avons vu la famille de Lusignan avoir des possessions en Touraine, comme elle y en avait du tems de Philippe-Auguste. Au surplus, à l'exception de celle-ci, presque toutes ces familles sont éteintes aujourd'hui, ou ont été transplantées ailleurs. Cependant comme Duchesne n'a donné que des noms, sans aucuns détails, et quelquefois même abrégés ou altérés, j'ai cru devoir rechercher quels étaient ces seigneurs qui devaient former l'élite de la noblesse du pays. J'ai retrouvé les noms de la plupart d'entr'eux dans les annales et dans les vieux titres de notre histoire; mais il en est quelques-uns, en petit nombre à la vérité, que, malgré mes recherches, je n'ai vu cités nulle part, et dont par conséquent les familles ne semblent pas avoir joué un très-grand rôle en Touraine ni avant ni après cette époque.

Notre savant compatriote a consigné cette nomenclature dans deux ouvrages différens : 1.° dans son recueil des historiens de Normandie, page 1033; 2.° dans celui des historiens de France, tom. v, page 264. On observe cependant quelque différence entre ces deux listes. Je suis même fondé à croire qu'il y existe plusieurs erreurs, soit qu'elles proviennent de l'impression, soit qu'elles se trouvent dans les manuscrits consultés par Duchesne. Comme j'ai discuté ces erreurs, on verra si mes conjectures peuvent être considérées comme des rectifications.

1. Dominus Ambasiæ. *Le seigneur d'Amboise.* C'était à cette époque Sulpice, 3.e du nom, qui quitta le service du roi d'Angletere pour s'attacher à Philippe-Auguste, même avant la réunion de la Touraine à la couronne, car en 1202 il se jeta dans la ville de Châteauneuf et s'opposa à toutes les sorties que voulut faire la garnison anglaise qui était dans le château de Tours.

Il était fils aîné de Hugues 2, seigneur d'Amboise, de Montrichard et de Chaumont, et de Mahaud de Vendôme; il avait épousé Isabelle, comtesse de Blois.

2. Dominus Montisbasonis. *Le seigneur de Montbazon.* Pierre Savari, 2.e du nom, seigneur de Montbazon et de Colombiers, aujourd'hui Villandri. Il fut frère et héritier de Philbert de Sa-

vari, à qui Philippe-Auguste avait donné Montbazon. Pierre s'obligea en 1206 de ne point tenir ce château fortifié et de le remettre au roi toutes les fois qu'il en serait requis. Il épousa en 1213, Fémo, fille aînée de Gautier, comte de Monsoreau, et il assista en 1214 à la bataille de Bovines, où il portait sa bannière.

3. Guillelmus de Pressigniaco. *Guillaume de Pressigni ou Précigni.* Il était de la maison de Ste. Maure. Son père, Guillaume II, ayant épousé Avoye de Pressigny, qui lui apporta cette terre en dot, le fils en porta le nom tant que le père vécut; mais à sa mort il reprit le nom de Ste. Maure, sous celui de Guillaume III. En 1218 il fut caution envers le roi que Guillaume seigneur de Faye, son parent, ne lui ferait point la guerre, sous peine de deux cents marcs d'argent, qu'il s'obligea de payer par acte du mois de juillet 1218.

Il avait épousé N., dont il n'eut point d'enfans. Ce fut son frère Jesbert qui lui succéda.

4. Bartholomæus Bagani, ou plutôt Pagani. *Barthelemi Payen.* C'était une ancienne famille de Touraine. Il y eut un Barthèlemi Payen, seigneur de Clairvaux, qui en 1129 accompagna Geoffroy-le-Bel, fils du comte de Touraine, lorsqu'il alla à Rouen épouser Mathilde, fille de Henri I.er, roi d'Angleterre. Hémery Payen, autrement Payen

8. Jellanus de Bloz. *Josselin de Blo ou de Blé*, seigneur de Champigny, fils aîné de Robert et petit-fils d'un autre Robert, qui fut l'un des cinq seigneurs de Touraine chargés d'accompagner à Rouen Geoffroy-le-Bel. Celui-ci fit remise au couvent de Marmoutier en 1213 des droits qu'il prétendait sur le prieuré de Tavant, du consentement d'Hersinde, sa femme, et d'Hémery, son fils. Il porta la bannière sous Philippe-Auguste dans ses guerres contre l'empereur Otton, contre le roi d'Angleterre et le duc de Flandres.

9. Nevellus de Fracta-Valle. *Nevellon de Fréteval.* Il avait épousé la nièce de Barthelemi, archevêque de Tours, fille de Geoffroy, 3.e fils de Bouchard IV, comte de Vendôme de la maison de Preuilly.

J'observerai en passant que c'est à tort que les géographes modernes donnent à Fréteval le nom latin de *Freta Vallis*. L'étymologie veut *Fracta Vallis*, *fraite* étant le participe du vieux verbe *fraindre* (rompre).

Car de la fléche qu'il ot traite
Li ot l'eile et la jointe fraite.

Fréteval est une petite ville du Dunois.

10. Joannes de Alleia. *Jean d'Alais ou d'Alés*, 2.e du nom, baron de St. Christophe et de Châteaux (aujourd'hui Château-la-Vallière), fils de Hugues 3.e Il fit plusieurs dons aux religieux

de la Clarté-Dieu, et ratifia en 1239 la vente du fief de Belluet, qui leur avait été faite par Ebba de la Chaîne. Hugues 4.e, son fils, confirma tous ces dons en 1248, lorsqu'il partit pour la Terre-Sainte. Jean vivait encore en 1247. Il fut enterré dans l'abbaye de la Clarté, où l'on voyait à l'entrée des galeries son tombeau, sur lequel il était représenté armé de toutes pièces.

Sa femme est nommée Perronelle, sans autre désignation.

11. ROBERTUS DE PERRENAIO. *Robert de Perrenay*, (aujourd'hui *Pernay*), 2.e du nom, baron de Semblançay. Il confirma en 1207 ce que ses prédécesseurs avaient donné au prieur de Semblançay. Il est fait mention de lui dans la convocation du ban et de l'arrière-ban de Touraine, qui eut lieu en 1214. Il avait épousé Persois dont il n'eut que deux filles, Isabelle dame de Semblançay, mariée à Rotron de Montfort, et N. qui épousa Guy de Turpin-Crissé.

12. DOMINUS DE MONTESORELLO. *Le Seigneur de Montsoreau*, ville qui était alors de la province de Touraine. C'était à cette époque Gaultier, comte de Montsoreau, qui avait épousé Marguerite de Loudun.

13. DOMINUS DE RUPE CORBONE. *Le Seigneur de Rochecorbon.* Robert de Brenne, qui succéda dans cette seigneurie à Geoffroy des Roches, sans

qu'on sache précisément de quelle manière. On croit qu'il était fils de Robert de France, comte de Dreux et de Brenne. Son sceau, conservé sur une sentence de 1214, qui se trouvait au chartrier de St. Martin, était une cotice accompagnée de six fleurs de lys. Ce n'est pourtant pas une preuve infaillible qu'il fût de la maison de France. Il avait épousé en premières noces Mahaut de Bourgogne, et en secondes Iolande, fille de Raoul, premier sire de Coucy.

14. Dominus Haiæ. *Le seigneur de la Haye.* Hugues, seigneur de la Haye, vivait en 1205, suivant André Duchesne; mais il devait alors être déjà avancé en âge, car, selon Roger de Hoveden, son père Geoffroy 1.er remit en 1173 son château de la Haye à Henri II, roi d'Angleterre et comte de Touraine. Comme on ignore l'époque de sa mort, il pourrait se faire que le seigneur de la Haye dont il s'agit ici fût son fils Philippe, qui avait épousé Isabelle de Passavant, et qui ne vivait plus vers 1256 ou 1257. Il mourut probablement fort jeune, puisque Barthelemi, son second fils, fut archevêque de Tours en 1312. C'est ce qui me détermine à penser que ce fut Hugues qui fut nommé banneret.

15. Guido Senebaldus. *Guy Senebaud.* C'est le même qui, en 1210, se constitua caution envers Philippe-Auguste, que Geoffroy de Palluau 3.e du nom, lui remettrait son château toutes les fois

qu'il l'exigerait. Nous voyons dans les actes du tems son nom écrit de diverses manières. Au nombre des cautions de la trève faite en 1206, avec le roi d'Angleterre on nomme : « *Sulpicius* » *de Ambasia; G. Sonnebauth; vice comes Bru-* » *ciæ; Echivardus de Pruliaco, etc.* » Et dans celle de 1214 : « *Hugo de Bauceio; Guido Se-* » *nesbaldus, etc.* » Mais malgré les variations le véritable nom est Senebaud.

16. Garnerius de Donionio. *Garnier de Donjon.* Je n'ai rien trouvé de relatif à cette maison, comme famille de Touraine ou des environs. Je sais seulement qu'en 1193 un Geoffroy de Donjon, français, fut élu grand-maître de St. Jean de Jérusalem. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* le nomment Godefroy de Duisson; mais je pense que c'est improprement. En 1185 Amicie de Châtillon épousa Baudouin de Donjon, et Claude Fauchet, dans son *Traité des Armoiries*, parle d'un Pierre de Donjon, comte de Corbeil, dont le sceau était le haut d'une grosse tour, autrement un donjon.

17. Gaudinus de Ramefort. *Gaudin de Ramefort.* Pour connaître quel était ce Gaudin j'ai vainement cherché la généalogie de l'ancienne maison de Ramefort; mais je ne l'ai trouvée que depuis l'époque où elle a été fondue dans la maison d'Espagne.

18. Hugo de Fontanellis. *Hugues de Fontaines.* Il eût été plus correct d'écrire *de Fontanis*, ainsi que le portent tous les anciens titres: « *Ego Walterus de Hallencourt, cum Hugone de* » *Fontanis avunculo meo, etc.* »

Hugues était fils d'Aleaume de Fontaines, mort en Palestine en 1205. Il fut fait prisonnier, ainsi que son frère Waultier ou Gaultier, à la bataille de Bovines, où il portait une bannière. La souche de cette maison était de Picardie. Ceux établis en Touraine étaient seigneurs de Rosiers.

19. Vicecomes Brociæ. *Le vicomte de Brosse*; Bernard 3.e du nom. Il est nommé, comme on l'a vu au numéro 15, parmi les seigneurs de Touraine cautions de la trève de 1206. Il eut deux fils, Hugues 1.er vivant encore en 1206, et Guillaume, archevêque de Sens, mort en 1268. Cette famille n'avait rien de commun avec Pierre de Brosse, seigneur engagiste de Langeais, qui fut pendu en 1278.

20. Dominus Clivæ. *Le seigneur de Cluys.* Duchêne le nomme aussi *Dom. Cluiæ.* Cluys est une baronnie du Berri, dont le dernier seigneur du nom de Cluys mourut en 1246. C'est assez vraisemblablement celui dont il s'agit ici. Après sa mort cette terre passa dans la maison de Magnac, et ensuite dans celle de Gaucourt. Cependant en 1408 une Alix de Cluys épousa Jean de Voyer 1.er du nom.

21. ROGERUS PALETELLUS. *Roger de Palluau.* Il devrait y avoir *Paludellus* ou *Paluellus*, car je n'ai vu nulle part que Palluau fut nommé en latin *Paletellus.* Roger fut fils de Pierre, seigneur de Palluau et frère puîné de Geoffroy : on trouve parmi les chevaliers bannerets de l'Anjou un autre Geoffroy sous la désignation de *Galfredus de Paluello.*

22. HÆRES DE CALVIGNIACO. *L'héritier de Chavigny.* Nous voyons deux Chavigny sur la scène au commencement du 13.e siècle. André, cousin de Guillaume Turpin à qui Eléonore, veuve de Henri II comte de Touraine, donna le fief de Sancerre en 1199, et dont il est fait mention dans le traité de paix conclu en 1200, entre Philippe-Auguste et Jean-sans-terre : « *Et feoda Bituresii,* » *sicut Andreas de Calviniaco ea tenebat de rege* » *Angliæ.* » Cet héritier pouvait être son fils. Le second est Guillaume de Chavigny, seigneur de Château-Roux, ou suivant l'étymologie Château-Raoul. Nous avons le serment de fidélité qu'il fit au roi en 1212 : « *Carta de juramento et fideli-* » *tate de Guillelmi de Calviniaco domini castri* » *Radulphi, etc.* » Il figure parmi les souscripteurs du parlement tenu à Paris en 1223. Peut-être s'agit-il ici de ce Guillaume?

23. D. DE CASTRO MELIAND. *Le seigneur de Château-Meliand.* Ce seigneur m'est absolument inconnu. Château-Meliand est une petite ville et

châtellenie du Berri, dont André Duchesne parle dans ses *Antiquités*, pag. 491.

24. GUILLELMUS DE MIRMANDE. *Guillaume de Marmande*, 1.er du nom, assista Philippe-Auguste dans ses guerres contre l'Angleterre et le comte de Flandres. Il porta sa bannière à la bataille de Bovines. De Béatrix, seconde fille de Gaultier, comte de Montsoreau, il eut Bouchard 2.e qui lui succéda. La baronnie de Marmande fut fondue depuis dans la maison de Sancerre, par le mariage de Marguerite de Marmande avec Jean 3, comte de Sancerre.

25. GUILLELMUS DE MONTLION. *Guillaume de Montlion* ou plutôt *de Montléon*. Il était seigneur de Touffou et avait épousé Marguerite de Bauçay. On ne doit pas le confondre avec Guillaume de Mauléon, dont il sera parlé plus bas.

26. GUILLELMUS TORPINI. *Guillaume Turpin-Crissé*. Après la bataille de Bovines, où il portait une bannière, Philippe-Auguste lui donna 100 liv. de rente et quelques autres sommes à prendre sur les péages de Tours et de Semblançay, à la charge de les tenir en fief de sa majesté et de lui faire service d'hommes et de chevaux. Voyez le n.° 11.

27. DOMINUS PRULIACI. *Le seigneur de Preuilly*. Eschivard II, baron de Preuilly, seigneur de la Rocheposay. Il fut, ainsi qu'on l'a vu au n.° 15, l'un des cautions de la trève de 1206. La même année

il entreprit le voyage de la Terre-Sainte et donna, avant que de partir, à l'église de St. Martin la moitié de son droit de monnoyage sur les espèces fabriquées à Tours. Il fut enterré dans l'abbaye de Preuilly. Il était fils de Pierre de Montrabel et avait épousé Marille, dont il eut Geoffroi 3.e du nom. J'avais pensé d'abord que ce Geoffroy pouvait être notre chevalier banneret; mais son père n'étant pas mort en 1214, on n'eût pas désigné le fils sous la dénomination de seigneur de Preuilly.

28. VICECOMES CASTRI AIRALDI. *Le vicomte de Châtelleraud.* Nous voyons par la trève de 1206, qu'à cette époque c'était Hugues, dont la fille épousa Geoffroy de Lusignan. Il y est dit : « *Et » si contentio fuerit in teneurâ hominum regis » Francorum, per dictum et sacramentum co- » mitis Augi et Hugonis vicecomitis Castri He- » raudi ad hoc ex parte regis Francorum appo- » sitorum, etc.* » On ne sait pas trop quand il est mort, mais il ne vivait plus en 1224, ainsi qu'il résulte d'une chartre de Louis VIII, de la même année : « *Notum sit quod nos dilectum et fidelem » nostrum Gaufridum de Lezegnan, salvo rachato » nostro recipiemus in hommagium ligium de vice- » comitatu Castri-Eraudi, qui provenit ei ex » parte Clementiæ, uxoris suæ, filiæ Hugonis » quondam vicecomitis Castri-Eraudi, quando » suam ad nos adduxerit uxorem prædictam.* »

29. Ren. de Perate. *René du Perray.* Tout ce qu'on sait de lui c'est qu'il était seigneur de Jallanges, dans la commune de Vouvray.

30. Comes Augi. *Le comte d'Augé.* C'est le même qui en 1202 vint à Tours, avec plusieurs autres seigneurs de Touraine, se réunir à Arthus auquel il amena 40 cavaliers. Cette seigneurie prenait son nom d'un village de Touraine, dont Chilpéric donna l'église à l'abbaye de Celle-St.-Eusice en Berri, ainsi que celle de Mareuil, suivant la vie de St. Eusice, p. 59. On a vu par le passage cité au n.° 28, qu'on le désigne seulement par le nom de son comté. Il est dit dans un autre endroit de cette même chartre : « *Hæc treuga asse-* » *curabitur ex parte regis Franciæ per comitem* » *Augi, G. de Lizegnem, etc.* »

En 1219 il y avait une Alix, qualifiée de *comitissa Augi,* mais il paraît que cet autre comté était en Normandie.

31. Comes Marchiæ. *Le comte de la Marche.* Hugues x de Luzignan, ou, comme on écrivait alors, de Lezignhem. Il succéda à son père dans ce comté en 1208 et mourut en 1249, au retour de la croisade dans laquelle il avait accompagné St. Louis.

32. Galfredus de Lisegnen. *Geoffroy de Luzignan.* C'est le même dont il est parlé dans le n.° 28. Il était surnommé Geoffroy à la grand dent,

et était fils de Geoffroy de Luzignan qui se signala en 1191 au siège d'Acre et qui fut au nombre des chevaliers du Poitou. On a vu qu'il était devenu vicomte de Châtelleraud par son mariage avec Clémence, fille de Hugues.

33. Joannes Castanearius. *Jean Chasteignier*, seigneur de la Châteigneraie, 1.er du nom; il était petit-fils d'un Thibaud 1.er, seigneur du même lieu, qui vivait encore en 1140. Ce sont leurs descendans qui ont possédé la terre de la Rocheposay, et qui furent comtes de Chinssé.

34. Guillelmus de Malolione. *Guillaume de Mauléon.* François Duchesne, dans les historiens de France, a improprement traduit *Maulion* au lieu de *Mauléon*, ainsi qu'à l'art. 25 il avait traduit *Monlion* au lieu de *Monléon*. Guillaume et Savari de Mauléon se rangèrent dans le parti d'Arthus, comte de Touraine, et lui amenèrent à Tours trente gentilshommes et plusieurs soldats. Quand en 1212 Savari de Mauléon fit le serment de fidélité à Philippe-Auguste, Guillaume fut une de ses cautions. Cependant Savari défendait la Rochelle lorsque Louis VIII en vint faire le siège en 1223.

Mauléon était une baronnie en Anjou, qui était dans la maison des vicomtes de Thouars.

35. Guillelmus de Asperomonte. *Guillaume d'Apremont.* Il y eut un Gobert d'Apremont qui accompagna St. Louis à la Terre-Sainte; ce Guil-

laume ne pouvait être que son petit-fils. Apremont est une baronnie considérable de Lorraine. Il est probable que plusieurs membres de cette famille s'étaient établis dans différentes provinces, car nous trouvons aussi un *dominus de Asperomonte* dans la liste des chevaliers bannerets de Champagne.

36. GUILLELMUS DE SOLDAIO. *Guillaume de Soudai.* Cette famille tirait son nom d'un bourg du Maine. Elle était déjà ancienne, car en 1070 il y eut un Achard qui fit donation à l'abbaye de St. Vincent du Mans, de la portion qu'il possédait dans le prieuré de Soudai. Il y est nommé *Achardus de Soldiaco.*

37. HERBER TURPIN, *Herbert Turpin-Crissé*, fils de Guillaume 1.er du nom, épousa la fille aînée de Robert de Perrenay dont il est parlé au n.° 11, et eut par ce mariage toute la baronnie de Semblançay. En 1204 Philippe-Auguste lui donna un moulin, à la condition de le tenir de lui à foi et hommage, suivant la coutume d'Anjou. Ce fut son fils, Herbert II qui fut mandé de se trouver à Chinon en 1242 avec le sire de Preuilly, pour se diriger contre le comte de la Marche, Hugues X de Luzignan.

Lorsqu'Herbert épousa Isabelle de Perrenay, elle était veuve de Rotrou de Montfort, et conserva toujours la qualité de dame de Semblançay, quoi-

qu'on voie par un titre de 1223 que son mari se qualifiait également de seigneur de Semblançay.

38. SAVARICUS DE ALTANOSA. *Savari d'Antenoise*, aujourd'hui *Anthenaise*. Il y a un double emploi dans le recueil des historiens de France, où l'on trouve à la suite de cet article : *Savery d'Antenoise*, qui est évidemment le même. La souche de cette famille était en Normandie, mais une branche existait en Touraine. En 1350, Renaud de Montbazon épousa Eustache d'Anthenaise, avec laquelle il fonda une chapelle dans le château de Montbazon.

39. ROGO DE COÉ. *Rogue* ou *Rogon de Couhé*, fils de Jean 3.e du nom et de Marie Turpin-Crissé. Duchesne parle de lui dans les preuves de son histoire de la maison de Châteignier. Il épousa en 1235 Jeanne de Couhé, sa cousine, dont il eut Zémon de Couhé, qui testa en 1284.

40. ROLLANDUS DE MONTE-REVEL, et dans les historiens de France, ROLLANDUS DE MONTFEUL. *Roland de Mont Revel*. La seconde version est manifestement une erreur. La maison de Mont-Revel était originaire de Bresse. Cette terre passa dans celle de Châtillon par le mariage d'Alexie, fille de ce Roland, avec Ponce de Châtillon, qui vivait encore en 1251.

41. PETRUS ACHARDI. *Pierre Achard*, seigneur de Pommiers près Chinon, se trouva avec Phi-

lippe-Auguste à la bataille de Bovines où il portait sa bannière. Il était fils de Pierre Achard, gouverneur de la ville de Poitiers.

42. GALFREDUS DE FERITATE. *Geoffroy de la Ferté*, fils de Foulques, baron de la Ferté-Bernard. Ce fut lui qui après la bataille de Bovines se constitua caution de 250 liv. pour Guillaume de Cayeu envers le roi Philippe-Auguste.

43. THEBALDUS DE MATEFELON. *Thibaud de Mathefelon*, 1.er du nom, baron de Mathefelon et de Duretal, premier baron d'Anjou. Il portait la bannière dans la guerre de Poitou en 1214, ainsi qu'à la prise des villes d'Angers, de Moncontour et de Beaufort. Il est fait mention de lui dans le testament de Zémon de Couhé, dont j'ai parlé au n.° 39. Il y est dit : « *Et terram* » *quam avus meus emit à Thebaldo de Mathe-* » *feloniæ.* »

44. GALFREDUS GODESCHAL. *Geoffroy Godeschal.* Je ne trouve aucun personnage de ce nom dans l'histoire de notre province, ni même dans celle des provinces environnantes, aux 12.e, 13.e et 14.e siècles. Il y a eu un *Godescalcus* ou Godeschal qui a été abbé de Marmoutier, mais à une époque bien antérieure; car il se trouve le 50.e dans la liste des abbés, ce qui le fait remonter vers le commencement du 9.e siècle.

45. PATRICIUS DE CHAORCE. *Patrice de Chaource.* Il en est de même à l'égard de celui-ci.

Chaource est une petite ville de Champagne qui a donné son nom à une famille dont quelque membre aura pu s'établir en Touraine ou dans les environs.

46. Dom. S. Michaelis. *Le seigneur de St. Michel.* C'était une ancienne baronie à une lieue au-dessus de Langeais, possédée depuis le 7.e siècle par des seigneurs du même nom, dont la filiation ne m'est pas connue. Je n'ai trouvé qu'un Ebbon de St. Michel, qui signa les lettres données par Foulques-Réchin en faveur de l'abbaye de Marmoutier, le 3 des nones de mars 1073. Depuis cette époque je ne trouve aucun des seigneurs de St. Michel qui ait figuré dans l'histoire de notre province.

47. Hugo Ridellus ou Ridelli. *Hugues Rideau* ou *Ridel*, seigneur d'Azay et de Relay. C'est le premier seigneur d'Azay dont nous ayons connaissance, quoiqu'il ait dû y en avoir plusieurs autres avant lui, et c'est de son nom que ce lieu a pris celui d'Azay-le-Rideau. Il avait un frère nommé Geoffroy, et un parent du nom de Gaultier, ainsi que je l'ai vu par un titre où il dit; « *Hugo* » *Ridelli, miles; Gaufridius, frater meus; au-* » *dientibus Galterio Ridelli et Gaufridio de Son-* » *zaio.* Moi Rideau, chevalier; Geoffroy, mon » frère; en présence de Gaultier-Rideau et de » Geoffroy de Sonzay. »

48. Guillelmus de Erceio. *Guillaume d'Ercé*, ou plutôt *de Dercé*, car il y avait en Touraine une paroisse et une famille du nom de Dercé.

49. SIMON DE SAMAU, et dans les historiens de France, SIMON DE SIMAU. Il y a nécessairement une erreur dans l'une de ces deux versions. La seconde n'offre pas même matière aux conjectures. Quant à la première, je crois qu'on doit lire *Simon de Sammaura*, Simon de Sainte-Maure. Il serait en effet assez étonnant que la plus illustre et la plus ancienne famille de Touraine n'eût donné aucun chevalier banneret de son nom. Cependant je dois dire que je n'ai trouvé nulle part dans la maison de Ste.-Maure le prénom de Simon.

50. GUILLELMUS DE MERIACO. *Guillaume de Méré*. Il y avait en Touraine une commune du nom de Méré; mais le Guillaume dont il s'agit ici était d'une famille du Poitou assez illustre, dont le dernier rejeton, George Brossin de Méré, a laissé plusieurs écrits.

51. SIMON MEINGOT. *Simon Meingot*. Il était fils de Guillaume Meingot, seigneur de Surgeres, qui fut choisi en 1177 par le roi d'Angleterre, avec Amaury de Craon et Pierre II de Montrabel-Preuilly, pour traiter de la paix avec le roi de France Louis VII. Guillaume vivait encore en 1206, car nous voyons qu'il fut un des signataires de la trève conclue dans cette même année entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre.

52. RADULFUS DE MORTUOMARI. *Raoul de Mortemer*. Famille originaire de Normandie, dont une branche s'était établie en Angleterre. Ce Raoul

fut père de Robert de Mortemer, connétable de Normandie, mort en 1277.

53. D. DE MONTEMORILLON. *Le seigneur de Montmorillon.* C'était à cette époque Guillaume 2.e du nom. Montmorillon est une petite ville du Poitou sur la Gartampe.

54. GUILLELMUS DE AZAIO. *Guillaume d'Azay.* Selon toute apparence ce Guillaume était seigneur d'Azay-sur-Cher, puisque l'on a vu plus haut que celui d'Azay-le-Rideau était à cette époque Hugues Ridel. On trouve un autre *Guillelmus de Asaio* dans un paragraphe qui paraît appartenir au Berri. Ce pourrait alors être le seigneur d'Azay-le-[illegible]

Le Guillaume dont il s'agit [illegible] fut le premier bailli de Touraine. [illegible] prend la qualité dans un titre de 1213, qui se trouvait au chartrier de l'abbaye de Marmoutier.

55. DOMINUS LOCHIARUM. *Le seigneur de Loches.* Dreux de Mello. C'était probablement le fils du connétable qui alors était âgé d'environ 75 ans, et par conséquent peu en état de porter une bannière. Cependant le père vivant encore à cette époque, le fils ne pouvait guères être désigné comme seigneur de Loches. Cette seigneurie avait été donnée par Philippe-Auguste au connétable en récompense de ses services, et au détriment de Bérengaire, veuve de Richard-Cœur-de-Lion, qui en jouissait comme faisant partie de son douaire.

Au nombre des provinces ou cantons dans les-

quels Philippe-Auguste nomma des chevaliers bannerets, on ne voit figurer ni le Maine, ni le Poitou, ni le Berri, ce qui me confirme dans l'opinion que la liste des chevaliers désignés pour la Touraine comprend en grande partie ceux des provinces limitrophes. On peut même observer à cet égard qu'après le n.° 29, à l'article du comte d'Angé, on trouve un *alinea* qui semblerait indiquer une autre localité, si pourtant parmi les noms qui suivent on n'en remarquait plusieurs qui sont incontestablement Tourangeaux.

Voici au surplus, d'après Duchesne, la liste des [illegible] Philippe-Auguste nomma des chevaliers bannerets.

Milites.	Chevaliers.
Normanniæ.	De Normandie.
Britanniæ.	De Bretagne.
Pertici.	Du Perche.
Andegaviæ.	De l'Anjou.
Turoniæ.	De la Touraine.
Flandriæ.	De la Flandre.
Bolon.	Du Boulonnois.
Pontiv.	De Pontivi.
Comit. Sti. Pauli.	Du c.té de St. Pol en Artois.
Atrebat.	De l'Artois.
Viromanniæ.	Du Vermandois.
Cociaci.	De Coucy.
Vulcassini.	Du Vexin.
Campaniæ.	De la Champagne.
Burgundiæ.	De la Bourgogne.

Dans l'origine le titre de chevalier banneret était personnel, mais ensuite il devint héréditaire, ainsi que tous les autres titres de noblesse. Il y eut aussi des écuyers bannerets : ceux-ci ne portaient que les éperons blancs; les chevaliers bannerets au contraire avaient les éperons dorés.

FIN

DES MÉLANGES HISTORIQUES.

ERRATA.

PAG. 40, 768 ; — lis. 778.

Pag. 85, lig. 4, *septième concile de Tours, le 12.e de la province ;* — lis. 4.e *concile de Tours, le 8.e de la province.*

Pag. 98, lig. 17, *custellum ;* — lisez *cultellum.*

Pag. 160, 1343 ; — lis. 1334.

Pag. 171, 1362 ; — lis. 1372.

Pag. 204, lig. 13, *soixante-seize ;*—lis. *soixante-quinze.*

Pag. 258, 1853 ; — lis. 1553.

Pag. 260, 1788 ; — lis. 1588.

Pag. 270, lig. 3, *d'Écosse ;* — lis. *de Valois.*

Pag. 296, lig. 8, *le Connétable ;* — lis. *le Duc.*

Pag. 303, 1698 ; — lis. 1688.

Pag. 304, lig. 24, *Mignard ;* — lis. *Mansard.*

Pag. 312, lig. 14, *Gilbert-Charles Legendre ;* — lis. *Gaspard-François Legendre, vicomte de Montclar.*

Pag. 313, lig. 5, *Hurault ;* — lis. *Hérault.*

Pag. 321, lig 4, *Lescapolier ;* — lis. *Lescalopier.*

Pag. 327, lig. 26, *Rheims ;* — lis. *Cambray.*

Pag. 400, lig. 13, *instructions nécessaires ;* — lis. *documens nécessaires.*

Pag. 448, lig. 27, 211 ; — lis. 1211.

Pag. 509, lig. 23, *de Guillelmi ;* — lis. *Guillelmi.*

TABLE

DES NOMS CITÉS DANS LES TABLETTES.

A.

Acharie, page 108
Actard, 53
Adalard, 53
Adelaïde, impératrice, 69
Adelard, 104
Adelbert, 67, 68
Adèle, 54
Adeodat, 35
Adraldus, 56, 58
Adrien I.er, 39
Adrien II, 52, 53
Ægidius-Afranius, 10, 11
Ælius-Aviola, 2
Ætius, 9
Agilon, 12
Agiric, 32
Aichard, 8
Aiguillon (le duc d'), 319
Aimery de Faye, 107
Aimery de Thouars, 128, 131, 139
Alain, duc de Bretagne, 53
Alaric, 13, 14
Alberic, patrice, 60
Alberic de Montrésor, 97
Alcuin, 40, 41
Alesso, 227, 228
Alexandre III, 26, 113, 114, 119
Alix de Brabant, 162
Alpin, 18
Alphonse, roi de Portugal, 213
Amaury ou Amalric, 48, 50
Amaury I.er de Craon, 137, 138, 140
Amaury II de Graon, 146
Amédée de Savoye, 194
Ameil Dubreuil, 178, 182
Amelot (Michel), 299
Anasthase, 15
Anicien, 6
Archambault de Sully, 67, 71
Armagnac (George d'), 242, 243
Arnoul, 75, 82
Artus, comte de Touraine, 126 — 129
Artus de Bretagne, 184
Atton, vicomte de Preuilly, 160
Aubert, 38
Aubery (Jean d'), 275
Aubespine (François de l'), 282, 290
Aubigné, 254
Aubusson (Antoine d'), 200
Auguste, empereur, 2
Aumont (César d'), 292
Austin ou Augustin (S.), 31
Anstrégisile, 27
Avaugour (Guillaume d'), 187
Avoir (Pierre d'), 173, 174
Aymar, 55

B.

Babou (Jacques), 236
Babou (Jean), 239, 252
Babou (Madelaine), 254
Babou (Anne I.re), 256
Babou (Anne II), 273
Bacot, 301
Bajazet, 178
Baldéric, 83, 91
Balduin, 25

Balue, cardinal, 208, 214
Bar (Jean de), 203
Barral (Louis-Matthias de), 336
Barthelemi I.er, arch., 82, 83, 84, 87
Barthelemi II, arch., 117, 124, 132
Barthelemi, abb. de Marmoutier, 85, 89
Barthelemi (l'abbé), 324
Bastarnay (Imbert de), 234
Baud (S.), 18, 19, 20
Baudeau (l'abbé), 335
Baudouin, roi de Jérusalem, 102
Baudouin de Champagne, 188, 190
Bazine, 12
Beaufort (Antoinette de), 177
Beaune de Semblançay (Jacques de), 230, 234, 235, 238
Beaune (Jean de), 231
Beaune (Martin), 234, 238
Beaune (Renaud de), 267
Beautru (Guillaume de), 290
Beauveau (Bertrand de), 197
Beauvilliers (François de), 296
Beauvilliers (Marie de), 273
Belier (Guillaume), 189
Benoît, évêq. de Nantes, 98
Bentivoglio (Guy de), 277
Bérenger, archidiacre, 81, 82, 83, 84, 88, 89, 91
Bernard (Jean), 196, 201
Bernon (S.), 59
Berry (Jean de), 175
Bertchramne, 26
Bertofelde, 21, 29
Berthe, 71
Berthegunde, 30
Berthelot-Baudet, 204, 228
Bertrade de Montfort, 91, 96
Berulfus, 28
Besnier (Pierre-Charles-Louis), 322
Bethune (Anne-Berthe de), 298, 305
Bezançon (Charles de), 289
Bigot (Jean), 162
Blanche (la reine), 140
Blanche (Philippe), 166, 169
Blouet de Camilly, 312
Bochard (Jean), abb. de Marmoutier, 213
Bochard (Jean), intend. de Tours, 295
Bohier (Thomas), 236
Bohier (Antoine), 241
Boisgelin (le cardin. de), 336
Boistel (Aleaume de), 173
Bosse (Abraham), 301
Bouchard de Montrésor, 83
Bouchard Dain, 153, 154
Bouchard VII de l'Ile-Bouchard, 168
Boucicaut I.er, 171
Boucicaut II, 173, 175, 176, 177, 178, 180, 185
Bouguereau (Maurice), 265
Bouillon (le duc de), 256
Bourbon-Condé (Henriette), 315, 326
Bourdeilles (Hélie de), 208, 216
Bourgeau (Jean), 249
Bourgoing (Edmond), 264
Bours (Renaud de), 190
Brandinellis-Cottereau, 119
Brézé (Jacques de), 213
Bridieu (Roger-Ant. de), 305
Brice (S.), 7, 8, 9, 33, 47, 58, 120
Briçonnet (Jean), 202, 204
Briçonnet (le cardinal), 231
Brigitte (S.te), 22
Brillac (Christophe de), 231
Brodeau (Victor), 124
Brosse (Pierre I.er de), 151
Brosse (Pierre II de), 163
Brunehaut, 29
Brunon, 82
Bruslart (Pierre), 251

Bueil (Jean I.er de), 170, 172
Bueil (Jean II de), 188
Bueil (Pierre), 172
Bueil, comte de Sancerre, (Jean de), 200
Bueil (Charles de), 233

C.

Calixte II, 100, 101
Cangé (le ch.er de), 288
Caretto (Dominique de), 229
Caribert I.er, 20, 21
Caribert II, 33
Carisigile, 33
Carloman, 38, 39
Carloman, 54
Cassard (François de), 140
Castelnau (Michel de), 266
Catherine de France, 174
Catherine de Médicis, 246
Catinat (René de), 292
Caton, 29
Cattuo (Angelo), 213
Cayet (Pierre-Victor), 269
Cesar (Jules), 1, 2
Cesar de Vendôme, 28, 278
Chabellicus, 14
Charlemagne, 39, 40, 41, 42
Charles-Martel, 36, 37
Charles-le-Débonnaire, 41
Charles-le-Chauve, 47 — 52
Charles-le-Gros, empereur, 54, 55
Charles-le-Simple, 57
Charles-le-Bel, 159
Charles V, 169, 171
Charles VI, 174, 179
Charles VII, 181, 183, 185, 186, 197, 198, 202
Charles VIII, 209, 219, 220, 222, 223
Charles IX, 249, 252, 253
Charles-Orlant, 220, 221
Charles d'Amboise, 228
Charles de Lorraine, 244
Charles de Valois, 260
Charlotte, fille d'Agnès Sorel, 213
Charolois (le prince de), 318
Chastelain (Jean), 167
Chastillon, 250
Chaumont d'Amboise, 214
Chauvelin (Germain-Louis de), 311
Childebert I.er, 16, 18
Childebert II, 27, 28
Childebert III, 35
Childeric I.er, 12
Childeric III, 37
Chilperic I.er, 23, 24, 25, 27
Chilperic II, 36
Choiseul-Stainville, 322, 323, 325, 328
Choiseul-Praslin, 323
Chramne, 20
Chramnisinde, 28, 29
Chrotbert, 34, 35
Clamecy (Guill.-Vincent de), 243
Claude de France, 225
Clément (Henri), 136
Clément V, 157
Clément VII, 175, 176
Clément VIII, 269
Clermont (Jacques de), 239, 241
Clodomir, 15
Clotaire I.er, 16 — 20
Clotaire II, 32, 33
Clotaire III, 33, 35
Clotilde, 15, 18
Clovis I.er, 13, 14, 15
Clovis fils de Chilperic, 21, 22
Clovis II, 33
Clovis III, 35
Coeffier, marquis de Cinq-mars, 28, 283
Coëtlosquet (Jean-Gilles de), 349
Cœur (Jacques), 198, 201, 202
Colbert (Charles), 296
Columban (S.), 31

Combel (Pierre de), 167
Commines (Phil. de), 213, 218, 223
Commire (Jean), 308
Condé (le prince de), 248
Conrad de Wittelsbach, 115
Constance de Bretagne, 126
Conzié (Joachim-M.-Fr. de, 327
Corbon-des-Roches, 66
Cossé (Artus de), 253
Courcillon (Phil. de), 296, 312
Crussol (Gérard-Bastel de), 207, 208
Cuppa, 29

D.

Dagobert I, 33
Dagobert III, 36
Daillon (Jean de), 214
Daine (Marius-J.-Bte.-Nicolas), 330
Dangeau. *Voy.* Courcillon.
Débray, 129
Descartes (Gilles), 234
Descartes (René), 291
Des Pictières (Pierre Taschereau), 318
Destouches (Philippe Néricault), 320
Devilliers, 301
Didier, duc de Bretagne, 140
Didon *ou* Vidon, 37
Dinifius, 16
Dodon, 49
Domitien, 4
Dommacharus, 14
Douglas (Archibald I), 189
Douglas (Archibald II), 195
Dreux de Mello I, 131
Dreux de Mello II, 144
Dubois des Arpentis (Louis), 259
Dubois (Madelaine), 275
Dubois de Montmoreau, 306
Ducerceau, 314
Duchastel (Tanneguy), 210
Duchesne (André), 287
Duchesnel (René), 228
Ducluzel (François-Pierre), 324, 330
Dufou (Jean), 214, 221
Duguesclin (Bertrand), 170
Dulcin (le frère), 156
Dunois (Jean, comte de). 199, 205
Duprat (le chancelier), 234
Dupuis (René), 221
Dupuy (Jean), 188
Durand (Dom Ursin), 326
Duverger (Gilles), 262

E.

Eborin, 28
Eléonore d'Autriche, 242
Elisabeth d'Amboise, 133
Eloy (St.-), 47
Emery de Gans, 145
Emery d'Amboise, 221, 230
Emme (la reine), 65
Emmeline de Poitou, 76
Engébaud, 108
Eunodius, 28
Epernon (le duc d'), 261, 289
Ersendis, 72
Eschaux (Bertrand d'), 275
Eschinard I, 99
Eschinard III, 132
Estaing (Charles-Henri comte d'), 330
Estampes (Jean d'), 282
Estrées (Gabrielle d'), 269
Etienne II, 37
Etiénne de Tours, 124
Etienne I, abbé de Marmoutier, 152
Etienne de Bourgueil 159 160
Eudes, comte d'Orléans, 45
Eudes, roi de France, 55
Eudes I, comte de Tours, 65, 68, 70
Eudes II, 72, 75, 77, 78
Eudes, légat, 115

Eudes, duc de Bourgogne, 136
Euffroy de Preuilly, 71
Eufrosne, 19, 22, 23
Eugène IV, 194, 196
Eunomius, 26
Euphrosine de Vendôme, 94
Euric, 11, 12
Eusèbe, 38, 39
Eustoche (St.-), 10, 11
Evartius, 35

F.

Farnèse (Alexandre), 244
Faye (Barthélemi de), 246
Festinien, 51
Felleton (Thomas), 172
Fitz-Salam (Jean), 192
Flavius-Marciamus, 8
Fleuri (de Rosset de), 319, 320, 327
Florent (St.-), 15
Florus, 2
Foucher (Paul), 329
Foucquet (Jean), 196
Foulques-le-Roux, 56, 61
Foulques-le-Bon, 59, 63
Foulques-Nerra, 64, 68, 69, 72, 73, 74, 75, 76, 78
Foulques-Réchin, 85, 86, 87, 89, 91, 92, 95, 97
Foulques-le-Jeune, 96, 98, 99, 100, 101, 102
Foy (Raoul), 305
Francilio, 16, 17
François I, duc de Bretagne, 197
François II, duc de Bretagne, 203
François de France, 200
François de Paule (St.), 215
François de France, 234
François I.er, 232, 233, 234, 236, 238, 240, 241
François II, 246
François de Bourbon, 250
François de Valois, 255, 261
François d'Orléans, 282
Françoise d'Amboise, 217
Frédégonde, 26
Frédéric III, roi de Naples, 224
Frétaud (Pierre de), 161, 166
Frotaire, 63, 64
Fumée (Adam), 220, 221

G.

Gaïson, 22
Galbert, 7
Galigaï (Sébastien Dori-), 237
Gallifet (le marquis de), 326
Garnegande, 57
Gasse de Preuilly, 133
Gastinelle (Thomas), 159
Gastinelle (Laurent), 178
Gaston de Foix, 202
Gatien (St.), 4
Gault (Jean-Bapt.e et Eustache), 290
Gavien, 39
Geldwin de Pont-le-Voy, 74
Gelu (Jacques), 182, 189
Gendron (Louis), 255
Geoffroy, curé d'Antogny, 59
Geoffroy-Grisegonnelle, 64, 67
Geoffroy-Martel I.er, 77, 79, 80, 81, 84
Geoffroy-le-Barbu, 85, 86, 87, 92, 94, 95
Geoffroy II de Preuilly, 74, 86
Geoffroy III de Preuilly, 90
Geoffroy, abbé de Vendôme, 94
Geoffroy-Martel II, 95, 96
Geoffroy-Grisegonelle, comte de Vendôme, 100, 104
Geoffroy-le-Bel, 103, 104, 107, 108, 109
Geoffroy-Fuel, 108
Geoffroy V Plantagenet, 109, 110, 111
Geoffroy de la Haye, 117
Geoffroy I.er du Lude, 132

Geoffroy III, abb. de Marmoutier, 141
Geoffroy-Marcel II, 144, 145
Geoffroy de Cône, 148
Geoffroy-Savary, 154
Geoffroy III, 158, 159
George d'Amboise, 229
Gerbault, 243
Gersinde, 62
Gervais, 81
Gesvres (Louis Potier de), 290
Giac (Pierre de), 191
Gilbert, arch., 99
Gilbert, gouverneur de Tours, 121
Ginaldus, 82
Girard d'Athée, 128, 131
Girard de Berlay, 109
Giron (Dom Mathieu), 268
Godégésile, 24
Gontran I.er, 20
Gontran II, 36, 37
Gontran, roi d'Orléans, 22, 23, 27, 28
Gontran-Boson, 24, 25
Gonzague (Alphonse de), 257
Grammont (le ch.er de), 297
Grandier (Urbain), 284
Graville de Montagu, 180
Grécourt (Villar de), 317
Grégoire de Tours, 8, 18, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30
Grégoire-le-Grand, 30
Grégoire V, 70, 71
Grégoire VII, 83, 88
Grégoire XIV, 264
Guénant (Antoine), 195
Guicher de Château-Renaud, 79
Guillaume, comte de Blois, 45
Guillaume, duc de Normandie, 61
Guillaume, comte de Poitiers, 80
Guillaume de Nangis, 81, 109
Guillaume VI, comte de Poitiers, 85
Guillaume-le-Conquérant, 86
Guillaume-Firmat (S.), 96
Guillaume VII, comte de Poitiers, 90
Guillaume d'Angleterre, 100
Guillaume d'Azay, 125
Guillaume des Roches, 126, 130
Guillaume, évêque de Saint-Brieuc, 141
Guillaume de Malmesbury, 147
Guillaume de Sainte-Maure, 160
Guy, comte du Mans, 45
Guy, comte de Flandres, 155
Guy VII, comte de Forest, 163
Guy de Roye, 174, 179
Guyart (Guillaume), 149

H.

Hadrien, empereur, 3
Hamelin, 181
Harcourt (Henri de Lorraine, comte d'), 286
Hardion (Jacques), 324
Hardouin, arch. de Tours, 64, 65, 67
Hardouin II de Maillé, 87, 90
Hardouin VII de Maillé, 168
Hardouin IX de Maillé, 205, 219
Héberne, 49, 56, 59
Héere (Denis de), 290, 294
Hélène de Blois, 57
Hélie de la Flèche, 85, 97
Hélie du Maine, 104
Hénaut (le président), 15
Henri fils du roi Robert, 77
Henri I.er, roi de France, 79
Henri I.er, roi d'Angleterre, 100
Henri fils de Louis VI, 106

Henri II, dit le Roux, 109, 111, 112, 113, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 123
Henri au Court-Mantel, 117, 120
Henri III, roi d'Angleterre, 137, 147
Henri VI, 192
Henri II, roi de France, 242, 243, 245
Henri III, 252, 256, 257, 264
Henri IV, 263, 266, 267, 270
Hérard, 50
Herling, 39, 40
Herbert, comte de Vermandois, 61
Hermengarde de Bourbon, 90
Hersende de Colombiers, 112
Hervé, 59, 71, 72, 74, 75
Hildebert, 102, 103, 105
Hincmar, 50
Honorius, 7
Hotot (Guill. de), 189
Hugues I.er, 42, 46
Hugues II, dit l'Abbé, 52, 55
Hugues-le-Grand, 59, 61, 63
Hugues, roi d'Italie, 61
Hugues-Capet, 60
Hugues I.er, archevêque de Tours, 72, 78, 75
Hugues I.er d'Amboise, 89, 90, 97, 99
Hugues, archev. de Lyon, 92
Hugues II, archevêque de Tours, 105, 106, 108
Hugues, évêq. de Dol, 109
Hugues II de Se.-Maure, 111, 117
Hugues d'Aluye, 120
Hugues, abbé de Marmoutier, 137
Hugues de Luzignan, 140
Hugues de Châtillon, 141
Hugues IV, duc de Bourgogne, 142
Humières (Louis de Crévant d'), 297
Huraut de Chiverny (Philippe), 207
Huraut (René), 313

I.

Ibbon, 36
Ingeltrude, 20, 29
Ingelger, 52, 54, 56
Ingelger d'Amboise, 167, 168
Ingoberge, 29
Injuriosus, 17
Innocent II, 103
Innocent III, 128, 131
Iriès (St.), 23
Isabeau (la reine), 184
Isabeau de Hainaut, 138
Isoré d'Hervaut, 306
Ithier, 39, 40

J.

Jacquelin de Mailté, 121
Jacques de France, 193
Jacques d'Amboise, 233
Jean VIII, pape, 54, 55
Jean de Montbazon, 99
Jean I.er de Vendôme, 105
Jean de Sarisberi, 116
Jean-sans-Terre, 118, 125, 128, 129, 130
Jean de Faye, 132, 140
Jean de l'Espasse, 143
Jean de Berrie, 146
Jean de Monsoreau, 150, 151
Jean de l'Isle, 160
Jean II, roi de France, 164, 165, 167, 169
Jean de Lancastre, 176
Jean IV de France, 179
Jean, duc de Bourgogne, 181
Jean, duc de Touraine, 182
Jean VI de Bourbon-Vendôme, 197
Jean V d'Alençon, 202
Jean, cardin. de Lorraine, 237
Jean de Troye, 248
Jeanne de Vierzon, 152
Jeanne de Bourgogne, 160

Jeanne de Maillé, 181
Jeanne d'Arc, 190
Jeanne de France, 223
Jenson (Nicolas), 204
Jodelle (Etienne), 195
Joinville (le duc de Guise, prince de), 261, 264
Joscion, 112, 117
Joseph I.er, archev. 40, 43
Joseph II, 63
Joseph II, empereur, 328
Jouin (St.), 5
Joyeuse (Henri de), 258
Judith (la reine), 46
Juhel de Mayenne), 141, 144
Juvenel des Ursins, 200

K.

Koëtquis (Phil. de), 189, 196

L.

Labarre (Antoine de), 239
Lablettrie (l'abbé de), 313
Lacroix-Castries, 311
Ladislas, 202
Lagrandiere (Benoît de), 332
Laguesle (François de), 269
Laguiche (Jeanne de), 326, 331
Lamarthonie (Robert de), 238, 239
Lamballe (Pierre de), 145
Lambert, 45
Landois (Pierre), 218
Landran I.er, 43 — 45
Landran II, 47, 48
Lapeyre, 17
Larchevêque (Jean), 182
La Reynie (Gabriel-Nicolas de), 307
La Rochefoucaud (Jean de), 256
La Rocheposay (Guy de), 199
Lateron (Mathieu), 222
Latinus, 33
La Tour-d'Auvergne (Henri-Oswald de), 312
La Trimouille (George de 192, [illegible]
La Trimouille (Jean de), 214
La Trimouille (Charlotte de), 244
Laubardemont (Pierre-Martin de), 256
Laval (Louis de), [illegible]
Laval (Jean de), [illegible]
La Vallière (la duchesse de 297, 299, [illegible]
Le Bouthillier (Victor), 258, 304
Lebreton (Jean), 241
Leclerc (Nicolas), [illegible]
Leclerc de Lesseville, 315
Le Cointe (le père), [illegible]
Legendre (Gaspard-François), 312
Lejuste (Juste et Jean), 222, 223
Le Maire (Simon), 163
Lemaistre (Martin), 219
Lenoir (Martin), 278
Lenoncourt (Robert de), 217, 229
Leobaldus, 32
Léon-le-Grand, 9
Léon I.er, év. de Tours, 16
Léon VII, pape, 60
Léon IX, 81
Lepelletier (Guillaume), 258
Lépine, 243
Leroi (Julien), 321
Lescalopier (Gaspard), 321
Letellier (Jean-Baptiste), 271
Leudastes, 24 — 26
Licinius, 14, 15
Lidoire (S.), 5, 6
Liutgarde, 41
Lothaire, roi de France, 65
Lothaire, roi d'Italie, 46
Louis I.er, le Débonnaire, 43 — 45
Louis II, le Bègue, 53
Louis III et Carloman, 54
Louis IV, d'Outremer, 61

Louis VI, le Gros, 98, 103
Louis VII, le Jeune, 26, 106, 109, 115
Louis VIII, le Lion, 138, 139
Louis IX, 140, 143, 146, 147, 148
Louis X, le Hutin, 158
Louis XI, 204 — 212, 215, 216
Louis XII, 223, 224, 228, 230, 231
Louis XIII, 273, 280
Louis XIV, 292, 304
Louis XVIII, 328
Louis, roi d'Aquitaine, 41
Louis-le-Germanique, 43
Louis, fils de Charles-le-Chauve, 52
Louis Ier d'Anjou, 171 — 174
Louis III d'Anjou, 188, 193
Louis III duc d'Orléans, 175, 179
Louis de Bourbon-Vendôme, 181
Louis d'Amboise, 191, 192, 197, 201, 208
Louis de Bourbon, dit le Bon, 247, 250, 258
Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, 228
Louise de Savoye, 237, 241
Lucius II, pape, 11, 107
Luynes (le connétable de), 256
Luparius, 31, 32
Luzignan (le marquis de), 332
Lysois d'Amboise, 80

M.

Madelaine de France, 196,
Maillé (Simon de), 244, 260
Maixent (S.), 5
Marafin (Françoise de), 234, 237
Marguerite d'Autriche, 220
Marie de France, 128
Marie Stuart (la reine), 2
Marolles (Claude de), 2
Marollés (Michel de),
Martin (S.), 5, 6
Mathilde d'Angleterre,
Mathilde d'Amboise,
Mauléon (Jean de),
Maure (S.te),
Maurice IV de Craon,
Maurice V,
Maurice VI,
Maximin (S.),
Maximus-Gratus,
Mayeul (S.),
Maynier, 1
Melun (Charles de), 2
Menot (Michel), 2
Menou (Jean de), 1
Menou (Pierre de), 1
Mérovée, 24,
Meusnier De la Place (Jean-Baptiste-Marie),
Mexme (S.),
Mézeray,
Michel-Curopalate,
Miroménil (Thomas Hue de 3
Modégisile,
Molay (Jacques), 1
Monégonde (S.te), 18,
Montbazon (Jean de), 1
Montpépon (Edme de P de), 2
Montrabel (Pierre de), 1
Morand (Thomas), 2
Morillon (Dom Julien), 2
Mysende, 102, 1

N.

Nancel (Nicolas de), 2
Nicephore,
Nicolas Ier, pape,
Nicolas II,
Noménoé, 46,

O.

Odolric, 65
Odon (St.), 59—62
Olivier de Craon, 153
Ommatius, 16
Orgemont (Nicolas d'), 183
Osbert, 49
Ostad, 38
Oudard du Biez, 243
Ovide, 5

P.

Pactius (Thomas), 120
Pallu (Étienne), 295
Pallu (François), 302
Papion (Pierre-Ant.-Claude), 317
Papolène, 33, 34
Pascal II, 97
Paul-Emile, 39
Paulmy (le marquis de), 325
Payen Hermenard, 137, 139
Pélage I.er, 30
Pélage II, 35
Penthièvre (le duc de), 330
Pepin-le-Bref, 38, 39
Pepin, fils de Charlemagne, 41
Perion (Joachim), 245
Perpet (St.-), 11, 12, 13, 26
Philippe I.er, 91, 94, 95, 96
Philippe-Auguste, 122, 123, 125, 126, 128, 129, 130, 132, 133, 137
Philippe III, 150, 151
Philippe-le-Bel, 155—157
Philippe de Valois, 160
Philippe de Candes, archevêque, 154
Philippe I.er d'Orléans, duc de Touraine, 163, 168
Philippe II d'Orléans, duc de Touraine, 169
Philippe I.er de France, 189
Philippe II de France, 194
Pierre de Savary, 136
Pierre de Savary III, 145
Pierre II d'Amboise, 181
Pierre II de Bretagne, 201
Pierre III d'Amboise, 206
Pilmil (Vincent de), 146, 150
Plantin (Christophe), 261
Pointis (le baron de), 306
Poloquin, 114
Pommereul (François de), 335
Poncher (Etienne), 237, 243
Poyanne (le marquis de), 311
Probus, 4
Proculus, 15, 16

Q.

Quillet (Claude), 284, 293, 296

R.

Rabelais, 241, 244
Racan (Honorat de), 285, 298
Radégonde (Ste.), 25
Ragenaire, 53
Ragueneau (Etienne), 215
Ragueneau (Frédéric), 271
Raimbert, 37, 38
Rainaud, 59
Rancé (l'abbé de), 295
Rancher-Foucardière), 258
Raoul, roi de France, 60
Raoul I.er, archevêque, 88, 89, 92
Raoul II, archevêque, 92, 95, 99
Rapin (René), 303
Rastignac (de Chapt de), 313, 316, 319
Ravot d'Ombreval, 314
Raymond, comte de Toulouse, 122
Razilly (Delaunay de), 280
Recarède, 28
Regnaud de Roye, 175
Remeneuil (Guill. de), 184
Renaud de Château-Renaud, 66

aud de Château-Gontier, 86
aud de Lahaye, 112, 117
aud de Précigny I, 149
aud de Précigny II, 164
aud de Montbason, 153, 154, 156, 158
né d'Alençon, 215
née de Montpensier, 232
noul (Simon de), 169
beyre (Antoine), 298
chard-cœur-de-Lion, 117, 122, 123, 124, 126, 127
ichelieu (le cardinal de), 276, 280, 283, 286, 287
ichemont (le connétable de), 191
ichmir (St.-), 36
iffaut des Etres, 331
ligobert. 33
lebert I.er, comte de Tours, 43, 44
Robert II le Fort, 49, 51, 52
Robert III, 55, 56, 57, 59
Robert I.er, évêque, 34
Robert II, évêque, 59, 60
Robert, roi de France, 71, 76
Robert I.er, abbé de Marmoutier, 78
Robert II, *idem*, 116
Robert des Roches, 93
Robert de Vitré, 126, 132
Robert de Lassy, 131, 132
Robert de Brenne, 154
Robichon (femme), 270
Roche-chouart-Mortemar (Gabrielle de), 304, 315
Rohan (Louis de), 221
Rohan (Louis VI de), 243
Rohan (Louis VIII de), 261
Rohan (Françoise de), 257
Ronsard (Pierre), 250, 258
Roorte (Jean de), 130
Rosmadec (Charles de), 298
Rothais (Jacqueline de), 237
Rotrou, comte du Perche, 104
Rougeot, 329
Rousselet (Albert de), 279
Rouxelley de Saché (Marguerite de), 281
Ruccolène, 24
Ruzé, 6
Ruzé d'Effiat, 280
Ruinart (Dom), 70

S.

Sacrovir, 2
Sain (Joseph), 309
Saint-George (Claude de), 303, 306
Saint-Sy (le sire de), 175
Sainte-Marthe (Louis et Scévole de), 247
Saintré (Jean de), 170, 171
Salbert (Jacques), 227
Salomon III, 50, 51
Sancerre (le maréchal de), 171
Sapin (Jean), 248
Savalette de Magnanville, 317, 321
Savary de Mauléon, 140
Séguin d'Anton, 173, 178
Sforce (Ludovic-Marie), 225, 230
Sicharius, 27, 28
Sigebert, 21 — 24
Sigelaïcus, 32
Sigiran, 32
Silvain (S.), 48
Simon de Brie, 163
Sorel (Agnès), 179, 196, 198
Souvré (Gilles de), 266
Souvré (Jean de), 272, 275
Spon (Jacob), 4
Staurace, 42
Sulpice de Buzançais, 74, 75
Sulpice I.er d'Amboise, 87, 89
Sulpice II d'Amboise, 110
Sulpice de Chaumont, 104, 105
Suzor (Pierre), 333

T.

Tasso (Omodeo), 206
Taix (Jean de), 242, 244
Théodacre, 53
Théodebert I.er, 23
Théodebert II, 31
Théodore, 15, 16
Théotolon, 60 — 63
Theuton, 45
Thibaut, vicomte de Tours, 58
Thibaut I.er, le Tricheur, 61, 62, 64, 65
Thibaut son fils, 64
Thibaut II, 70, 72
Thibaut III, 78, 79
Thibaut des Roches, 92
Thibaut V, comte de Blois, 110, 112, 114
Thibaut, comte de Champagne, 140
Thibaut de Cépoy, 162
Thierri III, 31, 35
Thierri IV, 36
Thomas de Cantorbery, 15, 114
Thorismon, 10
Thou (Christophe de), 246
Tiseard (François), 225
Trajan-Déce, 4
Trousseau (Guillaume), 168, 171
Turgot (Jacques-Etienne), 308, 311

U.

Urbain II, 93
Ursmarus, 45, 46

V.

Valatus, 32
Valence (Pierre), 2[illegible]
Valois (Adrien de),
Varoc,
Vaucelas (Marie-Anne C[illegible] chefilet de), 290, [illegible]
Vaucelles (Jean de), 1[illegible]
Vercingétorix,
Vérus, 13, 1[illegible]
Vignon (Claude), 282, 2[illegible]
Villayer (Renouard de), 2[illegible]
Villemart (Jean de), 2[illegible]
Villenomble (Paget de), 2[illegible]
Viole (Jacques), 246, 250
Vitellius-Varro, 2[illegible]
Voisin (Jean), 2[illegible]
Voisin de la Norraye, 296
Voisin (Daniel), 297
Volusien, 13
Voyer (Pierre I.er de), 16[illegible]
Voyer (Jean de), 253
Voyer (Pierre II de), 254
Voyer (René I.er de), 260
Voyer (René II de), 274
Voyer (Pierre III de), 289
Voyer (Pierre-Marc de), 311
Voyer de Paulmy (le marquis de), 321, 330

W.

Waldetrade, 21
Wichar, 48
Willacaire, 20

Y.

Yolande de France, 194
Yolande, 198
Yves, év. de Chartres, 94, 96

Z.

Zacharie, pape, 3[illegible]

Fin de la Table des Noms cités dans les Tablettes.

DRE DES DISSERTATIONS

Contenues dans les Mélanges.

R les monnoies connues sous le nom de Tournois, *page* 339
r la date du premier Concile de Turin, 355
r la date du premier Concile de Tours, 359
r une monnoie d'or de Clovis, 366
ur le prétendu Consulat de Clovis, 369
ur la bataille des Sarrazins, gagnée par Charles-Martel, 378
ur un passage du 3.e Concile de Tours, 399
ur deux bulles d'or des archives de St. Martin de Tours, 420
De Robert-le-Fort, 10.e comte de Tours, 427
De Thibaut-le-Tricheur, 1.er comte héréditaire de Touraine, 434
Sur la preuve du feu, 442
Sur le traité de la Mairie et de la Sénéchaussée de France, etc. 449
Ancien pont de Tours, 463
Du château de Tours et du tombeau de Turnus, 470
Sur la ville de Châteauneuf, 477
Duché de Touraine, 489
Recherches sur les Chevaliers bannerets de Touraine, 497

FIN.

HM

SEP 15 1943